

Date de dépôt : 9 août 2021

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2020

Seconde partie

Volume 1

(Annexes du rapport de majorité)



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

Page 1/5

COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Comptes 2020

Audition Politique publique A – PRE

Séance du mardi 27 avril 2021

Commissaires

Alberto VELASCO
Françoise SAPIN

Rapporteur : Alberto VELASCO

Personnes auditionnées

Dpt/Instit.

Malika BUSSIEN

CHA

Directrice administrative et financière

Michèle RIGHETTI

CHA

Chancelière

Procès-verbaliste : Emile BRANCA

Annexes et documents distribués en séance

1. Comptes de fonctionnement 2020 : Politique publique A – Autorité et gouvernance
Département présidentiel
2. Comptes d'investissement 2020 : Politique publique A – Autorité et gouvernance
Département présidentiel

**Comptes 2020 – Fonctionnement****Rapport BAK**

Un commissaire est dubitatif quant à la qualité comparative du rapport BAK. En effet, les cantons ne délivrent pas les prestations publiques de manière strictement similaire. D'après les documents reçus, les différences constatées au sein du rapport BAK se justifient du fait que dans le canton de Genève, il y a des prestations croisées ou des prestations supplémentaires. Il demande si sa compréhension des documents est la bonne.

M^{me} la Chancelière répond qu'au niveau du Conseil d'Etat en tant que tel, il y a un delta de Fr. 2 millions entre le montant dont le BAK a tenu compte et ce qui avait été annoncé. S'agissant de la prestation des droits politiques, le système genevois est également un peu différent des autres cantons. Le canton de Genève finance le vote par correspondance alors que cela n'existe pas dans les autres cantons romands. Au niveau de la prise en charge des frais électoraux, il y a également des normes spécifiques à Genève. Heureusement ou malheureusement, pour l'avancement de certains projets la démocratie genevoise est très vivifiée. En effet, il y a énormément de votations et d'objets. Le canton de Genève pèse à lui seul 51.8% de tous les objets cantonaux romands (comparatif sur les 15 dernières années). Genève est le canton le plus actif au niveau des droits politiques et au niveau des recours (50% de la jurisprudence fédérale en matière de droits politiques). Tout cela créé des charges en plus. Sur la base de ces éléments, il n'est par conséquent pas chose aisée de se comparer avec d'autres cantons.

Elle ajoute que l'affranchissement représente un coût pour l'Etat de Fr. 100 000 par opération, ce qui représente Fr. 400 000 par année (quatre opérations/an).

Un des commissaires fait remarquer que le canton de Genève permet aux députés de déposer des projets de loi sans passer par le Conseil d'Etat alors qu'ailleurs en Suisse ce n'est pas possible. M^{me} la Chancelière croit savoir qu'il n'y a que deux cantons¹ où les députés peuvent directement élaborer et déposer des projets de loi sans devoir passer par l'exécutif.

Concernant le différentiel de 24.5 à la ligne 31 du tableau des différences de coûts du BAK, M^{me} la Directrice A&F répond qu'à sa connaissance ce différentiel sur le champ d'analyse " Etats majors départementaux, administration générale" est lié à des éléments qui sont pris en compte différemment dans d'autres cantons. Tout ce qui est lié à l'informatique et aux bâtiments figurant sous cette rubrique-là à Genève est ventilé sur les différentes politiques publiques dans les autres cantons. Les explications ont dû être transmises en principe aux députés rapporteurs de la politique publique B lors des auditions en sous-commission des finances.

En réponse à la question si c'est le canton de Genève qui a demandé l'élaboration du rapport BAK, M^{me} la Chancelière répond par l'affirmative. D'autres cantons font également l'analyse BAK. Elle pense que c'est le début d'une réflexion en matière de comparaison intercantonale.

Au sujet du coût du rapport BAK, elle indique ne pas le connaître et indique que c'est le DF qui a commandé le rapport BAK et qui a ces informations en sa possession.

¹ NDLR : le canton de Genève et le canton de Neuchâtel sont les deux seuls cantons ayant cette possibilité. Le député David Martin a exprimé ceci : « A noter que les député-e-s genevois sont les seuls en Suisse (avec ceux de Neuchâtel) à pouvoir soumettre à tout moment un projet de loi entièrement formulé sans passer par le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) ». Information disponible à l'adresse suivante : <https://blogs.letemps.ch/david-martin/2019/01/30/le-grand-conseil-pour-les-nuls/>



Programme A02

Au sujet du différentiel de -3 204 573 en nature 30 (charges de personnel), M^{me} la Chancelière explique que le non dépensé provient essentiellement de la dotation de provision en lien avec la caisse de pension des magistrat-e-s qui s'est révélée moins importante que prévu (-3 millions) et d'économies en lien avec des vacances de postes durant l'année. Elle ajoute que c'est essentiellement en lien avec trois décès d'anciens conseillers d'Etat (MM. Guy-Olivier Segond, Jacques Vernet et Alain Borner) qui sont survenus entre 2019 et 2020.

Ensuite, M^{me} la Chancelière aborde la nature 31 (charges de biens et services et autres charges d'exploitation) de -1,2 million. L'économie provient de frais liés aux manifestations et réceptions protocolaires qui n'ont pas pu être organisées durant l'exercice 2020 en raison de la pandémie. Elle provient également de frais d'impression et de publications ainsi que des prestations de service de tiers moins élevés que prévus.

Au sujet de la signification de la rubrique « 3000 Salaires des autorités et juges »,

M^{me} la Directrice A&F répond qu'il s'agit d'une rubrique standard utilisé dans l'ensemble de l'Etat. Cela représente les salaires des conseillers d'Etat *in casu* et M^{me} la Chancelière ajoute que la loi concernant le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat (LTRCE)² fixe le salaire³ des conseillers d'Etat.

En réponse à un commissaire qui demande ce que dit le BAK à ce niveau, M^{me} la Chancelière répond qu'il y a des difficultés de comparaison, car il y a un delta de Fr. 2 millions entre ce qui a été annoncé et ce qui a été comptabilisé au niveau du Conseil d'Etat. Elle informe avoir reçu aujourd'hui une sollicitation de la Chancellerie fédérale qui opère un comparatif des salaires de tous les conseillers d'Etat de Suisse et des systèmes de pensions en vigueur. A la suite de quoi, le commissaire constate que les diminutions de charges sont fondamentalement dues à la pandémie.

M^{me} la Chancelière répond par l'affirmative. Il y a aussi l'effet regrettable engendré par les décès de trois anciens conseillers d'Etat.

En réponse à la question de savoir si au niveau du fonctionnement de l'Etat, il y a des coûts supplémentaires qui ont pu apparaître en raison de cette crise sanitaire, M^{me} la Chancelière répond qu'au niveau du programme A04, tout ce qui est lié à l'économie a entraîné des coûts supplémentaires. Par ailleurs, il y a eu une activité supplémentaire au niveau du Conseil d'Etat. 48 séances extraordinaires ont eu lieu. Cela étant, cette activité supplémentaire a été assumée par les forces en présence. Il n'y a pas eu de charges supplémentaires.

Programme A03

Les commissaires comprennent que toutes les charges qui sont en diminution sur ce programme sont en lien avec la pandémie. M^{me} la Chancelière répond par l'affirmative et ajoute qu'il y a eu l'effet de l'élection tacite du Pouvoir judiciaire. Il y a également eu une votation qui a été annulée par une décision de la Confédération (scrutin du mois de mai 2020).

² https://silgeneve.ch/legis/data/rsq_b1_20.htm

³ Art. 2 LTRCE - Conseillers d'Etat

Le traitement des conseillers d'Etat correspond au maximum de la classe 33 de l'échelle des traitements, majoré de 4,5%.

Art. 3 LTRCE - Président

Outre son traitement, le président du Conseil d'Etat reçoit une indemnité égale à 6% de son traitement annuel.



Au sujet de la diminution de Fr. 1.7 mio. sur les charges de personnel M^{me} la Chancelière explique que le SVE est constitué de 8.8 ETP. Toutefois, lors des dépouillements, il y a des auxiliaires qui sont engagés.

Concernant les problèmes survenus au SVE et leur résolution, M^{me} la Chancelière informe que le SVE a trouvé de nouveaux locaux. Ce dernier devrait déménager à Carouge, Rue des Mouettes, d'ici la fin de l'année. C'est une excellente nouvelle. Elle rappelle que l'audit de la CdC avait mis en avant le fait que les locaux n'étaient plus adaptés ni pour des questions de sécurité ni pour des questions de volume.

Un commissaire relève le problème des désistements lors des dépouillements aux locaux de vote qui est grandissant à la suite de quoi, M^{me} la Chancelière remercie le commissaire pour ce signalement et elle indique qu'elle va regarder avec le SVE pour tenter de résoudre ce problème.

Programme A04

A la suite des questions des commissaires, M^{me} la Chancelière répond que M^{me} Fontanet s'occupe de la promotion économique et du tourisme. Dans le cadre du DDE. Quant à la Genève internationale et indique qu'elle est rattachée au DF chez M^{me} Fontanet depuis le mois d'octobre 2020. M^{me} la Directrice A&F ajoute que cela a été regroupé dans la prestation « A04.06 – Affaires internationales ».

Quant au département qui s'occupe du programme « A04.05 – Contrôle de la conformité des décisions communales », M^{me} la Directrice A&F répond qu'il s'agit du DCS et plus précisément le Service des affaires communales. M^{me} la Chancelière ajoute que la Chancellerie s'occupe du programme « A04.04 – Affaires européennes, régionales et fédérales ». La Chancellerie travaille sur ces dossiers-là pour M. Dal Busco qui a été chargé par le Conseil d'Etat de défendre les dossiers à Berne et les dossiers transfrontaliers. L'événement marquant en 2020 en la matière était toute la gestion de l'accès aux frontières.

Elle indique, qu'il y a trois ETP qui sont chargés de faire les relais sur tous les dossiers à Berne. M^{me} la Directrice A&F ajoute que les 14.6 ETP inscrits dans les comptes 2020 sont en lien avec SAEF et le projet d'agglomération. Le projet d'agglomération est encore intégré aux comptes 2020 mais est rattaché au programme G02 dès l'exercice 2021

Programme A05

Le département qui s'occupe du programme A05, selon M^{me} la Directrice A&F c'est le DF et la Chancellerie. Ce programme regroupe des prestations diverses telles que :

- l'audit interne assuré par le service d'audit interne ;
- la surveillance de la bonne application de la LIPAD par le préposé à la protection des données et à la transparence ;
- l'assurance de la protection de la personnalité à l'Etat par le groupe de confiance ;
- la promotion de l'égalité et la prévention des violences ;
- la mise à disposition d'informations statistiques publiques ;
- la médiation administrative.

M^{me} la Directrice A&F continue son propos en indiquant que l'OCSTAT, le BPEV et le SAI sont rattachés au DF et le PPDT, le GDC et le BMA sont rattachés administrativement à la Chancellerie.

M^{me} la Chancelière ajoute que le PPDT, le GDC et le BMA sont des entités indépendantes qui présentent des rapports.



Comptes 2020 – Investissements

Au sujet du projet de construction du nouveau bâtiment pour les archives d'Etat, M^{me} la Chancelière informe que le projet se déroule bien. Le chantier a commencé en décembre 2020. Le bâtiment devrait voir le jour en 2024. Une partie de la subvention fédérale a déjà été reçue.

Ensuite, M^{me} la Chancelière aborde la refonte du système d'information AIGLE en informant qu'il y a eu des retards en 2020. Le déploiement sera lancé sur l'année 2021. L'enjeu est d'avoir la nouvelle plateforme AIGLE pour la nouvelle législature qui débutera en 2023.

Quant à savoir si la plateforme AIGLE sera disponible pour les députés, M^{me} la Chancelière répond qu'il y aura une interface avec le Grand Conseil. Néanmoins, le parlement travaille avec un autre système d'information.

Concernant le crédit de renouvellement de la Chancellerie, M^{me} la Directrice A&F renseigne qu'il y a tout ce qui concerne le mobilier, les machines et les équipements de la Chancellerie ainsi qu'une partie du mobilier des salons de l'Hôtel de Ville. Pour l'Hôtel de Ville, il y a une répartition entre le Grand Conseil et la Chancellerie.

Comptes 2020 – Subventions

Au sujet de la baisse de la subvention à la Genève internationale (-66.5%), M^{me} la Directrice A&F pense que cette baisse est liée à la crise sanitaire.

Par ailleurs, M^{me} la Chancelière croit savoir que la subvention « Genève internationale subventions diverses + » était constituée de divers projets ponctuels présentés au département qui n'ont pas pu avoir lieu en 2020. Elle pourra poser la question au DF afin d'avoir des éclaircissements à ce sujet.

Les commissaires constatent une baisse de 67.6% de la subvention « Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise + » et ils demandent si cette baisse est également due à la pandémie. De même, concernant une baisse de 33.7% de la subvention « Location auprès de tiers pour ONG ».

Les auditionnés indiquent qu'ils demanderont des éclaircissements au DF et au DDE.



POLITIQUE PUBLIQUE A / AUTORITES ET GOUVERNANCE

Comptes 2020

- 1. Suivi du programme de législature**
- 2. Liste des programmes et prestations**
- 3. Synthèse des priorités et comptes par politique publique et programme à 2 positions**
- 4. Programme A02 / Conseil d'Etat**
- 5. Programme A03 / Exercice des droits politiques**
- 6. Programme A04 / Développement et innovation du canton et de la région**
- 7. Programme A05 / Audit interne, transparence de l'information et égalité**
- 8. Liste des subventions**

Avril 2021

A

Autorités et gouvernance

2020
Rapport de
Gestion



A02

Conseil d'Etat

En 2020, les services de la chancellerie d'Etat ont continué à assurer les engagements protocolaires du Conseil d'Etat et à lui fournir les soutiens administratif et juridique nécessaires au bon fonctionnement gouvernemental.

Assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat

Face à la pandémie de COVID-19, le service du protocole a repensé le format de ses événements, permettant de maintenir ceux essentiels à la bonne marche des institutions, tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

En 2020, le gouvernement genevois a décerné la bourgeoisie d'honneur à Monsieur Michael Møller, ancien directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, pour son engagement en faveur de la Genève internationale. Il a également honoré d'illustres dirigeants de la Genève internationale à l'occasion de leur départ : Roberto Azevêdo (Organisation Mondiale du Commerce), Francis Gurry (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), Ivan Pictet (Fondation pour Genève) ou encore Valentin Zellweger (Ambassadeur de Suisse auprès des Nations Unies à Genève) (photo ci-dessous).

En juin, en étroite collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG), le protocole a organisé la cérémonie de rallumage du Jet d'eau. Cet événement marquait le terme de la première vague de l'épidémie de COVID-19. Il a eu lieu en présence du Dr.Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS (photo p. 56). En juillet, Genève a reçu Madame Isabelle Moret, présidente du Conseil national, et Monsieur Hans Stöckli, président du Conseil des Etats, dans le cadre de leur visite des cantons fortement touchés par la COVID-19.

Enfin, suite aux élections communales du printemps, le service du protocole a collaboré avec le Grand Conseil à l'organisation de la prestation de serment des Exécutifs communaux nouvellement élus, suivie de la prestation de serment des magistrat.e.s du pouvoir judiciaire.



© Etat de Genève



Le protocole, c'est quoi?

Le service du protocole assure pour le Conseil d'Etat la permanence et la qualité de ses relations avec les différentes autorités de la Confédération, le monde diplomatique et consulaire installés à Genève. Il organise les événements officiels du Conseil d'Etat, tels que les prestations de serment (police, magistrat.e.s communaux, juges prud'hommes, agent.e.s de détention et assistant.e.s de sécurité publique), visites de courtoisie d'ambassades ou de consulats, séminaires du Conseil d'Etat, déjeuners protocolaires et de travail, réceptions et manifestations patriotiques. Il instruit les courriers protocolaires destinés au gouvernement (invitations, demandes de financement, etc.) et procède au suivi en fonction des décisions prises en séance du Conseil d'Etat. Enfin, il assure la logistique des séances du Conseil d'Etat.

L'année 2020 du protocole en chiffres

- 300 invitations et demandes adressées au Conseil d'Etat, instruites et traitées
- 44 événements organisés pour le Conseil d'Etat, dont 13 repas de courtoisie ou de travail
- 9 prestations de serment
- 7 visites de courtoisie de consulats ou d'ambassades
- 60 Le nombre approximatif de sorties en cape effectuées par les huissiers du Conseil d'Etat aux côtés des magistrat.e.s
- 40 Le nombre approximatif de séances du gouvernement dont la logistique a été assurée par les huissiers du Conseil d'Etat
- 25 Le nombre de séances du collège des secrétaires générales et généraux dont la logistique a été assurée par les huissiers du Conseil d'Etat



A 02

Assurer le suivi administratif du gouvernement

Dans le cadre de la planification des séances du Conseil d'Etat, le service administratif du Conseil d'Etat (SACE) de la chancellerie d'Etat a assuré l'organisation et le suivi de 40 séances ordinaires et 28 séances extraordinaires, principalement consacrées à la pandémie COVID-19.

Sur l'ensemble de l'année 2020, le service a traité 7'400 dossiers et 1'600 courriers entrants.

Fournir un soutien juridique au gouvernement

De manière générale, la direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie d'Etat fournissent des prestations de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat et aux départements. Ils suivent de manière régulière les travaux de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil et ceux de la commission législative. Ils dispensent également divers cours ou séminaires pour les membres du personnel et les personnes en formation à l'Etat.

La direction des affaires juridiques, qui a dû traiter un très grand nombre de dossiers en 2020, a notamment été sollicitée dans le contexte de la crise sanitaire pour l'appui juridique au regard de l'application de l'article 113 de la Constitution de la République et canton de Genève sur l'état de nécessité. Elle a suivi l'ensemble des travaux de la commission législative chargée d'examiner les arrêtés du Conseil d'Etat adoptés sur cette base constitutionnelle.

Dans une perspective d'amélioration de l'information au public, la direction des affaires juridiques et le service de la législation ont encore accru leurs prestations pour offrir l'accès le plus large et le plus complet à la législation genevoise, tant sous forme électronique qu'imprimée.

La législation est accessible au moyen du site internet www.silgeneve.ch, publication électronique en constante évolution, dotée de milliers de références juridiques, qui permet une mise à jour en continu du recueil systématique genevois (www.ge.ch/legislation). Les textes récents sont ainsi automatiquement accessibles dès leur entrée en vigueur, les modifications sont mises en évidence par une surbrillance jaune. De nouvelles fonctionnalités permettent de visualiser d'anciennes versions de dispositions légales ou de transmettre des contenus de droit en vigueur par des supports tels que tablettes ou smartphones.

1'600

Soit le nombre de courriers entrants traités par le service administratif du Conseil d'Etat en 2020. Ce même service a traité pas moins de 7'000 dossiers.

En chiffres	2018	2019	2020
Textes à caractère juridique	827	891	896
Arrêtés de publication	118	138	153
Arrêtés de promulgation	104	113	136
Règlements	144	111	93
Arrêtés divers	8	11	10

A02

#soutien

#lois

« La direction des affaires juridiques
de la chancellerie d'Etat
a notamment été sollicitée
dans le contexte de la crise sanitaire
pour l'appui juridique
au regard de l'application de l'article 113
de la Constitution de la République et canton
de Genève sur l'état de nécessité. »

#administration



A02

Maintenir la mémoire étatique

En 2020, le projet d'un nouvel Hôtel des archives sur le site de l'arsenal (rue de l'École-de-Médecine 13) a franchi des étapes décisives. Le 12 mai, le Grand Conseil a adopté la loi ouvrant un crédit d'investissement d'un montant de 62,25 millions de francs pour la réalisation de ce bâtiment (L 12632). L'ouverture du chantier a formellement eu lieu le 7 décembre 2020.

Par ailleurs, le programme de numérisation se poursuit afin de diffuser les documents essentiels via internet et de préserver les originaux des manipulations qui peuvent les détériorer. Cette entreprise répond à une forte demande du public. Près de 725'000 images sont désormais en ligne.

Enfin, les Archives d'Etat ont continué de répondre aux nombreuses demandes de renseignements concernant les mesures coercitives à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux. Elles émanent d'anciens enfants placés dans des institutions ou des familles d'accueil. Le 20 juin 2020, le délai de dépôt pour obtenir une contribution de solidarité de la part des autorités fédérales a été supprimé dans la loi fédérale (LMCFA). Les assistant.e.s sociaux du centre d'aide aux victimes d'infraction (LAVI) accompagnent ces personnes dans leurs démarches.

« Le programme de numérisation se poursuit afin de diffuser les documents essentiels via internet et de préserver les originaux des manipulations qui peuvent les détériorer. Cette entreprise répond à une forte demande du public. Près de 725'000 images sont désormais en ligne. »



Exercice des droits politiques

L'année 2020 a été marquée non seulement par le maintien des droits politiques en période de pandémie mais aussi par la poursuite de l'effort en vue de la formalisation d'un plan stratégique.

Sur un plan stratégique, à la suite des consultations de 2019, de nouveaux ateliers ont été réalisés. Leur but: faire émerger une vision et un plan d'action permettant à la chancellerie d'Etat de répondre, dans les années à venir, aux enjeux de l'exercice des droits politiques tout en relevant les défis croissants en matière de transition numérique.

Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a adopté de nouveaux locaux pour la direction du support et des opérations de vote (DSOV). Ce point était un des deux prérequis à la mise en œuvre de ce plan stratégique. Le deuxième prérequis étant l'obtention, en 2021, d'un crédit d'investissement en cours d'élaboration.

Garantir les droits politiques

Sur un plan opérationnel, les droits politiques ont été marqués en 2020 par la pandémie et les restrictions sanitaires. La chancellerie d'Etat a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir les droits politiques, tout en assurant la sécurité sanitaire du personnel et des titulaires des droits politiques.

La chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des votations fédérales, cantonales et communales (9 objets fédéraux, 10 objets cantonaux et 2 objets communaux) (Bernex et Meyrin).

La chancellerie d'Etat a également organisé l'élection des conseillères et conseillers municipaux et des exécutifs communaux, l'élection

des magistrat.e.s du pouvoir judiciaire, l'élection complémentaire d'une adjoint.e au maire dans les communes de Bardonnex et de Dardagny.

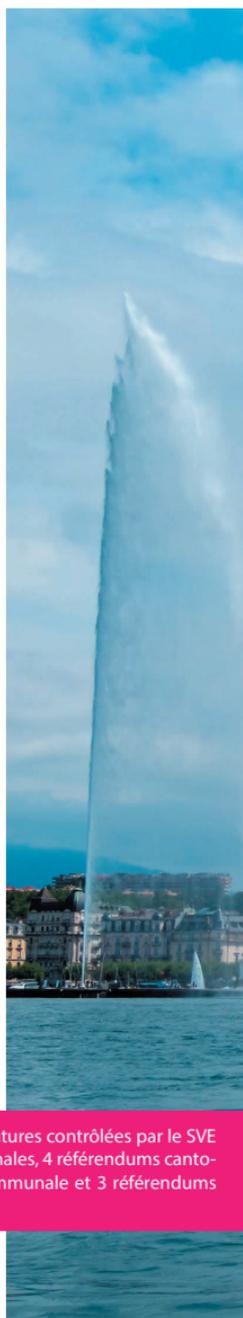
La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 47,6%, alors que celle de l'ensemble de la Suisse s'est élevée à 49,3%. Le service des votations et élections (SVE) a traité 554'156 votes par correspondance durant l'année 2020 ce qui représente 94,3% des votes exprimés (vote dans les locaux de vote 5,7%).

Concernant les initiatives et référendums cantonaux et communaux, le SVE a procédé au contrôle de 50'365 signatures pour 3 initiatives cantonales, 4 référendums cantonaux, une initiative communale et 3 référendums communaux.

Pour les initiatives et référendums fédéraux, contrôlés pour le compte de 43 communes genevoises, le SVE a vérifié la validité de 46'957 signatures.

Le SVE a également géré le remplacement de 22 conseillères et conseillers municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2020.

Enfin, le SVE a géré le registre des Suisses de l'étranger ayant le droit de vote sur le canton de Genève, soit 29'348. Cela représente une augmentation d'environ 1'150 électeurs et électrices inscrit.e.s entre 2019 et 2020.



50'365

Soit le nombre de signatures contrôlées par le SVE pour 3 initiatives cantonales, 4 référendums cantonaux, une initiative communale et 3 référendums communaux.

A03

Promouvoir les droits politiques

Concernant la promotion des droits politiques, la sixième édition du concours CinéCivic s'est achevée le 29 octobre 2020 par une cérémonie de remise des prix virtuelle, en raison de la situation sanitaire. Cette sixième édition parrainée par le conseiller fédéral M. Guy Parmelin a réuni quatre cantons romands (GE, VD, BE et VS). Le concours a été maintenu malgré le contexte sanitaire. Lors de cette édition, 145 jeunes ont participé en réalisant 82 affiches et 16 films. En six éditions, ce sont plus de 1'545 jeunes qui ont participé en réalisant près de 190 films et 600 affiches.

En raison de la poursuite des travaux à l'Hôtel de ville, le programme Institutions 3D est toujours en pause. Les vidéos réalisées en collaboration avec le Service Ecole Média (SEM) sont toujours disponibles. Une nouvelle déclinaison d'Institutions 3D a vu le jour en 2020 avec la création de « Mon bureau de vote » qui est un jeu de rôles destiné aux classes pour leur

faire appréhender tout le processus de vote, du dépôt du bulletin dans l'urne à son dépouillement. Ce programme a été proposé à deux classes en 2020.

Enfin, la sixième édition de la Semaine de la démocratie « Démocratie et contre-démocratie » s'est tenue du 5 au 10 octobre 2020. Compte tenu de la situation sanitaire, le dimensionnement des événements a été revu pour ceux organisés en présentiel, par ailleurs un certain nombre d'événements n'ont eu lieu qu'en virtuel ou ont été proposés sous format hybride. 14 partenaires dont la chancellerie d'Etat ont proposé 16 événements. Plus de 1'600 personnes ont pris part à ces événements.

La chancellerie d'Etat a également participé à la mise à jour du livre « Institutions politiques genevoises » publié aux éditions LEP.

#votation

#participation

« De nouveaux ateliers ont été réalisés pour faire émerger une vision et un plan d'action permettant à la chancellerie d'Etat de répondre, dans les années à venir, aux enjeux de l'exercice des droits politiques tout en relevant les défis croissants en matière de transition numérique. »

#démocratie

© Etat de Genève



A04

Développement et innovation du canton et de la région

Promotion économique et tourisme

En raison de la crise économique engendrée par la pandémie de coronavirus, le Conseil d'Etat a fait des aides aux entreprises genevoises et aux emplois qui en dépendent une priorité absolue. Le montant total de soutiens financiers qui ont été planifiés pour l'année 2020 s'élève à 110 millions de francs.

Traiter les urgences

Dès mars 2020, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) a cautionné des crédits-relais. Elle a également octroyé des prêts directs, sans intérêts et selon des modalités pratiques allégées, pour pouvoir traiter dans l'urgence les importants besoins en liquidités des entreprises en difficulté, ainsi que des indépendant.e.s ayant atteint l'âge de la retraite (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes). Au 31 décembre 2020, le montant des prêts directs versés s'est élevé à 22 millions de francs.

En complément, une aide spécifique aux jeunes entreprises développant des innovations (start-up), sous forme de prêts, a également été mise sur pied à travers la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT). Les start-up étant l'un des principaux moteurs de l'innovation genevoise, cette aide vise à préserver leur savoir-faire principalement dans les domaines du développement durable et de la santé. Au 31 décembre 2020, un montant de prêts plus de 3,3 millions de francs a été octroyé dont 1,1 million par le canton et le solde par les fonds fédéraux.

Des mesures uniques en Suisse

Entre les mois de mars et de mai 2020, les cadres avec fonction dirigeante ont été placés par la Confédération sous le régime de la réduction de l'horaire de travail (RHT), alors que les indépendant.e.s bénéficient d'allocations pour perte de gain (APG). Pour des raisons d'égalité de traitement, des RHT complémentaires ont été octroyées aux cadres avec fonction dirigeante, pour un total de plus de 3,3 millions de francs. Des APG «cantonales» ont ensuite été déployées, entre le 1er juin et le 16 septembre 2020, date à partir de laquelle la Confédération a fait basculer les cadres avec fonction dirigeante dans le régime APG. Le montant prévu pour cette aide s'élève à 2,9 millions de francs.

Toujours en réponse à la COVID-19, un processus de numérisation accélérée des commerces et des restaurants genevois a été initié, en partenariat étroit avec les milieux professionnels concernés et pour un volume de soutien financier de plus de 300'000 francs. Cette intervention, immédiate et à grande échelle, a pris la forme d'un accès gratuit – et dans certains cas d'un abonnement d'un an – à différentes plateformes de livraison de plats à domicile, d'achats en ligne, ainsi que de précommandes de produits et de services.

Le 12 mars 2020, une hotline avait été mise en place. Cette ligne d'information directe a été adaptée le 2 novembre pour orienter encore plus efficacement les entreprises genevoises en difficulté et répondre aux nombreuses questions relatives aux aides financières disponibles.

© Etat de Genève



110

En millions de francs, le
montant total de soutien
financier qui ont été plani-
fiés pour l'année 2020.

Aider les secteurs touchés

En partenariat avec les milieux immobiliers (USPI Genève et CIG) et l'association de défense des locataires (Asloca GE), une opération a aussi été déployée pour permettre l'exonération du paiement du loyer commercial aux acteurs économiques. Ce programme a permis de dégager des liquidités pour les mois d'avril, de mai et de juin de 8,3 millions de francs, puis pour les mois de novembre et de décembre 2020 de 9,3 millions de francs.

En réponse aux fermetures d'entreprises, le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé de mettre en place de multiples aides aux secteurs concernés, dont celui des établissements nocturnes. La prise en charge des frais fixes incompressibles de ces enseignes, entre les mois d'août à décembre 2020, a représenté un total de 3,9 millions de francs d'indemnités versées.

De plus, pour cette même période située entre novembre et décembre 2020, des soutiens supplémentaires ont pris la forme d'indemnités calculées sur la base des mètres carrés dévolus à l'accueil de la clientèle, pour un montant d'environ 16,2 millions de francs, ainsi qu'une participation aux charges patronales découlant de la RHT représentant environ 4,1 millions de francs.

Une aide aux commerces et aux activités de proximité, votée par le Grand Conseil le 4 décembre 2020 et dont le montant de soutien financier est prévu à hauteur de 7 millions de francs, a également été mise en œuvre. Une procédure simplifiée a par ailleurs été organisée pour verser de manière accélérée la première tranche d'aide financière destinée aux cas de rigueur économique. Le montant d'indemnités versées et estimées dans le cadre de cette autre mécanique de soutien s'élève à 24,9 millions de francs.

Soutenir les industries créatives

Le DDE a initié, le 23 juin, la création d'une plateforme dédiée aux industries créatives (Creative Alps), afin que les secteurs artistiques, de l'audiovisuel et du jeu vidéo notamment puissent bénéficier d'une visibilité nationale et internationale accrue.

Il a également contribué au lancement de la Trust Valley, une structure intercantonale dédiée la cybersécurité et la confiance numérique, sur la base des compétences technologiques, scientifiques et en matière de coopération internationale réunies dans l'Arc lémanique.

Dans l'objectif de renforcer l'innovation ouverte et de stimuler l'intelligence collective, il a également lancé, le 7 mai, un Fonds d'innovation de crise et de résilience en collaboration avec l'association Open Geneva, l'Université de Genève et la HES-SO.

Cette initiative a donné lieu à un hackathon numérique, à partir duquel ont été élaborés 10 projets liés notamment à la santé des PME genevoises, le futur des événements, l'employabilité à travers la dimension de la formation continue, le renforcement des circuits de valeurs locaux et l'optimisation du télétravail.

Enfin, le DDE a facilité la mise en relation des parties engagées dans la production locale de masques chirurgicaux entièrement transparents, dans le but de créer de nouveaux emplois à Genève et de commercialiser cette innovation sanitaire majeure d'ici à l'été 2021.



A04

Préserver le tissu économique lié au tourisme

La fermeture des frontières et l'arrêt quasi complet du trafic aérien ont durement et durablement affecté le secteur du tourisme. Ainsi, le Conseil d'Etat a mis sur pied en collaboration avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C), un programme d'impulsion économique. Ce dernier, soutenu financièrement à hauteur de 4,5 millions de francs, a permis la création et la remise de chèques tourisme, la création et la remise de chèques cafés-restaurants et bars, ainsi que le déploiement d'un label sanitaire.

Dans le but de renforcer les synergies entre les différents acteurs du dispositif de soutien aux entreprises et d'apporter une plus grande

cohérence entre les entités dudit dispositif, le Grand Conseil a décidé, sur proposition du Conseil d'Etat, de transférer les activités de la Fondation Ecllosion au sein de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT). Ce transfert d'activité permettra, à budget constant, de consacrer une partie des moyens actuels au développement d'un nouvel axe de soutien au travers de prestations financières dédiées au financement de l'innovation, tout en préservant le soutien aux start-up issues du domaine des sciences de la vie.

Finalement, le département a facilité la mise en relation des parties engagées dans la production locale de masques chirurgicaux entièrement transparents, dans le but de créer de nouveaux emplois à Genève et de commercialiser cette innovation sanitaire majeure d'ici à l'été 2021.

#finances

#prêts

« Un processus de numérisation accélérée
des commerces et des restaurants
genevois a été initié
et a pris la forme d'un accès gratuit
– et dans certains cas d'un abonnement d'un an –
à différentes plateformes. »

#emploi

© Etat de Genève



A04

Développement et innovation du canton et de la région

Genève internationale et solidaire

La COVID-19 a eu un impact considérable sur les activités de la Genève internationale et solidaire en 2020

Les mesures sanitaires ont provoqué une forte baisse de l'activité confériencière et de l'afflux de délégués. Ainsi, une partie des plus de 3'000 conférences organisées chaque année a eu lieu en format virtuel ou hybride, moyennant d'importantes adaptations techniques et des processus. Le canton s'est engagé, via la FIPOI et la Mission suisse, dans une réflexion sur l'avenir des conférences.

Faire preuve de flexibilité

En 2020, Genève comptait 431 ONG qui regroupaient 3'112 emplois. Le travail des ONG a été perturbé aussi bien dans le canton que dans les pays où elles sont actives. Elles ont été soumises à de nombreuses incertitudes en matière de financements. Au 31 décembre, le canton soutenait le loyer de sept ONG (+3 en 2020). Il a aussi renouvelé son partenariat avec le Centre d'Accueil de la Genève internationale (CAGI) dont le service ONG a été renforcé.

Le fonds de la solidarité internationale a fait preuve de flexibilité dans l'octroi des financements pour permettre aux ONG de poursuivre leur travail dans des conditions incertaines, et a soutenu des projets destinés à lutter contre la pandémie dans les pays du Sud. 85 projets ont été soutenus, dont 59 nouveaux (5 en relation directe avec la COVID-19), et 26 déjà engagés en 2019, pour un total de 7'223'358 francs. Le soutien aux principaux partenaires (CICR et MSF) s'est poursuivi comme prévu et un nouveau projet de loi et un contrat de prestations avec la Fédération genevoise de coopération (FGC) pour la période 2021-2024 ont été déposés. 2021 marquera les 20 ans de la loi sur le financement de la solidarité internationale.

Créer une vision cohérente

Les projets de construction des organisations internationales, soutenus par le canton (117,6 millions), se sont poursuivis malgré les retards liés à l'arrêt des chantiers. Le projet de loi pour la transformation de l'UIT (42,6 millions) a été déposé. Le projet Trembley de la Fondation Terra et Casa, avec 93 logements destinés aux internationaux, a été livré comme prévu. En termes d'aménagement, l'étude sur le périmètre du Jardin des Nations a été lancée en collaboration avec l'office de l'urbanisme et les communes concernées, et permettra de créer une vision cohérente pour le développement de ce périmètre.

Renforcer les atouts

Le canton a poursuivi ses efforts pour renforcer les atouts de la Genève internationale, en accompagnant des projets innovants, notamment dans le domaine des villes (Geneva Cities Hub) ou de la science (Geneva Science and Diplomacy Anticipator). Enfin, avec le lancement de Geneva Solutions, le canton a développé la couverture journalistique de la Genève internationale. Il a aussi maintenu son soutien au Club suisse de la presse et consolidé son site internet d'information « geneve-int.ch ».



85

Le nombre de projets soutenus en 2020 par le fonds de la solidarité internationale (26 déjà engagés en 2019 et 59 nouveaux dont 5 en relation directe avec la COVID-19).

A04

#conférences

#promotion

« Le canton a poursuivi ses efforts pour renforcer les atouts de la Genève internationale, en accompagnant des projets innovants, notamment dans le domaine des villes (Geneva Cities Hub) ou de la science (Geneva Science and Diplomacy Anticipator). »

#construction

© Etat de Genève



A04

Développement et innovation du canton et de la région

Affaires européennes, régionales et fédérales

En cette année marquée par la crise COVID, le service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF) a soutenu le Conseil d'Etat dans le cadre des échanges avec les autorités fédérales et françaises, intensifiés pour faire face aux effets des mesures sanitaires drastiques décidées de part et d'autre de la frontière.

En 2020, la fermeture des frontières lors de la première vague de coronavirus, la diversité des mesures prises ainsi que leur passage différencié ont rendu indispensable un échange fiable et rapide d'informations au travers des outils existants mais également par la mise à disposition de nouveaux canaux de communication pour pallier les contraintes du (semi)-confinement.

Les liens avec les parlementaires fédéraux, les interventions au sein des conférences intercantionales ainsi que les contacts au travers des organismes transfrontaliers (Comité régional franco-genevois, Grand Genève ou Conseil du Léman) ont permis d'anticiper, atténuer et accompagner au mieux les décisions nationales perçues comme brutales pour une agglomération transfrontalière et internationale comme Genève.

Au niveau fédéral, le SAEF a activement défendu les intérêts du canton dans le cadre des nouvelles réglementations et mesures d'urgence liées à la pandémie au niveau sanitaire, économique, de la mobilité, de la formation, etc.

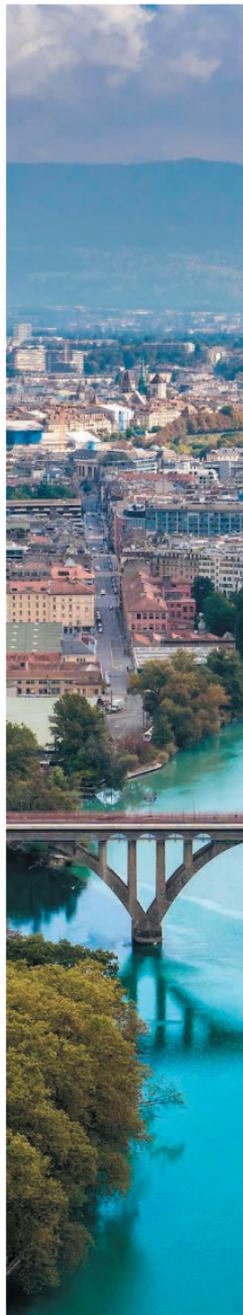
Accompagner les dossiers stratégiques

Par ailleurs, d'importants dossiers fédéraux pour Genève ont pu être clos favorablement en 2020. Parmi ceux-ci figurent la limitation du nombre de cabinets médicaux (admission des fournisseurs de soin), la nouvelle prestation transitoire pour les personnes âgées au chômage, financée intégralement par la Confédération, la nouvelle loi CO2 qui favorise la rénovation des bâtiments et la géothermie ainsi qu'une sécurisation accrue du transport de chlore par train. La délicate question de la répartition des charges entre Confédération et cantons, susceptible d'orienter la prochaine version de la péréquation financière, a fait l'objet d'une veille particulière à Genève en tant que canton contributeur, qu'il s'agira de poursuivre en 2021.

Dans le domaine de la Genève internationale, le SAEF a contribué à la publication d'une newsletter destinée aux parlementaires fédéraux et à l'organisation d'une rencontre entre les parlementaires et le nouvel ambassadeur à la Mission suisse à l'ONU, Jürg Lauber. Un événement à Berne marquant les 100 ans du multilatéralisme a dû malheureusement être annulé en raison de la COVID. La promotion des intérêts genevois a dû être adaptée aux contraintes sanitaires, dont l'impossibilité d'accéder au Palais fédéral durant les sessions.

En charge du suivi du dossier européen, le SAEF a piloté l'élaboration et la communication de la position du Conseil d'Etat contre l'initiative dite «de limitation», qui a été nettement refusée le 27 septembre 2020 à l'échelle cantonale et fédérale.

© Etat de Genève



Suivre les dossiers transfrontaliers

Dans le domaine transfrontalier, le Grand Genève a activement poursuivi les travaux d'élaboration du projet d'agglomération de quatrième génération, de façon à pouvoir le déposer à Berne en juin 2021. Les critères de choix des mesures susceptibles d'être cofinancées par la Confédération ont été fixés par les partenaires du Grand Genève, ce qui devrait garantir une quatrième édition du projet d'agglomération cohérente et resserrée autour de projets structurants.

La loi cantonale visant à financer les mesures du projet d'agglomération de troisième génération, portant sur près de 250 millions de francs, a été approuvée par le Grand Conseil.

Le projet franco-valdo-genevois PACTE, qui vise à mettre en priorité de l'agenda et des travaux du Grand Genève la transition écologique, de manière visible et concrète, a été déposé au printemps 2020 en vue de bénéficier d'un important financement par le programme de coopération transfrontalière Interreg V. Parallèlement ont débuté les nombreux projets des partenaires sur cette thématique stratégique, sur leur territoire respectif.

Les partenaires du Grand Genève ont enfin confirmé l'organisation des Assises européennes de la transition énergétique qui aura lieu en janvier 2022. Après 2018, cet événement se déroulera pour la deuxième fois dans la région et fournira une vitrine aux partenaires de l'agglomération pour mettre en avant leurs avancées en matière de transition énergétique.

Dans le cadre de l'élaboration du programme INTERREG VI France-Suisse, le SAEF a coordonné la position de Genève, en proposant avec succès aux partenaires franco-suisse d'orienter le programme vers une trajectoire de transition écologique, le développement d'une économie innovante et la promotion de mobilités transfrontalières durables.

Le Conseil du Léman a organisé une convention d'affaires en octobre sur les industries de machines-outils, particulièrement bienvenue dans le contexte économique tendu par la crise COVID-19. Il a également lancé un vaste projet touristique innovant autour du Léman, qui doit être cofinancé par le programme INTERREG.

Le démarrage des travaux de rénovation du Téléphérique du Salève a dû être décalé d'un an en raison de la pandémie. Ils devraient être lancés à la fin août 2021. Des financements publics et privés ont été obtenus de part et d'autre de la frontière pour ce projet de rénovation. En fin d'année 2020, une nouvelle contribution issue d'un fonds genevois dédié à un projet d'intérêt public permettra au GLCT pour l'exploitation du téléphérique (GLCT TS) de revoir à la baisse l'emprunt prévu pour boucler le budget de ce projet d'envergure.



A04

Développement et innovation du canton et de la région

Réformes institutionnelles

Le Conseil d'Etat a mis en consultation un projet de loi constitutionnelle visant à réformer l'exécutif des communes genevoises de moins de 3000 habitant.e.s.

Hormis le chantier de répartition des tâches (voir aussi partie I, 2.2), le Conseil d'Etat a mis en consultation auprès de l'Association des communes genevoises (ACG) un projet de loi constitutionnelle visant à réformer l'exécutif des communes genevoises de moins de 3000 habitant.e.s. Au lieu du régime actuel d'un.e maire et de deux adjoint.e.s, le Conseil d'Etat souhaite dans l'ensemble des communes des exécutifs composés de trois conseillères et conseillers administratives et administratifs disposant de responsabilités et de prérogatives équivalentes.

Le Conseil d'Etat a également, dès le début 2020, mis en consultation un projet de loi fixant les compétences respectives du canton et des communes en matière de protection et d'insertion des personnes sans abri. En raison du changement de législature dans les communes, l'ACG n'a communiqué sa position qu'en novembre 2020. Le Conseil d'Etat déposera donc un projet de loi dès le début 2021.

Le Conseil d'Etat a déposé plusieurs projets de loi visant la modification des statuts de fondations communales, et en particulier celui sur la constitution de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, qui offrira d'ici quelques années à la population un nouveau bassin de natation olympique fermé – le deuxième dans notre canton après la piscine des Vernets, inaugurée en 1964.

La situation extraordinaire liée à la COVID-19 a elle aussi marqué les relations entre les communes et le canton. Genève a été ainsi le premier canton suisse, ce printemps, à autori-

ser les organes délibératifs des conseils municipaux à siéger, en mettant en place des mesures sanitaires ou en recourant à la vidéo-conférence. Cette expérience a permis, à l'automne, d'adopter une modification réglementaire fixant les modalités selon lesquelles les conseils municipaux peuvent délibérer par vidéoconférence, tout en garantissant la sécurité juridique des actes votés.

Sur le plan opérationnel, le département de la cohésion sociale a, dès la mi-mars, lancé et coordonné les plans de solidarité communaux, destinés à venir en aide aux personnes isolées et vulnérables, en particulier les seniors. Les expériences accumulées ont démontré à quel point, pour ce type de prestations, la proximité jouait un rôle essentiel. L'ensemble des communes a ainsi déployé des mesures efficaces et adaptées. Cette expérience a permis au département et à l'ACG d'ouvrir le chantier des recommandations communes de mises en œuvre de l'art. 4 al. 2 LRT-Seniors, afin d'assurer l'aide aux tâches de la vie quotidienne des seniors sur le long terme.

Enfin, en lien avec la crise de la COVID-19, le Conseil d'Etat, à la demande de l'ACG, a déposé devant le Grand Conseil un projet de loi prolongeant la durée pendant laquelle les communes sont autorisées à adopter des budgets déficitaires en raison des baisses de recettes de l'impôt sur les personnes morales. Initialement fixée à 5 ans après l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA), cette durée sera prolongée de 3 ans pour tenir compte de l'impact cumulé de la crise sanitaire sur les recettes fiscales.



© Etat de Genève

Emettre des avis de droit et former les élu.e.s

Le département de la cohésion sociale a procédé à plusieurs examens préliminaires relatifs à des problématiques disciplinaires de membres d'exécutifs communaux. Ces examens ont conduit dans la plupart des situations à constater que les préoccupations exprimées par les dénonciations ne fondaient pas de motif à sanction disciplinaire au sens de la loi sur l'administration des communes. Une seule procédure disciplinaire a été formellement ouverte, en janvier 2020. En raison des mesures sanitaires prises au printemps, il n'a pas été possible de la conduire jusqu'à son terme avant la fin du mandat de la personne visée. Néanmoins, les actes préparatoires menés à cette occasion ont permis au Conseil d'Etat d'émettre à l'intention de la municipalité concernée des recommandations sur la gouvernance de certaines entités et sur des principes de bonne gestion.

Le département a également délivré de nombreux avis juridiques à l'intention des communes, notamment s'agissant de projets de modifications réglementaires.

Le département a également proposé des formations aux candidat.e.s aux fonctions électives communales, mais aussi aux membres élu.e.s des conseils municipaux, sur les tâches communales et les compétences respectives de l'exécutif et du délibératif. Un programme de formation plus ambitieux, mis sur pied en collaboration avec l'ACG, a dû être reporté à 2021 en raison des mesures sanitaires.

Contrôler la conformité des décisions communales

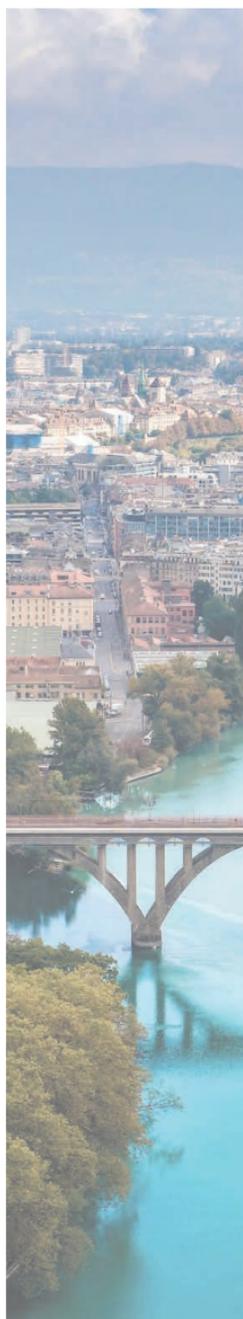
Le secteur des actes communaux du service des affaires communales (SAFCO) a examiné en 2020, comme le demandent ses missions ordinaires, la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis (voir tableau ci-dessous). Il a préparé les décisions du département chargé de la surveillance des communes et les arrêtés du Conseil d'Etat les approuvant, ainsi que, dans certains cas, des projets de loi devant être approuvés par le Grand Conseil ou des actes du Conseil d'Etat en sa qualité d'autorité en matière de surveillance des communes.

Durant l'année, le secteur des finances communales du SAFCO a procédé à l'examen des budgets 2020 et des comptes 2018 des 45 communes du canton de Genève.

Type	2018	2019	2020
Nbre de résolutions	86	117	77
Nbre de communications	126	148	249
Délibérations traitées	1'027	1'091	956
Total actes communaux traités	1'239	1'356	1'282
Nbre de pris acte	200	263	348
Nbre de transmis pour suite	66	71	38
Décisions exécutoires	253	259	299
Délibérations approuvées par décision départementale	717	756	591
Délibérations approuvées par arrêté du Conseil d'Etat	3	7	3
Nbre d'actes communaux annulés	9		14 ¹ / 2 ²

¹ Par demande du Conseil municipal

² Par arrêté du Conseil d'Etat



A04

#répartir

#consulter

« La situation extraordinaire liée à la COVID-19 a elle aussi marqué les relations entre les communes et le canton. Genève a été ainsi le premier canton suisse, ce printemps, à autoriser les organes délibératifs des conseils municipaux à siéger, en mettant en place des mesures sanitaires ou en recourant à la vidéo-conférence. »

#surveiller



A05

Audit interne, transparence de l'information et égalité

Protection de la personnalité des membres de la fonction publique

L'année 2020 a été marquée par une baisse de la proportion des prestations fournies pour les établissements affiliés au dispositif du Groupe de confiance.

En 2020, la pandémie de coronavirus a donné lieu à une implémentation rapide du télétravail au Groupe de confiance (GDC) et, partant, à une adaptation des prestations pour les rendre compatibles avec les mesures sanitaires imposées, tout en assurant, autant que possible, le maintien de la qualité des prestations. Les entretiens individuels ont ainsi pour la plupart été menés par téléphone. L'annulation des formations données par le Groupe de confiance en raison du coronavirus a par ailleurs été l'occasion de revoir les modèles existants en vue d'une plus grande interaction avec le public.

L'année 2020 a été marquée par une baisse de la proportion des prestations fournies pour les établissements affiliés au dispositif du Groupe de confiance, comme le montre le tableau ci-dessous. Le volume global des nouvelles situations soumises passe de 388 en 2019 à 345 en 2020 soit une baisse de 43 situations (11%). Cette baisse s'explique principalement par la

situation sanitaire et les semi-confinements, ce qui a pu soit détendre certaines situations, soit amener les personnes à repousser leur démarche auprès du GDC.

En 2020, le Groupe de confiance a également participé à la réalisation d'un e-learning sur le harcèlement sexuel, diffusé à l'ensemble du personnel de l'Etat. Enfin, une nouvelle commune a adhéré au dispositif du Groupe de confiance durant l'été 2020.

Évolution des nouvelles situations	2018	2019	2020
Etat de Genève	75%	57%	64%
Etablissements affiliés	25%	43%	36%



A05

Audit interne, transparence de l'information et égalité

Promotion de l'égalité et lutte contre les violences et les discriminations

Le BPEV s'est mobilisé pour soutenir les victimes de violence domestique lors du semi-confinement imposé en raison de la pandémie de la COVID-19.

La pandémie de la COVID-19 a fortement mobilisé le BPEV. Le semi-confinement a mis en lumière la détresse des personnes victimes de violences domestiques, contraintes de rester chez elles.

Conscient de cette problématique, l'Etat de Genève a mis en place des mesures inédites en vue de prévenir les violences dans le couple et la famille et prendre en charge les personnes concernées.

Ce dispositif, piloté par le BPEV et soutenu par ORCA-GE (Organisation des secours en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle), a permis de réquisitionner des chambres d'hôtel afin de renforcer les capacités d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences domestiques et leurs enfants, ainsi que pour les auteurs.e.s.

Un monitoring a permis d'assurer un suivi constant auprès des institutions du réseau de prise en charge des violences domestiques. Une communication renforcée et intensive a également été menée pour informer le public.

En collaboration avec l'office cantonal de la statistique (OCSTAT), le BPEV a publié le rapport annuel statistique de l'observatoire des violences domestiques pour l'année 2019, et, en collaboration avec l'OCSIN, il a produit et déployé un nouvel outil de récolte de données à ce sujet.

Lutter contre les discriminations

En 2020 a abouti le projet de loi sur l'égalité et la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre (LELVDG) (voir aussi partie I 1.6). Au sein du département des finances et des ressources humaines (DF), le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) y a largement contribué. Il a notamment mené une consultation interdépartementale, ainsi qu'auprès des différents publics concernés.

Ce texte a été adopté par le Conseil d'Etat le 16 décembre 2020 et envoyé au Grand Conseil.

Prévenir le harcèlement sexuel au travail

La prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail a également fait l'objet d'un intérêt particulier pour le BPEV.

Celui-ci a participé au développement d'un e-learning pour l'administration et l'a mis à disposition des entreprises. Il a également piloté, au niveau suisse, la réalisation d'un kit en la matière, composé de films, de fiches d'informations et du e-learning (le tout traduit en 4 langues).

Parallèlement, dans le cadre de la clôture du projet PME Action+, 48 PME genevoises ont pu bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé depuis 2016 pour mettre en place un dispositif de prévention du harcèlement sexuel au travail.



48

PME genevoises ont pu bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé depuis 2016 pour mettre en place un dispositif de prévention du harcèlement sexuel au travail.

A05

Promouvoir une orientation non sexuée

Dans le cadre du plan d'action MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique) et dans l'optique de promouvoir une orientation non sexuée dans la formation et les filières professionnelles, le BPEV a co-produit, sous l'égide de la conférence romande de l'égalité, un matériel pédagogique intitulé « L'école de l'égalité à l'intention du corps enseignant de la 1ère à la 11ème année. »

En partenariat avec l'Université de Genève notamment, le BPEV a également participé à la publication et à la diffusion d'un ouvrage intitulé « 100 femmes et des milliers d'autres », complété par des vidéos de témoignages de femmes destinés à inspirer les jeunes filles à embrasser des carrières, notamment dans les filières MINT.

Retracer l'histoire des droits politiques

Le 6 mars 2020 a marqué les 60 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes à Genève. A l'occasion de cet anniversaire, le BPEV a mené différentes actions en collaboration avec la Ville de Genève (exposition, conférence, table ronde, pièce de théâtre) afin de retracer l'histoire de ces droits et sensibiliser sur les divers enjeux actuels en lien avec les femmes en politique.

#respect

#soutien

« Le semi-confinement a mis en lumière la détresse des personnes victimes de violences domestiques, contraintes de rester chez elles. Conscient de cette problématique, l'Etat de Genève a mis en place des mesures inédites en vue de prévenir les violences dans le couple et la famille et prendre en charge les personnes concernées. »

#métier

© Etat de Genève



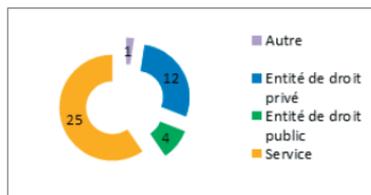
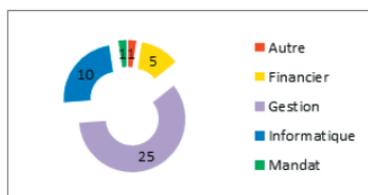
A05

Audit interne, transparence de l'information et égalité

Audits et expertises du service d'audit interne (SAI)

Audits financiers, audits des systèmes de gestion, audits informatiques, audits sur mandat du Conseil d'Etat: en 2020, le SAI a remis 42 rapports.

Les 42 rapports remis par le SAI en 2020 peuvent être répartis dans les catégories suivantes:



Le SAI a procédé à:

- des audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés;
- des audits des systèmes de gestion. Ces contrôles ont porté notamment sur l'existence d'objectifs stratégiques et opérationnels, sur la gestion des risques, la formalisation des procédures et des contrôles. Ils ont aussi concerné la gestion des ressources humaines, l'organisation des projets de construction, le respect des lois et l'économicité des moyens utilisés pour délivrer les prestations;
- des audits informatiques concernant les projets informatiques, la disponibilité et la sécurité des applications, la qualité des données et la gestion des systèmes d'information;
- des audits sur mandat du Conseil d'Etat.

Ces rapports contiennent plus de 270 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat, et à une meilleure economicité de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv).

Le SAI procède, par ailleurs, au suivi des recommandations mises en place par les entités auditées. Il a traité en 2020 plus de 200 suivis.

200

En 2020, le SAI a traité plus de 200 suivis relatifs aux recommandations mises en place par les entités auditées.

A05

Le SAI, c'est quoi?

Le service d'audit interne (SAI) est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. Il a pour mission de contrôler le respect des principes de légalité, d'économicité, d'efficacité et d'efficience. Il a aussi pour tâche d'être un pôle de compétences en matière de systèmes de gestion, de systèmes informatiques, de normes comptables et de finance.

En vertu de l'article 221 alinéa 2 de la Constitution et de l'article 9 alinéa 1 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), le SAI est autonome et indépendant. Il coordonne son activité avec la Cour des comptes afin de permettre une surveillance efficace de l'Etat.

#contrôle

#qualité

« Ces rapports contiennent plus de 270 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat, et à une meilleure economicité de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations. »

#gestion



A05

Audit interne, transparence de l'information et égalité

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2020, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé une vingtaine de publications de la collection « Informations statistiques » et environ 140 « Actualités ».

La plupart des actualités diffusées par l'OCSTAT en 2020 présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires. Afin de mettre en perspective la crise provoquée par la pandémie de la COVID-19, l'OCSTAT a mis en ligne une série de graphiques commentés remontant à 1970.

L'OCSTAT a également mis en valeur des résultats par la publication de diverses analyses : « Le travail à temps partiel dans le canton de Genève : comparaison entre femmes et hommes » ; « Transactions immobilières dans le canton de Genève de 1990 à 2017 » ; « La santé des Genevois en 2017 et comparaison depuis 1992 ».

Enfin, l'Observatoire statistique transfrontalier (OST) a élaboré deux fiches : « Marché du travail, emploi et population active » et « Impact de la pandémie de coronavirus sur le territoire franco-valdo-genevois ». L'OST a aussi diffusé une série de cartes présentant les indicateurs clés par commune de l'espace transfrontalier genevois.

Apparier les données

La révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton s'est poursuivie en collaboration avec les services partenaires. Cette collaboration a été formalisée dans le règlement relatif à la mise en œuvre de la législation fédérale sur le registre fédéral des bâtiments et des logements (RRegBL – B 4 40.03). Pluriannuelle, la révision du RegBL est encore en cours.

L'appariement des données de source fiscale (contribuables imposés au barème ordinaire et contribuables imposés à la source) avec les données de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) est en phase d'achèvement. La base de données qui en résultera permettra de définir le profil des personnes qui arrivent dans le canton de Genève ou le quittent, sous l'angle des revenus.

La mise sur pied d'un compte de la santé pour le canton de Genève s'est poursuivie sans encore aboutir.

Enfin, en collaboration avec l'office cantonal de l'énergie (OCEN), l'OCSTAT a revu l'éventail des informations figurant actuellement sur le site Statistique Genève (résultats, méthodologie). Dans le cadre de la mise sur pied d'une statistique des énergies renouvelables, les indicateurs ont été élaborés par l'OCEN. Certains doivent encore être finalisés, mais les aspects méthodologiques sont désormais réglés.



140

Le nombre d'« Actualités » publiées
par l'OCSTAT en 2020

A05

Audit interne, transparence de l'information et égalité

Médiation administrative

Pour cette prestation, se reporter aux publications de l'entité concernée.



© Etat de Genève



A05

Audit interne, transparence de l'information et égalité

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Pour cette prestation, se reporter aux publications de l'entité concernée.



© Etat de Genève



A05

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

#observer

#chiffres

« L'appariement des données de source fiscale avec les données de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) est en phase d'achèvement. La base de données qui en résultera permettra de définir le profil des personnes qui arrivent dans le canton de Genève ou le quittent, sous l'angle des revenus. »

#analyser

© Etat de Genève



C 2020 / "A" Autorités et Gouvernance	<u>Onglet</u>
A01 Grand Conseil / GC	-
A01.01 Grand Conseil	
A02 Conseil d'Etat / CHA	4
A02.01 Conseil d'Etat	
A02.02 Archives d'Etat	
A03 Exercice des droits politiques / CHA	5
A03.01 Exercice des droits politiques	
A04 Développement et innovation du canton et de la région / Divers	6
A04.01 Promotion économique et tourisme / DDE	
A04.02 Genève internationale / DF	
A04.03 Solidarité internationale / DF	
A04.04 Affaires européennes, régionales et fédérales / CHA	
A04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales / DCS	
A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité / Divers	7
A05.01 Audits et expertises du service d'audit interne / DF	
A05.02 Surveillance de la bonne application de la LIPAD / CHA	
A05.03 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève / CHA	
A05.04 Promotion de l'égalité et prévention des violences / DF	
A05.05 Mise à disposition d'informations statistiques publiques / DF	
A05.06 Médiation administrative / CHA	
A06 Cour des comptes / CDC	-
A06.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes	

A Autorités et Gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses programmes – en particulier le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, l'exercice des droits politiques, le développement et l'innovation du canton et de la région – ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées à des défis en constante évolution et de répondre aux attentes du public, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19, qui a souligné l'importance de la coopération au niveau cantonal, national, mais aussi au-delà des frontières, sur le bassin de vie du Grand Genève et également à un niveau multilatéral. Au total, le Conseil d'Etat a pris 84 arrêtés relatifs à la pandémie.

De plus, le Conseil d'Etat a fait des aides aux entreprises genevoises et au maintien des emplois qui en dépendent une priorité absolue. Ainsi, le montant total des soutiens financiers planifiés pour l'année 2020 s'élève à 110 millions de francs. Ces mesures ont porté sur des aides directes aux entreprises et aux start-up mais également sous la forme d'indemnisations pour les loyers et les salaires, un soutien au domaine du tourisme ainsi que des mesures complémentaires pour les commerces et activités ayant dû être fermés par décision des autorités fédérales et cantonales.

Les priorités et le plan d'action du Conseil d'Etat en matière de politique extérieure ont été fixés pour la législature 2018-2023 afin de défendre et promouvoir les intérêts de Genève sur les scènes fédérale, transfrontalière et internationale.

En ce qui concerne le Grand Genève, les échanges avec les autorités fédérales et françaises ont dû être intensifiés en raison de la crise COVID, pour faire face aux effets des mesures sanitaires drastiques décidées de part et d'autre de la frontière. De plus, d'importants dossiers fédéraux ont été clos favorablement. Les travaux d'élaboration du projet d'agglomération de quatrième génération ont été activement poursuivis en vue d'un dépôt à Berne en 2021.

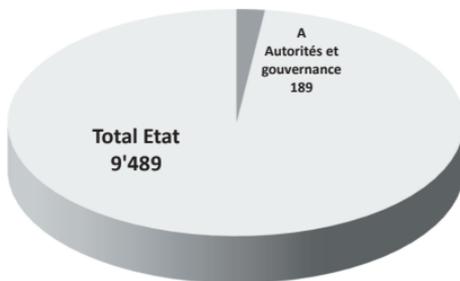
Dans le domaine des affaires internationales, le canton, en collaboration avec la Confédération, a œuvré pour maintenir ses prestations et des conditions d'accueil adéquates. Une réflexion sur l'avenir de l'activité confédérale a été engagée. En outre, les projets de construction des organisations internationales se sont poursuivis. Le projet de loi octroyant un prêt à l'UIT pour la transformation de son site a été déposé par le Conseil d'Etat et adopté par le Grand Conseil au début de l'année 2021.

Le projet d'un nouvel Hôtel des archives a franchi des étapes importantes dans le respect du calendrier initial. Le Grand Conseil a voté la loi ouvrant un crédit d'investissement, si bien que le chantier a pu officiellement démarrer le 7 décembre 2020. Les délais ont donc été respectés, ce qui était primordial pour permettre le financement du projet à hauteur de 25 millions par une fondation privée.

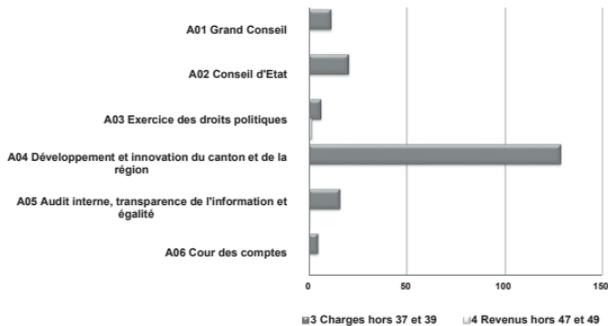
Enfin, l'exercice des droits politiques, en 2020, a été marqué par d'importants événements électoraux, mais aussi par la nécessité d'adapter les dispositifs organisationnels et légaux en fonction de conditions sanitaires fluctuantes (annulation de la votation du 17 mai 2020 notamment).

A Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



Récapitulation A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	203,77 ETP		-14,97 ETP	-6,8%	218,75 ETP	205,21 ETP
3 Charges	188.545.770,80		71.899.829	61,6	116.645.942	93.106.384,95
4 Revenus		3.502.544,00	-530.651	-13,2	4.033.195	2.042.061,00
Couverture en F	-185.043.226,80		-72.430.480		-112.612.747	-91.064.323,95
Couverture en %	-98,14%			1,7	-96,54%	-97,81%
30 Charges de personnel	55.968.853,23		-7.096.986	-11,3	63.065.839	50.943.136,17
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.160.733,15		-5.450.291	-34,9	15.611.024	11.966.477,65
33 Amortissements du patrimoine administratif	201.375,90		-67,048	-25,0	268.424	210.822,07
34 Charges financières	578.809,00		0	0,0	578.809	581.078,00
36 Charges de transfert	121.617.045,37		84.572.599	228,3	37.044.446	29.361.586,61
39 Facturations internes	18.954,15		-58.446	-75,5	77.400	43.284,45
42 Taxes et redevances		1.147.348,70	-100.765	-8,1	1.248.114	1.326.378,92
43 Revenus divers		2.133.656,98	-541.404	-20,2	2.675.061	481.235,84
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		219.368,07	109.368	99,4	110.000	232.275,99
49 Facturations internes		2.170,25	2.170	ND		2.170,25

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	203,77 ETP		-14,97 ETP	-6,8%	218,75 ETP	205,21 ETP
3 Charges	188.545.770,80		71.899.829	61,6	116.645.942	93.106.384,95
4 Revenus		3.502.544,00	-530.651	-13,2	4.033.195	2.042.061,00
Couverture en F	-185.043.226,80		-72.430.480		-112.612.747	-91.064.323,95
Couverture en %	-98,14%			1,7	-96,54%	-97,81%
A01 - GRAND CONSEIL..						
<i>Postes fixes</i>	22,70 ETP		-1,60 ETP	-6,6%	24,30 ETP	22,60 ETP
3 Charges	11.724.114,54		-1.374.721	-10,5	13.098.836	11.930.376,93
4 Revenus		57.356,11	477	0,8	56.879	66.054,40
Couverture en F	-11.666.758,43		1.375.199		-13.041.957	-11.864.322,53
Couverture en %	-99,51%			-0,1	-99,57%	-99,45%
30 Charges de personnel	8.247.461,87		-1.127.322	-12,0	9.374.784	8.579.042,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.130.502,20		-188.471	-5,7	3.318.973	2.986.665,85
33 Amortissements du patrimoine administratif	165.230,47		-55.349	-25,1	220.579	182.428,71
36 Charges de transfert	180.000,00		0	0,0	180.000	180.000,00
39 Facturations internes	920,00		-3.580	-79,6	4.500	2.240,00
42 Taxes et redevances		8.905,65	-8.446	-48,7	17.352	28.449,75
43 Revenus divers		48.450,46	8.923	22,6	39.527	37.604,65
A02 - CONSEIL D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	61,30 ETP		-1,20 ETP	-1,9%	62,50 ETP	59,30 ETP
3 Charges	20.646.288,75		-4.884.192	-19,1	25.530.481	16.200.223,77
4 Revenus		490.580,59	-197.552	-28,7	688.133	490.376,60
Couverture en F	-20.155.708,16		4.686.640		-24.842.348	-15.709.847,17
Couverture en %	-97,62%			0,3	-97,30%	-96,97%
30 Charges de personnel	18.890.078,33		-3.204.573	-14,5	22.094.651	13.832.634,01
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	959.825,47		-1.237.560	-56,3	2.197.385	1.390.986,19
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.535,90		0	0,0	8.536	8.767,88
34 Charges financières	535.163,00		0	0,0	535.163	543.823,00
36 Charges de transfert	244.700,00		-380.046	-60,8	624.746	389.672,14
39 Facturations internes	7.986,05		-62.014	-88,6	70.000	34.340,55
42 Taxes et redevances		429.986,30	-233.127	-35,2	663.113	433.223,97
43 Revenus divers		58.424,04	33.424	133,7	25.000	54.982,38
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
49 Facturations internes		2.170,25	2.170	ND		2.170,25
A03 - EXERCICE DES DROITS POLITIQUES.						
<i>Postes fixes</i>	12,35 ETP		-2,95 ETP	-19,3%	15,30 ETP	14,20 ETP
3 Charges	6.606.399,19		-5.094.270	-43,5	11.700.669	7.732.179,48
4 Revenus		1.754.430,84	-309.219	-15,0	2.063.650	143.950,65
Couverture en F	-4.851.968,35		4.785.051		-9.637.019	-7.588.228,83
Couverture en %	-73,44%			-10,8	-82,36%	-98,14%
30 Charges de personnel	3.388.559,58		-1.752.271	-34,1	5.140.831	3.516.494,96
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.151.699,61		-3.297.138	-51,1	6.448.838	4.208.184,52
36 Charges de transfert	64.800,00		-46.200	-41,6	111.000	7.500,00
39 Facturations internes	1.340,00		1.340	ND		
42 Taxes et redevances		2.425,50	-1.871	-43,5	4.296	22.574,20
43 Revenus divers		1.752.005,34	-307.349	-14,9	2.059.354	121.376,45
A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION						
<i>Postes fixes</i>	45,48 ETP		-5,87 ETP	-11,4%	51,35 ETP	46,17 ETP
3 Charges	128.332.022,60		84.446.432	192,4	43.885.591	36.050.881,77
4 Revenus		415.882,88	-132.806	-24,2	548.689	407.856,00

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION						
Couverture en F	-127.916.139,72		-84.579.238		-43.336.902	-35.643.025,77
Couverture en %	-99,68%			0,9	-98,75%	-98,87%
30 Charges de personnel	9.615.075,47		-224.555	-2,3	9.839.630	9.040.161,86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.995.681,89		-318.429	-13,8	2.314.111	2.303.464,25
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.713,27		-17.835	-86,8	20.548	2.566,29
36 Charges de transfert	116.710.299,37		85.001.897	268,1	31.708.402	24.698.285,47
39 Facturations internes	8.252,60		5.353	184,6	2.900	6.403,90
42 Taxes et redevances		73.019,20	44.410	155,2	28.609	112.519,85
43 Revenus divers		241.371,36	-278.709	-53,6	520.080	230.910,16
46 Revenus de transferts		101.492,32	101.492	ND		64.425,99
A05 - AUDIT INTERNE, TRANSPARENCE DE L'INFORMATION ET ÉGALITÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>59,95 ETP</i>		<i>-3,35 ETP</i>	<i>-5,4%</i>	<i>62,30 ETP</i>	<i>59,95 ETP</i>
3 Charges	16.186.670,64		-553.798	-3,3	16.740.469	15.754.302,78
4 Revenus		721.454,83	99.549	16,0	621.906	834.913,96
Couverture en F	-15.465.215,81		653.347		-16.118.563	-14.919.388,82
Couverture en %	-95,54%			-0,8	-96,29%	-94,70%
30 Charges de personnel	10.981.144,45		-257.335	-2,3	11.238.479	10.796.173,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	783.818,72		-293.988	-27,3	1.077.807	868.517,80
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.005,97		121	3,1	3.885	3.182,92
36 Charges de transfert	4.417.246,00		-3.052	-0,1	4.420.298	4.086.129,00
39 Facturations internes	455,50		456	ND		300,00
42 Taxes et redevances		570.266,60	89.461	18,6	480.806	630.784,75
43 Revenus divers		33.312,48	2.212	7,1	31.100	36.279,21
46 Revenus de transferts		117.875,75	7.876	7,2	110.000	167.850,00
A06 - COUR DES COMPTES.						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,00 ETP</i>		<i>0,00 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,00 ETP</i>	<i>3,00 ETP</i>
3 Charges	5.050.275,08		-639.621	-11,2	5.689.896	5.438.420,22
4 Revenus		62.838,75	8.901	16,5	53.938	98.909,39
Couverture en F	-4.987.436,33		648.522		-5.635.958	-5.339.510,83
Couverture en %	-98,76%			-0,3	-99,05%	-98,18%
30 Charges de personnel	4.846.533,53		-530.930	-9,9	5.377.464	5.178.629,91
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	139.205,26		-114.705	-45,2	253.910	208.659,04
33 Amortissements du patrimoine administratif	20.890,29		6.014	40,4	14.876	13.876,27
34 Charges financières	43.646,00		0	0,0	43.646	37.255,00
42 Taxes et redevances		62.745,45	8.807	16,3	53.938	98.826,40
43 Revenus divers		93,30	93	ND		82,99

A02 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	20'646'289	-4'884'192	-19.1%	25'530'481	16'200'224
30 Charges de personnel	18'890'078	-3'204'573	-14.5%	22'094'651	13'832'634
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	959'825	-1'237'560	-56.3%	2'197'385	1'390'986
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'536	0	0.0%	8'536	8'768
34 Charges financières	535'163	0	0.0%	535'163	543'823
36 Charges de transfert	244'700	-380'046	-60.8%	624'746	389'672
39 Facturations internes	7'986	-62'014	-88.6%	70'000	34'341
REVENUS	490'581	-197'552	-28.7%	688'133	490'377
42 Taxes et redevances	429'986	-233'127	-35.2%	663'113	433'224
43 Revenus divers	58'424	33'424	133.7%	25'000	54'982
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
49 Facturations internes	2'170	2'170	-	-	2'170
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-20'155'708	4'686'640	-18.9%	-24'842'348	-15'709'847
<i>Coût d'état-major</i>	-1'831'292	-63'685	3.6%	-1'767'607	-1'339'509
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'952'459	3'637'931	-42.3%	-8'590'390	-4'356'893
COÛT COMPLET	-26'939'459	8'260'886	-23.5%	-35'200'345	-21'406'249

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	62.20	-0.30	-0.48%	62.50	60.10
<i>ETP fixes</i>	61.30	-1.20	-1.92%	62.50	59.30
<i>ETP auxiliaires</i>	0.90	0.90	-	-	0.80

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et prévise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie d'Etat sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

A02 Conseil d'Etat (suite)

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie d'Etat et le département présidentiel, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Conseil d'Etat
- A02.02 Archives d'Etat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Le suivi des objectifs du programme de législation du Conseil d'Etat est détaillé dans le rapport de gestion 2020.

Archives d'Etat

Le projet d'un nouvel Hôtel des archives a franchi d'importantes étapes. Le Grand Conseil a voté la loi ouvrant un crédit d'investissement (L 12632), si bien que le chantier a pu officiellement démarrer le 7 décembre 2020. Les délais ont donc été respectés et la mise à disposition de cette nouvelle infrastructure est prévue pour la fin de l'année 2024.

Le programme de reconditionnement préalable au déménagement des 30 kilomètres linéaires d'archives a poursuivi son cours. Il mobilise toutes les ressources du service.

Le programme de restauration qui vise à sauver les documents anciens mis en danger par l'usure du temps a pu continuer, mais ne s'est pas entièrement déroulé comme prévu en raison des contraintes sanitaires.

Le programme de numérisation s'est poursuivi malgré des difficultés tant mécaniques qu'informatiques (pannes à plusieurs reprises). Une analyse complète du système d'information des Archives d'Etat est en cours afin d'anticiper les futurs besoins en lien avec le programme de numérisation et surtout avec la transition numérique de l'administration, qui engendrera un besoin inédit en termes de capacité de stockage. Actuellement, ce sont près de 719'000 images qui sont consultables en ligne.

L'archivage numérique fonctionne à satisfaction mais est appelé à être développé et industrialisé (pour les données nées numériques à archiver) au vu de la quantité très importante de documents désormais gérés dans des systèmes d'information au sein de l'administration.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 Charges de personnel (-3,2 millions)

Le non dépensé provient essentiellement de la dotation de provision en lien avec la caisse de pension des magistrat-e-s qui s'est révélée moins importante que prévue (-3 millions) et d'économies en lien avec des vacances de postes durant l'année.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-1,2 million)

L'économie provient de frais liés aux manifestations et réceptions protocolaires qui n'ont pas pu être organisées durant l'exercice 2020 en raison de la pandémie.

Elle provient également de frais d'impression et de publications ainsi que des prestations de service de tiers moins élevés que prévus.

36 Charges de transfert (-0.4 million)

En raison de la crise sanitaire, de nombreux événements n'ont pas pu avoir lieu, réduisant ainsi considérablement les sollicitations financières adressées à l'Etat.

A02 Conseil d'Etat (suite)

42 Taxes (-0,2 million)

L'écart sur les revenus est essentiellement en lien avec la diminution des ventes de lois et de publications, impact qui se retrouve également en diminution de charges (rubrique 31).

Objectifs et indicateurs (Archives d'Etat uniquement)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes de copies d'actes						
1.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
2. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	31'500	50'000	60'679	50'000	2023
3. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
3.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Efficacité	5	6	6	6	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations.

Indicateur 2.1 : le programme de numérisation a pour objectif de : 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève et 3) valoriser le patrimoine archivistique. En 2020, d'importants problèmes techniques tant informatiques que mécaniques ont empêché d'atteindre l'objectif.

Indicateur 3.1 : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

A02 - CONSEIL D'ETAT

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02 - CONSEIL D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	61,30 ETP		-1,20 ETP	-1,9%	62,50 ETP	59,30 ETP
3 Charges	20.646.288,75		-4.884.192	-19,1	25.530.481	16.200.223,77
4 Revenus		490.580,59	-197.552	-28,7	688.133	490.376,60
Couverture en F	-20.155.708,16		4.686.640		-24.842.348	-15.709.847,17
Couverture en %	-97,62%			0,3	-97,30%	-96,97%
A02.01 - CONSEIL D'ETAT.						
<i>Postes fixes</i>	45,90 ETP		-1,20 ETP	-2,5%	47,10 ETP	44,40 ETP
3 Charges	18.101.545,88		-4.812.849	-21,0	22.914.395	13.625.220,74
4 Revenus		457.874,39	-212.581	-31,7	670.455	481.763,83
Couverture en F	-17.643.671,49		4.600.269		-22.243.940	-13.143.456,91
Couverture en %	-97,47%			0,4	-97,07%	-96,46%
3000 Salaires des autorités et juges	2.090.106,60		13.901	0,7	2.076.206	2.086.373,93
3001 Paiements aux autorités et juges	16.176,80		-6.113	-27,4	22.290	16.306,80
300 Autorités, commissions et juges	<u>2.106.283,40</u>		<u>7.787</u>	<u>0,4</u>	<u>2.098.496</u>	<u>2.102.680,73</u>
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4.611.194,95		-68.614	-1,5	4.679.809	4.657.171,41
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	<u>4.611.194,95</u>		<u>-68.614</u>	<u>-1,5</u>	<u>4.679.809</u>	<u>4.657.171,41</u>
3049 Autres indemnités	4.320,10		-4.527	-51,2	8.847	5.475,90
304 Allocations	<u>4.320,10</u>		<u>-4.527</u>	<u>-51,2</u>	<u>8.847</u>	<u>5.475,90</u>
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	438.101,15		-9.647	-2,2	447.748	438.743,05
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	663.787,80		-39.253	-5,6	703.041	690.757,40
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	10.459,85		-1.416	-11,9	11.876	10.276,55
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	165.300,31		-986	-0,6	166.286	169.481,85
3059 Autres cotisations patronales	1.363,16		-3.389	-71,3	4.752	-37.809,33
305 Cotisations patronales	<u>1.279.012,27</u>		<u>-54.691</u>	<u>-4,1</u>	<u>1.333.703</u>	<u>1.271.449,52</u>
3060 Pensions	8.551.636,15		-3.019.855	-26,1	11.571.491	3.427.071,63
306 Prestations de l'employeur	<u>8.551.636,15</u>		<u>-3.019.855</u>	<u>-26,1</u>	<u>11.571.491</u>	<u>3.427.071,63</u>
3090 Formation et perfectionnement du personnel	4.100,00		-1.900	-31,7	6.000	2.869,00
3099 Autres charges de personnel	278.781,60		-118	0,0	278.900	279.782,20
309 Autres charges de personnel	<u>282.881,60</u>		<u>-2.018</u>	<u>-0,7</u>	<u>284.900</u>	<u>282.651,20</u>
30 Charges de personnel	16.835.328,47		-3.141.918	-15,7	19.977.246	11.746.500,39
3100 Matériel de bureau	6.320,46		-9.290	-59,5	15.610	12.274,77
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	1.508,48		-2.492	-62,3	4.000	
3102 Imprimés, publications	49.695,27		-55.413	-52,7	105.108	63.438,98
3103 Littérature spécialisée, magazines	17.460,95		-6.459	-27,0	23.920	19.481,15
3106 Matériel médical	781,90		782	ND	ND	
310 Charges de matières et de marchandises	<u>75.767,06</u>		<u>-72.871</u>	<u>-49,0</u>	<u>148.638</u>	<u>95.194,90</u>
3110 Meubles et appareils de bureau	1.045,27		1.045	ND	ND	346,80
3112 Vêtements, linge, rideaux				ND	ND	569,95
3113 Matériel informatique	690,68		691	ND	ND	
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif				ND	ND	15,75
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	<u>1.735,95</u>		<u>1.736</u>	<u>ND</u>	<u>ND</u>	<u>932,50</u>
3130 Prestations de services de tiers	205.849,09		-1.143.464	-84,8	1.349.113	688.108,81
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	309.240,32		73.829	31,4	235.411	232.992,85
3133 Charges d'utilisations informatiques	13.590,00		-36.410	-72,8	50.000	
313 Prestations de service et honoraires	<u>528.479,41</u>		<u>-1.106.045</u>	<u>-67,7</u>	<u>1.634.524</u>	<u>921.101,66</u>
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	393,10		-102	-20,6	495	3.453,91
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	1.391,00		-1.601	-53,5	2.992	236,95
3159 Entretien d'autres biens meubles	2.680,00		-2.499	-48,3	5.179	
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	<u>4.464,10</u>		<u>-4.202</u>	<u>-48,5</u>	<u>8.666</u>	<u>3.690,86</u>
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	41.784,09		-17.026	-29,0	58.810	47.804,97
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	<u>41.784,09</u>		<u>-17.026</u>	<u>-29,0</u>	<u>58.810</u>	<u>47.804,97</u>
3170 Frais de déplacements et autres frais	36.137,75		-30.464	-45,7	66.602	50.873,22
317 Dédommagements	<u>36.137,75</u>		<u>-30.464</u>	<u>-45,7</u>	<u>66.602</u>	<u>50.873,22</u>
3199 Autres charges d'exploitation				ND	ND	1.512,00
319 Autres charges d'exploitation				ND	ND	1.512,00

A02 - CONSEIL D'ETAT

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02.01 - CONSEIL D'ETAT.						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	688.368,36		-1.228.872	-64,1	1.917.240	1.121.110,11
3499 Autres charges financières	535.163,00		0	0,0	535.163	543.823,00
349 Autres charges financières	535.163,00		0	0,0	535.163	543.823,00
34 Charges financières	535.163,00		0	0,0	535.163	543.823,00
3622 RPT aux communes et associations intercommunales	20.000,00		0	0,0	20.000	20.000,00
362 Périquation financière et compensation des charges	20.000,00		0	0,0	20.000	20.000,00
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	14.700,00		-380.046	-96,3	394.746	159.672,14
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	14.700,00		-380.046	-96,3	394.746	159.672,14
36 Charges de transfert	34.700,00		-380.046	-91,6	414.746	179.672,14
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	6.775,50		-53.225	-88,7	60.000	34.115,10
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	6.775,50		-53.225	-88,7	60.000	34.115,10
3910 Prestations de service facturées en interne	1.210,55		-8.789	-87,9	10.000	
391 Prestations de service	1.210,55		-8.789	-87,9	10.000	
39 Facturations internes	7.986,05		-62.014	-88,6	70.000	34.115,10
4210 Emoluments pour actes administratifs		82.470,00	34.569	-29,5	117.039	83.920,00
421 Emoluments pour actes administratifs		82.470,00	-34.569	-29,5	117.039	83.920,00
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service			-10.000	-100,0	10.000	10.150,00
424 Taxes d'utilisation et prestations de service			-10.000	-100,0	10.000	10.150,00
4250 Ventes		144.094,78	-224.938	-61,0	369.033	164.346,12
425 Recette sur ventes		144.094,78	-224.938	-61,0	369.033	164.346,12
4260 Remboursements et participations de tiers		173.456,55	24.094	16,1	149.363	166.230,30
426 Remboursements		173.456,55	24.094	16,1	149.363	166.230,30
42 Taxes et redevances	400.021,33		-245.414	-38,0	645.435	424.646,42
4309 Autres revenus d'exploitation	55.682,81	30.683	122,7	25,000	54.947,16	
430 Revenus d'exploitation divers	55.682,81	30.683	122,7	25,000	54.947,16	
43 Revenus divers	55.682,81	30.683	122,7	25,000	54.947,16	
4401 Intérêts des créances et comptes courants			-20	-100,0	20	
440 Revenus des intérêts			-20	-100,0	20	
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
4910 Prestations de services		2.170,25	2.170	ND		2.170,25
491 Prestations de service		2.170,25	2.170	ND		2.170,25
49 Facturations internes		2.170,25	2.170	ND		2.170,25
A02.02 - ARCHIVES D'ETAT..						
Postes fixes	15,40 ETP		0,00 ETP	0,0%	15,40 ETP	14,90 ETP
3 Charges	2.544.742,87		-71.343	-2,7	2.616.086	2.575.003,03
4 Revenus		32.706,20	15.028	85,0	17.678	8.612,77
Couverture en F	-2.512.036,67		86.371		-2.598.408	-2.566.390,26
Couverture en %	-98,71%			-0,6	-99,32%	-99,67%
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1.661.856,09		-34.121	-2,0	1.695.977	1.689.180,10
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1.661.856,09		-34.121	-2,0	1.695.977	1.689.180,10
3049 Autres indemnités	418,20		-3.466	-89,2	3.884	3.439,35
304 Allocations	418,20		-3.466	-89,2	3.884	3.439,35
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	110.654,60		-1.485	-1,3	112.140	111.783,15
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	236.726,80		-20.067	-7,8	256.794	245.431,80
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	3.006,25		33	1,1	2.973	2.995,10
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	41.139,40		-508	-1,2	41.647	42.572,50
3059 Autres cotisations patronales	-851,48		-2.041	-171,6	1.190	-12.156,46
306 Cotisations patronales	390.675,57		-24.068	-5,8	414.744	390.626,09
3090 Formation et perfectionnement du personnel				ND		233,08
3099 Autres charges de personnel	1.800,00		-1.000	-35,7	2.800	2.655,00
309 Autres charges de personnel	1.800,00		-1.000	-35,7	2.800	2.655,00
30 Charges de personnel	2.054.749,86		-62.655	-3,0	2.117.405	2.086.133,62
3100 Matériel de bureau	87.287,21		48.987	127,9	38.300	18.434,90
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	328,86		329	ND		354,48
3102 Imprimés, publications	86.591,32		-45.109	-34,3	131.700	127.891,99
3103 Littérature spécialisée, magazines	12.718,04		-4.282	-25,2	17.000	13.680,47
3104 Matériel didactique	53,05		53	ND		

A02 - CONSEIL D'ETAT

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02.02 - ARCHIVES D'ETAT..						
3106 Matériel médical	78,40		78	ND		1.432,40
3109 Autres charges de matériel et de marchandises			-4.000	-100,0	4.000	318,00
310 Charges de matières et de marchandises	187.056,88		-3.943	-2,1	191.000	162.112,24
3110 Meubles et appareils de bureau				ND		1.461,05
3111 Machines, appareils et véhicules				ND		3.154,45
3112 Vêtements, linge, rideaux				ND		323,65
3113 Matériel informatique	2.298,59		2.299	ND		
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif			-1.113	-100,0	1.113	
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	2.298,59		1.186	106,5	1.113	4.939,15
3130 Prestations de services de tiers	51.874,02		-13.700	-20,9	65.574	72.937,33
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	16.140,00		14.178	722,6	1.962	10.728,00
313 Prestations de service et honoraires	68.014,02		478	0,7	67.536	83.665,33
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	1.184,70		-6.270	-84,1	7.455	1.812,15
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1.184,70		-6.270	-84,1	7.455	1.812,15
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	315,75		-1.684	-84,2	2.000	500,52
3169 Autres loyers et frais d'utilisation	1.100,15		1.100	ND		1.151,85
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	1.415,90		-584	-29,2	2.000	1.652,37
3170 Frais de déplacements et autres frais	11.447,15		406	3,7	11.041	15.691,29
317 Dédommagements	11.447,15		406	3,7	11.041	15.691,29
3181 Pertes sur créance effective	39,87		40	ND		3,55
318 Réévaluations sur créances	39,87		40	ND		3,55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	271.457,11		-8.688	-3,1	280.145	269.876,08
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	8.535,90		0	0,0	8.536	8.649,52
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	8.535,90		0	0,0	8.536	8.649,52
3320 Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles				ND		118,36
332 Amortissements des immobilisations incorporelles				ND		118,36
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.535,90		0	0,0	8.536	8.767,88
3612 Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	210.000,00		0	0,0	210.000	210.000,00
361 Dédommagements à des collectivités publiques	210.000,00		0	0,0	210.000	210.000,00
36 Charges de transfert	210.000,00		0	0,0	210.000	210.000,00
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		225,45
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		225,45
39 Facturations internes				ND		225,45
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		3.581,80	-12.418	-77,6	16.000	4.264,95
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		3.581,80	-12.418	-77,6	16.000	4.264,95
4260 Remboursements et participations de tiers		26.347,65	24.670	NS	1.678	4.278,15
426 Remboursements		26.347,65	24.670	NS	1.678	4.278,15
4290 Autres taxes		35,52	36	ND		34,45
429 Autres taxes		35,52	36	ND		34,45
42 Taxes et redevances		29.964,97	12.287	69,5	17.678	8.577,55
4309 Autres revenus d'exploitation		2.741,23	2.741	ND		35,22
430 Revenus d'exploitation divers		2.741,23	2.741	ND		35,22
43 Revenus divers		2.741,23	2.741	ND		35,22

A03 Exercice des droits politiques

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	6'606'399	-5'094'270	-43.5%	11'700'669	7'732'179
30 Charges de personnel	3'388'560	-1'752'271	-34.1%	5'140'831	3'516'495
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'151'700	-3'297'138	-51.1%	6'448'838	4'208'185
36 Charges de transfert	64'800	-46'200	-41.6%	111'000	7'500
39 Facturations internes	1'340	1'340	-	-	-
REVENUS	1'754'431	-309'219	-15.0%	2'063'650	143'951
42 Taxes et redevances	2'425	-1'871	-43.6%	4'296	22'574
43 Revenus divers	1'752'005	-307'349	-14.9%	2'059'354	121'376
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'851'968	4'785'051	-49.7%	-9'637'019	-7'588'229
Coût d'état-major	-328'503	82'771	-20.1%	-411'274	-340'526
Coût des prestations de moyens	-6'622'707	-2'442'817	58.4%	-4'179'890	-694'746
COÛT COMPLET	-11'803'178	2'425'006	-17.0%	-14'228'184	-8'623'501

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	12.35	-2.95	-19.28%	15.30	14.20
ETP fixes	12.35	-2.95	-19.28%	15.30	14.20

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

A03.01 Exercices de droits politiques.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

En 2020, l'exercice des droits politiques a été marqué par d'importants événements électoraux, mais aussi par les conditions sanitaires qui n'ont cessé de fluctuer. Cela a nécessité des adaptations permanentes des dispositifs organisationnels et légaux.

Au chapitre des opérations, la chancellerie d'Etat a pu mener à bien 3 votations populaires, concernant 9 objets fédéraux, 10 objets cantonaux et 2 objets communaux (Bernex et Meyrin) et gérer l'annulation de la votation du 17 mai 2020. Les élections municipales ont également pu se tenir en respectant le calendrier imposé par la constitution, moyennant le renoncement au vote au local pour les exécutifs communaux concernés par un second tour et la mise en place de processus modifiés vu les contraintes sanitaires pour l'ensemble des élections. La chancellerie a également conduit l'organisation des élections judiciaires avec le concours du secrétariat général du Pouvoir Judiciaire et du Conseil Supérieur de la Magistrature. Ces élections se sont révélées tacites.

A03 Exercice des droits politiques (suite)

Tout au long de l'année la chancellerie a délivré ses prestations en matière de droits politiques grâce au déploiement de son plan de continuité d'activité et a proposé des solutions pour sauvegarder la garantie des droits politiques, le cas échéant.

De plus, dans le cadre de ses activités, le service des votations et élections (SVE) a traité 554'156 votes par correspondance, ce qui représente le 94,3 % des votes exprimés (vote dans les locaux de vote 5,7 %). De plus, 50'365 signatures ont été contrôlées pour 3 initiatives cantonales, 4 référendums cantonaux, une initiative communale et 3 référendums communaux, auxquelles s'ajoutent 46'957 signatures à l'appui d'initiatives ou de référendums fédéraux vérifiées pour le compte de 43 communes genevoises.

Le SVE a également géré le remplacement de 22 conseillères et conseillers municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2020.

Enfin, le SVE a géré le registre des Suisses de l'étranger ayant le droit de vote dans le canton de Genève, soit 29'348 électeurs-trices. Cela représente une augmentation d'environ 1'150 électeurs-trices inscrit-e-s entre 2019 et 2020.

Par ailleurs 2020 a été l'occasion de construire une grande partie de la vision stratégique des droits politiques, dont la version publiable est planifiée pour mai 2021, mais aussi de trouver de nouveaux locaux pour la direction du support et des opérations de votes, adaptés aux enjeux actuels et futurs et conformes à la recommandation de la Cour des comptes (recommandation 9 du rapport 158).

Dans le cadre de sa mission visant à favoriser l'exercice des droits politiques, et notamment celui des jeunes, la chancellerie a poursuivi ses actions de promotion et de coordination malgré la situation sanitaire. En 2020, une nouvelle déclinaison d'institution 3D a été testée à deux reprises, à savoir "Mon bureau de vote". Il s'agit d'un jeu de rôles qui consiste à pousser plus loin l'expérience du vote en blanc, en faisant notamment réaliser aux participant-e-s le dépouillement de leurs votes. Les 6èmes éditions de CinéCivic (144 participant-e-s ont réalisé 16 films et 80 affiches) et de la Semaine de la démocratie (plus de 1600 participant-e-s en présentiel ou distanciel) ont été organisées en 2020 en tenant compte des contraintes liées à la COVID-19. En 6 ans d'existence plus de 1'600 jeunes ont participé à CinéCivic en réalisant près de 160 films et 600 affiches.

Enfin, la chancellerie a collaboré avec les Editions Loisirs et Pédagogie ainsi qu'avec le service des relations extérieures de la Ville de Genève pour mettre à jour l'ouvrage Institutions politiques genevoises, qui propose désormais également une version en anglais.

Les différents projets susmentionnés ont pour objectif d'augmenter la participation en générale et celle des moins de 25 ans en particulier. La chancellerie d'Etat observe régulièrement l'évolution des taux de participations aux différents scrutins et dans le cadre d'une analyse des taux de participation des votations. La chancellerie d'Etat a constaté que depuis 2015 l'écart de participation entre le taux de participation des moins de 25 ans et le taux de participation générale tend à se réduire. Ce constat pourrait conduire à penser que les jeunes participeraient plus qu'auparavant. Cet aspect continuera à être observé pour voir si cette tendance tend à se confirmer.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

L'économie de 5,1 millions sur le total des charges provient essentiellement :

- des élections tacites du pouvoir judiciaire, alors qu'elles étaient prévues en 2 tours au budget avec un dépouillement centralisé à Uni-Mail pour chacune d'entre elles;
- de l'annulation de la votation du 17 mai 2020 en raison de la crise sanitaire;
- d'un dépouillement centralisé pour les élections communales avec une organisation restreinte pour respecter les consignes sanitaires en lien avec la pandémie.

Elle est compensée dans une moindre mesure par des revenus inférieurs à ce qui était prévu (-0,3 million) liée à la facturation du dépouillement centralisé aux communes pour les élections communales.

L'écart sur les ETP (-2,95 ETP) correspond à des vacances de postes au 31 décembre qui sont repourvues en 2021.

A03 Exercice des droits politiques (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2023
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la Chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2023
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2023
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2023

Commentaires

Indicateurs 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

A03 - EXERCICE DES DROITS POLITIQUES.

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A03 - EXERCICE DES DROITS POLITIQUES.						
<i>Postes fixes</i>	12,35 ETP		-2,95 ETP	-19,3%	15,30 ETP	14,20 ETP
3 Charges	6.606.399,19		-5.094.270	-43,5	11.700.669	7.732.179,48
4 Revenus		1.754.430,84	-309.219	-15,0	2.063.650	143.950,65
Couverture en F	-4.851.968,35		4.785.051		-9.637.019	-7.588.228,83
Couverture en %	-73,44%			-10,8	-82,36%	-98,14%
A03.01 - EXERCICES DE DROITS POLITIQUES.						
<i>Postes fixes</i>	12,35 ETP		-2,95 ETP	-19,3%	15,30 ETP	14,20 ETP
3 Charges	6.606.399,19		-5.094.270	-43,5	11.700.669	7.732.179,48
4 Revenus		1.754.430,84	-309.219	-15,0	2.063.650	143.950,65
Couverture en F	-4.851.968,35		4.785.051		-9.637.019	-7.588.228,83
Couverture en %	-73,44%			-10,8	-82,36%	-98,14%
3001 Paiements aux autorités et juges	24.390,00		-25.610	-51,2	50.000	36.935,00
300 Autorités, commissions et juges	24.390,00		-25.610	-51,2	50.000	36.935,00
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.777.419,31		-1.537.556	-35,6	4.314.975	2.865.159,38
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.777.419,31		-1.537.556	-35,6	4.314.975	2.865.159,38
3049 Autres indemnités	245,80		-5.806	-95,9	6.052	11.401,05
304 Allocations	245,80		-5.806	-95,9	6.052	11.401,05
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	181.658,45		-106.699	-37,0	288.357	184.563,20
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	326.981,25		-29.468	-8,3	356.449	348.883,45
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	4.867,20		-2.782	-36,4	7.649	4.790,65
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	67.716,00		-39.374	-36,8	107.000	70.366,15
3059 Autres cotisations patronales	-1.373,13		-4.432	-144,9	3.059	-14.550,17
305 Cotisations patronales	579.849,77		-182.754	-24,0	762.604	594.053,28
3090 Formation et perfectionnement du personnel	58,05		58	ND		591,25
3099 Autres charges de personnel	6.596,65		-603	-8,4	7.200	8.355,00
309 Autres charges de personnel	6.654,70		-545	-7,6	7.200	8.946,25
30 Charges de personnel	3.388.559,58		-1.752.271	-34,1	5.140.831	3.516.494,96
3100 Matériel de bureau	180.864,28		-172.509	-48,8	353.373	247.525,00
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	2.943,93		2.944	ND		363,08
3102 Imprimés, publications	252.602,81		-603.397	-70,5	856.000	561.145,63
3103 Littérature spécialisée, magazines	415,50		-1.167	-73,7	1.582	411,75
310 Charges de matières et de marchandises	436.826,52		-774.128	-63,9	1.210.955	809.445,46
3110 Meubles et appareils de bureau	1.303,15		-4.688	-78,2	5.991	1.060,90
3111 Machines, appareils et véhicules			-3.000	-100,0	3.000	
3113 Matériel informatique				ND		834,71
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif			-5.000	-100,0	5.000	
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1.303,15		-12.688	-90,7	13.991	1.895,61
3130 Prestations de services de tiers	2.605.973,49		-2.187.950	-45,6	4.793.923	3.276.312,75
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	51.749,35		-148.251	-74,1	200.000	47.346,14
3135 Charges de prestations de service pour personnes en garde	150,00		150	ND		
313 Prestations de service et honoraires	2.657.872,84		-2.336.050	-46,8	4.993.923	3.323.658,89
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau			-991	-100,0	991	
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	24.865,45		-55.135	-68,9	80.000	28.929,13
3159 Entretien d'autres biens meubles			-495	-100,0	495	
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	24.865,45		-56.621	-69,5	81.486	28.929,13
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4.149,00		-87.177	-95,5	91.326	22.416,26
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	4.149,00		-87.177	-95,5	91.326	22.416,26
3170 Frais de déplacements et autres frais	12.331,74		-44.825	-78,4	57.157	21.839,17
317 Dédommagements	12.331,74		-44.825	-78,4	57.157	21.839,17
3180 Réévaluations sur créances	3.610,00		3.610	ND		
3181 Pertes sur créance effectives	10.740,91		10.741	ND		
318 Réévaluations sur créances	14.350,91		14.351	ND		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.151.699,61		-3.297.138	-51,1	6.448.838	4.208.184,52

A03 - EXERCICE DES DROITS POLITIQUES.

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A03.01 - EXERCICES DE DROITS POLITIQUES.						
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	64.800,00		-46.200	-41,6	111.000	7.500,00
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	64.800,00		-46.200	-41,6	111.000	7.500,00
36 Charges de transfert	64.800,00		-46.200	-41,6	111.000	7.500,00
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	1.340,00		1.340	ND		
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	1.340,00		1.340	ND		
39 Facturations internes	1.340,00		1.340	ND		
4260 Remboursements et participations de tiers		2.425,50	-1.871	-43,5	4.296	22.574,20
426 Remboursements		2.425,50	-1.871	-43,5	4.296	22.574,20
42 Taxes et redevances		2.425,50	-1.871	-43,5	4.296	22.574,20
4309 Autres revenus d'exploitation		1.752.005,34	-307.349	-14,9	2.059.354	121.376,45
430 Revenus d'exploitation divers		1.752.005,34	-307.349	-14,9	2.059.354	121.376,45
43 Revenus divers		1.752.005,34	-307.349	-14,9	2.059.354	121.376,45

A04 Développement et innovation du canton et de la région

Département responsable : CHA (avec DF, DDE, DT et le DCS)

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	128'332'023	84'446'432	192.4%	43'885'591	36'050'882
30 Charges de personnel	9'615'075	-224'555	-2.3%	9'839'630	9'040'162
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'995'682	-318'429	-13.8%	2'314'111	2'303'464
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'713	-17'835	-86.8%	20'548	2'566
36 Charges de transfert	116'710'299	85'001'897	268.1%	31'708'402	24'698'285
39 Facturations internes	8'253	5'353	184.6%	2'900	6'404
REVENUS	415'883	-132'806	-24.2%	548'689	407'856
42 Taxes et redevances	73'019	44'410	155.2%	28'609	112'520
43 Revenus divers	241'371	-278'709	-53.6%	520'080	230'910
44 Revenus financiers	-	0	-	0	-
46 Revenus de transferts	101'492	101'492	-	-	64'426
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-127'916'140	-84'579'238	195.2%	-43'336'902	-35'643'026
Coût d'état-major	-2'426'632	-57'939	2.4%	-2'368'693	-2'069'545
Coût des prestations de moyens	-4'815'914	657'690	-12.0%	-5'473'604	-3'813'976
COÛT COMPLET	-135'158'686	-83'979'487	164.1%	-51'179'199	-41'526'546

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	52.08	-2.87	-5.22%	54.95	48.27
ETP fixes	45.48	-5.87	-11.43%	51.35	46.17
ETP auxiliaires	1.60	0.60	60.00%	1.00	-
ETP agents spécialisés	5.00	2.40	92.31%	2.60	2.10

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale, mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale, assurer un développement harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français, défendre les intérêts du canton sur le plan fédéral, intercantonal et régional, et assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional et local (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique. Il porte également sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (Palexpo, Arena, et Ports Francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par la direction des affaires internationales (DAI), le service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF), la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI), le service des affaires communales (SAFCO) et les entités concernées.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A04.01 Promotion économique et tourisme

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

- A04.04 Affaires européennes, régionales et fédérales
- A04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales
- A04.06 Affaires internationales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de législation

Promotion économique et tourisme

En raison de la crise économique engendrée par la pandémie de coronavirus (COVID-19), le Conseil d'Etat a fait des aides aux entreprises genevoises et au maintien des emplois qui en dépendent une priorité absolue. Le montant total des soutiens financiers planifiés pour l'année 2020 s'élève à 110 millions de francs.

Dès le début du mois de mars 2020, la crise économique engendrée par la pandémie de coronavirus a exigé du département du développement économique (DDE) qu'il concentre ses activités sur le soutien financier aux entreprises genevoises et à l'emploi local. Pour ce faire, et en vertu de la loi 12663 du 12 mars 2020, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) a cautionné des crédits-relais, dès mars 2020. Elle a également octroyé des prêts directs, sans intérêts et selon des modalités pratiques allégées, pour pouvoir traiter dans l'urgence les importants besoins en liquidités des entreprises en difficulté, ainsi que des indépendant-e-s ayant atteint l'âge de la retraite (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes). Au 31 décembre 2020, le montant des prêts directs versés s'est élevé à 22 millions de francs.

En complément, une aide spécifique aux jeunes entreprises développant des innovations (start-up), sous forme de prêts, a également été élaborée dans le cadre de la loi 12684 du 12 mai 2020 et mise sur pied à travers la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT). Les start-up étant l'un des principaux moteurs de l'innovation genevoise, cette aide vise à préserver leur savoir-faire principalement dans les domaines du développement durable et de la santé. Au 31 décembre 2020, un montant de prêts de plus de 3,3 millions de francs a été octroyé dont 1,1 million de francs par le canton et le solde par les fonds fédéraux.

Entre les mois de mars et de mai 2020, les cadres avec fonction dirigeante ont été placés par la Confédération sous le régime des réductions de l'horaire de travail (RHT), alors que les indépendant.e.s bénéficient d'allocations pour perte de gain (APG). Pour des raisons d'égalité de traitement, le DDE, sur la base de la loi 12685 du 12 mai 2020, a octroyé des RHT complémentaires aux cadres avec fonction dirigeante, totalisant plus de 3,3 millions de francs. Il a ensuite, sur la base de la loi 12801 du 29 octobre 2020 déployé des APG "cantonales" entre le 1er juin et le 16 septembre 2020, date à partir de laquelle la Confédération a fait basculer les cadres avec fonction dirigeante dans le régime APG, comme cela était déjà le cas pour les indépendant.e.s. Le montant prévu pour cette aide s'élève à 2,9 millions de francs.

Toujours en réponse au COVID-19, le DDE a initié un processus de numérisation accélérée des commerces et des restaurants genevois, en partenariat étroit avec les milieux professionnels concernés et pour un volume de soutien financier de plus de 300'000 francs. Cette intervention, immédiate et à grande échelle, a pris la forme d'un accès gratuit - et dans certains cas d'un abonnement d'un an - à différentes plateformes de livraison de plats à domicile, d'achats en ligne, ainsi que de précommandes de produits et de services.

Le 12 mars 2020, le DDE a mis en place une hotline dédiée aux entreprises genevoises. Cette ligne d'information directe a été adaptée le 2 novembre pour orienter encore plus efficacement les entrepreneurs.euses en difficulté et répondre aux nombreuses questions relatives aux aides financières disponibles.

En partenariat avec les milieux immobiliers (USPI Genève et CGI) et l'association de défense des locataires (Asloca GE), une opération a également été déployée pour permettre aux acteurs.trices économiques d'être totalement ou partiellement exonéré.e.s du paiement de leur loyer commercial. Ce programme a permis aux entreprises de dégaier des liquidités pour les mois d'avril, de mai et de juin de 8,3 millions de francs (lois 12664 et 12678 du 12 mai 2020), puis pour les mois de novembre et de décembre 2020 de 9,3 millions de francs (loi 12826 du 27 novembre 2020).

En réponse aux fermetures d'entreprises, le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé de mettre en place de multiples aides aux secteurs concernés, dont celui des établissements nocturnes. La prise en charge des frais fixes incompressibles

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

entre les mois d'août et de décembre 2020 (lois 12783 du 1^{er} octobre 2020 et 12825 du 27 novembre 2020) a représenté un montant total de 3,9 millions de francs d'indemnités versées.

De plus, pour la période située entre novembre et décembre, des soutiens supplémentaires ont pris la forme d'indemnités calculées sur la base des mètres carrés dévolus à l'accueil de la clientèle (lois 12833 du 27 novembre 2020 et 12864 du 29 janvier 2021) pour un montant d'environ 16,2 millions, ainsi qu'une participation aux charges patronales découlant de la RHT (loi 12824 du 27 novembre 2020) représentant environ 4,1 millions de francs.

Une aide aux commerces et aux activités de proximité qui avaient dû fermer, votée par le Grand Conseil le 4 décembre 2020 (loi 12812) et dont le montant de soutien financier est prévu à hauteur de 7 millions de francs, a également été mise en œuvre.

Une procédure simplifiée a par ailleurs été organisée pour permettre le versement de manière accélérée de la première tranche d'aide financière destinée aux cas de rigueur économique, en vertu de la loi 12810 du 4 décembre 2020, et dont le montant des soutiens s'élève à 24,9 millions.

Par ailleurs, le DDE a initié le 23 juin la création d'une plateforme dédiée aux industries créatives (Creative Alps), afin que les secteurs artistiques, de l'audiovisuel et du jeu vidéo notamment puissent mieux interagir entre eux et bénéficier d'une visibilité nationale et internationale accrue. Il a également contribué au lancement de la Trust Valley, une structure intercantonale dédiée à la cybersécurité et à la confiance numérique, sur la base des compétences technologiques, scientifiques et en matière de coopération internationale réunies dans l'Arc lémanique.

Dans l'objectif de renforcer l'innovation ouverte et de stimuler l'intelligence collective, le DDE a également lancé, le 7 mai, en collaboration avec l'association Open Geneva, l'Université de Genève et la HES-SO, un Fonds d'innovation de crise et de résilience. Cette initiative a donné lieu à un hackathon numérique, à partir duquel ont été élaborés 10 projets liés notamment à la santé des PME genevoises, le futur des événements, l'employabilité à travers la dimension de la formation continue, le renforcement des circuits de valeurs locaux et l'optimisation du télétravail.

Finalement, le département a facilité la mise en relation des parties engagées dans la production locale de masques chirurgicaux entièrement transparents, dans le but de créer de nouveaux emplois à Genève et de commercialiser cette innovation sanitaire majeure d'ici à l'été 2021.

La crise sanitaire liée au coronavirus a également fortement influencé l'activité de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C). La fermeture des frontières et l'arrêt quasi complet du trafic aérien ont durement affecté le secteur du tourisme et annihilé toute perspective, à court terme et à moyen terme, d'une reprise du tourisme exogène, qui constitue environ 80% des nuitées sur le canton depuis 1990.

Les destinations urbaines sont davantage fragilisées par les effets de la pandémie, en raison de l'absence totale du tourisme d'affaires et de congrès, indépendamment de la catégorie et de la taille des établissements hôteliers. La crise a toutefois mis en évidence les nombreux emplois directs et indirects liés au tourisme.

Dans ce contexte difficile, l'action de la FGT&C doit s'articuler en tenant compte du contexte de la fermeture des frontières et de l'anxiété de la population par rapport aux voyages longue distance. Elle doit ainsi privilégier la promotion du tourisme indigène, davantage intéressé par les activités de loisirs.

Ainsi, le Conseil d'Etat a mis sur pied en collaboration avec la FGT&C, par le biais de la loi 12728 du 25 juin 2020, un programme d'impulsion à hauteur de 4,5 millions de francs, dans l'objectif de favoriser le développement d'une offre attractive pour le tourisme de loisirs. Ce programme a permis notamment de développer des *packages* mettant en valeur les piliers thématiques d'une offre destinée à favoriser ce segment d'activité répondant aux nouveaux besoins générés par la crise, notamment en termes de durabilité. Ce d'autant plus que la faible proportion de touristes confédérés visitant Genève jusqu'ici (environ 18% du total des nuitées en 2018) offre une marge de progression supérieure en comparaison aux autres cantons. Les actions de promotion identifiées dans le cadre de ce programme sont la mise en avant du terroir genevois, de l'art de vivre et des expériences sur la culture et la gastronomie ainsi que la promotion de la Genève internationale. En outre, un accent a également été mis sur la promotion du secteur de l'horlogerie et les métiers d'art afin de promouvoir le patrimoine horloger genevois. Ce programme avait également comme but la création et la remise de chèques tourisme, la création et la remise de chèques cafés-restaurants et bars, ainsi que le déploiement d'un label sanitaire.

Dans le but de renforcer les synergies entre les différents acteurs du dispositif de soutien aux entreprises et d'apporter une plus grande cohérence entre les entités dudit dispositif, le Grand Conseil a décidé, sur proposition du Conseil d'Etat, de transférer les activités de la Fondation Eclouso au sein de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT). Ce transfert d'activité permettra, à budget constant, de consacrer une partie des moyens actuels au développement d'un nouvel axe de soutien au travers de prestations financières dédiées au financement

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

de l'innovation, tout en préservant le soutien aux start-up issues du domaine des sciences de la vie.

Finalement, bien que la situation d'urgence qui s'est déclarée en mars 2020 a conduit le Conseil d'Etat à allouer prioritairement les ressources du DDE à la gestion de la crise économique engendrée par le COVID-19, le processus de simplifications administratives pour les activités ordinaires des entreprises s'est maintenu. Le Conseil d'Etat a publié, le 20 septembre 2020, en partenariat avec la Fédération des entreprises romandes (FER Genève), la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) ainsi que la Banque cantonale de Genève (BCGE), une réédition du guide du créateur d'entreprise, qui intègre notamment l'ensemble des nouveautés juridiques, réglementaires et fiscales en lien avec la création d'entreprise.

Affaires européennes, régionales et fédérales

En cette année marquée par la crise de COVID-19, le service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF) a soutenu le Conseil d'Etat dans le cadre des échanges avec les autorités fédérales et françaises, intensifiés pour faire face aux effets des mesures sanitaires drastiques décidées de part et d'autre de la frontière. Les liens avec les parlementaires fédéraux, les interventions au sein des conférences intercantionales ainsi que les contacts au travers des organismes transfrontaliers (Comité régional franco-genevois, Grand-Genève ou Conseil du Léman), ont permis d'anticiper, atténuer et accompagner au mieux les décisions nationales parfois difficiles pour une agglomération transfrontalière et internationale comme Genève.

Au niveau fédéral, le SAEF a activement défendu les intérêts du canton dans le cadre des nouvelles réglementations et mesures d'urgence liées à la pandémie au niveau sanitaire, économique, mobilité, formation, etc. D'importants dossiers fédéraux pour Genève ont pu par ailleurs être clos favorablement en 2020. Parmi ceux-ci figurent la limitation du nombre de cabinets médicaux (admission des fournisseurs de soin), la nouvelle prestation transitoire pour les chômeurs et chômeuses âgé-e-s, financée intégralement par la Confédération, la nouvelle loi CO2 qui favorise la rénovation des bâtiments et la géothermie ainsi qu'une sécurisation accrue du transport de chlore par train. La délicate question de la répartition des charges entre Confédération et cantons, susceptible d'orienter la prochaine version de la péréquation financière, a fait l'objet d'une veille particulière à Genève en tant que canton contributeur, qu'il s'agira de poursuivre en 2021.

En charge du suivi du dossier européen, le SAEF a piloté l'élaboration et la communication de la position du Conseil d'Etat contre l'initiative dite "de limitation", qui a été nettement refusée le 27 septembre 2020 à l'échelle cantonale et fédérale.

Dans le domaine transfrontalier, le Grand Genève a activement poursuivi les travaux d'élaboration du projet d'agglomération de quatrième génération, de façon à pouvoir le déposer à Berne en juin 2021. Les critères de choix des mesures susceptibles d'être cofinancées par la Confédération ont été fixés par les partenaires du Grand Genève, ce qui devrait garantir une quatrième édition du projet d'agglomération cohérente et resserrée autour de projets structurants.

La loi cantonale visant à financer les mesures du projet d'agglomération de troisième génération, portant sur près de 250 millions de francs, a été approuvée par le Grand Conseil.

Affaires internationales

En cette année 2020 peu commune et marquée par la pandémie de COVID-19, Genève a assumé, plus que jamais, cette « responsabilité particulière à l'égard du monde » évoquée dans le plan de législature 2018-2023, en hébergeant de nombreux acteurs internationaux qui jouent un rôle dans la gestion de la crise sanitaire et de ses effets dans le monde. La COVID-19 a eu des conséquences considérables sur les activités de la Genève internationale et le canton, en collaboration avec la Confédération, a œuvré pour maintenir ses prestations et des conditions d'accueil adéquates. Les mesures sanitaires ont également provoqué une forte baisse de l'activité confédérative et de l'afflux de délégués, impactant ainsi tous les services liés. Le canton s'est engagé, via la FIPOI et la Mission suisse, dans une réflexion sur l'avenir des conférences.

Le travail des organisations non gouvernementales (ONG) a été perturbé à Genève et dans les pays où elles sont actives, et est soumis à de nombreuses incertitudes en matière de financements. Au 31 décembre 2020, le canton soutenait le loyer de 7 ONG (+3 en 2020). Il a aussi renouvelé son partenariat avec le Centre d'accueil de la Genève internationale dont le service ONG a été renforcé.

Le canton a tenu à assurer son soutien aux ONG partenaires, en faisant notamment preuve de flexibilité dans l'octroi des financements de la solidarité internationale afin qu'elles puissent adapter leur travail sur le terrain aux conditions incertaines. 5 projets destinés à lutter contre la pandémie dans les pays du Sud ont spécifiquement été soutenus,

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

capitalisant sur les compétences dans le domaine de la santé des organisations basées à Genève. 95 projets ont été soutenus, dont 61 nouveaux et 34 déjà engagés en 2019, pour un total de 7,2 millions. Le soutien aux principaux partenaires (CICR et Médecins sans frontières) s'est poursuivi comme prévu et un nouveau projet de loi (PL 12754), ainsi qu'un contrat de prestations avec la Fédération genevoise de coopération pour la période 2021-24, a été déposé. 2021 marquera les 20 ans de la loi sur le financement de la solidarité internationale.

Les projets de construction des organisations internationales, soutenus par le canton à hauteur de 117,6 millions, se sont poursuivis malgré les retards liés à l'arrêt temporaire des chantiers. Le projet de loi (PL 12750) octroyant un prêt à l'UIT pour la transformation de son site (42,4 millions) a été déposé. Le projet Trembley de la Fondation Terra et Casa, avec 93 logements destinés aux internationaux, a été livré comme prévu dans le courant de l'automne. En termes d'aménagement, l'étude sur le périmètre du Jardin des Nations a été lancée en collaboration avec l'office de l'urbanisme et les communes concernées. Cet exercice conjoint, qui se poursuivra pendant toute l'année 2021 permettra de créer une vision cohérente pour le développement de ce périmètre.

Alors que 2020 marquait le centième anniversaire de l'installation de la Société des Nations à Genève, le Conseil d'Etat n'a pu exprimer sa reconnaissance par un cadeau à l'ONU, ainsi qu'il prévoyait de le faire, en raison des conditions sanitaires. Le canton a toutefois poursuivi ses efforts pour renforcer les atouts de la Genève internationale, en accompagnant des projets innovants, notamment dans le domaine des villes (Geneva Cities Hub) ou de la science (Geneva Science and Diplomacy Anticipator). Par ailleurs, avec le lancement de Geneva Solutions, le canton a développé la couverture journalistique de la Genève internationale. Il a aussi maintenu son soutien au Club suisse de la presse et consolidé son site internet d'information « geneve-int.ch ».

Finalement, le canton a renforcé l'implication de la Genève internationale dans les initiatives lancées par le canton, dont la démarche GE 2050 et la préparation du plan climat.

Autres projets d'importance stratégique

Affaires européennes, régionales et fédérales

Le projet franco-valdo-genevois PACTE, qui vise à mettre en priorité de l'agenda et des travaux du Grand Genève la transition écologique, de manière visible et concrète, a été déposé au printemps 2020 en vue de bénéficier d'un important financement par le programme de coopération transfrontalière Interreg V. Parallèlement ont débuté les nombreux projets des partenaires sur cette thématique stratégique, sur leur territoire respectif.

Les partenaires du Grand Genève ont enfin confirmé l'organisation des Assises européennes de la transition énergétique qui auront lieu en janvier 2022. Après 2018, cet événement se déroulera pour la deuxième fois dans la région et fournira une vitrine aux partenaires de l'agglomération pour mettre en avant leurs avancées en matière de transition énergétique.

Dans le cadre de l'élaboration du programme INTERREG VI France-Suisse, le SAEF a coordonné la position de Genève, en proposant avec succès aux partenaires franco-suisse d'orienter le programme vers une trajectoire de transition écologique, le développement d'une économie innovante et la promotion de mobilités transfrontalières durables.

Le Conseil du Léman a organisé une convention d'affaires en octobre sur les industries de machines-outils, particulièrement bienvenue dans le contexte économique tendu par la crise de COVID-19. Il a également lancé un vaste projet touristique innovant autour du Léman, qui doit être cofinancé par le programme Interreg.

Le démarrage des travaux de rénovation du Téléphérique du Salève a dû être décalé d'un an en raison de la pandémie. Ils devraient être lancés à la fin août 2021. Des financements publics et privés ont été obtenus de part et d'autre de la frontière pour ce projet de rénovation.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 Charges de personnel (-0,2 million)

La variation sur les charges de personnel provient d'une économie réalisée en raison de vacances de postes durant l'année repourvus sur l'année 2021.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0,3 million)

Ces charges présentent un non dépensé dû essentiellement aux prestations de service et honoraires qui ont été moins importances en raison de l'annulation d'une grande partie des événements prévus.

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

36 Charges de transferts (+ 85 millions)

Cet écart s'explique principalement par les mesures liées à la COVID-19 (+84,6 millions), soit :

- 24,9 millions pour les indemnisations des cas de rigueurs selon la loi 12810;
- 16,3 millions pour les indemnisations au secteur restauration et débit de boissons selon les lois 12833 et 12864;
- 9,3 millions pour les indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux pour les mois de novembre et décembre selon la loi 12826;
- 7 millions pour les indemnisations en faveur des commerces et activités de proximité selon la loi 12812;
- 4,8 millions pour les indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux pour les loyers inférieurs à 3'500 francs et pour les mois de mars et avril selon la loi 12678;
- 4,5 millions pour le soutien au secteur du tourisme selon la loi 12728;
- 4,1 millions pour les indemnisations relatives aux charges sociales pour les mois de novembre et décembre selon la loi 12824;
- 3,9 millions pour les indemnisations en faveur des établissements nocturnes pour la période d'août à décembre selon les lois 12783 et 12825;
- 3,5 millions pour les indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux pour les loyers supérieurs à 3'500 francs et pour les mois de mars, avril et mai selon la loi 12664;
- 3,3 millions pour les indemnisations complémentaires aux RHT pour les cadres avec fonction dirigeante selon la loi 12685;
- 3 millions pour les indemnisations des cadres avec fonction dirigeante pour la période de juin à septembre selon la loi 12801

Il s'explique également par la constitution d'une provision à hauteur d'environ 1,2 million pour couvrir les risques des prêts octroyés pour les start-up par le biais de la FONGIT conformément à la loi 12684 du 12 mai 2020 sur l'aide financière extraordinaire de l'Etat aux jeunes entreprises développant des innovations (start-up) dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19).

En parallèle un non dépensé d'environ 650'000 francs provient principalement des subventions en lien avec la Genève internationale et la solidarité internationale (aide aux pays en voie de développement, aide aux missions des pays les moins avancés, location auprès de tiers pour ONG, fonds de lutte contre la drogue). L'écart correspond principalement aux projets qui n'ont pu être réalisés en raison de la pandémie, dont le soutien à des événements et à la venue de délégués à Genève.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève Internationale						
1.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	177	180	179	180	2023
1.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	182'003	210'000	207'147	200'000	2023
1.3 Nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève	Efficacité	31'343	29'000	30'848	29'000	2023
1.4 Montant des investissements immobiliers des OI, ONG, missions permanentes et fondations immobilières	Efficacité	152,9 mios	200 mios	285,7 mios	1,4 mrd	2023

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1.5 Pourcentage de surfaces rénovées et nouvelles surfaces construites par les OI, ONG, missions permanentes et fondations immobilières par rapport au total des surfaces à rénover/construire	Efficacité	22%	10%	37%	70%	2023
1.6 Taux de participation des OI aux groupes de travail thématiques sur la mobilité et l'énergie	Efficacité	94%	90%	82%	100%	2023
2. Impliquer chaque département dans la réalisation d'un projet de coopération internationale						
2.1 Nombre de départements ayant réalisé un projet de coopération internationale	Efficacité	3	4		6	2023
3. Garantir et assurer le processus d'instruction et de suivi des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève						
3.1 Pourcentage minimum de projets acceptés par rapport aux demandes de financement recevables traitées par le service la solidarité internationale	Efficacité	85%	>80%	81%	>80%	2023
4. Maintenir l'environnement comme domaine d'intervention prioritaire						
4.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	17%	13%	11%	13%	2023
5. Mettre en valeur la politique de la solidarité internationale et les engagements internationaux du canton de Genève au travers d'activités de communication et de sensibilisation						
5.1 Nombre d'actions de communication de la part du service de solidarité internationale	Efficacité	5	26		26	2023
6. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés						
6.1 Nombre de missions financées	Efficacité	42	42	42	45	2023
7. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère, 2ème et 3ème génération						
7.1 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA1 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	75%	85%		100%	2024
7.2 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA2 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	5%	15%		100%	2026
7.3 Pourcentage de contribution fédérale reçues pour la réalisation des mesures de PA3 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	3%	1,5%		100%	2028
8. Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton (art 5, al. 2 litt a LDévEco)						
8.1 Nombre d'actions de formation de la DG DERI favorisant la création d'entreprises	Efficacité	7	40	35	40	2023
9. Inciter les entreprises extérieures à s'implanter sur le canton (art 5, al. 2 litt c LDévEco)						
9.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBA)	Efficacité	21	30	19	20	2023

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
9.2 Nombre d'emplois projetés suite à l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du GGba	Efficacité	69	100	186	150	2023
10. Faciliter le développement des entreprises installées dans le canton (art 5, al. 2 litt b LDévEco)						
10.1 Nombre de participants aux conférences et événements (co-) organisés par la DG DERI	Efficacité	825	900		900	2023
11. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
11.1 Taux d'occupation	Efficacité	97,26 %	97 %	95,5 %	97,5 %	2023
12. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
12.1 Taux d'occupation	Efficacité	17,4 %	52 %	53 %	45 %	2023
13. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
13.1 Retombées économiques directes (en mio de CHF)	Efficacité	85 mio	390 mio	362 mio	350 mio	2023
14. Veiller à l'application de la loi par les communes						
14.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la loi sur l'administration des communes -LAC (B 6 05)	Qualité	0	0	0	0	2023
15. Promouvoir la destination touristique genevoise auprès des organisateurs de conférence et de congrès et les soutenir dans l'organisation de leur événement						
15.1 Nombre de congrès et séminaires d'entreprise obtenus	Efficacité	9	50		50	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur mesure l'attractivité de Genève en tant que centre de gouvernance mondiale.

Indicateurs 1.2 et 1.3 : ces indicateurs permettent de mesurer l'attrait de Genève pour les organisations internationales (OI), et les missions permanentes. En effet, le but est d'offrir les meilleures conditions de travail en vue de pérenniser le rôle de la Genève internationale.

Indicateur 1.4 et 1.5 : ces indicateurs mesurent le volume des investissements (en francs et en surface) relatifs à l'ensemble des projets de construction et de rénovation relevant de la Genève internationale pour des projets d'envergure, qu'il s'agisse des organisations internationales, des ONG, des missions permanentes et des fondations immobilières. En raison de la difficulté à récolter ces informations de manière fiable et systématique, les montants des investissements immobiliers des ONG et missions permanentes n'ont pas pu être inclus dans les comptes 2020.

Indicateur 2.1 : cet indicateur a été introduit pour le budget 2020. Il permet de mesurer l'objectif figurant dans le programme de législature qui vise à ce que chaque département élabore son propre projet de coopération afin de renforcer l'action du canton au plan de la solidarité internationale. En 2020, 3 départements ont élaboré un total de 3 projets.

Indicateur 3.1 : cet indicateur mesure la proportion de demandes de financement préavisées positivement par le Service de la solidarité internationale (SSI) par rapport à l'ensemble des demandes reçues.

Indicateur 4.1 : un montant de 1'000'000 francs est destiné aux projets du domaine de l'environnement. Le pourcentage est calculé sur le montant total des subventions hors subventions CICR, FGC et soutien aux missions des pays les moins avancés (PMA).

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

Indicateur 5.1 : cet indicateur fait référence à toutes les actions entreprises par le service pour mettre en valeur la politique du canton en matière de solidarité internationale (événements publics organisés par le service, prise de parole dans des événements extérieurs, actualités sur le site internet, etc.). En raison de la pandémie, la majorité des actions de communication publique n'ont pu être réalisées.

Indicateur 6.1 : cet indicateur vise le même objectif que l'indicateur 1.1 (nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève) et permet aux pays les moins avancés d'être présents à Genève malgré la cherté du lieu.

Indicateurs 7.1, 7.2 et 7.3 : ces indicateurs ont été reformulés de manière à calculer le pourcentage de subvention fédérale provenant du fonds d'infrastructure FORTA consommée dans les trois générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1, PA2 et PA3). La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.

A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION						
<i>Postes fixes</i>	45,48 ETP		-5,87 ETP	-11,4%	51,35 ETP	46,17 ETP
3 Charges	128.332.022,60		84.446.432	192,4	43.885.591	36.050.881,77
4 Revenus		415.882,88	-132.806	-24,2	548.689	407.856,00
Couverture en F	-127.916.139,72		-84.579.238		-43.336.902	-35.643.025,77
Couverture en %	-99,68%			0,9	-98,75%	-98,87%
A04.01 - PROMOTION ÉCONOMIQUE ET TOURISME						
<i>Postes fixes</i>	16,28 ETP		-3,72 ETP	-18,6%	20,00 ETP	17,70 ETP
3 Charges	103.613.080,24		85.766.376	480,6	17.846.704	11.139.051,18
4 Revenus		157.436,90	-186.443	-54,2	343.880	48.176,86
Couverture en F	-103.455.643,34		-85.952.819		-17.502.824	-11.090.874,32
Couverture en %	-99,85%			1,8	-98,07%	-99,57%
<i>3001 Paiements aux autorités et juges</i>			-10.000	-100,0	10.000	2.020,00
<i>300 Autorités, commissions et juges</i>			-10.000	-100,0	10.000	2.020,00
<i>3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation</i>	3.250.236,30		90.233	2,9	3.160.003	2.830.190,02
<i>301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation</i>	<u>3.250.236,30</u>		<u>90.233</u>	<u>2,9</u>	<u>3.160.003</u>	<u>2.830.190,02</u>
<i>3049 Autres indemnités</i>	1.195,85		-3.807	-76,1	5.003	3.521,15
<i>304 Allocations</i>	<u>1.195,85</u>		<u>-3.807</u>	<u>-76,1</u>	<u>5.003</u>	<u>3.521,15</u>
<i>3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs</i>	209.707,10		250	0,1	209.457	172.105,40
<i>3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions</i>	442.116,70		-27.191	-5,8	469.308	399.899,20
<i>3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents</i>	5.303,90		-251	-4,5	5.555	4.143,85
<i>3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales</i>	78.758,80		971	1,2	77.788	66.275,65
<i>3059 Autres cotisations patronales</i>	3.636,64		1.414	63,6	2.223	24.245,91
<i>305 Cotisations patronales</i>	<u>738.523,14</u>		<u>-24.808</u>	<u>-3,2</u>	<u>764.331</u>	<u>666.670,01</u>
<i>3090 Formation et perfectionnement du personnel</i>			-6.220	-100,0	6.220	1.722,93
<i>3099 Autres charges de personnel</i>	9.550,00		1.950	25,7	7.600	6.169,25
<i>309 Autres charges de personnel</i>	<u>9.550,00</u>		<u>-4.270</u>	<u>-30,9</u>	<u>13.820</u>	<u>7.892,18</u>
30 Charges de personnel	4.000.505,29		47.348	1,2	3.953.157	3.510.293,36
<i>3100 Matériel de bureau</i>	3.150,60		651	26,0	2.500	2.628,93
<i>3101 Matériel d'exploitation, fournitures</i>	1.038,85		1.039	ND		832,85
<i>3102 Imprimés, publications</i>	878,52		-15.121	-94,5	16.000	21.244,82
<i>3103 Littérature spécialisée, magazines</i>	743,80		-1.256	-62,8	2.000	838,85
<i>3105 Denrées alimentaires</i>				ND		4,85
<i>310 Charges de matières et de marchandises</i>	<u>5.811,77</u>		<u>-14.688</u>	<u>-71,6</u>	<u>20.500</u>	<u>25.550,30</u>
<i>3110 Meubles et appareils de bureau</i>	1.088,15		688	172,0	400	792,55
<i>3112 Vêtements, linge, rideaux</i>			-200	-100,0	200	
<i>3113 Matériel informatique</i>	305,87		306	ND		1.574,58
<i>3118 Immobilisations incorporelles</i>				ND		44.911,40
<i>3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</i>	129,70		130	ND		354,00
<i>311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</i>	<u>1.523,72</u>		<u>924</u>	<u>154,0</u>	<u>600</u>	<u>47.632,53</u>
<i>3130 Prestations de services de tiers</i>	106.153,15		17.953	20,4	88.200	48.036,85
<i>3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.</i>	593.856,33		3.856	0,7	590.000	717.247,35
<i>313 Prestations de service et honoraires</i>	<u>700.009,48</u>		<u>21.809</u>	<u>3,2</u>	<u>678.200</u>	<u>765.284,20</u>
<i>3151 Entretien de machines, appareils, véhicules</i>	1.537,82		1.538	ND		1.409,75
<i>315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</i>	<u>1.537,82</u>		<u>1.538</u>	<u>ND</u>		<u>1.409,75</u>
<i>3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations</i>	3.345,72		-1.154	-25,7	4.500	3.388,22
<i>316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation</i>	<u>3.345,72</u>		<u>-1.154</u>	<u>-25,7</u>	<u>4.500</u>	<u>3.388,22</u>
<i>3170 Frais de déplacements et autres frais</i>	6.271,31		-67.535	-91,5	73.806	52.568,78
<i>317 Dédommagements</i>	<u>6.271,31</u>		<u>-67.535</u>	<u>-91,5</u>	<u>73.806</u>	<u>52.568,78</u>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	718.499,82		-59.106	-7,6	777.606	895.833,78
<i>3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles</i>	2.656,39		-17.835	-87,0	20.491	2.509,41
<i>330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA</i>	<u>2.656,39</u>		<u>-17.835</u>	<u>-87,0</u>	<u>20.491</u>	<u>2.509,41</u>
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.656,39		-17.835	-87,0	20.491	2.509,41
<i>3611 Dédommagements aux cantons et aux concordats</i>	1.261.128,00		-94.277	-7,0	1.355.405	1.355.405,00
<i>361 Dédommagements à des collectivités publiques</i>	<u>1.261.128,00</u>		<u>-94.277</u>	<u>-7,0</u>	<u>1.355.405</u>	<u>1.355.405,00</u>

A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04.01 - PROMOTION ÉCONOMIQUE ET TOURISME						
3634 Subventions accordées aux entreprises publiques	7.470.150,00		0	0,0	7.470.150	1.470.150,00
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	3.942.865,65		-183.369	-4,4	4.126.235	3.761.750,00
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	11.413.015,65		-183.369	-1,6	11.596.385	5.231.900,00
3640 Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	1.171.709,35		1.171.709	ND		
364 Réévaluation prêts PA	1.171.709,35		1.171.709	ND		
3650 Réévaluations, participations PA	306.178,00		306.178	ND		
365 Réévaluation participations PA	306.178,00		306.178	ND		
3660 Amortissements planifiés des subventions d'investissements	151.296,08		8.536	6,0	142.760	142.759,18
366 Amortissements des subventions d'investissement	151.296,08		8.536	6,0	142.760	142.759,18
3690 Autres charges de transfert	84.588.091,66		84.588.092	ND		
369 Autres charges de transfert	84.588.091,66		84.588.092	ND		
36 Charges de transfert	98.891.418,74		85.796.869	655,2	13.094.550	6.730.064,18
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises			-500	-100,0	500	350,45
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises			-500	-100,0	500	350,45
3910 Prestations de service facturées en interne			-400	-100,0	400	
391 Prestations de service			-400	-100,0	400	
39 Facturations internes			-900	-100,0	900	350,45
4210 Emoluments pour actes administratifs				ND		500,00
421 Emoluments pour actes administratifs				ND		500,00
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service			-20.674	-100,0	20.674	13.955,00
424 Taxes d'utilisation et prestations de service			-20.674	-100,0	20.674	13.955,00
4260 Remboursements et participations de tiers	37.226,55		34.101	NS	3.126	33.666,95
426 Remboursements	37.226,55		34.101	NS	3.126	33.666,95
42 Taxes et redevances	37.226,55		13.427	56,4	23.800	48.121,95
4309 Autres revenus d'exploitation	120.210,35		-199.870	-62,4	320.080	54,91
430 Revenus d'exploitation divers	120.210,35		-199.870	-62,4	320.080	54,91
43 Revenus divers	120.210,35		-199.870	-62,4	320.080	54,91
A04.02 - GENÈVE INTERNATIONALE.						
Postes fixes				ND		3,50 ETP
3 Charges				ND		1.808.288,33
4 Revenus				ND		1.695,45
Couverture en F				ND		-1.806.592,88
Couverture en %				ND		-99,91%
3001 Paiements aux autorités et juges				ND		108.000,00
300 Autorités, commissions et juges				ND		108.000,00
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation				ND		606.527,86
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation				ND		606.527,86
3049 Autres indemnités				ND		743,65
304 Allocations				ND		743,65
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs				ND		42.674,75
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions				ND		90.524,00
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents				ND		951,40
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales				ND		16.618,10
3059 Autres cotisations patronales				ND		-3.550,72
305 Cotisations patronales				ND		147.217,53
3099 Autres charges de personnel				ND		37.410,00
309 Autres charges de personnel				ND		37.410,00
30 Charges de personnel				ND		899.899,04
3100 Matériel de bureau				ND		899,03
3102 Imprimés, publications				ND		3.235,83
3103 Littérature spécialisée, magazines				ND		1.257,55
310 Charges de matières et de marchandises				ND		5.392,41
3130 Prestations de services de tiers				ND		48.280,91
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.				ND		44.870,63
313 Prestations de service et honoraires				ND		93.151,54
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations				ND		1.094,30
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation				ND		1.094,30

A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04.02 - GENÈVE INTERNATIONALE.						
3170 Frais de déplacements et autres frais			ND			5.019,65
317 Dédommagements			ND			5.019,65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			ND			104.657,90
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles			ND			56,88
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA			ND			56,88
33 Amortissements du patrimoine administratif			ND			56,88
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif			ND			651.724,41
3638 Subventions à redistribuer à l'étranger			ND			151.950,10
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers			ND			803.674,51
36 Charges de transfert			ND			803.674,51
4260 Remboursements et participations de tiers			ND			1.681,65
426 Remboursements			ND			1.681,65
42 Taxes et redevances			ND			1.681,65
4309 Autres revenus d'exploitation			ND			13,80
430 Revenus d'exploitation divers			ND			13,80
43 Revenus divers			ND			13,80
A04.03 - SOLIDARITÉ INTERNATIONALE						
Postes fixes			ND			5,37 ETP
3 Charges			ND			17.321.726,82
4 Revenus			ND			285.884,05
Couverture en F			ND			-17.035.842,77
Couverture en %			ND			-98,35%
3001 Paiements aux autorités et juges			ND			11.635,00
300 Autorités, commissions et juges			ND			11.635,00
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation			ND			664.025,10
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation			ND			664.025,10
3049 Autres indemnités			ND			471,30
304 Allocations			ND			471,30
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs			ND			44.915,50
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions			ND			100.342,50
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents			ND			1.167,85
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales			ND			17.154,00
3059 Autres cotisations patronales			ND			-6.783,23
305 Cotisations patronales			ND			156.796,62
3099 Autres charges de personnel			ND			210,00
309 Autres charges de personnel			ND			210,00
30 Charges de personnel			ND			833.138,02
3100 Matériel de bureau			ND			712,78
3101 Matériel d'exploitation, fournitures			ND			65,37
3102 Imprimés, publications			ND			76,46
3103 Littérature spécialisée, magazines			ND			521,10
310 Charges de matières et de marchandises			ND			1.375,71
3110 Meubles et appareils de bureau			ND			228,95
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif			ND			228,95
3130 Prestations de services de tiers			ND			4.176,80
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.			ND			32.315,60
313 Prestations de service et honoraires			ND			36.492,40
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations			ND			1.147,56
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation			ND			1.147,56
3170 Frais de déplacements et autres frais			ND			13.776,20
317 Dédommagements			ND			13.776,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			ND			53.020,82
3622 RPT aux communes et associations intercommunales			ND			230.000,00
362 Péréquation financière et compensation des charges			ND			230.000,00
3638 Subventions à redistribuer à l'étranger			ND			16.205.567,98

A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04.03 - SOLIDARITÉ INTERNATIONALE						
<u>363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers</u>					ND	16.205.567,98
36 Charges de transfert					ND	16.435.567,98
4260 Remboursements et participations de tiers					ND	1.121,30
426 Remboursements					ND	1.121,30
42 Taxes et redevances					ND	1.121,30
4309 Autres revenus d'exploitation					ND	220.336,76
<u>430 Revenus d'exploitation divers</u>					ND	<u>220.336,76</u>
43 Revenus divers					ND	220.336,76
4690 Autres revenus de transferts					ND	64.425,99
<u>469 Autres revenus de transfert</u>					ND	<u>64.425,99</u>
46 Revenus de transferts					ND	64.425,99
A04.04 - AFFAIRES EUROPÉENNES, RÉGIONALES ET FÉDÉRALES						
Postes fixes	14,60 ETP		-0,50 ETP	-3,3%	15,10 ETP	14,30 ETP
3 Charges	4.623.076,62		-449.674	-8,9	5.072.751	5.020.186,34
4 Revenus		22.597,06	20.135	817,8	2.462	56.853,29
Couverture en F	-4.600.479,56		469.809		-5.070.289	-4.963.333,05
Couverture en %	-99,51%			-0,4	-99,95%	-98,87%
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.287.709,77		-156.310	-6,4	2.444.020	2.501.259,30
<u>301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation</u>	<u>2.287.709,77</u>		<u>-156.310</u>	<u>-6,4</u>	<u>2.444.020</u>	<u>2.501.259,30</u>
3049 Autres indemnités	284,50		-2.828	-90,9	3.112	1.486,65
<u>304 Allocations</u>	<u>284,50</u>		<u>-2.828</u>	<u>-90,9</u>	<u>3.112</u>	<u>1.486,65</u>
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	148.668,40		-12.769	-7,9	161.437	160.506,70
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	336.794,30		-18.389	-5,2	355.183	374.588,40
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	3.953,10		-329	-7,7	4.282	4.061,70
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	55.635,60		-4.319	-7,2	59.955	61.495,20
3059 Autres cotisations patronales	1.806,68		94	5,5	1.713	-8.085,92
<u>305 Cotisations patronales</u>	<u>546.858,08</u>		<u>-35.712</u>	<u>-6,1</u>	<u>582.570</u>	<u>592.566,08</u>
3090 Formation et perfectionnement du personnel	75,54		-924	-92,4	1.000	640,78
3099 Autres charges de personnel	6.155,60		-25.285	-80,4	31.441	6.471,97
<u>309 Autres charges de personnel</u>	<u>6.231,14</u>		<u>-26.210</u>	<u>-80,8</u>	<u>32.441</u>	<u>7.112,75</u>
30 Charges de personnel	2.841.083,49		-221.060	-7,2	3.062.143	3.102.424,78
3100 Matériel de bureau	1.654,30		-2.902	-63,7	4.556	1.688,31
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	22,88		23	ND	ND	76,18
3102 Imprimés, publications	85,00		-6.115	-98,6	6.200	3.446,99
3103 Littérature spécialisée, magazines	2.453,20		-4.447	-64,4	6.900	2.620,45
<u>310 Charges de matières et de marchandises</u>	<u>4.215,38</u>		<u>-13.441</u>	<u>-76,1</u>	<u>17.656</u>	<u>7.831,93</u>
3110 Meubles et appareils de bureau					ND	179,95
3113 Matériel informatique	501,88		502	ND	ND	29,08
<u>311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</u>	<u>501,88</u>		<u>502</u>	<u>ND</u>	<u>ND</u>	<u>209,03</u>
3130 Prestations de services de tiers	358.724,69		-54.675	-13,2	413.400	406.890,68
3131 Planifications et projections de tiers	720.505,07		22.549	3,2	697.956	670.308,50
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	15.888,53		-13.537	-46,0	29.426	34.201,03
<u>313 Prestations de service et honoraires</u>	<u>1.095.118,29</u>		<u>-45.664</u>	<u>-4,0</u>	<u>1.140.782</u>	<u>1.111.400,21</u>
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau					ND	370,40
<u>315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</u>					<u>ND</u>	<u>370,40</u>
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	1.745,79		-2.754	-61,2	4.500	2.287,95
3169 Autres loyers et frais d'utilisation	1.974,00		-26	-1,3	2.000	2.359,00
<u>316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation</u>	<u>3.719,79</u>		<u>-2.780</u>	<u>-42,8</u>	<u>6.500</u>	<u>4.646,95</u>
3170 Frais de déplacements et autres frais	23.094,16		-30.316	-56,8	53.410	58.270,79
<u>317 Dédommagements</u>	<u>23.094,16</u>		<u>-30.316</u>	<u>-56,8</u>	<u>53.410</u>	<u>58.270,79</u>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.126.649,50		-91.699	-7,5	1.218.348	1.182.729,31
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	519.929,03		-20.331	-3,8	540.260	488.636,80
<u>363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers</u>	<u>519.929,03</u>		<u>-20.331</u>	<u>-3,8</u>	<u>540.260</u>	<u>488.636,80</u>
3690 Autres charges de transfert	127.162,00		-122.838	-49,1	250.000	240.342,00
<u>369 Autres charges de transfert</u>	<u>127.162,00</u>		<u>-122.838</u>	<u>-49,1</u>	<u>250.000</u>	<u>240.342,00</u>
36 Charges de transfert	647.091,03		-143.169	-18,1	790.260	728.978,80

A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04.04 - AFFAIRES EUROPÉENNES, RÉGIONALES ET FÉDÉRALES						
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	7.732,60		5.733	286,6	2.000	5.213,45
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	7.732,60		5.733	286,6	2.000	5.213,45
3910 Prestations de service facturées en interne	520,00		520	ND		
391 Prestations de service	520,00		520	ND		
3920 Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation				ND		840,00
392 Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation				ND		840,00
39 Facturations internes	8.252,60		6.253	312,6	2.000	6.053,45
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service				ND		590,00
424 Taxes d'utilisation et prestations de service				ND		590,00
4260 Remboursements et participations de tiers		19.968,05	17.506	711,0	2.462	45.770,40
426 Remboursements		19.968,05	17.506	711,0	2.462	45.770,40
42 Taxes et redevances		19.968,05	17.506	711,0	2.462	46.360,40
4309 Autres revenus d'exploitation		55,01	55	ND		99,13
430 Revenus d'exploitation divers		55,01	55	ND		99,13
4390 Autres revenus		2.574,00	2.574	ND		10.393,76
439 Autres revenus		2.574,00	2.574	ND		10.393,76
43 Revenus divers		2.629,01	2.629	ND		10.492,89
A04.05 - CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES DÉCISIONS COMMUNALES..						
Postes fixes	3,80 ETP		-1,65 ETP	-30,3%	5,45 ETP	5,30 ETP
3 Charges	759.997,07		-92.735	-10,9	852.732	761.629,10
4 Revenus		837,07	19	2,3	818	15.246,35
Couverture en F	-759.160,00		92.754		-851.914	-746.382,75
Couverture en %	-99,89%			0,0	-99,90%	-98,00%
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	590.398,31		-64.780	-9,9	655.178	562.888,80
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	590.398,31		-64.780	-9,9	655.178	562.888,80
3020 Salaires des enseignants				ND		322,65
302 Salaires des enseignants				ND		322,65
3049 Autres indemnités	369,50		-927	-71,5	1.296	687,20
304 Allocations	369,50		-927	-71,5	1.296	687,20
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	39.322,35		-3.985	-9,2	43.307	37.444,50
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	83.210,95		-7.712	-8,5	90.923	84.051,25
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	1.100,60		-47	-4,1	1.148	1.002,20
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	14.631,80		-1.452	-9,0	16.084	14.258,85
3059 Autres cotisations patronales	-160,18		-620	-134,8	460	-8.338,79
306 Cotisations patronales	138.105,52		-13.816	-9,1	151.922	128.418,01
3090 Formation et perfectionnement du personnel				ND		700,00
3099 Autres charges de personnel	1.100,00		-1.100	-50,0	2.200	1.390,00
309 Autres charges de personnel	1.100,00		-1.100	-50,0	2.200	2.090,00
30 Charges de personnel	729.973,33		-80.623	-9,9	810.596	694.406,66
3100 Matériel de bureau	1.271,09		-729	-36,4	2.000	2.200,45
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	149,20		149	ND		
3102 Imprimés, publications	0,00		-250	-100,0	250	14,81
3103 Littérature spécialisée, magazines	984,00		-4.016	-80,3	5.000	1.049,50
3109 Autres charges de matériel et de marchandises	646,20		646	ND		53.419,20
310 Charges de matières et de marchandises	3.050,49		-4.200	-57,9	7.250	56.683,96
3113 Matériel informatique	70,02		70	ND		
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	70,02		70	ND		
3130 Prestations de services de tiers	3.496,77		1.997	133,1	1.500	2.950,12
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	21.620,35		-3.380	-13,5	25.000	
313 Prestations de service et honoraires	25.117,12		-1.383	-5,2	26.500	2.950,12
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau			-300	-100,0	300	
3158 Entretien des immobilisations incorporelles			-500	-100,0	500	
316 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles			-800	-100,0	800	
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	1.786,11		-168	-8,6	1.954	1.998,06
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	1.786,11		-168	-8,6	1.954	1.998,06
3170 Frais de déplacements et autres frais	0,00		-5.632	-100,0	5.632	5.590,30
317 Dédommagements	0,00		-5.632	-100,0	5.632	5.590,30

A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04.05 - CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES DÉCISIONS COMMUNALES..						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	30.023,74		-12.112	-28,7	42.136	67.222,44
4210 Emoluments pour actes administratifs		282,50	283	ND		
421 Emoluments pour actes administratifs		282,50	283	ND		
4260 Remboursements et participations de tiers		540,10	-278	-34,0	818	15.234,55
426 Remboursements		540,10	-278	-34,0	818	15.234,55
42 Taxes et redevances	822,60		5	0,6	818	15.234,55
4309 Autres revenus d'exploitation		14,47	14	ND		11,80
430 Revenus d'exploitation divers		14,47	14	ND		11,80
43 Revenus divers	14,47		14	ND		11,80
A04.06 - AFFAIRES INTERNATIONALES						
Postes fixes	10,80 ETP		0,00 ETP	0,0%	10,80 ETP	
3 Charges	19.335.868,67		-777.535	-3,9	20.113.404	
4 Revenus		235.011,85	33.483	16,6	201.529	
Couverture en F	-19.100.856,82		811.018		-19.911.875	
Couverture en %	-98,78%			-0,2	-99,00%	
3001 Paiements aux autorités et juges	117.360,00		-3.140	-2,6	120.500	
300 Autorités, commissions et juges	117.360,00		-3.140	-2,6	120.500	
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1.520.278,71		33.165	2,2	1.487.114	
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1.520.278,71		33.165	2,2	1.487.114	
3049 Autres indemnités	448,55		-1.817	-80,2	2.266	
304 Allocations	448,55		-1.817	-80,2	2.266	
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	103.457,40		-2.748	-2,6	106.205	
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	221.808,85		8.317	3,9	213.492	
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	2.576,85		-240	-8,5	2.817	
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	38.862,20		-581	-1,5	39.443	
3059 Autres cotisations patronales	920,80		-206	-18,3	1.127	
306 Cotisations patronales	367.626,10		4.542	1,3	363.084	
3099 Autres charges de personnel	37.800,00		-2.970	-7,3	40.770	
309 Autres charges de personnel	37.800,00		-2.970	-7,3	40.770	
30 Charges de personnel	2.043.513,36		29.779	1,5	2.013.734	
3100 Matériel de bureau	1.685,75		-1.943	-53,5	3.629	
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	1.476,55		1.477	ND		
3102 Imprimés, publications	3.021,00		-5.610	-65,0	8.631	
3103 Littérature spécialisée, magazines	2.172,85		-1.827	-45,7	4.000	
310 Charges de matières et de marchandises	8.356,15		-7.904	-48,6	16.260	
3110 Meubles et appareils de bureau			-2.000	-100,0	2.000	
3111 Machines, appareils et véhicules	37,71		38	ND		
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	37,71		-1.962	-98,1	2.000	
3130 Prestations de services de tiers	49.853,23		-90.882	-64,6	140.735	
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	47.926,85		-27.066	-36,1	74.993	
313 Prestations de service et honoraires	97.780,08		-117.948	-54,7	215.728	
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	183,10		-317	-63,4	500	
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules			-500	-100,0	500	
3159 Entretien d'autres biens meubles			-400	-100,0	400	
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	183,10		-1.217	-86,9	1.400	
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	1.350,79		-4.606	-77,3	5.957	
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	1.350,79		-4.606	-77,3	5.957	
3170 Frais de déplacements et autres frais	12.801,00		-21.875	-63,1	34.676	
317 Dédommagements	12.801,00		-21.875	-63,1	34.676	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	120.508,83		-155.512	-56,3	276.021	
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	56,88		0	-0,2	57	
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	56,88		0	-0,2	57	
33 Amortissements du patrimoine administratif	56,88		0	-0,2	57	
3622 RPT aux communes et associations intercommunales	230.000,00		0	0,0	230.000	
362 Péréquation financière et compensation des charges	230.000,00		0	0,0	230.000	

A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04.06 - AFFAIRES INTERNATIONALES						
<i>3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif</i>	947.504,01		-123.088	-11,5	1.070.592	
<i>3638 Subventions à redistribuer à l'étranger</i>	15.994.285,59		-528.714	-3,2	16.523.000	
<i>363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers</i>	<u>16.941.789,60</u>		<u>-651.802</u>	<u>-3,7</u>	<u>17.593.592</u>	
36 Charges de transfert	17.171.789,60		-651.802	-3,7	17.823.592	
<i>4260 Remboursements et participations de tiers</i>		15.002,00	13.473	881,2	1.529	
<i>426 Remboursements</i>		<u>15.002,00</u>	<u>13.473</u>	<u>881,2</u>	<u>1.529</u>	
42 Taxes et redevances		15.002,00	13.473	881,2	1.529	
<i>4309 Autres revenus d'exploitation</i>		118.517,53	-81.482	-40,7	200.000	
<i>430 Revenus d'exploitation divers</i>		<u>118.517,53</u>	<u>-81.482</u>	<u>-40,7</u>	<u>200.000</u>	
43 Revenus divers		118.517,53	-81.482	-40,7	200.000	
<i>4690 Autres revenus de transferts</i>		101.492,32	101.492	ND		
<i>469 Autres revenus de transfert</i>		<u>101.492,32</u>	<u>101.492</u>	<u>ND</u>		
46 Revenus de transferts		101.492,32	101.492	ND		

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité

Département responsable : CHA (avec DF)

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	16'186'671	-553'798	-3.3%	16'740'469	15'754'303
30 Charges de personnel	10'981'144	-257'335	-2.3%	11'238'479	10'796'173
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	783'819	-293'988	-27.3%	1'077'807	868'518
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'006	121	3.1%	3'885	3'183
36 Charges de transfert	4'417'246	-3'052	-0.1%	4'420'298	4'086'129
39 Facturations internes	456	456	-	0	300
REVENUS	721'455	99'549	16.0%	621'906	834'914
42 Taxes et redevances	570'267	89'461	18.6%	480'806	630'785
43 Revenus divers	33'312	2'212	7.1%	31'100	36'279
46 Revenus de transferts	117'876	7'876	7.2%	110'000	167'850
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'465'216	653'347	-4.1%	-16'118'563	-14'919'389
Coût d'état-major	-407'084	-28'114	7.4%	-378'970	-391'985
Coût des prestations de moyens	-4'123'841	-220'183	5.6%	-3'903'658	-2'587'506
COÛT COMPLET	-19'996'141	405'050	-2.0%	-20'401'191	-17'898'880

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	61.85	-4.05	-6.15%	65.90	62.65
ETP fixes	58.95	-3.35	-5.38%	62.30	59.95
ETP auxiliaires	0.40	-0.70	-63.64%	1.10	0.20
ETP agents spécialisés	2.50	0.00	0.00%	2.50	2.50

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations diverses telles que :

- l'audit interne assuré par le service d'audit interne;
- la surveillance de la bonne application de la LIPAD par le préposé à la protection des données et à la transparence;
- l'assurance de la protection de la personnalité à l'Etat par le groupe de confiance;
- la promotion de l'égalité et la prévention des violences;
- la mise à disposition d'informations statistiques publiques;
- la médiation administrative.

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) est une entité indépendante et autonome, rattachée administrativement au Conseil d'Etat, qui procède à des audits (financiers, de gestion, informatiques et de fraude) auprès de l'Etat, des entités de droit public cantonales et des entités subventionnées en vertu de la Loi sur la Surveillance (LSurv - D 1 09). Le SAI est par ailleurs à la disposition des entités contrôlées en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, d'informatique, de normes comptables et de finance.

Le préposé cantonal (PPDT) a pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD (loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). Il offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises à la loi. Dans ce contexte, il assure une médiation en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès de documents et rédige des recommandations. Il est également chargé de dresser et mettre à jour le catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions soumises à la loi (Catfish).

Le Groupe de confiance (GDC), rattaché fonctionnellement au Président du Conseil d'Etat, a pour mission de recevoir les membres du service public, qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigation.

Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) agit en faveur de l'égalité et de la prévention des violences et discriminations, qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Dans ce cadre, il développe notamment des campagnes de sensibilisation, répond à des consultations, pilote et coordonne les actions en matière de lutte contre les violences domestiques.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Le bureau de la médiation administrative (BMA) est une structure indépendante au sein de l'Etat de Genève qui contribue à prévenir et à régler de façon simple les conflits entre l'administration et les administré-e-s. Il contribue également à améliorer le fonctionnement de l'administration et encourage à entretenir de bonnes relations avec les usagers-ères.

Le bureau est dirigé par le médiateur administratif cantonal.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Audits et expertises du service d'audit interne
- A05.02 Surveillance de la bonne application de la LIPAD
- A05.03 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève
- A05.04 Promotion de l'égalité et prévention des violences
- A05.05 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
- A05.06 Médiation administrative

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Audit interne

Le service d'audit interne (SAI) est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. En cela, il a pour mission de contrôler le respect des principes de légalité, d'économocité, d'efficacité et d'efficience. Il a aussi pour tâche d'être un pôle de compétences en matière de systèmes de gestion, de systèmes informatiques, de normes comptables et de finance.

En vertu de l'article 221 alinéa 2 de la Constitution et de l'article 9 alinéa 1 de la LSurv, le SAI est autonome et indépendant.

Il coordonne son activité avec la Cour des comptes afin de permettre une surveillance efficace de l'Etat.

Pendant l'année 2020, le service d'audit interne a remis 42 rapports, répartis dans les catégories suivantes : Gestion (25), Informatique (10), Financier (5), Mandat (1), Autre (1). Les rapports ont concerné les entités suivantes: Service (25), Entité de droit privé (12), Entité de droit public (4), Autre (1).

Le SAI a procédé à :

- des audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés;
- des audits des systèmes de gestion. Les contrôles ont porté notamment sur l'existence d'objectifs stratégiques et opérationnels, la gestion des risques, la formalisation des procédures et des contrôles. Ils ont aussi concerné la gestion des ressources humaines, l'organisation des projets de construction, le respect des lois et l'économocité des moyens utilisés pour délivrer les prestations;
- des audits informatiques concernant les projets informatiques, la disponibilité et la sécurité des applications, la qualité des données et la gestion des systèmes d'information;

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

- des audits sur mandat du Conseil d'Etat.

Ces rapports contiennent plus de 270 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat, et à une meilleure efficacité de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSurv.

Le SAI procède également au suivi des recommandations mises en place par les entités auditées. Il a traité en 2020 plus de 200 suivis.

Par ailleurs, le SAI intervient en tant que formateur à l'Etat, dans les institutions professionnelles de l'audit ou dans les hautes écoles. Il participe également à de nombreuses conférences organisées par le métier.

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

En 2020, les préposés ont continué à suivre la vision stratégique de leur mission principale, à savoir surveiller la bonne application de la LIPAD.

Ils ont mené durant l'année écoulée l'ensemble des tâches requises par la mise en œuvre de la LIPAD en répondant aux sollicitations qui leur parviennent en matière de transparence et de protection des données (408 au total, soit 197 conseils aux institutions, 180 aux particuliers, 31 aux médias), en mettant sur pied des actions de sensibilisation (7 présentations sur demande, 4 bulletins d'information et 2 articles de doctrine) et en rendant visite à 20 institutions publiques soumises à la loi. La situation sanitaire a en revanche empêché la mise sur pied de leurs habituelles actions de formation (3 par année).

Si les 169 institutions publiques soumises à la LIPAD ont satisfait à leur devoir de déclaration, les préposés ont continué à insister auprès des entités publiques sur la nécessité pour ces dernières de tenir à jour leurs déclarations. Ils ont également rencontré plusieurs responsables au sein des institutions ou dans leurs locaux pour répondre à leurs diverses questions relatives au catalogue. En 2020, 75 nouveaux fichiers annoncés ont été traités par l'autorité; environ 166 traitements ont été effectués dans la base de données (mise à jour dans le catalogue de fichiers).

En outre, en collaboration avec l'office du personnel de l'Etat de Genève, les préposés ont assuré, lors de plusieurs journées, la formation des apprenti-e-s et la sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration cantonale dans le cadre du dispositif existant.

De surcroît, en matière de sensibilisation, les préposés ont saisi l'occasion des actions de contrôle et de formation menées durant l'année pour réaliser en parallèle trois fiches informatives :

- la communication de données personnelles par les institutions publiques soumises à la LIPAD;
- la jurisprudence relative aux art. 25 et 26 LIPAD;
- Un aide-mémoire pour les responsables LIPAD - Rôle des responsables LIPAD et éventuelles directives d'application LIPAD.

Par ailleurs, les préposés ont rendu les avis, préavis et recommandations requis par la LIPAD, sans compter les contrôles relatifs au système d'information Schengen, les collectes (en lien avec l'article 56 alinéa 3 lettre b LIPAD), les participations à la procédure (dans le cadre de l'application de la loi sur les renseignements et les dossiers de police et la délivrance des certificats de bonne vie et mœurs), les rencontres avec leurs homologues d'autres cantons ou encore la préparation des séances de la commission consultative.

Enfin, après l'élaboration d'une bande dessinée expliquant la LIPAD, les préposés ont poursuivi la rédaction d'un commentaire de la loi article par article. En effet, de nombreux praticiens du droit ont émis le souhait d'avoir un instrument de travail à leur disposition pour mieux appréhender la loi.

Assurance de la protection de la personnalité

Malgré la situation sanitaire qui a impliqué par périodes la suspension de prestations en présentiel, le nombre de nouvelles situations est resté stable en 2020. Les nouvelles situations ont concerné pour 64% l'administration cantonale et pour 36% les établissements publics affiliés (respectivement 57% et 43% en 2019). La participation financière de l'ensemble des établissements affiliés couvre 30% des charges au budget du GDC.

Le groupe de confiance a participé au groupe de travail chargé de réaliser un e-learning de prévention en matière de

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

harcèlement sexuel, cet outil ayant été diffusé en novembre 2020 à l'ensemble du personnel de l'Etat.

Le groupe de confiance a continué ses actions de prévention à travers notamment la diffusion de lettres d'information. Certaines formations ont été annulées par le service de formation en raison de la situation sanitaire, d'autres ont été effectuées et adaptées à une présentation en visioconférence.

Le projet de loi sur les lanceurs d'alertes ayant été à l'étude en commission législative du Grand Conseil en 2020, le GDC n'a pas entamé sa mise en œuvre. Il s'agira d'un travail important pour 2021.

Promotion de l'égalité et prévention des violences

Pendant l'année 2020, le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) a poursuivi et développé de nombreux projets. En particulier :

- la promotion de l'égalité dans les petites et moyennes entreprises genevoises, par la poursuite et la clôture du projet pilote de prévention du harcèlement sexuel et psychologique au sein de celles-ci, *PME Action +*. Après avoir permis l'accompagnement gratuit et personnalisé de 48 PME, ce projet a été clôturé par une matinée de conférences le 15 décembre, filmées et retransmises. En novembre, un kit de prévention du harcèlement sexuel au travail, dont la réalisation a été pilotée au niveau suisse par le BPEV, a également été présenté et diffusé. Suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet de la modification de la loi sur l'égalité (LEg), obligeant les entreprises employant au moins 100 personnes à effectuer une analyse de l'égalité salariale, un flyer d'information a été publié par le BPEV à leur intention;
- la poursuite de campagnes de sensibilisation et d'information concernant les violences domestiques. En particulier, suite à la pandémie de Covid-19 et aux mesures de confinement partiel mises en place, des campagnes d'informations spécifiques ont été réalisées et largement diffusées sur les réseaux sociaux et le site de l'Etat de Genève et une affiche de prévention rappelant les aides disponibles a été produite et diffusée dans les lieux ouverts au public. Dans ce contexte, un renforcement du dispositif d'hébergement, avec le soutien de ORCA (Organisation des secours en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle), et un monitoring avec le réseau de prise en charge, ont également été mis en place et pilotés par le BPEV. Enfin, le document *La violence domestique en chiffres, année 2019*, issu de l'observatoire genevois des violences domestiques, a été publié;
- la poursuite de la mise en œuvre de deux plans d'actions cantonaux: le plan d'action destiné à promouvoir une représentation équilibrée des filles et des garçons dans les filières MINT (mathématique, informatique, sciences naturelles et technique), avec notamment la publication et diffusion du dernier volume du matériel pédagogique *l'Ecole de l'égalité*, réalisé avec les bureaux de l'égalité de Suisse romande, et le plan d'action visant à promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale;
- la poursuite et la fin des travaux en lien avec le projet de loi sur l'égalité et la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre (LELVDG), dont le texte a été adopté par le Conseil d'Etat le 16 décembre et transmis au Grand Conseil.

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2020, l'OCSTAT a diffusé une vingtaine de publications de la collection « Informations statistiques » et environ 140 « Actualités ». La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires. Afin de mettre en perspective la crise provoquée par la pandémie, l'OCSTAT a mis en ligne une série de graphiques commentés remontant à 1970. L'OCSTAT a également mis en valeur des résultats en publiant diverses analyses : « Le travail à temps partiel dans le canton de Genève : comparaison entre femmes et hommes » ; « Transactions immobilières dans le canton de Genève de 1990 à 2017 » ; « La santé des Genevois en 2017 et comparaison depuis 1992 ». Enfin, l'Observatoire statistique transfrontalier (OST) a élaboré deux fiches : « Marché du travail, emploi et population active », « Impact de la pandémie de coronavirus sur le territoire franco-valdo-genevois ». L'OST a aussi diffusé une série de cartes présentant les indicateurs clés par commune de l'Espace transfrontalier genevois.

Les principaux projets mentionnés pour 2020 étaient :

- la poursuite de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires. Cette collaboration a été formalisée dans le règlement relatif à la mise en œuvre de la législation fédérale sur le registre fédéral des bâtiments et des logements (RRegBL - B 4 40.03). Pluriannuelle, la révision du RegBL est encore en cours;
- l'appariement des données de source fiscale (contribuables imposés au barème ordinaire et contribuables imposés à la source) avec les données de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) est en phase d'achèvement. La base de données qui en résultera permettra de définir le profil des personnes qui arrivent dans le canton de Genève ou le quittent, sous l'angle des revenus;
- faute de ressources disponibles, la mise sur pied d'un compte de la santé pour le canton de Genève n'a pas pu

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

aboutir en 2020. Les travaux se poursuivront en 2021;

- en collaboration avec l'office cantonal de l'énergie (OCEN), l'OCSTAT a revu l'éventail des informations figurant actuellement sur le site Statistique Genève (résultats, méthodologie). Dans le cadre de la mise sur pied d'une statistique des énergies renouvelables, les indicateurs ont été élaborés par l'OCEN. Certains doivent encore être finalisés. Les aspects méthodologiques sont désormais réglés.

Médiation administrative

L'année 2020 devait constituer un premier exercice complet, alors que l'année précédente était basée sur 10 mois d'activité, le BMA ayant ouvert le 1^{er} mars 2019. La crise sanitaire a impacté le fonctionnement du service durant les trois mois de semi-confinement (mars-mai). Parallèlement, les demandes citoyennes ont diminué durant cette même période. Malgré cela, les sollicitations ont presque doublé en 2020 grâce au maintien du plan de communication prévu auprès du public et des administrations, et bien que certaines séances de présentation aient été annulées ou reportées à 2021 en raison de la situation sanitaire, expliquant une légère baisse de l'objectif 2.2. (22% pour une cible à 25%).

Le BMA confirme ainsi sa visibilité grandissante auprès du public et des administrations. La communication a cependant continué à être ciblée, compte tenu des ressources humaines limitées du BMA (1.5 ETP) qui n'ont pas pu être augmentées en 2020 mais qui l'ont été dans le cadre du budget 2021 à raison de 0,3 ETP supplémentaire pour renforcer le soutien administratif.

Justification des écarts par rapport au budget 2020

30 Charges de personnel (-0,3 million)

Le non dépensé provient essentiellement de vacances de postes observées durant l'année.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0,3 million)

Le non dépensé provient des rubriques de prestations de services et honoraires dans les différents services composant ce programme ainsi que de projets financés par la Confédération au BPEV inférieurs à ce qui avait été budgétisé.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients (SAI)						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	95%	85%	95%	85%	2024
2. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi (PPDT)						
2.1 Nombre d'avis, de recommandations et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Efficacité	25	20	28	20	2023
2.2 Nombre d'interventions en rapport avec le catalogue des fichiers de données personnelles	Efficacité	166	50	333	50	2023
2.3 Pourcentage d'institutions publiques ayant déclaré des fichiers des données personnelles dans le catalogue	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
3. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles (PPDT)						

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
3.2 Nombre de bulletins d'information publiés	Qualité	4	4	4	4	2023
3.3 Nombre de fiches informatives publiées	Qualité	3	3	3	3	2023
3.4 Nombre de visites dans les institutions soumises au champ d'application de la LIPAD	Efficacité	20	20	21	20	2023
4. Traiter adéquatement et dans les meilleurs délais les demandes du personnel en matière de conflits relationnels au travail ou d'atteintes à la personnalité (GDC)						
4.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	72%	70%	77%	70%	2023
4.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	90%	85%	88%	85%	2023
5. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel (GDC)						
5.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	33	35	51	35	2023
5.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
5.3 Nombre de publications annuelles d'une lettre d'information	Efficacité	4	3	3	3	2023
6. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique (BPEV)						
6.1 Ecart de salaires entre femmes et hommes (en %)	Efficacité	5,3%	5%	5,3%	3%	2024
6.2 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	38,8%	40%	38,2%	45%	2024
6.3 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseils municipaux	Efficacité	34%	36%	33,5%	37%	2024
6.4 Pourcentage de filles inscrites dans les filières MINT (Mathématique, Informatique, Sciences naturelles et Technique) en dernière année en centre de formation professionnelle (Construction / Nature et Environnement / Technique)	Efficacité	10,0%	7%	9,4%	12%	2024
7. Améliorer la lutte contre la violence domestique (BPEV)						
7.1 Nombre de personnes prises en charge par l'une des institutions membre de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	6'353	6500 (+/-10%)	6082	6'700	2024
8. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié (OCSTAT)						
8.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	96%	95%	97%	95%	2024
9. Répondre aux sollicitations des administrés avec célérité (BMA)						
9.1 Taux de sollicitation pour lequel un premier entretien est proposé dans un délai inférieur ou égal à 7 jours	Efficacité	97%	80%	80%	75%	2023

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
10. Renforcer la visibilité du bureau de médiation administrative (BMA) auprès du public et des administrations						
10.1 Nombre d'opérations de communication auprès du public	Efficacité	5	5	5	5	2023
10.2 Pourcentage d'entités ayant été approchées par le BMA en regard du nombre total d'entités faisant partie de son champ d'application	Efficacité	22%	25%	25%	50%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : le taux de satisfaction des récipiendaires des rapports (Conseil d'Etat, Commissions parlementaires et audités) est élevé et atteint l'objectif fixé.

Indicateur 2.1 : le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT) est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis et les recommandations concernent la transparence et la protection des données personnelles. Les préavis concernent, quant à eux, uniquement ce dernier domaine.

Indicateur 2.2 : conformément à l'art. 43 al. 1 LIPAD qui requiert la mise sur pied d'un catalogue des fichiers, le préposé cantonal a réalisé une base de données qui permet, depuis 2011, de recenser les fichiers des institutions genevoises contenant des données personnelles et de donner des informations sur les catégories de données traitées. L'objectif poursuivi par la loi est de permettre aux citoyennes et citoyens de savoir quelles données personnelles sont traitées par les institutions publiques, le cas échéant pour faire valoir leurs droits en matière d'information, de modification, voire de radiation de données non pertinentes.

Indicateur 3.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

Indicateur 3.2 : le préposé cantonal s'est donné pour objectif de publier quatre bulletins d'information par année (mars/juin/septembre/décembre). Destiné aux responsables LIPAD, aux systèmes d'information et à toute autre personne intéressée au sein des institutions publiques et parapubliques du canton, le bulletin d'information expose les activités par la mise en ligne des avis, préavis, recommandations, fiches, présentations, questions des citoyen-ne-s et des institutions, et comprend également plusieurs rubriques sur la législation, la jurisprudence, les publications, les formations et les collaborations en réseau du préposé cantonal.

Indicateur 3.3 : en matière de sensibilisation, le préposé cantonal entend réaliser trois fiches sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données, lesquelles font l'objet de fréquentes mises à jour.

Indicateur 3.4 : considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain, le préposé cantonal a comme objectif d'organiser 20 visites par année dans des entités soumises à la loi. Ces visites font l'objet de rapports.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal.

Indicateur 4.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous.

Indicateur 5.1 : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.

Indicateur 5.2 : il s'agit de maintenir un niveau d'information constant sur l'existence de la structure. A noter que cette mission est prévue à l'article 5 al. 2 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers.).

Indicateur 5.3 : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (suite)

Indicateur 6.1 : l'écart salarial est calculé par l'OCSTAT et se base sur l'enquête suisse sur la structure des salaires (source Office fédéral de la statistique). Il s'agit de l'écart entre le salaire mensuel brut médian des femmes et le salaire mensuel brut médian des hommes. Le chiffre de 5,3 % de 2020 correspond aux dernières données disponibles et porte sur l'année 2016.

Indicateur 6.2 : cet indicateur permet de mesurer la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité et l'évolution de celle-ci.

Indicateur 6.3 : cet indicateur compile le nombre de femmes élues au Grand Conseil avec celui des élues aux conseils municipaux et tient compte des départs.

Indicateur 6.4 : cet indicateur se base sur les dernières données disponibles de l'année scolaire 2019-2020 (source : SRED service de la recherche en éducation).

Indicateur 7.1 : cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques, prises en charge par au moins l'une des institutions membres de l'observatoire genevois des violences domestiques. Il est en lien avec les différentes mesures d'information et sensibilisation du grand public et des personnes concernées.

Indicateur 8.1 : l'indicateur est le nombre de résultats statistiques diffusés par rapport au total de ceux prévus pour l'année sous revue, en %. L'objectif annoncé est de 95%, notamment pour tenir compte du fait que certaines sources ne sont pas sous contrôle de l'office.

Indicateur 9.1 : il s'agit pour le BMA de répondre dans la majorité des cas de manière réactive aux sollicitations des administrés en établissant un premier contact avec eux dans un délai de 7 jours au maximum.

Indicateur 10.1 : les opérations de communication peuvent prendre diverses formes, tels que flyers, conférences de presse, apparitions dans les médias, etc. afin de toucher un public aussi large que possible.

Indicateur 10.2 : cette présentation sera échelonnée sur un horizon temps de 2 à 3 ans afin de pouvoir faire connaître le BMA à l'ensemble des entités faisant partie du champ d'application de l'article 2 de la loi B 1 40. Il est important de préciser que le champ d'application couvre plus de 160 entités distinctes mais avec de très grandes variabilités de taille, allant de quelques employés à plusieurs milliers. La cible pour l'année 2020 (25%) représente les 40 plus grandes entités.

A05 - AUDIT INTERNE. TRANSPARENCE DE L'INFORMATION ET ÉGALITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A05 - AUDIT INTERNE, TRANSPARENCE DE L'INFORMATION ET ÉGALITÉ						
<i>Postes fixes</i>	58,95 ETP		-3,35 ETP	-5,4%	62,30 ETP	59,95 ETP
3 Charges	16.186.670,64		-553.798	-3,3	16.740.469	15.754.302,78
4 Revenus		721.454,83	99.549	16,0	621.906	834.913,96
Couverture en F	-15.465.215,81		653.347		-16.118.563	-14.919.388,82
Couverture en %	-95,54%			-0,8	-96,29%	-94,70%
A05.01 - AUDITS ET EXPERTISES DU SAI						
<i>Postes fixes</i>	18,20 ETP		-2,55 ETP	-12,3%	20,75 ETP	20,30 ETP
3 Charges	3.906.750,40		-46.734	-1,2	3.953.484	3.980.297,45
4 Revenus		31.752,87	23.143	268,8	8.610	109.609,38
Couverture en F	-3.874.997,53		69.876		-3.944.874	-3.870.688,07
Couverture en %	-99,19%			-0,6	-99,78%	-97,25%
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3.086.334,51		-59.382	-1,9	3.145.717	3.176.343,39
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	<u>3.086.334,51</u>		<u>-59.382</u>	<u>-1,9</u>	<u>3.145.717</u>	<u>3.176.343,39</u>
3049 Autres indemnités	1.040,00		-4.675	-81,8	5.715	1.686,40
304 Allocations	<u>1.040,00</u>		<u>-4.675</u>	<u>-81,8</u>	<u>5.715</u>	<u>1.686,40</u>
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	201.980,46		-5.920	-2,8	207.900	204.606,40
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	472.030,50		31.069	7,0	440.962	499.735,30
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	5.318,76		-193	-3,5	5.512	5.200,45
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	75.623,56		-1.586	-2,1	77.210	78.480,70
3059 Autres cotisations patronales	-856,94		-3.063	-138,8	2.206	-32.455,63
305 Cotisations patronales	<u>754.096,34</u>		<u>20.306</u>	<u>2,8</u>	<u>733.790</u>	<u>755.567,22</u>
3099 Autres charges de personnel	6.512,45		-3.468	-34,7	9.980	10.361,65
309 Autres charges de personnel	<u>6.512,45</u>		<u>-3.468</u>	<u>-34,7</u>	<u>9.980</u>	<u>10.361,65</u>
30 Charges de personnel	3.847.983,30		-47.219	-1,2	3.895.202	3.943.958,66
3100 Matériel de bureau	549,49		-951	-63,4	1.500	1.137,39
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	222,71		223	ND		32,15
3102 Imprimés, publications	542,80		343	171,4	200	428,10
3103 Littérature spécialisée, magazines	1.778,42		-722	-28,9	2.500	1.229,60
3106 Matériel médical	207,22		207	ND		
310 Charges de matières et de marchandises	<u>3.300,64</u>		<u>-899</u>	<u>-21,4</u>	<u>4.200</u>	<u>2.827,24</u>
3110 Meubles et appareils de bureau			-500	-100,0	500	62,10
3113 Matériel informatique	2.096,64		2.097	ND		
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	19,55		20	ND		
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	<u>2.116,19</u>		<u>1.616</u>	<u>323,2</u>	<u>500</u>	<u>62,10</u>
3130 Prestations de services de tiers	8.132,08		-1.918	-19,1	10.050	10.074,92
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	38.857,90		19.858	104,5	19.000	2.584,80
313 Prestations de service et honoraires	<u>46.989,98</u>		<u>17.940</u>	<u>61,8</u>	<u>29.050</u>	<u>12.659,72</u>
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau			-250	-100,0	250	
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	129,25		-121	-48,3	250	
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporées	<u>129,25</u>		<u>-371</u>	<u>-74,2</u>	<u>500</u>	
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	1.725,78		-2.774	-61,6	4.500	2.594,56
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	<u>1.725,78</u>		<u>-2.774</u>	<u>-61,6</u>	<u>4.500</u>	<u>2.594,56</u>
3170 Frais de déplacements et autres frais	1.678,73		-15.917	-90,5	17.596	16.191,69
317 Dédommagements	<u>1.678,73</u>		<u>-15.917</u>	<u>-90,5</u>	<u>17.596</u>	<u>16.191,69</u>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	55.940,57		-405	-0,7	56.346	34.335,31
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	2.826,53		891	46,0	1.936	2.003,48
330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA	<u>2.826,53</u>		<u>891</u>	<u>46,0</u>	<u>1.936</u>	<u>2.003,48</u>
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.826,53		891	46,0	1.936	2.003,48
4260 Remboursements et participations de tiers		31.678,00	23.068	267,9	8.610	109.544,45
426 Remboursements		<u>31.678,00</u>	<u>23.068</u>	<u>267,9</u>	<u>8.610</u>	<u>109.544,45</u>
42 Taxes et redevances		31.678,00	23.068	267,9	8.610	109.544,45
4309 Autres revenus d'exploitation		74,87	75	ND		64,93
430 Revenus d'exploitation divers		<u>74,87</u>	<u>75</u>	<u>ND</u>		<u>64,93</u>
43 Revenus divers		74,87	75	ND		64,93

A05 - AUDIT INTERNE. TRANSPARENCE DE L'INFORMATION ET ÉGALITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A05.02 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD						
<i>Postes fixes</i>	<i>0,80 ETP</i>		<i>0,00 ETP</i>	<i>-0,1%</i>	<i>0,80 ETP</i>	<i>0,80 ETP</i>
3 Charges	520.010,49		-70.294	-11,9	590.304	516.197,73
4 Revenus		2.638,11	2.244	569,6	394	404,79
Couverture en F	-517.372,38		72.538		-589.910	-515.792,94
Couverture en %	-99,49%			-0,4	-99,93%	-99,92%
<i>3001 Paiements aux autorités et juges</i>	<i>4.761,15</i>		<i>-5.239</i>	<i>-52,4</i>	<i>10.000</i>	<i>3.968,85</i>
<i>300 Autorités, commissions et juges</i>	<i>4.761,15</i>		<i>-5.239</i>	<i>-52,4</i>	<i>10.000</i>	<i>3.968,85</i>
<i>3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation</i>	<i>397.180,29</i>		<i>2.924</i>	<i>0,7</i>	<i>394.256</i>	<i>387.978,47</i>
<i>301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation</i>	<i>397.180,29</i>		<i>2.924</i>	<i>0,7</i>	<i>394.256</i>	<i>387.978,47</i>
<i>3049 Autres indemnités</i>			<i>-546</i>	<i>-100,0</i>	<i>546</i>	
<i>304 Allocations</i>			<i>-546</i>	<i>-100,0</i>	<i>546</i>	
<i>3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs</i>	<i>25.682,08</i>		<i>-1.022</i>	<i>-3,8</i>	<i>26.704</i>	<i>25.350,90</i>
<i>3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions</i>	<i>60.416,40</i>		<i>3.562</i>	<i>6,3</i>	<i>56.854</i>	<i>61.892,80</i>
<i>3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents</i>	<i>660,05</i>		<i>-48</i>	<i>-6,8</i>	<i>708</i>	<i>631,25</i>
<i>3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales</i>	<i>9.624,73</i>		<i>-293</i>	<i>-3,0</i>	<i>9.916</i>	<i>9.733,50</i>
<i>3059 Autres cotisations patronales</i>	<i>786,56</i>		<i>504</i>	<i>177,9</i>	<i>283</i>	<i>-2.183,13</i>
<i>305 Cotisations patronales</i>	<i>97.169,82</i>		<i>2.703</i>	<i>2,9</i>	<i>94.467</i>	<i>95.425,12</i>
<i>3090 Formation et perfectionnement du personnel</i>	<i>450,00</i>		<i>-4.550</i>	<i>-91,0</i>	<i>5.000</i>	<i>2.762,04</i>
<i>3099 Autres charges de personnel</i>	<i>1.200,00</i>		<i>-1.000</i>	<i>-45,5</i>	<i>2.200</i>	<i>1.200,00</i>
<i>309 Autres charges de personnel</i>	<i>1.650,00</i>		<i>-5.550</i>	<i>-77,1</i>	<i>7.200</i>	<i>3.962,04</i>
30 Charges de personnel	500.761,26		-5.708	-1,1	506.469	491.334,48
<i>3100 Matériel de bureau</i>	<i>463,12</i>		<i>-537</i>	<i>-53,7</i>	<i>1.000</i>	<i>264,74</i>
<i>3102 Imprimés, publications</i>			<i>-981</i>	<i>-100,0</i>	<i>981</i>	<i>955,80</i>
<i>3103 Littérature spécialisée, magazines</i>	<i>3.132,50</i>		<i>-5.175</i>	<i>-62,3</i>	<i>8.307</i>	<i>2.491,55</i>
<i>310 Charges de matières et de marchandises</i>	<i>3.595,62</i>		<i>-6.692</i>	<i>-65,1</i>	<i>10.288</i>	<i>3.712,09</i>
<i>3113 Matériel informatique</i>	<i>500,81</i>		<i>501</i>	<i>ND</i>		
<i>311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</i>	<i>500,81</i>		<i>501</i>	<i>ND</i>		
<i>3130 Prestations de services de tiers</i>	<i>5.364,45</i>		<i>-2.089</i>	<i>-28,0</i>	<i>7.453</i>	<i>13.166,65</i>
<i>3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.</i>	<i>8.077,50</i>		<i>-49.250</i>	<i>-85,9</i>	<i>57.327</i>	<i>3.684,00</i>
<i>313 Prestations de service et honoraires</i>	<i>13.441,95</i>		<i>-51.338</i>	<i>-79,2</i>	<i>64.780</i>	<i>16.850,65</i>
<i>3150 Entretien de meubles et appareils de bureau</i>			<i>-500</i>	<i>-100,0</i>	<i>500</i>	
<i>315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</i>			<i>-500</i>	<i>-100,0</i>	<i>500</i>	
<i>3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations</i>	<i>523,86</i>		<i>-1.143</i>	<i>-68,6</i>	<i>1.667</i>	<i>515,80</i>
<i>3169 Autres loyers et frais d'utilisation</i>			<i>-2.000</i>	<i>-100,0</i>	<i>2.000</i>	<i>720,00</i>
<i>316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation</i>	<i>523,86</i>		<i>-3.143</i>	<i>-85,7</i>	<i>3.667</i>	<i>1.235,80</i>
<i>3170 Frais de déplacements et autres frais</i>	<i>1.186,99</i>		<i>-3.413</i>	<i>-74,2</i>	<i>4.600</i>	<i>3.064,71</i>
<i>317 Dédommagements</i>	<i>1.186,99</i>		<i>-3.413</i>	<i>-74,2</i>	<i>4.600</i>	<i>3.064,71</i>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19.249,23		-64.586	-77,0	83.835	24.863,25
<i>4240 Taxes d'utilisation et prestations de service</i>		<i>800,00</i>	<i>800</i>	<i>ND</i>		
<i>424 Taxes d'utilisation et prestations de service</i>		<i>800,00</i>	<i>800</i>	<i>ND</i>		
<i>4260 Remboursements et participations de tiers</i>		<i>1.828,60</i>	<i>1.435</i>	<i>364,1</i>	<i>394</i>	<i>396,75</i>
<i>426 Remboursements</i>		<i>1.828,60</i>	<i>1.435</i>	<i>364,1</i>	<i>394</i>	<i>396,75</i>
42 Taxes et redevances		2.628,60	2.235	567,2	394	396,75
<i>4309 Autres revenus d'exploitation</i>		<i>9,51</i>	<i>10</i>	<i>ND</i>		<i>8,04</i>
<i>430 Revenus d'exploitation divers</i>		<i>9,51</i>	<i>10</i>	<i>ND</i>		<i>8,04</i>
43 Revenus divers		9,51	10	ND		8,04
A05.03 - ASSURANCE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ À L'ETAT DE GENÈVE						
<i>Postes fixes</i>	<i>7,30 ETP</i>		<i>-0,40 ETP</i>	<i>-5,2%</i>	<i>7,70 ETP</i>	<i>7,30 ETP</i>
3 Charges	1.404.349,82		-50.524	-3,5	1.454.874	1.340.070,74
4 Revenus		511.368,43	67.568	15,2	443.800	467.626,94
Couverture en F	-892.981,39		118.093		-1.011.074	-872.443,80
Couverture en %	-63,59%			-8,5	-69,50%	-65,10%
<i>3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation</i>	<i>1.116.191,13</i>		<i>-17.722</i>	<i>-1,6</i>	<i>1.133.913</i>	<i>1.043.445,47</i>
<i>301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation</i>	<i>1.116.191,13</i>		<i>-17.722</i>	<i>-1,6</i>	<i>1.133.913</i>	<i>1.043.445,47</i>
<i>3049 Autres indemnités</i>	<i>308,10</i>		<i>-1.485</i>	<i>-82,8</i>	<i>1.793</i>	<i>869,10</i>

A05 - AUDIT INTERNE. TRANSPARENCE DE L'INFORMATION ET ÉGALITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A05.03 - ASSURANCE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ À L'ETAT DE GENÈVE						
<u>304 Allocations</u>	<u>308,10</u>		<u>-1.485</u>	<u>-82,8</u>	<u>1.793</u>	<u>869,10</u>
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	72.095,45		-2.827	-3,8	74.922	68.624,25
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	166.783,55		1.834	1,1	164.950	158.576,65
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	1.940,15		-47	-2,4	1.987	1.837,80
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	26.836,60		-988	-3,6	27.825	26.152,30
3059 Autres cotisations patronales	1.172,56		378	47,5	795	-6.052,96
<u>305 Cotisations patronales</u>	<u>268.828,31</u>		<u>-1.651</u>	<u>-0,6</u>	<u>270.479</u>	<u>249.138,04</u>
3090 Formation et perfectionnement du personnel	810,00		110	15,7	700	1.380,00
3099 Autres charges de personnel	490,00		-310	-38,8	800	315,00
<u>309 Autres charges de personnel</u>	<u>1.300,00</u>		<u>-200</u>	<u>-13,3</u>	<u>1.500</u>	<u>1.695,00</u>
30 Charges de personnel	1.386.627,54		-21.057	-1,5	1.407.685	1.295.147,61
3100 Matériel de bureau	1.105,32		-1.895	-63,2	3.000	1.752,97
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	222,72		223	ND		119,69
3102 Imprimés, publications	164,00		-1.979	-92,3	2.143	2.244,48
3103 Littérature spécialisée, magazines	592,50		-580	-49,4	1.172	721,30
<u>310 Charges de matières et de marchandises</u>	<u>2.084,54</u>		<u>-4.230</u>	<u>-67,0</u>	<u>6.315</u>	<u>4.838,44</u>
3110 Meubles et appareils de bureau	1.542,26		1.542	ND		521,12
3113 Matériel informatique	889,60		890	ND		508,35
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	74,50		75	ND		
<u>311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</u>	<u>2.506,36</u>		<u>2.506</u>	<u>ND</u>		<u>1.029,47</u>
3130 Prestations de services de tiers	261,40		-519	-64,8	800	3.671,75
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	12.115,64		-24.267	-66,7	36.383	33.553,99
<u>313 Prestations de service et honoraires</u>	<u>12.397,04</u>		<u>-24.786</u>	<u>-66,7</u>	<u>37.183</u>	<u>37.225,74</u>
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	734,34		-966	-56,8	1.700	1.257,63
<u>316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation</u>	<u>734,34</u>		<u>-966</u>	<u>-56,8</u>	<u>1.700</u>	<u>1.257,63</u>
3170 Frais de déplacements et autres frais			-1.991	-100,0	1.991	271,85
<u>317 Dédommagements</u>			<u>-1.991</u>	<u>-100,0</u>	<u>1.991</u>	<u>271,85</u>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17.722,28		-29.467	-62,4	47.189	44.623,13
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		300,00
<u>390 Approvisionnement en matériel et en marchandises</u>				<u>ND</u>		<u>300,00</u>
39 Facturations internes				ND		300,00
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		474.400,00	31.721	7,2	442.679	466.640,00
<u>424 Taxes d'utilisation et prestations de service</u>		<u>474.400,00</u>	<u>31.721</u>	<u>7,2</u>	<u>442.679</u>	<u>466.640,00</u>
4260 Remboursements et participations de tiers		36.941,90	35.821	NS	1.121	965,30
<u>426 Remboursements</u>		<u>36.941,90</u>	<u>35.821</u>	<u>NS</u>	<u>1.121</u>	<u>965,30</u>
42 Taxes et redevances		511.341,90	67.542	15,2	443.800	467.605,30
4309 Autres revenus d'exploitation		26,53	27	ND		21,64
<u>430 Revenus d'exploitation divers</u>		<u>26,53</u>	<u>27</u>	<u>ND</u>		<u>21,64</u>
43 Revenus divers		26,53	27	ND		21,64
A05.04 - PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET PRÉVENTION DES VIOLENCES						
Postes fixes	7,50 ETP		-0,40 ETP	-5,0%	7,90 ETP	7,30 ETP
3 Charges	5.754.762,40		-227.631	-3,8	5.982.393	5.507.264,96
4 Revenus		118.727,76	3.628	3,2	115.100	187.228,05
Couverture en F	-5.636.034,64		231.258		-5.867.293	-5.320.036,91
Couverture en %	-97,94%			-0,1	-98,08%	-96,60%
3001 Paiements aux autorités et juges	7.735,00		-4.872	-38,6	12.607	2.502,50
<u>300 Autorités, commissions et juges</u>	<u>7.735,00</u>		<u>-4.872</u>	<u>-38,6</u>	<u>12.607</u>	<u>2.502,50</u>
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	921.451,87		-130.090	-12,4	1.051.542	894.667,85
<u>301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation</u>	<u>921.451,87</u>		<u>-130.090</u>	<u>-12,4</u>	<u>1.051.542</u>	<u>894.667,85</u>
3049 Autres indemnités	400,00		-1.177	-74,6	1.577	250,00
<u>304 Allocations</u>	<u>400,00</u>		<u>-1.177</u>	<u>-74,6</u>	<u>1.577</u>	<u>250,00</u>
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	61.274,45		-9.032	-12,8	70.306	58.137,45
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	131.714,50		-15.106	-10,3	146.820	132.742,85
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	1.625,75		-239	-12,8	1.865	1.521,85
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	22.567,80		-3.542	-13,6	26.110	22.139,00
3059 Autres cotisations patronales	1.071,43		325	43,6	746	-5.673,22

A05 - AUDIT INTERNE. TRANSPARENCE DE L'INFORMATION ET ÉGALITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A05.04 - PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET PRÉVENTION DES VIEILLES						
<u>305 Cotisations patronales</u>	218.253,93		-27.593	-11,2	245.847	208.867,93
3090 Formation et perfectionnement du personnel				ND		515,00
3099 Autres charges de personnel	1.730,00		-870	-33,5	2.600	1.580,60
<u>309 Autres charges de personnel</u>	1.730,00		-870	-33,5	2.600	2.095,60
30 Charges de personnel	1.149.570,80		-164.602	-12,5	1.314.173	1.108.383,88
3100 Matériel de bureau	893,01		71	8,6	822	584,27
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	225,65		226	ND		
3102 Imprimés, publications	26.398,28		15.398	140,0	11.000	21.467,60
3103 Littérature spécialisée, magazines	1.557,90		-442	-22,1	2.000	6.421,43
3109 Autres charges de matériel et de marchandises				ND		2.844,36
<u>310 Charges de matières et de marchandises</u>	29.074,84		15.253	110,4	13.822	31.317,86
3130 Prestations de services de tiers	47.800,83		19.801	70,7	28.000	36.208,32
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	107.187,09		-89.813	-45,6	197.000	238.896,32
<u>313 Prestations de service et honoraires</u>	154.987,92		-70.012	-31,1	225.000	275.104,64
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau			-200	-100,0	200	
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules			-300	-100,0	300	
<u>315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</u>			-500	-100,0	500	
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds			-2.000	-100,0	2.000	
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	860,41		-640	-42,6	1.500	1.451,23
<u>316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation</u>	860,41		-2.640	-75,4	3.500	1.451,23
3170 Frais de déplacements et autres frais	3.022,43		-2.078	-40,7	5.100	4.878,55
<u>317 Dédommagements</u>	3.022,43		-2.078	-40,7	5.100	4.878,55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	187.945,60		-89.976	-24,2	247.922	312.752,08
3634 Subventions accordées aux entreprises publiques	1.171.342,00		0	0,0	1.171.342	1.163.000,00
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	3.245.904,00		-3.052	-0,1	3.248.956	2.923.129,00
<u>363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers</u>	4.417.246,00		-3.052	-0,1	4.420.298	4.086.129,00
36 Charges de transfert	4.417.246,00		-3.052	-0,1	4.420.298	4.086.129,00
4260 Remboursements et participations de tiers		829,60	-4.270	-83,7	5.100	14.359,70
<u>426 Remboursements</u>		829,60	-4.270	-83,7	5.100	14.359,70
42 Taxes et redevances	829,60		-4.270	-83,7	5.100	14.359,70
4309 Autres revenus d'exploitation	22,41		22	ND		5.018,35
<u>430 Revenus d'exploitation divers</u>	22,41		22	ND		5.018,35
43 Revenus divers	22,41		22	ND		5.018,35
4630 Subventions de la Confédération	46.500,00		-63.500	-57,7	110.000	167.850,00
<u>463 Subventions de collectivités publiques et de tiers</u>	46.500,00		-63.500	-57,7	110.000	167.850,00
4690 Autres revenus de transferts	71.375,75		71.376	ND		
<u>469 Autres revenus de transfert</u>	71.375,75		71.376	ND		
46 Revenus de transferts	117.875,75		7.876	7,2	110.000	167.850,00
A05.05 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES.						
Postes fixes	24,65 ETP		0,00 ETP	0,0%	24,65 ETP	23,75 ETP
3 Charges	4.289.473,22		-107.233	-2,4	4.396.706	4.166.364,14
4 Revenus		56.280,62	2.641	4,9	53.640	69.423,76
Couverture en F	-4.233.192,60		109.873		-4.343.066	-4.096.940,38
Couverture en %	-98,69%			-0,1	-98,78%	-98,33%
3001 Paiements aux autorités et juges	520,00		-280	-35,0	800	650,00
<u>300 Autorités, commissions et juges</u>	520,00		-280	-35,0	800	650,00
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3.066.497,87		-8.736	-0,3	3.075.234	3.007.728,47
<u>301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation</u>	3.066.497,87		-8.736	-0,3	3.075.234	3.007.728,47
3049 Autres indemnités	425,30		-4.073	-90,5	4.498	3.752,85
<u>304 Allocations</u>	425,30		-4.073	-90,5	4.498	3.752,85
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	200.117,15		-3.106	-1,5	203.223	198.511,55
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	438.404,70		9.301	2,2	429.104	445.573,80
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	5.434,45		44	0,8	5.390	5.230,55
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	74.566,65		-906	-1,2	75.473	75.739,90
3059 Autres cotisations patronales	2.675,11		519	24,1	2.156	-24.526,59
<u>305 Cotisations patronales</u>	721.198,06		5.852	0,8	715.346	700.529,21

A05 - AUDIT INTERNE. TRANSPARENCE DE L'INFORMATION ET ÉGALITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A05.05 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES.						
3090 Formation et perfectionnement du personnel				ND		460,00
3099 Autres charges de personnel	1.947,85		-1.570	-44,6	3.518	2.611,95
309 <u>Autres charges de personnel</u>	<u>1.947,85</u>		<u>-1.570</u>	<u>-44,6</u>	<u>3.518</u>	<u>3.071,95</u>
30 Charges de personnel	3.790.589,08		-8.807	-0,2	3.799.396	3.715.732,48
3100 Matériel de bureau	2.261,37		-439	-16,2	2.700	1.947,38
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	100,54		-199	-66,5	300	145,65
3102 Imprimés, publications	11.587,60		-5.412	-31,8	17.000	14.448,40
3103 Littérature spécialisée, magazines	5.492,80		-898	-14,1	6.391	5.076,75
<u>310 Charges de matières et de marchandises</u>	<u>19.442,31</u>		<u>-6.949</u>	<u>-26,3</u>	<u>26.391</u>	<u>21.618,18</u>
3110 Meubles et appareils de bureau	193		193	ND		
3111 Machines, appareils et véhicules	211,10		11	5,6	200	80,00
3113 Matériel informatique	251,16		251	ND		
<u>311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</u>	<u>655,26</u>		<u>455</u>	<u>227,6</u>	<u>200</u>	<u>80,00</u>
3130 Prestations de services de tiers	438.738,27		-80.562	-15,5	519.300	400.848,99
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	16.222,24		6.222	62,2	10.000	
<u>313 Prestations de service et honoraires</u>	<u>454.960,51</u>		<u>-74.339</u>	<u>-14,0</u>	<u>529.300</u>	<u>400.848,99</u>
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	1.179,70		380	47,5	800	
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	1.227,78		-272	-18,1	1.500	1.227,80
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	15.000,00		-9.770	-39,4	24.770	15.000,00
<u>315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</u>	<u>17.407,48</u>		<u>-9.663</u>	<u>-35,7</u>	<u>27.070</u>	<u>16.227,80</u>
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds	300,00		300	ND		
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	2.209,84		-1.290	-36,9	3.500	3.020,19
<u>316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation</u>	<u>2.509,84</u>		<u>-990</u>	<u>-28,3</u>	<u>3.500</u>	<u>3.020,19</u>
3170 Frais de déplacements et autres frais	2.273,80		-6.626	-74,5	8.900	7.657,06
<u>317 Dédommagements</u>	<u>2.273,80</u>		<u>-6.626</u>	<u>-74,5</u>	<u>8.900</u>	<u>7.657,06</u>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	497.249,20		-98.112	-16,5	595.361	449.452,22
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	1.179,44		-770	-39,5	1.949	1.179,44
<u>330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA</u>	<u>1.179,44</u>		<u>-770</u>	<u>-39,5</u>	<u>1.949</u>	<u>1.179,44</u>
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.179,44		-770	-39,5	1.949	1.179,44
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	455,50		456	ND		
<u>390 Approvisionnement en matériel et en marchandises</u>	<u>455,50</u>		<u>456</u>	<u>ND</u>		
39 Facturations internes	455,50		456	ND		
4250 Ventes		1.307,00	-693	-34,7	2.000	813,00
<u>425 Recette sur ventes</u>		<u>1.307,00</u>	<u>-693</u>	<u>-34,7</u>	<u>2.000</u>	<u>813,00</u>
4260 Remboursements et participations de tiers		21.799,90	1.260	6,1	20.540	37.448,10
<u>426 Remboursements</u>		<u>21.799,90</u>	<u>1.260</u>	<u>6,1</u>	<u>20.540</u>	<u>37.448,10</u>
42 Taxes et redevances		23.106,90	567	2,5	22.540	38.261,10
4309 Autres revenus d'exploitation		33.173,72	2.074	6,7	31.100	31.162,66
<u>430 Revenus d'exploitation divers</u>		<u>33.173,72</u>	<u>2.074</u>	<u>6,7</u>	<u>31.100</u>	<u>31.162,66</u>
43 Revenus divers		33.173,72	2.074	6,7	31.100	31.162,66
A05.06 - MEDIATION ADMINISTRATIVE						
Postes fixes	0,50 ETP		0,00 ETP	0,0%	0,50 ETP	0,50 ETP
3 Charges	311.324,31		-51.384	-14,2	362.708	244.107,76
4 Revenus		687,04	325	89,8	362	621,04
Couverture en F	-310.637,27		51.709		-362.346	-243.486,72
Couverture en %	-99,78%			-0,1	-99,90%	-99,75%
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	251.110,77		-9.980	-3,8	261.091	197.742,45
<u>301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation</u>	<u>251.110,77</u>		<u>-9.980</u>	<u>-3,8</u>	<u>261.091</u>	<u>197.742,45</u>
3049 Autres indemnités			-306	-100,0	306	
<u>304 Allocations</u>			<u>-306</u>	<u>-100,0</u>	<u>306</u>	
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	14.650,50		-2.592	-15,0	17.242	11.296,70
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	33.885,00		4.616	15,8	29.269	27.963,10
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	367,20		-91	-19,8	458	275,05
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	5.502,80		-902	-14,1	6.405	4.338,65
3059 Autres cotisations patronales	96,20		-87	-47,4	183	
<u>305 Cotisations patronales</u>	<u>54.501,70</u>		<u>945</u>	<u>1,8</u>	<u>53.557</u>	<u>43.873,50</u>

A05 - AUDIT INTERNE. TRANSPARENCE DE L'INFORMATION ET ÉGALITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A05.06 - MEDIATION ADMINISTRATIVE						
<i>3099 Autres charges de personnel</i>			-600	-100,0	600	
<i>309 Autres charges de personnel</i>			-600	-100,0	600	
30 Charges de personnel	305.612,47		-9.942	-3,2	315.554	241.615,95
<i>3100 Matériel de bureau</i>	74,05		-926	-92,6	1.000	410,24
<i>3101 Matériel d'exploitation, fournitures</i>				ND		12,92
<i>3102 Imprimés, publications</i>	1.457,19		457	45,7	1.000	64,62
<i>3103 Littérature spécialisée, magazines</i>	400,00		-600	-60,0	1.000	156,75
<i>310 Charges de matières et de marchandises</i>	<i>1.931,24</i>		<i>-1.069</i>	<i>-35,6</i>	<i>3.000</i>	<i>644,63</i>
<i>3110 Meubles et appareils de bureau</i>	228,60		229	ND		
<i>3113 Matériel informatique</i>				ND		127,10
<i>311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</i>	<i>228,60</i>		<i>229</i>	<i>ND</i>		<i>127,10</i>
<i>3130 Prestations de services de tiers</i>			-500	-100,0	500	400,00
<i>3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.</i>	3.000,00		-36.154	-92,3	39.154	600,00
<i>313 Prestations de service et honoraires</i>	<i>3.000,00</i>		<i>-36.654</i>	<i>-92,4</i>	<i>39.654</i>	<i>1.000,00</i>
<i>3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations</i>			-1.500	-100,0	1.500	48,23
<i>316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation</i>			-1.500	-100,0	1.500	48,23
<i>3170 Frais de déplacements et autres frais</i>	552,00		-2.448	-81,6	3.000	671,95
<i>317 Dédommagements</i>	<i>552,00</i>		<i>-2.448</i>	<i>-81,6</i>	<i>3.000</i>	<i>671,95</i>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.711,84		-41.442	-87,9	47.154	2.491,81
<i>4260 Remboursements et participations de tiers</i>		681,60	320	88,3	362	617,45
<i>426 Remboursements</i>		<i>681,60</i>	<i>320</i>	<i>88,3</i>	<i>362</i>	<i>617,45</i>
42 Taxes et redevances		681,60	320	88,3	362	617,45
<i>4309 Autres revenus d'exploitation</i>		5,44	5	ND		3,59
<i>430 Revenus d'exploitation divers</i>		<i>5,44</i>	<i>5</i>	<i>ND</i>		<i>3,59</i>
43 Revenus divers		5,44	5	ND		3,59

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2019 A 2020 PAR PROGRAMME

Les subventions figurent dans ce tableau correspondant aux natures MCH2.343. Subventions à des collectivités à des collectivités à des collectivités et à des collectivités. La nature 316 Charges de transfert contient d'autres éléments.

ddp	LIBELLÉ	Mec. Sub.	LMP	Unit LMP	Echéa mois	Comptes 2020		VARIATION		Budget 2020	Comptes 2019
						C2020	L/B2020	C2020 / B2020	Budget 2020	Comptes 2019	
cha	A02 Conseil d'Etat		14700				394746	-96.3%	394746	159672	
cha	Réserve pour décisions Conseil d'Etat							-100.0%			
cha	Conseil d'Etat subventions diverses +	af						-100.0%		10000	
cha	Conseil d'Etat subventions diverses +	af						-100.0%		10000	
cha	Conseil d'Etat subventions diverses +	ns	64800				111000	-41.6%	111000	78002	
cha	A03 Exercice des droits politiques		64800				111000	-41.6%	111000	78002	
cha	Participation de l'Etat aux frais électoraux	af						-100.0%		78000	
cha	Participation de l'Etat aux frais électoraux	ns	64800				91000	-28.8%	91000	78000	
cha	A04 Développement et innovation du canton et de la région		113589988				299807237	278.3%	299807237	28327657	
dde	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)	ind	6000000	L 124.96 2023			6000000		6000000	5357536	
dde	Covid-19 Fondation pour le tourisme ¹⁾	ind	4500000	L 127.28 2020			4500000		4500000	1479156	
dde	Office de promotion industrielle (OPI)	ind	1382910	L 124.96 2023			1382910		1382910	1342910	
dde	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)	af	2121000	L 124.96 2023			2121000		2121000	1821000	
dde	Action en faveur de l'économie genevoise +	af	233000					-13.58%	246585	404500	
dde	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)	af	124740						124740	124740	
dde	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)	ns	24890760				24890760	-67.6%	24890760	680760	
dde	Covid-19 Indemnités secteur restauration et débit de boissons (fois 12833 et 12864) ¹⁾	ns	16268381				16268381		16268381	-	
dde	Covid-19 Indemnités des bailleurs de locaux commerciaux, loyers non-dé. (foi 12826) ¹⁾	ns	9339647				9339647		9339647	-	
dde	Covid-19 Indemnités des bailleurs de locaux commerciaux, loyers non-dé. (foi 12826) ¹⁾	ns	4759023				4759023		4759023	-	
dde	Covid-19 Indemnités des bailleurs de locaux commerciaux, loyers < à 3500 francs (foi 12878)	ns	4759023				4759023		4759023	-	
dde	Covid-19 Indemnités des bailleurs de locaux commerciaux, loyers < à 3500 francs (foi 12878)	ns	3928281				3928281		3928281	-	
dde	Covid-19 Indemnités des établissements nocturnes (fois 12783 et 12825) ¹⁾	ns	3531279				3531279		3531279	-	
dde	Covid-19 Indemnités des établissements nocturnes (fois 12783 et 12825) ¹⁾	ns	2950789				2950789		2950789	-	
dde	Covid-19 Indemnités des cadres avec fonction dirigeante, juin à sept. 2020 (foi 12801) ¹⁾	ns	2500000				2500000		2500000	2500000	
df	Fédération genevoise de coopération	af	7215281	L 11860 2020			7215281	-4.4%	7550000	7372331	
df	Aide aux pays en voie de développement ⁽¹⁾⁽²⁾ +	ns	1454564				1454564	-6.0%	1548000	1454564	
df	Comité International Croix-Rouge	ns	1754568				1754568	-12.3%	2000000	3460044	
df	Coopération au développement dans le tiers-monde +	ns	149084				149084	-33.7%	225000	151950	
df	Location auprès de tiers pour ONG	ns	581992				581992		581992	531952	
df	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fondonement	ind	102000				102000		102000	102000	
df	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fondonement	ns	102000				102000		102000	102000	
df	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fondonement	ns	81912				81912	-46.5%	185000	18132	
df	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fondonement	af	254962				254962	-5.8%	270000	260352	
df	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fondonement	ns	127162				127162	-49.1%	250000	240342	
cha	Intervus V	ns	4417246				4417246	-0.1%	4420298	4086129	
df	A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité		1171717				1171717	0.0%	1171717	1163000	
df	Fondation officielle de la jeunesse (F.O.J.) - foyer La Perlaus	af	11860 2020				11860 2020		11860 2020	718739	
df	Aide aux victimes de violence en couple	af	595000				595000		595000	595000	
df	Centre d'accompagnement	af	595000				595000		595000	519000	
df	F-formation - figure	af	387051	L 126.66 2023			387051		387051	322051	
df	Voissecours	af	351450	L 126.28 2020			351450		351450	351450	
df	SOS femmes	af	297000	L 11960 2020			297000		297000	297000	
df	Association Vires	af	100000	L 11965 2020			100000		100000	70000	
df	Association Vires	af	19748				19748	-1.3%	100000	70000	
df	Association Face-à-Face	af	100000				100000		100000	70000	
df	Association Violence que faire	af	19748				19748		19748	19248	
df	Association Violence que faire	af	20000				20000	-2.8%	20000	45600	

Legendes :
 ind : indemnités
 af : aides financières
 ns : allocations à des tiers (personnes physiques)
 pp : allocations à des tiers (personnes physiques)
 (LPT) : ligne concernée par la nouvelle répartition des tâches cantonales. Voir table au détail ci-après.

¹⁾ Un tableau récapitulatif des aides Covid-19 figure dans les stats financeur des Comptes 2020/2021, au point 3.17 "Subventions et charges diverses de transfert".



POLITIQUE PUBLIQUE A / AUTORITES ET GOUVERNANCE

INVESTISSEMENT

Comptes 2020

- 1. Description des investissements**
- 2. Exposés des motifs des investissements**
- 3. Situations financières des investissements**

Avril 2021

A Autorités et gouvernance

Description succincte

Cette politique publique contient l'ensemble des investissements qui concourent à la mise en œuvre des programmes suivants :

- A01 Grand Conseil
- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A04 Développement et innovation du canton et de la région
- A05 Audit interne
- A06 Cour des Comptes

Principaux investissements réalisés et en cours

a) Bâtiments et constructions

La transformation des bâtiments de l'Hôtel de ville se poursuit. Le planning du projet a été décalé, en raison de la crise sanitaire, pour une mise en service prévue dorénavant à fin 2021.

Le projet d'un nouvel Hôtel des archives a franchi d'importantes étapes. Le Grand Conseil a voté la loi ouvrant un crédit d'investissement (L12632), si bien que le chantier a démarré le 7 décembre 2020.

b) Systèmes d'information et de communication

Le projet de refonte du système d'information Aigle (gestion des affaires du Grand Conseil et du Conseil d'Etat) a démarré en fin d'année suite au vote de la loi fin août 2020.

Les projets liés au système d'information des droits politiques ont pris du retard et l'énergie a été mise notamment sur la préparation de l'élection complémentaire 2021.

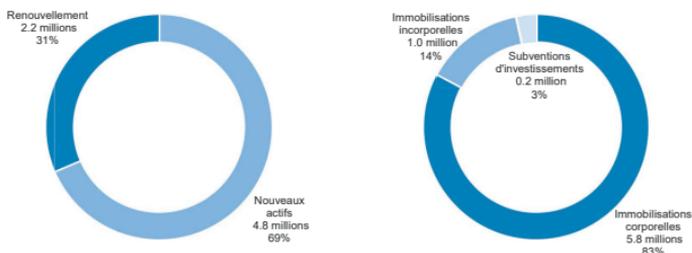
c) Equipements

Les appels d'offres et les recours déposés contre ceux-ci ont entraîné un décalage des travaux de la future salle du Grand Conseil et de ses équipements informatiques et mobilier d'au moins une année.

L'ensemble des dépenses des crédits de renouvellement de cette politique publique ont été inférieurs à ce qui était prévu, notamment en raison de la crise sanitaire.

Répartition des investissements par catégorie et par nature

Dépenses totales 2020 : 7 millions



A - Autorités et gouvernance

Crédit d'ouvrage

1011472 - Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	18'276'000	4'213'255	5'000'000	3'476'526	19%	-1'523'474
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11472, votée le 03/11/2016, ouvrant un crédit d'investissement de 19'356'000 francs pour la rénovation et la mise en conformité des salles et des accès publics des bâtiments de l'Hôtel de Ville (18'276'000 francs pour les travaux, 1'013'000 francs pour les équipements et 67'000 francs pour l'informatique).

Objectifs annuels 2020

Finir les travaux de second œuvre pour une mise en service au premier semestre 2021.

Ecarts avec objectifs annuels 2020

Les objectifs énumérés ci-dessus n'ont pas été atteints en raison de la crise sanitaire. Le planning du projet a été décalé pour une mise en service à fin 2021.

CR 1101 - Grand Conseil

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	1'013'000	0	1'013'000	0		-1'013'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11472, votée le 03/11/2016, ouvrant un crédit d'investissement de 19'356'000 francs pour la rénovation et la mise en conformité des salles et des accès publics des bâtiments de l'Hôtel de Ville (18'276'000 francs pour les travaux, 1'013'000 francs pour les équipements et 67'000 francs pour l'informatique).

Objectifs annuels 2020

Ce budget permettra d'équiper la future salle du Grand Conseil avec des équipements audio-visuels modernes (vote électronique, sonorisation, caméras, régie, etc.).

Ecarts avec objectifs annuels 2020

Les appels d'offres et les recours déposés contre ceux-ci ont entraîné un décalage des travaux de la future salle du Grand Conseil et de l'achat de ses équipements d'au moins une année.

L'installation des équipements audio-visuels ne sera donc réalisés qu'en 2021 au lieu de 2020.

A - Autorités et gouvernance

1011943 - Archives d'Etat dans le bâtiment de l'arsenal - étude

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	4'204'000	3'677'137	1'150'000	484'212	12%	-665'788
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11943, votée le 04/11/2016, ouvrant un crédit d'étude de 3'689'000 francs en vue de la construction d'un bâtiment à l'arsenal, rue de l'Ecole-de-Médecine 13, pour les archives d'Etat et la rénovation du bâtiment existant. La commission des travaux a validé un crédit supplémentaire de 515'000 francs le 19/11/2019.

Objectifs annuels 2020

Finaliser les études et lancer la phase d'appel d'offres des travaux préparatoires.

Ecart avec objectifs annuels 2020

Les études ont été finalisées et les premiers appels d'offres ont été lancés.

1012543 - AIGLE - Refonte du système d'information

CR 0615 - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	6'335'000	0	500'000	0		-500'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12543, votée le 05/06/2020, ouvrant un crédit de 6'335'000 francs pour la refonte du système d'information AIGLE (gestion des affaires du Grand Conseil et du Conseil d'Etat).

Objectifs annuels 2020

Planifier la solution dans sa globalité et débiter son implémentation.

Ecart avec objectifs annuels 2020

La loi a été votée et le crédit d'ouvrage libéré fin août 2020. La fin d'année a été consacrée au démarrage et à l'organisation du programme. Les investissements commenceront en 2021.

A - Autorités et gouvernance

1012632 - Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG) - construction et équipements

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	61'100'000	0	500'000	816'284	1%	316'284
Recettes	28'300'000	0	0	1'100'000	4%	1'100'000

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12632, votée le 12/05/2020, ouvrant un crédit d'investissement de 62'250'000 francs en vue de la construction d'un bâtiment à l' Arsenal, rue de l'Ecole-de-Médecine 13, pour les Archives d'Etat et la rénovation du bâtiment existant.

Le crédit de construction prévu est de 61'100'000 francs.

Une subvention privée de 25'000'000 francs est attendue ainsi qu'une contribution fédérale de 3'300'000 francs.

Objectifs annuels 2020

Lancer les travaux préparatoires.

Ecarts avec objectifs annuels 2020

Les objectifs ont été atteints. Le chantier est ouvert depuis le 7 décembre 2020 avec les premiers travaux d'assainissement et de démolitions légères qui ont pu débiter à temps.

Une première tranche de subvention fédérale a été perçue concernant l'abri pour biens culturels (PBC).

Crédit de renouvellement

2011510 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - PRE

CR 0101 - Chancellerie d'Etat

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	374'000	338'913	0	13'497	4%	13'497
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11510, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 374'000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel et de la Chancellerie.

Objectifs annuels 2020

Objet non prévu au budget 2020

Ecarts avec objectifs annuels 2020

Ces dépenses correspondent à la comptabilisation des commandes ouvertes à fin 2019 dont les biens ou services ont été reçus et facturés en 2020.

A - Autorités et gouvernance

2011517 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - GC

CR 1101 - Grand Conseil

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	1'800'000	884'271	0	21'999	1%	21'999
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11517, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 1'800'000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil.

Objectifs annuels 2020

Objet non prévu au budget 2020.

Ecarts avec objectifs annuels 2020

Ces dépenses correspondent à la comptabilisation des commandes ouvertes à fin 2019 dont les biens ou services ont été reçus et facturés en 2020.

2011518 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - CdC

CR 1201 - Cour des comptes

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	115'000	111'974	0	1'262	1%	1'262
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11518, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 115 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à l'ensemble des investissements de la Cour des comptes.

Objectifs annuels 2020

Objet non prévu au budget 2020.

Ecarts avec objectifs annuels 2020

Ces dépenses correspondent à la comptabilisation des commandes ouvertes à fin 2019 dont les biens ou services ont été reçus et facturés en 2020.

A - Autorités et gouvernance

2011520 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - OBA

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	8'583'332	4'171'670	200'000	76'813	1%	-123'187
Recettes	0	750'000	0	0		

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11520, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 400'000'000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'office cantonal des bâtiments.

Une enveloppe initiale de 8'583'332 francs est prévue dans ce crédit pour des travaux relatifs à la politique publique A.

Objectifs annuels 2020

Les crédits de renouvellement 2015-2019 s'achèvent à l'issue de l'exercice 2019. Il est cependant admis que les engagements fermes passés jusqu'à la fin de 2019 peuvent être comptabilisés sur les trois premiers mois de l'exercice 2020.

Ecarts avec objectifs annuels 2020

Poursuite des travaux de transformation des salons et de rénovation de l'escalier à la Fondation Zoubov, rue des Granges. Ces travaux seront finalisés sur le crédit de renouvellement 2020-2024.

2012448 - Crédits de renouvellement 2020-2024 - PRE

CR 0101 - Chancellerie d'Etat

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	600'000	0	120'000	6'136	1%	-113'864
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12448, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 600'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel.

Le département présidentiel ayant été supprimé suite au retour à la présidence tournante voté en septembre 2020, l'utilisation du crédit de renouvellement est depuis destinée à la Chancellerie d'Etat.

Objectifs annuels 2020

Remplacer les places de travail les plus anciennes du département, de même que renouveler une partie du mobilier et des équipements qui équipent les salles de l'Hôtel de Ville.

Ecarts avec objectifs annuels 2020

En raison de la crise sanitaire, le remplacement des places de travail les plus anciennes du département et l'acquisition de nouveaux équipements ont été reportés ultérieurement.

A - Autorités et gouvernance

2012449 - Crédits de renouvellement 2020-2024 - DF

CR 0221 - Secrétariat
général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	50'000	0	10'000	0		-10'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12449, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 2'100'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances et des ressources humaines.

Un crédit de 50'000 francs est prévu au titre de la politique publique A.

Objectifs annuels 2020

Poursuivre les investissements en mobilier notamment dans le cadre de santé et sécurité au travail pour le service d'audit interne, le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) et l'office cantonal de la statistique (OCSTAT).

Écarts avec objectifs annuels 2020

En raison du télétravail accru dans le contexte de la crise sanitaire, les investissements prévus au budget 2020 ont été décalés.

2012454 - Crédits de renouvellement 2020-2024 - DDE

CR 0701 - Secrétariat
général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	825'000	0	105'000	0		-105'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12454, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 900'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département du développement économique.

Un crédit de 825'000 francs est prévu au titre de la politique publique A.

Objectifs annuels 2020

Procéder au renouvellement du matériel et mobilier ainsi que des équipements scientifiques de la Fondation Ecllosion.

Écarts avec objectifs annuels 2020

Aucune demande de subvention de la part de la Fondation Ecllosion n'a été effectuée pour l'année 2020. Il convient de rappeler que l'activité de la Fondation Ecllosion est reprise dès le 1er janvier 2021 par la fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT).

A - Autorités et gouvernance

2012456 - Crédits de renouvellement 2020-2024 - GC

CR 1101 - Grand Conseil

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	1'500'000	0	200'000	80'227	5%	-119'773
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12456, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 1'500'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil.

Objectifs annuels 2020

La tranche annuelle 2020 permettra de poursuivre le développement de l'environnement informatique du Grand Conseil, notamment sous l'angle de la gestion électronique des documents, l'achat d'équipements informatiques pour les députés et les commissions et l'achat d'équipements connexes à la mise en fonction de la future salle du Grand Conseil prévue pour janvier 2021.

Ecart avec objectifs annuels 2020

Les appels d'offres et les recours déposés contre ceux-ci ont entraîné un décalage des travaux de la future salle du Grand Conseil et de ses équipements d'au moins une année.

L'achat d'équipements informatiques pour les députés et les commissions et l'achat d'équipements connexes à la mise en fonction de la future salle ne seront donc réalisés qu'en 2021 au lieu de 2020.

2012457 - Crédits de renouvellement 2020-2024 - CdC

CR 1201 - Cour des comptes

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	200'000	0	52'400	0		-52'400
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12457, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 200'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à l'ensemble des investissements de la Cour des comptes.

Objectifs annuels 2020

La Cour des comptes prévoit d'effectuer le renouvellement de ses équipements (mobilier, matériels audiovisuels, etc.) à hauteur d'environ 2'400 francs, ainsi que ses systèmes et postes informatiques pour environ 50'000 francs.

Ecart avec objectifs annuels 2020

Le renouvellement de certains équipements ou l'acquisition de systèmes informatiques ont été reportés en raison de la crise sanitaire due au Covid-19.

A - Autorités et gouvernance

2012459 - Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCSIN

CR 0615 - Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	10'120'000	0	2'110'000	989'126	10%	-1'120'874
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12459, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 230'000'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, relatif aux systèmes d'information et au numérique.
Un crédit de 10'120'000 francs est prévu au titre de la politique publique A.

Objectifs annuels 2020

Améliorer en continu la plateforme internet de l'administration cantonale.

Réaliser de nouvelles prestations en ligne (e-démarches).

Renouveler et adapter le système d'information des droits politiques.

Les projets liés à la présente politique publique sont priorisés selon des critères définis par le Conseil d'Etat, dans le cadre d'un processus de gouvernance interdépartemental annuel.

Ecart avec objectifs annuels 2020

Les projets liés aux SIC des droits politiques ont pris du retard. L'énergie a été mise sur la préparation de l'élection complémentaire de mars 2021 et sur l'analyse de l'impact de la "Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSP)" sur le SIC des droits politiques. La plateforme internet a connu une amélioration dans son nouveau visuel.

2012460 - Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCBA

CR 0616 - Office cantonal des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	13'314'000	0	2'342'800	1'056'744	8%	-1'286'056
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12460, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 400'000'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat.

Un crédit de 13'314'000 francs est prévu au titre de la politique publique A.

Objectifs annuels 2020

Verser à la FIPOI (Fondation pour les immeubles des organisations internationales) une partie de la subvention octroyée pour la sécurité périphérique des bâtiments des organisations internationales.

Réaliser des travaux de rénovation dans les bâtiments Granges 2 (Fondation Zoubov), Hôtel de Ville 2 et Ambassade de France.

Ecart avec objectifs annuels 2020

Les objectifs annuels énumérés ci-dessus ont été respectés. Les dépenses sont inférieures au budget en raison de subventions en faveur de la FIPOI qui ont été moins élevées que prévu.

Les travaux effectués en 2020 concernent surtout la rénovation de la cage d'escalier à Granges 2, initiée sur le crédit de renouvellement 2015-2019 et celle de la salle Mozart-Papon à la Treille (Grand Conseil).

A - Autorités et gouvernance

Dotations

3012493 - Dotation à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA)

CR 0250 - Direction
des affaires
internationales

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	25'000	0	0	25'000	100%	25'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12493, votée le 14/05/2019, ouvrant un crédit d'investissement de 25'000 francs pour la constitution d'un capital de dotation de l'Etat de Genève en faveur de la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator.

La dotation finance la moitié du capital légal initial de 50'000 francs de la fondation.

Objectifs annuels 2020

Objet non prévu au budget 2020.

Ecart avec objectifs annuels 2020

La Fondation a été constituée en 2019, le versement du capital de dotation prévu par la loi votée, a eu lieu en 2020.

A - Autorités et gouvernance

Prêts

4011864 - Prêt à la FIPOI pour ONUG et OMS

CR 0250 - Direction
des affaires
internationales

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	89'600'000	30'528'127	17'830'000	13'458'588	15%	-4'371'412
Recettes	89'600'000	0	0	0		

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11864, votée le 03/06/2016, ouvrant trois crédits d'investissement d'un montant total de 89'600'000 francs pour des prêts en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destinés au financement de projets de construction et rénovation de bâtiments de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Objectifs annuels 2020

Selon les prévisions établies par la FIPOI, il s'agira de verser les dernières tranches pour la construction du nouveau bâtiment de l'ONU à raison de 6.45 millions et du bâtiment de l'OMS à hauteur de 7.37 millions. S'agissant de la rénovation du bâtiment de l'ONU, l'Etat sera sollicité en 2020 pour le versement de la première tranche à raison de 4.01 millions.

Ecart avec objectifs annuels 2020

Les demandes de fonds sur les projets de construction ont été revues à la baisse en raison de l'avancement des travaux et se sont élevées en 2020 à 6.1 millions pour le projet de construction du bâtiment de l'OMS et 7.4 millions pour celui de l'ONU.

En raison de la crise sanitaire, le démarrage du projet de rénovation de l'ONU, initialement prévu en 2020, ne commencera qu'à partir de 2021.

4800015 - Covid-19 prêts FONGIT

CR 0730 - Direction
générale du
développement
économique, de la
recherche et de
l'innovation

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	0	0	0	1'171'709		1'171'709
Recettes	0	0	0	0		

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12684, votée le 12/05/2020, mettant à disposition de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) une ligne de crédit de 3 millions de francs afin de permettre à cette dernière de répondre aux besoins de trésorerie des jeunes entreprises développant des innovations se trouvant en situation passagère de manque de liquidités en lien avec la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19).

Le montant maximal du soutien financier est de 200'000 francs, sous forme de prêt sans intérêt.

Les liquidités avancées par la FONGIT doivent être immédiatement remboursées si les problèmes de trésorerie de l'entreprise bénéficiaire prennent fin. A défaut, le prêt octroyé est remboursable sur une période maximale de 7 ans dès l'exercice 2022.

Objectifs annuels 2020

Objet non prévu au budget 2020.

Ecart avec objectifs annuels 2020

Loi déposée et votée en 2020 afin de soutenir les entreprises face à la crise sanitaire.

A - Autorités et gouvernance

4800018 - Prêts FAE

CR 0760 - Fondation
d'aide aux
entreprises

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	0	0	0	22'065'385		22'065'385
Recettes	0	0	0	0		

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12663, votée le 11/03/2020, modifiant la loi sur l'aide aux entreprises (LAE) (I 1 37).

L'Etat met à disposition de la fondation une ligne de crédit de 50 millions de francs, que le Conseil d'Etat peut débloquer par tranches de 10 millions de francs, afin de permettre à la fondation de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles liées notamment à des crises sanitaires ou d'autres événements entraînant une paralysie du système économique.

Les liquidités avancées par la fondation doivent être immédiatement remboursées si les problèmes de trésorerie de l'entreprise bénéficiaire prennent fin. A défaut, le prêt octroyé est remboursable sur une période maximale de 7 ans.

Objectifs annuels 2020

Objet non prévu au budget 2020.

Ecarts avec objectifs annuels 2020

Loi déposée et votée en 2020 afin de soutenir les entreprises face à la crise sanitaire.

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% crédit	Variation C-B 2020
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
5 Dépenses d'investissement	138'101'757	23'420'961	13'303'200	7'047'826	5%	-6'255'374
6 Recettes d'investissement	28'300'000	750'000		1'100'000	4%	1'100'000
<i>Investissements Nets</i>	109'801'757	22'670'961	13'303'200	5'947'826	5%	-7'355'374
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	96'885'000	12'151'928	8'163'000	4'777'022	5%	-3'385'978
6 Recettes d'investissement	28'300'000			1'100'000	4%	1'100'000
<i>Investissements Nets</i>	68'585'000	12'151'928	8'163'000	3'677'022	5%	-4'485'978
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
5 Dépenses d'investissement	41'191'757	11'269'033	5'140'200	2'245'804	5%	-2'894'396
6 Recettes d'investissement		750'000				
<i>Investissements Nets</i>	41'191'757	10'519'033	5'140'200	2'245'804	5%	-2'894'396
DOTATIONS - 3						
5 Dépenses d'investissement	25'000			25'000	100%	25'000
<i>Investissements Nets</i>	25'000			25'000	100%	25'000
01 - CHANCELLERIE D'ETAT						
5 Dépenses d'investissement	1'894'000	338'913	120'000	19'633	1%	-100'367
<i>Investissements Nets</i>	1'894'000	338'913	120'000	19'633	1%	-100'367
02 - FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES						
5 Dépenses d'investissement	125'000	7'770	10'000	25'000		15'000
<i>Investissements Nets</i>	125'000	7'770	10'000	25'000		15'000
06 - INFRASTRUCTURES						
5 Dépenses d'investissement	129'943'157	21'579'727	11'802'800	6'899'705	5%	-4'903'095
6 Recettes d'investissement	28'300'000	750'000		1'100'000	4%	1'100'000
<i>Investissements Nets</i>	101'643'157	20'829'727	11'802'800	5'799'705	6%	-6'003'095
07 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
5 Dépenses d'investissement	1'511'600	498'306	105'000			-105'000
<i>Investissements Nets</i>	1'511'600	498'306	105'000			-105'000
11 - GRAND CONSEIL						
5 Dépenses d'investissement	4'313'000	884'271	1'213'000	102'226	2%	-1'110'774
12 - COUR DES COMPTES						
5 Dépenses d'investissement	315'000	111'974	52'400	1'262	0%	-51'138
<i>Investissements Nets</i>	315'000	111'974	52'400	1'262	0%	-51'138
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
CR: 01 Chancellerie d'Etat						
1012632 Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG) CR 01.04 Archives d'Etat de Genève 5 Dépenses d'investissement	920'000					
CR: 06 Infrastructures						
1011472 Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique 5 Dépenses d'investissement	67'000					
1011472 Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville CR 06.16 Office cantonal des bâtiments 5 Dépenses d'investissement	18'276'000	4'213'255	5'000'000	3'476'526	19%	-1'523'474
1011867 Vote électronique de deuxième génération CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique 5 Dépenses d'investissement	4'740'000	4'261'536				
1011943 Archives d'Etat dans le bâtiment de l'arsenal - étude CR 06.16 Office cantonal des bâtiments 5 Dépenses d'investissement	4'204'000	3'677'137	1'150'000	484'212	12%	-665'788
1012543 AIGLE - Refonte du système d'information CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique 5 Dépenses d'investissement	6'335'000		500'000			-500'000

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% crédit	Variation C-B 2020
1012632 Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG) CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique 5 Dépenses d'investissement	230'000					
1012632 Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG) CR 06.16 Office cantonal des bâtiments 5 Dépenses d'investissement 6 Recettes d'investissement	61'100'000 28'300'000		500'000	816'284 1'100'000	1% 4%	316'284 1'100'000
CR: 11 Grand Conseil						
1011472 Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville CR 11.01 Grand Conseil 5 Dépenses d'investissement	1'013'000		1'013'000			-1'013'000
CRÉDITS DE RENOUELEMENT - 2						
CR: 01 Chancellerie d'Etat						
2012448 Crédits de renouvellement 2020-2024 - PRE CR 01.01 Chancellerie d'Etat 5 Dépenses d'investissement	600'000		120'000	6'136	1%	-113'864
2011510 Crédit de renouvellement 2015-2019 - PRE CR 01.01 Chancellerie d'Etat 5 Dépenses d'investissement	374'000	338'913		13'497	4%	13'497
CR: 02 Finances et ressources humaines						
2012449 Crédits de renouvellement 2020-2024 - DF CR 02.21 Secrétariat général 5 Dépenses d'investissement	50'000		10'000			-10'000
2011511 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DF CR 02.21 Secrétariat général 5 Dépenses d'investissement	50'000	7'770				
CR: 06 Infrastructures						
2012460 Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCBA CR 06.16 Office cantonal des bâtiments 5 Dépenses d'investissement	13'314'000		2'342'800	1'056'744	8%	-1'286'056
2011520 Crédit de renouvellement 2015-2019 - OBA CR 06.16 Office cantonal des bâtiments 5 Dépenses d'investissement 6 Recettes d'investissement	8'583'332	4'171'670 750'000	200'000	76'813	1%	-123'187
2011521 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique 5 Dépenses d'investissement	2'973'825	5'256'129				
2012459 Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique 5 Dépenses d'investissement	10'120'000		2'110'000	989'126	10%	-1'120'874
CR: 07 Développement économique						
2012454 Crédits de renouvellement 2020-2024 - DDE CR 07.01 Secrétariat général 5 Dépenses d'investissement	825'000		105'000			-105'000
2011513 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DES CR 07.50 Présidence - DDE 5 Dépenses d'investissement	686'600	498'306				
CR: 11 Grand Conseil						
2012456 Crédits de renouvellement 2020-2024 - GC CR 11.01 Grand Conseil 5 Dépenses d'investissement	1'500'000		200'000	80'227	5%	-119'773
2011517 Crédit de renouvellement 2015-2019 - GC CR 11.01 Grand Conseil 5 Dépenses d'investissement	1'800'000	884'271		21'999	1%	21'999

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% crédit	Variation C-B 2020
CR: 12 Cour des comptes						
2012457 Crédits de renouvellement 2020-2024 - CdC CR 12.01 Cour des comptes 5 Dépenses d'investissement	200'000		52'400			-52'400
2011518 Crédit de renouvellement 2015-2019 - CdC CR 12.01 Cour des comptes 5 Dépenses d'investissement	115'000	111'974		1'262	1%	1'262
DOTATIONS - 3						
CR: 02 Finances et ressources humaines						
3012493 Dotation à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) CR 02.50 Direction des affaires internationales 5 Dépenses d'investissement	25'000			25'000	100%	25'000

<i>Libellé</i>	<i>Crédit total</i>	<i>Cumul au 31/12/2019</i>	<i>Budget 2020</i>	<i>Comptes 2020</i>	<i>% crédit</i>	<i>Variation C-B 2020</i>
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
5 Dépenses d'investissement	89'600'000	30'528'127	17830'000	36'695'682	41%	18'865'682
6 Recettes d'investissement	89'600'000					
<i>Investissements Nets</i>	0	30'528'127	17830'000	36'695'682		18'865'682
PRETS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF - 4						
5 Dépenses d'investissement	89'600'000	30'528'127	17830'000	36'695'682	41%	18'865'682
6 Recettes d'investissement	89'600'000					
<i>Investissements Nets</i>	0	30'528'127	17830'000	36'695'682		18'865'682
02 - FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES						
5 Dépenses d'investissement	89'600'000	30'528'127	17830'000	13'458'588	15%	-4'371'412
6 Recettes d'investissement	89'600'000					
<i>Investissements Nets</i>	0	30'528'127	17830'000	13'458'588		-4'371'412
07 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
5 Dépenses d'investissement				23'237'094		23'237'094
<i>Investissements Nets</i>				23'237'094		23'237'094
PRETS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF - 4						
CR: 02 Finances et ressources humaines						
4011864 Prêts à la FIPOI pour ONUG et OMS						
CR 02.50 Direction des affaires internationales						
5 Dépenses d'investissement	89'600'000	30'528'127	17830'000	13'458'588	15%	-4'371'412
6 Recettes d'investissement	89'600'000					
CR: 07 Développement économique						
4800015 Covid-19 prêts FONGIT						
CR 07.30 Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation						
5 Dépenses d'investissement				1'171'709		1'171'709
4800018 Prêts FAE						
CR 07.60 Fondation d'aide aux entreprises						
5 Dépenses d'investissement				22'065'385		22'065'385



COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Comptes 2020

Rapport sur la Politique publique A – CdC

jeudi 27 mai 2021

Membres	Groupe	Fonction
SAPIN Françoise VELASCO Alberto	MCG S	
Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
TERRIER Isabelle GOUMAZ Christelle	CdC CdC	présidente, Magistrate titulaire Responsable administrative et financière

Procès-verbaliste :
 Raphaël AUDRIA

Annexes et documents distribués en séance

1. Extrait du rapport sur les comptes 2020
 Cour des Comptes



En préambule les commissaires constatent une stabilité dans les comptes qui sont présentés, mais qu'il y a malgré tout du changement et à la suite de quoi, M^{me} Terrier juge que la rotation du personnel au sein de la Cour est saine, en ce sens qu'il ne convient pas que cela soit trop figé. Elle relève que depuis quelques années, il y a des départs, mais pas assez pour déstabiliser la Cour. Ensuite, elle explique qu'il y a tout de même un départ plus impactant, car M^{me} Halpren va partir et que M. Morel va rester seul responsable de la révision. Elle ajoute qu'il y a eu un départ d'un directeur d'audit en 2019, mais que cela s'est fait dans une continuité sans rupture. Elle précise que certains départs de collaborateurs ont permis de reprofiler les postes des personnes qui ont été engagés par la suite.

Concernant les dénominations des postes au sein de la Cour, M^{me} Terrier explique qu'au sein de l'unité d'audit et de gestion, il y a une hiérarchie qui se déploie de la manière suivante : directeur, auditeur senior, et auditeur confirmé. Elle précise qu'il y a 3 directeurs.

En réponse à la question de savoir si le poste de directeur correspond à un poste de manager dans un des big 5, M^{me} Goumaz précise que le poste de directeur doit être compris plutôt comme senior manager, les auditeurs séniors étant l'équivalent de manager et que les auditeurs confirmés seraient des auditeurs seniors. Elle précise que généralement la Cour n'engage pas de juniors.

Une commissaire comprend que c'est beaucoup d'investissement en temps de formation et M^{me} Terrier relève que la Cour a une masse critique qui ne laisse pas de temps suffisant pour la formation interne.

Baisse des ETP

Au sujet de la légère baisse dans les ETP, M^{me} Terrier précise que dans l'équipe de révision, il y a une collaboratrice qui est partie en novembre et que cela ne servait à rien de la remplacer en pleine saison de révision. Le poste est donc resté vacant jusqu'à présent. M^{me} Terrier explique que le processus de recrutement est en cours. Elle précise encore que cette baisse d'ETP s'explique aussi par les demandes de baisses de taux d'activités de certains collaborateurs. Elle souligne que la Cour recrute actuellement deux personnes dans l'unité de révision, c'est-à-dire deux réviseurs, dont un avec un profil plus junior. Ensuite, elle souligne que dans l'unité révision, les dénominations des postes diffèrent quelque peu en ce sens qu'il y a un responsable de la révision en la personne de M. Morel et un responsable adjoint, qui sera M. Addor, deux réviseurs expérimentés et deux réviseurs. Elle précise qu'il y a 6 personnes dans l'équipe de révision.

Révision des Comptes de l'Etat

Les commissaires relèvent que la révision de l'Etat coûte 811 000 F et que la Cour est donc en dessous du million de francs tel qu'annoncé par CdC à l'époque et M^{me} Terrier remarque que la commission des finances avait estimé, à l'époque, que si la révision était faite par un privé, cela coûterait 1 million à l'Etat et que la Cour avait dit qu'elle ne dépasserait pas le million. Elle relève également qu'il convient de savoir si l'on parle de coût complet ou pas. Elle précise qu'en coût net, la Cour est en dessous. Elle remarque que l'équipe de révision effectue également d'autres tâches comme la révision de la FIPOI et d'autres missions pour l'office des poursuites. Elle explique que l'année prochaine, il y aura également une mission de révision pour la FPAV.

Concernant le taux d'occupation de l'équipe de révision, M^{me} Goumaz répond que l'équipe est occupée pendant 8 à 9 mois à 100% et elle souligne que l'équipe est à 5.2 ETP sur toute l'année, mais à 4,8 ETP environ sur le plan annualisé qui est consacré aux activités de la révision, c'est-à-dire entre 80 à 90%. Ensuite, M^{me} Terrier précise que les personnes qui travaillent dans l'unité de révision sont annualisées, donc avec une forte activité durant un certain temps et des plages avec une moindre activité, plutôt en été lors desquelles les formations continues sont privilégiées. Elle précise encore que toute l'équipe de révision est à temps partiel, mais que les directeurs ne peuvent pas aller en dessous de 90%.



Office des poursuites

Concernant l'audit mené pour l'office des poursuites, M^{me} Terrier indique que cela n'est pas un audit, mais un examen financier. Elle note que c'est l'autorité de surveillance qui l'a demandé et que d'entente avec eux, le travail a été fait pour cette autorité. Elle souligne que le département de M^{me} Fontanet a proposé une modification de la loi d'application de la LP, car il y a une sorte d'ambiguïté sur les rôles des uns et des autres (autorité de surveillance vs Cour des comptes). Elle explique que l'idée est de formaliser ce qui s'est fait cette année en ce sens que l'autorité de surveillance aura la possibilité de demander à la Cour certains types de contrôles financiers.

M^{me} Goumaz précise que ce sont des « procédures convenues » qui sont des mandats précis sur les types de contrôles et de tests à effectuer. Elle explique que ce sont des examens financiers, mais qu'au final, il y a un rapport très factuel qui est émis sans opinion.

Au sujet de la demande si l'office des poursuites et des faillites rentre bien dans le champ de compétence de la Cour, M^{me} Terrier répond que c'est bien le cas et que c'est pour cela qu'il fallait bien cerner cette mission particulière. Elle explique qu'il y a des chances que le mandat se répète pour les années suivantes.

A la suite de quoi, un commissaire constate qu'effectivement l'autorité de surveillance n'était pas bien outillée en la matière et se dit favorable à ce type d'intervention et se félicite de l'action du Conseil d'Etat dans le domaine.

Télétravail et Pandémie

Concernant le Télétravail de la Cour durant 2020, M^{me} Terrier répond que la Cour a suivi les injonctions du Conseil Fédéral c'est-à-dire que dès le mois de mars 2020, tout le monde était à la maison et que pendant l'été, les collaborateurs ont pu revenir sous certaines conditions. Elle indique qu'à l'heure actuelle les règles n'ont pas changé. Les séances sont en vidéo et s'il faut recevoir des gens externes, les rencontres se passent dans la salle Hermès avec les distances nécessaires, tout comme les conférences de presse avec le port du masque obligatoire.

S'agissant de l'impact de la pandémie sur la révision des comptes, M^{me} Terrier répond que cela s'est bien passé, majoritairement à distance sauf pour l'administration fiscale où il a fallu aller sur place. Elle souligne que le télétravail avait été instauré à la Cour en juin 2019 et que cela avait déjà été testé, ce qui a été un avantage certain. L'ensemble de la Cour était équipé en ordinateur portable avec un token pour accéder aux dossiers de la Cour à distance. Elle relève que la Cour était alors opérationnelle très rapidement.

Quant au type de télétravail qui avait été prévu avant la pandémie, M^{me} Terrier répond qu'il ne s'agissait pas du même type de télétravail que celui effectué durant la pandémie. Précédemment, le télétravail était intégré à un management par objectifs, c'est-à-dire qu'il fallait justifier sa demande en fonction du type de travail à réaliser ; en outre, le télétravail ne devait pas durer plus d'une journée par semaine et il ne devait pas prendre place sur un jour fixe identique d'une semaine sur l'autre. Elle explique qu'il y aura une réflexion pour la suite.

Ensuite, les commissaires posent la question de la qualité du « Team spirit » avec le télétravail, les objectifs à fixer et la volumétrie des missions de la Cour et M^{me} Terrier répond que les perceptions sont diverses.

Elle relève que l'échange en équipe est très utile. Elle explique que l'échange informel est important et que cela manque avec le télétravail. Elle note que les gens étaient preneurs du télétravail, mais qu'ils demandent maintenant à revenir sur place. M^{me} Terrier remarque qu'à cause du COVID, la Cour était bloquée pour certains de ses travaux notamment dans le domaine de la santé et particulièrement pour le 144.



Enfin, M^{me} Goumaz souligne que les gens demandent une mixité entre le télétravail et le travail sur place.

Charges du personnel

Au sujet de la baisse des 500 000 francs dans les charges du personnel, M^{me} Terrier explique que c'est le résultat des ETP en moins, ainsi que les magistrats suppléants rémunérés à l'heure qui ont été moins sollicités, ainsi que la part variable. Elle précise que la Cour distribue 12 salaires plus une part variable calculée selon la réalisation d'objectifs internes qui sont collectifs. Elle explique qu'à la fin de l'année il y a un tableau de bord avec les objectifs et les chiffres cibles, et qu'en fonction du taux de réalisation, la part variable est calculée. Elle note qu'en 2020, le taux de réalisation était de 51% alors qu'il se situe généralement à 80%.

Répondant à la réaction d'un commissaire qui se dit dubitatif quant à ce système, M^{me} Terrier explique que c'est une politique RH spécifique à la Cour et relève que c'est un choix voulu que de privilégier la réalisation d'objectifs communs, étant donné que le travail de la Cour est réalisé en équipe. Elle souligne qu'un des objectifs est le nombre de sollicitations des autorités pour faire des travaux tout comme l'identification de pistes d'économies et que cela explique la baisse du taux de réalisation en 2020, car la Cour n'a été que très peu sollicitée et n'a pas produit beaucoup de rapports avec des pistes d'économies.

En réponse à la question de savoir si les charges vont rester constantes et s'il va y avoir des variations dans l'avenir, et si la Cour est limitée par les moyens qui lui sont octroyés, M^{me} Terrier répond que la Cour adapte son activité aux moyens dont elle dispose, c'est-à-dire que le nombre de missions menées est tributaire de ses disponibilités en interne. Quant à la limitation de ses moyens, elle répond que cela n'est pas le cas, mais qu'il faut avoir un point d'attention sur les demandes citoyennes qui sont en augmentation et être plus strict pour les non-entrées en matière. Elle constate que beaucoup de demandes portent sur des litiges individuels qui ne sont pas directement du ressort de la Cour.

Quant à savoir si la Cour s'autolimité parce qu'elle n'a pas les moyens nécessaires ou si les demandes citoyennes qui sont faites ne méritent pas d'agir, M^{me} Terrier estime qu'il faut un juste ratio entre magistrats et collaborateurs et que si le nombre de collaborateurs augmentait trop fortement, les magistrats ne pourraient plus suivre correctement les dossiers.

Logiciel d'audit

M^{me} Terrier explique que la Cour réfléchit à acquérir un logiciel d'audit pour l'ensemble des activités de la Cour, ce qui impliquerait une demande de crédit supplémentaire. Elle relève qu'une étude de marché est en cours et que le montant de l'acquisition pourrait se monter à quelques milliers de francs.

Explication sur des sommes

Une commissaire demande des explications sur les 4 027 595 francs en page 50, et M^{me} Goumaz précise qu'il faut considérer le total direct, mais aussi le total indirect et que la somme sera de 4 987 437 F qui se retrouve à la page 47, avec un coût complet de 5 339 717 F.

Au sujet des crédits de renouvellement, M^{me} Goumaz répond que la loi 11518 est en cours de bouclage et qu'il y a un nouveau crédit de renouvellement pour la période 2020 à 2024 qui est de 200 000 F. Elle précise que c'est essentiellement du petit matériel et de l'informatique (portables et serveurs). Elle note que pour ce dernier crédit, rien n'a encore été dépensé par la Cour en 2020, mais qu'il n'apparaît pas dans les comptes pour des raisons techniques.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

Page 5/5

Les députés se disent surpris par le fait que les non-dépenses n'apparaissent pas dans les comptes et M^{me} Terrier précise qu'il y aura une dépense en 2021, car une « data analyst » va commencer la semaine prochaine et qu'il a fallu l'équiper.

A06 Cour des comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	5'050'275	-639'621	-11.2%	5'689'896	5'438'420
30 Charges de personnel	4'846'534	-530'930	-9.9%	5'377'464	5'178'630
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	139'205	-114'705	-45.2%	253'910	208'659
33 Amortissements du patrimoine administratif	20'890	6'014	40.4%	14'876	13'876
34 Charges financières	43'646	0	0.0%	43'646	37'255
REVENUS	62'839	8'901	16.5%	53'938	98'909
42 Taxes et redevances	62'745	8'807	16.3%	53'938	98'826
43 Revenus divers	93	93	-	-	83
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'987'436	648'522	-11.5%	-5'635'958	-5'339'511
Coût des prestations de moyens	-352'280	-71'292	25.4%	-280'988	-336'563
COÛT COMPLET	-5'339'716	577'230	-9.8%	-5'916'946	-5'676'074

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	21.10	-1.45	-6.43%	22.55	22.25
ETP fixes	3.00	0.00	0.00%	3.00	3.00
ETP auxiliaires	18.10	-1.45	-7.42%	19.55	19.25

Descriptif du programme

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Elle est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst) et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève (art. 222 al.2 Cst.).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'État.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport d'activité indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.

A06 Cour des comptes (suite)

3. Établir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques.
4. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
5. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes.
6. Effectuer un suivi des recommandations émises. Établir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations émises dans un rapport d'audit ou d'évaluation et qui sont passés du statut "ouvert" à "fermé".
7. La révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève depuis l'exercice 2017.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'État, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 15 milliards de budget de fonctionnement et emploi plus de 40'000 personnes.

Ce programme contient la prestation suivante :

A06.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

Réalisation du programme de magistrature (audit et évaluation)

La Cour des comptes a poursuivi ses prestations d'audit et d'évaluation tant à l'égard de l'administration que des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public. Elle a certes connu une activité moins soutenue que les années précédentes, en raison notamment de la crise sanitaire du Covid-19 ; cependant, avec 61 objets traités, elle dépasse tout de même l'objectif de 50 fixé à long terme.

Chiffres-clés de l'activité (audit et évaluation)

La Cour a ouvert 178 nouveaux dossiers durant l'année civile 2020. Parmi ces dossiers, 176 ont été ouverts à la suite de communications de citoyennes et citoyens et 2 à la demande d'autorités.

Durant cette période, la Cour a publié 5 rapports qui ont fait l'objet de conférences de presse et de présentations aux autorités. La Cour a en outre réalisé 55 examens et traité 1 consultation en tant que pôle de compétence, dont 12 ont été publiés sur son site internet. À cela s'ajoute le rapport annuel 2019/2020 comportant le suivi de 36 rapports d'audit et d'évaluation publiés depuis le 1er juillet 2017 et dont les recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en oeuvre avant le 30 juin 2020.

En matière de publication sur le site internet, les rapports ont été téléchargés en moyenne 235 fois, les examens et consultations en moyenne 85 fois et le rapport annuel à 141 reprises. Par ailleurs, 3811 vues ont été recensées concernant les vidéos mises en ligne en lien avec les rapports de la Cour des comptes, sachant que les vidéos sur des rapports publiés en 2020 ont été visionnées chacune en moyenne 142 fois.

A06 Cour des comptes (suite)

Explication des écarts par rapport au budget 2020

Nature 30 : écart - 530'930 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est la résultante de différents facteurs dont principalement :

- 21 KF en raison d'un moindre appel aux magistrats suppléants au cours de l'année écoulée.
- 396 KF de rémunération salariale brute en raison surtout de diminutions de taux d'activité, de vacances dans des postes de collaboratrices et collaborateurs pendant une partie de l'année et au fait que certaines de ces fonctions ont été repourvues à des salaires d'un niveau moindre (moins d'ancienneté ou d'expérience en poste des personnes engagées). Par ailleurs, l'atteinte des objectifs annuels (51 %) s'est établie en dessous de la cible budgétaire fixée (80 %), impactant d'autant les éléments de rémunération variables versés aux collaboratrices et collaborateurs en fin d'année.
- 43 KF de charges sociales qui est directement induit de la variation précédente sur la rémunération salariale brute.
- 24 KF en raison d'un écart d'estimation sur la variation de la provision pour vacances non prises des collaboratrices et collaborateurs de la Cour.
- 27 KF en raison de la variation de l'estimation de la provision de prévoyance des magistrats titulaires.

Nature 31 : écart - 114'705 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est essentiellement dû à un moindre recours à des prestataires externes pour supporter certaines missions réalisées par les équipes d'audit, d'évaluation ou de révision de la Cour. Ainsi, en 2020, les équipes ont notamment moins fait appel à des prestations payantes délivrées par des experts dans le domaine informatique. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, il y a eu moins de frais liés à des déplacements hors canton (pour assister à des formations, des séminaires ou dans le cadre de traitement de dossiers/missions).

Nature 42 : écart + 8'807 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est principalement dû à la perception d'un montant supérieur à celui budgété en ce qui concerne les indemnités des assurances relativement à des absences pour la protection civile de collaborateurs.

Ventilation des comptes 2020 par "unité"

Les comptes 2020 de la Cour des comptes sont ventilés comme suit, entre les "unités" principales que sont l'audit, l'évaluation des politiques publiques, la révision des comptes de l'État et d'autres travaux réalisés en matière de révision (par exemple, la révision des comptes de la FIPOI) :

	Audit	Évaluation	Révision État	Révision "autres"	TOTAL
CHARGES ET REVENUS DIRECTS					
30 - Charges de personnel	2'277'602	798'609	787'479	125'179	3'988'869
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'260	4'726	34'292	4'777	51'054
33 - Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	-
34 - Charges financières	-	-	-	-	-
42 - Taxes et redevances	-1'291	-493	-10'544	-	-12'328
43 - Revenus divers	-	-	-	-	-
Total résultat direct	2'283'570	802'842	811'227	129'956	4'027'595
CHARGES ET REVENUS INDIRECTS					
30 - Charges de personnel	418'175	186'329	217'785	35'376	857'665
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	42'980	19'151	22'384	3'636	88'151

A06 Cour des comptes (suite)

	Audit	Évaluation	Révision État	Révision "autres"	TOTAL
33 - Amortissements du patrimoine administratif	10'186	4'538	5'305	862	20'890
34 - Charges financières	21'281	9'482	11'083	1'800	43'646
42 - Taxes et redevances	-24'581	-10'953	-12'802	-2'080	-50'416
43 - Revenus divers	-45	-20	-24	-4	-93
Total résultats direct et indirect	2'751'564	1'011'369	1'054'958	169'547	4'987'437
Coût des prestations de moyens fournis par l'État	171'762	76'533	89'454	14'531	352'280
COÛT COMPLET	2'923'327	1'087'902	1'144'412	184'077	5'339'717

Les charges et les revenus **directs** sont les montants qui peuvent être directement attribués à l'une ou l'autre des unités principales de la Cour. Il s'agit principalement de l'allocation des coûts salariaux des magistrats et collaborateurs (auditeurs, évaluateurs ou réviseurs) en fonction des heures passées ou des honoraires d'experts externes auxquels la Cour a fait appel pour mener l'une ou l'autre de ses missions.

Les charges et les revenus **indirects** sont les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles. Peuvent être citées à titre d'exemple les charges du personnel pour de la gestion administrative (secrétariat, gestion des achats, des ressources humaines, de la comptabilité générale et analytique, ainsi que la gestion du système de contrôle interne et des risques adaptés aux exigences étatiques), les charges de personnel liées à des interventions externes de la Cour (interventions dans des séminaires et cours, temps de présence à des séances de commissions du Grand Conseil et de conseils municipaux, formations d'autorités cantonales ou communales sur des thèmes de gestion publique, etc.). Sont également incluses dans ces charges indirectes les dépenses informatiques (sécurité des communications citoyennes, gestion du site Internet, frais de maintenance des équipements et licences, etc.), les amortissements du patrimoine administratif ou encore les refacturations internes de l'État (tarification de l'office du personnel pour la gestion des salaires, loyers des locaux, etc.).

Objectifs et indicateurs

	Type Indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	235	270	255	270	2021
2. Être une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen sommaire)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations)	Efficacité	61	50	72	50	2021
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audit pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F)	Efficience	0.5	4	11	4	2021

A06 Cour des comptes (suite)

Commentaires

1.1 *Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année* : le réel s'établit en dessous de la cible à long terme, principalement en raison du dernier rapport publié le 17 décembre 2020 et qui est donc resté en ligne très peu de jours sur l'année civile 2020. Sans ce dernier rapport, la moyenne est de 282.

2.1 *Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations)* : bien que moindre par rapport aux années précédentes, en raison surtout de la crise sanitaire Covid-19, le nombre traité reste supérieur à la cible budgétaire.

3.1 *Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F)* : peu d'économies proposées sur l'année 2020, à mettre en lien avec le nombre réduit de 5 rapports émis au cours de l'année civile ainsi que du type de travaux réalisés dans le cadre des missions (par exemple, audit de gouvernance ou évaluation d'une politique publique).

A - Autorités et gouvernance

2011517 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - GC

CR 1101 - Grand
Conseil

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	1'800'000	884'271	0	21'999	1%	21'999
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11517, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 1'800'000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil.

Objectifs annuels 2020

Objet non prévu au budget 2020.

Ecart avec objectifs annuels 2020

Ces dépenses correspondent à la comptabilisation des commandes ouvertes à fin 2019 dont les biens ou services ont été reçus et facturés en 2020.

2011518 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - CdC

CR 1201 - Cour des
comptes

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% Comptes 2020 / Crédit total	Ecart Comptes 2020 et Budget 2020 En CHF
Dépenses	115'000	111'974	0	1'262	1%	1'262
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11518, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 115 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à l'ensemble des investissements de la Cour des comptes.

Objectifs annuels 2020

Objet non prévu au budget 2020.

Ecart avec objectifs annuels 2020

Ces dépenses correspondent à la comptabilisation des commandes ouvertes à fin 2019 dont les biens ou services ont été reçus et facturés en 2020.



COMMISSION DES FINANCES
 Sous-commission Comptes 2020

Rapport sur la Politique publique A – Secrétariat général du Grand Conseil

Séance du **mardi 18 mai 2021**

Commissaires	Groupe	Fonction
VELASCO Alberto, député	S	Rapporteur
SAPIN Françoise, députée	MCG	
Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
KOELLIKER Laurent	SGGC	Secrétaire général
CLAVIEN VECCHIO Natacha	SGGC	Responsable finances et ressources humaines

Procès-verbaliste :
 Raphaël AUDRIA

Annexes et documents distribués en séance

Dossier Comptes 2020 du Grand Conseil



La séance est ouverte à 15h30

Rapport BAK Economics AG

Les commissaires abordent la question du rapport BAK Economics AG et souhaite connaître la position du Grand Conseil sur celui-ci.

M. Koelliker répond qu'il a été surpris par les chiffres publiés par cette étude et se dit choqué par l'absence d'analyse de celle-ci. Il relève que Genève coûte deux fois plus cher que le second canton le plus cher de Suisse et relève que lorsque l'on arrive à un résultat pareil, la moindre des choses est de prendre contact avec le service parlementaire en question pour vérifier les montants et pour obtenir des explications.

Au sujet de savoir si le secrétariat du GC a été contacté, M. Koelliker précise qu'il n'y a eu aucun contact et note qu'il y a un mélange entre les frais des droits politiques et le Grand Conseil alors que ce n'est pas le Grand Conseil qui est en charge d'organiser les votations. Il doute d'ailleurs que ce soit le cas dans les autres cantons. Méthodologiquement, on ne peut alors pas dire que c'est parce que ce sont des données agrégées dans les autres cantons que l'on peut l'appliquer directement pour Genève.

M. Koelliker note que sur le montant des 11 millions, on peut en retrancher 2 millions directement, car il s'agit du financement des partis politiques et de l'aide aux partis. Il souligne que c'est une spécificité unique au canton Genève.

M. Koelliker confirme que les assistants parlementaires sont inclus dans ces deux millions en précisant que 1 400 000 F sont dévolus aux partis et 420 000 F pour les assistants.

Quant à savoir si les autres cantons ne bénéficient pas du système d'assistants parlementaires, M. Koelliker répond que ce n'est pas le cas dans les cantons qui ont été pris comme point de comparaison dans l'étude (Grisons, Tessin, Bâle-Campagne, Neuchâtel, Fribourg). Il ajoute que l'étude ne se base que sur le nombre de députés et non sur l'importance de la population du canton. Il apparaît que seul Bâle-Ville peut être comparable au canton de Genève.

Ensuite, il relève, pour le surplus, que pour 2020, la comparaison se serait accrue, car Genève est le seul canton de Suisse qui sous-titre et traduit ses séances ceci pour un montant de 350 000 F. Il constate que l'on arrive donc à 20% de différentiel, rien qu'en retranchant ces éléments spécifiques.

M. Koelliker remarque un autre élément spécifique résidant dans le fait que Genève a au moins deux fois plus de commissions que les autres cantons pris comme points de comparaison (Fribourg : 8 commissions, Grisons : 8 commissions, Tessin : 10 commissions, Bâle-Ville : 14 commissions). Il note que le fait d'avoir 50% de commissions en plus coûte forcément davantage.

Enfin, il note que la rémunération des membres du parlement est en moyenne 25% plus élevée à Genève que dans les autres cantons du groupe de comparaison. En retranchant ces trois éléments, les montants deviennent comparables entre le Grand Conseil et le groupe de comparaison.

Quant à savoir si le rapport a apporté une valeur ajoutée, M. Koelliker note que la société qui a produit le rapport a manifestement des accès privilégiés aux statistiques fédérales et cantonales, mais que la démarche est partielle en ce sens qu'il n'y pas d'analyse de leur part et qu'elle doit être finalement faite par l'administration notamment pour justifier les écarts avec le groupe de comparaison. Il estime que c'est un travail qui jette de l'huile sur le feu notamment pour le Grand Conseil.



Les commissaires se disent dubitatifs sur l'utilité du rapport, ils soulignent, pour expliquer la complexification actuelle du fonctionnement du parlement, qu'à l'époque, la commission des finances s'occupait des thématiques liées au contrôle, au personnel, ainsi que des comptes et du budget. Il relève qu'à l'époque, l'examen du budget tout comme celui des comptes, était structuré par département et non pas par politiques publiques, ce qui permettait de travailler plus vite et d'une manière plus efficiente. Il relève également le temps perdu par le fait de l'entrecroisement de l'étude des politiques publiques par différentes commissions.

A la suite de quoi, M. Koelliker constate une croissance importante des tâches du parlement et de la durée des séances de commission. Il rappelle que lorsque le Bureau a proposé une réduction du nombre de commissions, cela avait été refusé.

Une commissaire revient sur le rapport BAK et demande si le SGGC a dû prendre une position sur la partie qui le concerne et si ces positions sont centralisées au sein de l'administration, et M. Koelliker répond que ce n'est pas le cas pour eux. La seule demande sur le sujet émanait de la Commission des finances.

Programme A – Autorités et gouvernance – comptes de fonctionnement

M. Koelliker passe aux comptes de fonctionnement du GC et explique que globalement, le Grand Conseil et ses commissions a suspendu ses travaux pendant 1 mois entre mi-mars et mi-avril. Il explique que cela se traduit par une suspension d'un dixième de l'activité totale du Grand Conseil et que cela se voit dans les comptes notamment pour les jetons de présence où il y a un dixième de moins de dépensé que par rapport à 2019.

Il précise que l'aspect logistique n'a pas été impacté parce que le Grand Conseil était déjà dans un Grand Conseil extra-muros en 2019.

Quant à savoir si le fait d'être en visio et d'avoir moins de salles n'a pas joué sur le budget, M. Koelliker relève que les salles sont prêtées gratuitement.

Il note que pour la première fois en 2020, il y a une année de sous-tirage en langue des signes ce qui équivaut à 320 000 francs sachant que le Grand Conseil a un peu moins siégé en 2020 que les autres années.

Date de traitement des comptes

En réponse à la question de savoir pourquoi les comptes sont traités au mois d'août au Grand Conseil, M. Koelliker remarque que pour traiter les comptes à fin juin au Grand Conseil, cela implique que la commission des finances fasse un sprint pour traiter l'ensemble des comptes pour fin mai. Il remarque que pour les comptes des établissements autonomes, les projets de loi qui y sont liés ne sont déposés qu'en fin avril et qu'il faut que tous ces objets soient traités au plus tard fin mai pour une session fin juin. Cela veut aussi dire que chaque délai raté induit un stress important pour respecter un tel délai.

M. Koelliker explique que traiter les comptes à fin août au Grand Conseil permet à la commission des finances de faire son travail dans la durée qu'elle juge nécessaire, et de laisser au rapporteur le temps de faire son travail dans de bonnes conditions. Cela permet également aux autres députés de prendre connaissance du rapport durant l'été. Il remarque que si la commission des finances écrit au Bureau pour dire que les comptes ne devraient pas être traités en août alors le mois de juin pourrait être envisagé.



M. Koelliker relève encore que la commission doit déjà travailler rapidement pour l'examen du budget avec un impératif temporel fixe qui ne peut être dépassé sous peine d'absence de budget. Il note que ce n'est peut-être pas la peine d'avoir une telle contrainte pour l'examen des comptes.

Liscences zoom

Concernant le coût des séances Zoom, M. Koelliker répond que cela a coûté quelques centaines de francs par licences octroyées et précise que cela équivalait à 3000 francs environ. Il précise qu'il y a eu 7 licences qui ont été achetées.

Les commissaires relèvent que la qualité des débats est moindre avec Zoom. Il constate que la gestion des amendements est difficile par ce biais notamment par le manque de spontanéité inhérent à la distance. Il note d'ailleurs les problématiques de confidentialité en lien avec l'utilisation de Zoom. Ils remarquent une tendance à vouloir rester en vidéo-conférence et de ne pas passer à des séances en présentiel.

M. Koelliker remarque que c'était la solution la plus adéquate durant la phase aiguë de la pandémie. Il constate que pour les commissions qui devaient gérer des votes complexes avec beaucoup d'amendements, celles-ci ont choisi de faire des séances « physiques » pour l'occasion. Il ajoute qu'il y a plutôt une volonté de revenir en présentiel et qu'il y aura forcément un retour à la normale notamment à la fin de l'été.

Concernant la baisse de 649 000 F en lien avec les jetons de séance, M. Koelliker répond que cela correspond au mois de suspension des activités du Grand Conseil.

Sur la baisse des charges de 1 075 000 F, M. Koelliker précise que cela s'explique par le mois de suspension auquel s'ajoutent les cotisations sociales qui en découlent et qui ne sont pas entrées en ligne de compte.

Ausujet des postes vacants, M. Koelliker répond que le 1,6 ETP vacant est une marge que le SGGC se réservait pour pouvoir répondre à des demandes urgentes du Grand Conseil comme la mise en œuvre d'une commission d'enquête parlementaire. Il précise que le SGGC recrute actuellement un nouveau secrétaire scientifique à 60% et que la marge restante sera donc de 1 ETP.

M. Koelliker le confirme que ce n'est pas une réduction faite par le SGGC. et remarque que le SGGC a toujours obtenu les moyens nécessaires de la part de la commission des finances.

Secrétaires scientifiques

Les commissaires précisent que la commission des finances a beaucoup de respect pour le travail du SGGC en son entier et dit l'utilité des secrétaires scientifiques pour le fonctionnement des commissions.

M. Koelliker en lien avec l'engagement d'un nouveau secrétaire scientifique explique qu'il y a une limite dans l'encadrement que la direction peut offrir, notamment pour offrir une bonne formation du collaborateur.

Frais de repas et transport

Une commissaire demande ce que représentent les -107 000 F dans les frais de déplacement et demande si ce montant est lié à l'utilisation de Zoom, ce que confirme M. Koelliker et précisant que cette réduction est liée à la pandémie qui a induit une diminution des frais de repas et des frais transports.



Travaux à l'Hotel-de-Ville.

M. Koelliker dit que les travaux avancent selon le calendrier prévu et en respectant le budget, avec une inauguration à la fin de l'année (mi-décembre). Quand bien même, il pense qu'il serait préférable de ne pas avoir les débats budgétaires dans cette nouvelle salle et d'avoir – pour le rodage de la salle – une session ordinaire en janvier 2022.

M. Koelliker relève encore qu'à cause de la pandémie, le cout des matières premières, surtout le bois, qui est en hausse. Il note qu'il y a maintenant une pénurie de matières premières à cause de la reprise économique.

Au sujet des 1 523 000 F de moins sur la transformation de l'Hôtel-de-Ville, M. Koelliker note qu'il y a eu 6 mois de retard à cause de la pandémie. Il précise que le chantier a fermé pendant 5-6 semaines, mais que le temps total pour la remise en route du chantier a duré près de 4 mois. Il dit que la somme évoquée est donc induite par cette fermeture.

Accord

Les commissaires abordent l'outil ACCORD et relèvent que c'est un outil très intéressant pour les députés.

A la suite de quoi, M. Koelliker précise qu'il espère, qu'avant la fin de l'année, les convocations seront intégrées dans ACCORD. Les députés recevront toujours les convocations par email, mais les retrouverons aussi dans ACCORD. Il précise que l'intégration des convocations était la dernière évolution qui était prévue pour ACCORD, mais que celle-ci a été ralentie par la pandémie.

En réponse à une commissaire qui demande si l'ensemble de pv sera accessible à l'ensemble des députés, suite à la modification de la LRGC, M. Koelliker répond que cela ne sera pas le cas, car l'accès est ouvert à la demande.



Comptes 2020

- 01** Récapitulation comptes 2020
- 02** Exposé des motifs
Comptes de fonctionnement 2020
- 03** Comptes de fonctionnement 2020
- 04** Exposé des motifs
Comptes d'investissement 2020
- 05** Comptes d'investissement 2020
- 06** Annexe : étude BAK Economics

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMpte 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMpte 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	203,77 ETP		-14,97 ETP	-6,8%	218,75 ETP	205,21 ETP
3 Charges	188.846.770,80		71.899.829	61,8	116.645.942	93.106.384,95
4 Revenus		3.502.544,00	-530.651	-13,2	4.033.195	2.042.061,00
Couverture en F	-185.043.226,80		-72.430.480		-112.612.747	-91.064.323,95
Couverture en %	-98,14%			1,7	-96,54%	-97,81%
A01 - GRAND CONSEIL..						
<i>Postes fixes</i>	22,70 ETP		-1,80 ETP	-6,6%	24,30 ETP	22,60 ETP
3 Charges	11.724.114,54		-1.374.721	-10,5	13.098.836	11.930.376,93
4 Revenus		57.356,11	477	0,8	56.879	66.054,40
Couverture en F	-11.866.758,43		1.375.199		-13.041.957	-11.864.322,53
Couverture en %	-99,51%			-0,1	-99,57%	-99,46%
30 Charges de personnel	8.247.461,87		-1.127.322	-12,0	9.374.784	8.579.042,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.130.502,20		-188.471	-5,7	3.318.973	2.986.665,85
33 Amortissements du patrimoine administratif	165.230,47		-55.349	-25,1	220.579	182.428,71
36 Charges de transfert	180.000,00		0	0,0	180.000	180.000,00
39 Facturations internes	920,00		-3.580	-79,6	4.500	2.240,00
42 Taxes et redevances		8.905,65	-8.446	-48,7	17.352	28.449,75
43 Revenus divers		48.450,46	8.923	22,6	39.527	37.604,65
A02 - CONSEIL D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	61,30 ETP		-1,20 ETP	-1,9%	62,50 ETP	59,30 ETP
3 Charges	20.646.288,75		-4.884.192	-19,1	25.530.481	16.200.223,77
4 Revenus		490.580,59	-197.552	-28,7	688.133	490.376,60
Couverture en F	-20.155.708,16		4.686.640		-24.842.348	-15.709.847,17
Couverture en %	-97,62%			0,3	-97,30%	-96,97%
30 Charges de personnel	18.890.078,33		-3.204.573	-14,5	22.094.651	13.832.634,01
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	958.825,47		-1.237.560	-56,3	2.197.388	1.390.986,19
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.535,90		0	0,0	8.536	8.767,88
34 Charges financières	535.163,00		0	0,0	535.163	543.823,00
36 Charges de transfert	244.700,00		-380.046	-60,8	624.746	389.672,14
39 Facturations internes	7.986,05		-62.014	-96,6	70.000	34.340,55
42 Taxes et redevances		429.986,30	-233.127	-35,2	663.113	433.223,97
43 Revenus divers		58.424,04	33.424	133,7	25.000	54.982,38
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
49 Facturations internes		2.170,25	2.170	ND		2.170,25
A03 - EXERCICE DES DROITS POLITIQUES.						
<i>Postes fixes</i>	12,35 ETP		-2,95 ETP	-19,3%	15,30 ETP	14,20 ETP
3 Charges	6.606.399,19		-6.094.270	-43,5	11.700.669	7.732.179,48
4 Revenus		1.754.430,84	-309.219	-16,0	2.063.650	143.960,65
Couverture en F	-4.851.968,35		4.785.051		-9.637.019	-7.588.228,83
Couverture en %	-73,44%			-10,8	-82,36%	-98,14%
30 Charges de personnel	3.388.559,58		-1.752.271	-34,1	5.140.831	3.516.494,96
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.151.699,61		-3.297.138	-51,1	6.448.838	4.208.184,52
36 Charges de transfert	64.800,00		-46.200	-41,6	111.000	7.500,00
39 Facturations internes	1.340,00		1.340	ND		
42 Taxes et redevances		2.425,50	-1.871	-43,5	4.296	22.574,20
43 Revenus divers		1.752.005,34	-307.349	-14,9	2.059.354	121.376,45
A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION						
<i>Postes fixes</i>	45,48 ETP		-5,87 ETP	-11,4%	51,35 ETP	46,17 ETP
3 Charges	128.332.022,60		84.446.432	192,4	43.885.591	36.050.881,77
4 Revenus		415.882,88	-132.806	-24,2	548.689	407.856,00

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET DE LA RÉGION						
Couverture en F	-127.916.139,72		-84.579.238		-43.336.902	-35.645.025,77
Couverture en %	-99,68%			0,9	-98,75%	-98,87%
30 Charges de personnel	9.615.075,47		-224.555	-2,3	9.839.630	9.040.161,86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.995.681,89		-318.429	-13,8	2.314.111	2.303.464,25
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.713,27		-17.835	-86,8	20.548	2.566,29
36 Charges de transfert	116.710.299,37		85.001.897	268,1	31.708.402	24.698.285,47
39 Facturations internes	8.252,60		5.353	184,6	2.900	6.403,90
42 Taxes et redevances		73.019,20	44.410	156,2	28.609	112.519,85
43 Revenus divers		241.371,36	-278.709	-53,6	520.080	230.910,16
46 Revenus de transferts		101.492,32	101.492	ND		64.425,99
A05 - AUDIT INTERNE, TRANSPARENCE DE L'INFORMATION ET ÉGALITÉ						
Postes fixes	58,35 ETP		-3,35 ETP	-5,4%	62,30 ETP	59,95 ETP
3 Charges	16.186.670,64		-553.798	-3,3	16.740.469	15.754.302,78
4 Revenus		721.464,83	99.549	16,0	621.906	834.913,96
Couverture en F	-15.465.215,81		653.347		-16.118.563	-14.919.388,82
Couverture en %	-95,54%			-0,8	-96,29%	-94,70%
30 Charges de personnel	10.981.144,45		-257.335	-2,3	11.238.479	10.796.173,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	763.818,72		-293.988	-27,3	1.077.807	868.517,80
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.005,87		121	3,1	3.885	3.182,92
36 Charges de transfert	4.417.346,00		-3.052	-0,1	4.420.298	4.086.129,00
39 Facturations internes	455,50		456	ND		300,00
42 Taxes et redevances		570.266,60	89.461	18,6	480.806	630.784,75
43 Revenus divers		33.312,48	2.212	7,1	31.100	36.279,21
46 Revenus de transferts		117.875,75	7.876	7,2	110.000	167.850,00
A06 - COUR DES COMPTES.						
Postes fixes	3,00 ETP		0,00 ETP	0,0%	3,00 ETP	3,00 ETP
3 Charges	5.050.275,08		-639.621	-11,2	5.689.896	5.438.420,22
4 Revenus		62.838,75	8.901	16,5	63.938	98.909,39
Couverture en F	-4.987.436,33		648.522		-5.635.968	-5.339.510,83
Couverture en %	-98,76%			-0,3	-99,05%	-98,18%
30 Charges de personnel	4.846.533,53		-530.930	-9,9	5.377.464	5.178.629,91
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	139.205,26		-114.705	-45,2	253.910	208.659,04
33 Amortissements du patrimoine administratif	20.890,29		6.014	40,4	14.876	13.876,27
34 Charges financières	43.646,00		0	0,0	43.646	37.255,00
42 Taxes et redevances		62.745,45	8.807	16,3	53.938	98.826,40
43 Revenus divers		93,30	93	ND		82,99

02

Publication des comptes Décembre 2020
A01 Grand Conseil

A01 Grand Conseil

Département responsable : GC

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	11'724'115	-1'374'721	-10.5%	13'098'836	11'930'377
30 Charges de personnel	8'247'462	-1'127'322	-12.0%	9'374'784	8'579'042
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'130'502	-188'471	-5.7%	3'318'973	2'986'666
33 Amortissements du patrimoine administratif	165'230	-55'349	-25.1%	220'579	182'429
36 Charges de transfert	180'000	0	0.0%	180'000	180'000
39 Facturations internes	920	-3'580	-79.6%	4'500	2'240
REVENUS	57'356	477	0.8%	56'879	66'054
42 Taxes et redevances	8'906	-8'446	-48.7%	17'352	28'450
43 Revenus divers	48'450	8'923	22.6%	39'527	37'605
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'666'758	1'375'199	-10.5%	-13'041'957	-11'864'323
Coût des prestations de moyens	-1'617'883	-108'960	7.2%	-1'508'923	-1'235'564
COÛT COMPLET	-13'284'642	1'266'238	-8.7%	-14'550'880	-13'099'887

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.70	-1.60	-6.58%	24.30	22.60
ETP fixes	22.70	-1.60	-6.58%	24.30	22.60

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

A01.01 Grand Conseil.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2020

La variation entre les comptes et le budget 2020 provient essentiellement de la nature 30 "Charges du personnel". Elle s'explique principalement par une diminution des jetons de présence et charges sociales liées à la suite de la baisse du nombre de séances de commissions durant le confinement. L'autre partie du non-dépensé s'explique par les postes vacants au Secrétariat général du Grand Conseil.

A01 Grand Conseil (suite)

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11 Grand Conseil						
Postes fixes	22,70 ETP		-1,60 ETP	-6,6%	24,30 ETP	22,60 ETP
3 Charges	11.724.116		-1.374.721	-10,5	13.098.836	11.930.376,93
4 Revenus		57.356	477	0,8	56.879	66.054,40
Couverture en F	-11.666.768		1.375.199		-13.041.957	-11.864.322,53
Couverture en %	-99,51%			-0,1	-99,57%	-99,45%
11.01.01.00 Grand Conseil						
3 Charges	7.662.549		-1.075.475	-12,3	8.738.024	7.941.249,48
4 Revenus		1.458	-833	-36,4	2.291	3.413,31
Couverture en F	-7.661.091		1.074.842		-8.735.733	-7.937.836,17
Couverture en %	-99,98%			0,0	-99,97%	-99,96%
30 Charges de personnel	4.658.140		-851.005	-15,4	5.609.146	5.086.309,95
3001 Paiements aux autorités et juges	4.050.676		-649.324	-13,8	4.700.000	4.453.083,08
300130 Jetons de présence versés	4.050.676		-649.324	-13,8	4.700.000	4.453.083,08
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	304.108		13.108	4,5	291.000	303.307,47
301031 Traitement du personnel auxiliaire (heures facturées)	304.014		13.014	4,5	291.000	303.313,15
301050 Heures supplémentaires payées	95		95	ND	ND	-5,68
301088 Utilisation provisions salaires PAT et police				ND		
3049 Autres indemnités			-349	-100,0	349	
304991 Primes diverses (ancienneté, naissance, départ, décès)			-349	-100,0	349	
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	170.656		-158.923	-49,2	329.279	181.860,47
305000 Cotisations patronales AVS-AI-APG	134.136		-129.158	-49,1	263.294	142.684,40
305010 Participation aux frais de gestion AVS	6.626		-661	-9,1	7.287	7.099,00
305020 Assurance chômage	25.094		-29.811	-54,3	54.905	27.258,22
305030 Fonds pour la formation professionnelle	3.627		2.130	142,3	1.497	3.534,00
305040 Assurance maternité	1.173		-1.123	-48,9	2.296	1.284,85
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	34.801		12.801	58,2	22.000	47.312,90
305200 Cotisations à la CPEG	18.232		18.232	ND	ND	24.882,90
305299 Cotisations patronales aux autres caisses de pensions	16.569		-5.431	-24,7	22.000	22.430,00
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents familiales	562		-8.173	-93,6	8.735	535,35
305300 Cotisations patronales aux assurances-accidents familiales	562		-8.173	-93,6	8.735	535,35
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	62.302		-59.986	-49,1	122.288	68.212,00
305400 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	62.302		-59.986	-49,1	122.288	68.212,00
3058 Autres cotisations patronales	1.796		-1.698	-49,6	3.494	-1,32
305901 Cotisations patronales pour les structures d'accueil familiales	1.796		-1.698	-49,6	3.494	-1,32
305988 Utilisation provisions cotisations patronales				ND		
3099 Autres charges de personnel	33.239		1.239	3,9	32.000	32.000,00
309909 Autres indemnités fixes au personnel	32.000		0	0,0	32.000	32.000,00
309990 Frais de réception pour le personnel	40		40	ND	ND	
309999 Autres charges de personnel	1.199		1.199	ND	ND	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.659.612		-164.622	-5,8	2.824.234	2.490.704,43
3100 Matériel de bureau	214		-786	-78,6	1.000	143,55
310000 Fournitures et matériel de bureau	214		-786	-78,6	1.000	143,55
3102 Imprimés, publications	654		-3.346	-83,7	4.000	2.592,61
310200 Imprimés, publications	654		-3.346	-83,7	4.000	2.592,61
3103 Littérature spécialisée, magazines	148		-138	-48,3	286	323,80
310300 Achats de livres et littérature spécialisée	148		-138	-48,3	286	323,80
3110 Meubles et appareils de bureau	1.027		1.027	ND	ND	
311000 Meubles et appareils de bureau	1.027		1.027	ND	ND	
3113 Matériel informatique	1.152		-3.849	-77,0	5.000	2.586,95
311300 Matériel et équipement informatique	1.152		-3.849	-77,0	5.000	2.586,95
3118 Immobilisations incorporelles	1.654		654	65,4	1.000	368,35
311800 Logiciels et autres incorporels	1.654		654	65,4	1.000	368,35
3130 Prestations de services de tiers	181.913		-8.087	-3,2	188.000	62.355,82
313000 Informations, manifestations et relations externes	176.805		-3.195	-1,8	180.000	54.580,45

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11.01.01.00 Grand Conseil						
313009 Autres prestations de service général	210		210	ND		0,00
313012 Destruction, collecte de déchets	418		418	ND		861,55
313090 Cotisations de membres	4.480		-3.520	-44,0	8.000	6.913,82
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	485.925		-54.075	-10,0	540.000	341.924,00
313200 Honoraires de mandataires	485.925		-54.075	-10,0	540.000	341.924,00
3133 Charges d'utilisations informatiques	1.227		1.227	ND		1.308,35
313300 Charges d'utilisations informatiques	1.227		1.227	ND		1.308,35
3153 Entretien informatique (matériel)				ND		242,35
315300 Entretien de matériel informatique				ND		242,35
3156 Entretien des appareils médicaux	106		106	ND		105,55
315600 Entretien des appareils médicaux	106		106	ND		105,55
3170 Frais de déplacements et autres frais	176.610		-107.390	-37,8	284.000	262.594,45
317000 Frais de transports	61.483		-18.517	-23,1	80.000	82.503,25
317010 Frais de repas et logement	113.425		-78.575	-40,9	192.000	175.250,70
317020 Frais de représentation	403		-11.598	-96,6	12.000	3.540,50
317099 Autres frais et débours	1.300		1.300	ND		1.300,00
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale			5.052	-100,0	-5.052	
317900 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale			5.052	-100,0	-5.052	
3199 Autres charges d'exploitation	1.808.984		2.984	0,2	1.806.000	1.816.148,65
319900 Indemnités, taxes de témoins et jurés, indus : remboursements ou dég	1.808.984		2.984	0,2	1.806.000	1.816.148,65
33 Amortissements du patrimoine administratif	164.797		-65.348	-26,1	220.145	181.995,10
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	106.678		-59.909	-36,0	166.585	121.591,56
330060 Amort. des biens meubles (PA) - Planifié	106.678		-59.909	-36,0	166.585	121.591,56
3320 Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	58.121		4.561	8,5	53.560	60.403,54
332000 Amort. des logiciels (PA) - Planifié	58.121		4.561	8,5	53.560	60.403,54
36 Charges de transfert	180.000		0	0,0	180.000	180.000,00
3635 Subventions accordées aux entreprises privées	180.000		0	0,0	180.000	180.000,00
363500 Subventions accordées aux entreprises privées	180.000		0	0,0	180.000	180.000,00
39 Facturations internes			-4.500	-100,0	4.500	2.240,00
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises facturé en interne			-2.000	-100,0	2.000	
390000 Approvisionnement en matériel et en marchandises facturé en interne			-2.000	-100,0	2.000	
3920 Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation			-2.500	-100,0	2.500	2.240,00
392000 Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation facturés en interne			-2.500	-100,0	2.500	2.240,00
42 Taxes et redevances			-291	-100,0	291	
4260 Remboursements et participations de tiers			-291	-100,0	291	
426011 Participation aux pertes de gains maladie			-291	-100,0	291	
43 Revenus divers		1.458	-542	-27,1	2.000	3.413,31
4309 Autres revenus d'exploitation		1.458	-542	-27,1	2.000	3.413,31
430990 Revenus divers d'exploitation, récupération de charges		62	62	ND		58,06
430999 Autres revenus divers d'exploitation		1.396	-604	-30,2	2.000	3.355,25
11.02.01.00 Secrétariat général du Grand Conseil						
Postes fixes	22,40 ETP		-1,60 ETP	-6,7%	24,00 ETP	22,60 ETP
3 Charges	4.009.659		-302.544	-7,0	4.312.203	3.926.008,44
4 Revenus		8.933	-8.392	-48,4	17.325	28.478,81
Couverture en F	-4.000.726		294.152	0,2	-4.294.878	-3.897.529,63
Couverture en %	-99,78%				-99,60%	-99,27%
30 Charges de personnel	3.537.619		-282.405	-7,4	3.820.024	3.446.299,66
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.857.069		-202.191	-6,6	3.059.260	2.797.279,17
301000 Traitement du personnel administratif	2.817.122		-256.389	-8,3	3.073.511	2.854.840,95
301008 Réduction linéaire personnel administratif			64.251	-100,0		
301031 Traitement du personnel auxiliaire (heures factures)	27.243		27.243	ND		
301050 Heures supplémentaires payées	19.081		-30.919	-61,8	50.000	27.464,50
301051 Variations heures supplémentaires et congés non pris	-6.378		-6.378	ND		18.645,00
301088 Utilisation provisions salaires PAT et police				ND		-103.671,28
3049 Autres indemnités	813		-4.498	-88,0	5.111	4.586,05

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	COMPTÉ 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMPTÉ 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11.02.01.00 Secrétariat général du Grand Conseil						
304900 Allocations vie chère	213		-509	-70,4	722	1.727,80
304990 Participation TPG	400		-300	-42,9	700	720,00
304991 Primes diverses (ancienneté, naissance, départ, décès)			-3.689	-100,0	3.689	2.138,25
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	186.005		-16.152	-8,0	202.157	183.539,90
305000 Cotisations patronales AVS-AI-APG	150.204		-11.442	-7,1	161.646	146.474,70
305010 Participation aux frais de gestion AVS	4.052		-422	-9,4	4.474	4.068,90
305020 Assurance chômage	29.511		-4.097	-12,2	33.708	30.840,65
305030 Fonds pour la formation professionnelle	822		-97	-10,5	919	835,70
305040 Assurance maternité	1.316		-94	-6,7	1.410	1.321,95
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	411.688		-50.625	-11,0	462.313	402.486,10
305200 Cotisations à la CPEG	411.688		-50.625	-11,0	462.313	402.486,10
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	5.086		-265	-5,0	5.361	4.866,80
305300 Cotisations patronales aux assurances-accidents	5.086		-265	-5,0	5.361	4.866,80
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	69.763		-5.314	-7,1	75.077	70.024,35
305400 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	69.763		-5.314	-7,1	75.077	70.024,35
3059 Autres cotisations patronales	1.416		-729	-34,0	2.145	22.152,06
305900 Cotisations patronales liées aux charges à payer			-588	ND		1.988,00
305901 Cotisations patronales pour les structures d'accueil	2.004		-141	-6,6	2.145	
305988 Utilisation provisions cotisations patronales				ND		-24.140,06
3090 Formation et perfectionnement du personnel			-800	-100,0	800	700,00
309000 Frais de formation			-800	-100,0	800	700,00
3091 Recrutement du personnel				ND		45,00
309100 Frais de recrutement				ND		45,00
3099 Autres charges de personnel	5.989		-2.031	-25,4	8.000	4.924,35
309909 Autres indemnités fixes au personnel	4.770		-3.231	-40,4	8.000	4.287,35
309990 Frais de réception pour le personnel	1.200		1.200	ND		530,00
309999 Autres charges de personnel				ND		107,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	470.686		-21.059	-4,3	491.745	479.275,17
3100 Matériel de bureau	6.006		-3.994	-39,8	10.000	9.010,64
310000 Fournitures et matériel de bureau	6.006		-3.994	-39,9	10.000	9.010,64
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	1.480		980	195,9	500	
310120 Fournitures pour nettoyages et déchets	1.480		980	195,9	500	
3102 Imprimés, publications	389.075		39.075	11,2	350.000	424.097,45
310200 Imprimés, publications	389.075		39.075	11,2	350.000	424.097,45
3103 Littérature spécialisée, magazines	1.839		-461	-20,0	2.300	1.784,50
310300 Achats de livres et littérature spécialisée			-500	-100,0	500	
310310 Abonnements journaux et magazines	1.839		39	2,2	1.800	1.784,50
3105 Denrées alimentaires	192		-308	-61,7	500	
310500 Denrées alimentaires	192		-308	-61,7	500	
3106 Matériel médical	8.266		8.066	NS	200	
310600 Fournitures médicales	8.266		8.066	NS	200	
3110 Meubles et appareils de bureau	9.064		8.064	806,4	1.000	1.385,70
311000 Meubles et appareils de bureau	9.064		8.064	806,4	1.000	1.385,70
3113 Matériel informatique	3.209		-1.791	-35,8	5.000	847,40
311300 Matériel et équipement informatique	3.209		-1.791	-35,8	5.000	847,40
3118 Immobilisations incorporelles	527		527	ND	ND	-184,15
311800 Logiciels et autres incorporels	527		527	ND	ND	-184,15
3130 Prestations de services de tiers	14.056		-17.944	-56,1	32.000	12.331,40
313001 Frais de télécommunications	814		-186	-18,6	1.000	942,00
313002 Frais liés au courrier	11.067		-3.933	-26,2	15.000	10.395,91
313006 Frais de déménagement	2.132		-12.868	-85,8	15.000	950,99
313007 Frais bancaires	43		43	ND		42,50
313009 Autres prestations de service général	0		-1.000	-100,0	1.000	0,00
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	14.068		-5.934	-29,7	20.000	
313200 Honoraires de mandataires	14.068		-5.934	-29,7	20.000	
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	189		189	ND	ND	140,00
315000 Entretien/réparation mobilier/appareils de bureau	189		189	ND	ND	140,00
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules			-500	-100,0	500	389,85
315100 Entretien/réparation équipements/véhicules			-500	-100,0	500	389,85

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	COMPTE 2020		VARIATION C-8 2020		BUDGET 2020	COMPTE 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11.02.01.00 Secrétariat général du Grand Conseil						
3153 Entretien informatique (matériel)	7.200		-27.800	-79,4	35.000	7.200,00
315300 Entretien de matériel informatique	7.200		-27.800	-79,4	35.000	7.200,00
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	635		-1.365	-68,2	2.000	187,40
315800 Maintenance des logiciels	635		-1.365	-68,2	2.000	187,40
3159 Entretien d'autres biens meubles				ND		970,00
315999 Entretien d'autres biens corporels				ND		970,00
3161 Lovers, frais d'utilisation des immobilisations	6.198		-3.802	-38,0	10.000	6.953,45
316100 Location de machines à photocopier	6.198		-3.802	-38,0	10.000	6.953,45
3170 Frais de déplacements et autres frais	6.685		-15.315	-63,8	24.000	14.133,23
317000 Frais de transports	1.064		-3.936	-78,7	5.000	2.090,68
317010 Frais de repas et logement	3.908		-7.092	-64,5	11.000	8.323,95
317020 Frais de représentation	3.324		-1.676	-33,5	5.000	3.598,80
317099 Autres frais et débours	389		-2.611	-87,0	3.000	120,00
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale			1.255	-100,0	-1.255	
317900 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale			1.255	-100,0	-1.255	
3181 Pertes sur créance effectives				ND		28,30
318110 Pertes sur créances (101)				ND		28,30
33 Amortissements du patrimoine administratif	434		0	-0,1	434	433,81
3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	434		0	-0,1	434	433,81
330060 Amort. des biens meubles (PA) - Planifié	434		0	-0,1	434	433,81
39 Facturations internes	920		920	ND		
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	920		920	ND		
390000 Approvisionnement en matériel et en marchandises facturé en interne	920		920	ND		
42 Taxes et redevances		8.864	-8.161	-47,9	17.025	28.420,85
4250 Ventes		6.040	-1.960	-24,5	8.000	6.802,50
425000 Ventes de biens et marchandises		6.040	-1.960	-24,5	8.000	6.802,50
4260 Remboursements et participations de tiers		2.824	-6.201	-68,7	9.025	21.618,35
426000 Remboursements de l'AI				ND		18.217,75
426001 Indemnités de la LAA			-4.000	-100,0	4.000	588,00
426002 Indemnités de l'assurance militaire			-2.000	-100,0	2.000	
426011 Participation aux pertes de gains maladie		2.824	-201	-6,6	3.025	2.812,60
43 Revenus divers		69	-231	-77,0	300	67,96
4309 Autres revenus d'exploitation		69	-231	-77,0	300	67,96
430990 Revenus divers d'exploitation, récupération de charges		69	69	ND		67,96
430999 Autres revenus divers d'exploitation			-300	-100,0	300	0,00
11.03.01.00 Bureau interparlementaire de coordination						
Postes fixes	0,30 ETP		0,00 ETP	0,0%	0,30 ETP	
3 Charges	51.907		3.298	6,8	48.609	63.119,01
4 Revenus		46.965	9.702	26,0	37.263	34.162,28
Couverture en F	-4.942		6.404		-11.346	-28.956,73
Couverture en %	-9,52%			-59,2	-23,34%	-46,88%
30 Charges de personnel	51.703		6.088	13,3	45.615	46.432,76
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	41.186		4.510	12,3	36.676	37.915,76
301000 Traitement du personnel administratif	40.440		4.002	11,0	36.438	37.352,05
301008 Réduction linéaire personnel administratif			762	-100,0		-762
301031 Traitement du personnel auxiliaire (heures factures)	746		-254	-25,4	1.000	2.778,85
301088 Utilisation provisions salaires PAT et police				ND		-2.215,14
3049 Autres indemnités			-45	-100,0	45	
304991 Primes diverses (ancienneté, naissance, départ, décès)			-45	-100,0	45	
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	2.899		476	19,8	2.423	2.691,60
305000 Cotisations patronales AVS-AI-APG	2.318		381	19,7	1.937	2.151,20
305010 Participation aux frais de gestion AVS	63		9	16,8	54	59,35
305020 Assurance chômage	485		81	20,1	404	461,50
305030 Fonds pour la formation professionnelle	12		1	5,9	11	
305040 Assurance maternité	21		4	21,2	17	19,55
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	6.428		947	17,3	5.481	5.239,55

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	COMpte 2020		VARIATION C-B 2020		BUDGET 2020	COMpte 2019
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11.03.01.00 Bureau interparlementaire de coordination						
305200 Cotisations à la CPEG	6.428		947	17,3	5.481	5.239,55
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	81		17	26,3	64	73,30
305300 Cotisations patronales aux assurances-accidents	81		17	26,3	64	73,30
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	1.081		181	20,1	900	1.028,35
305400 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	1.081		181	20,1	900	1.028,35
3059 Autres cotisations patronales	28		2	8,5	28	-515,80
305901 Cotisations patronales pour les structures d'accueil	28		2	8,5	26	
305988 Utilisation provisions cotisations patronales				ND		-515,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	204		-2.790	-93,2	2.994	16.686,26
3130 Prestations de services de tiers	0		-2.000	-100,0	2.000	16.319,95
313009 Autres prestations de service général	0		-2.000	-100,0	2.000	16.319,95
3170 Frais de déplacements et autres frais	204		-796	-79,6	1.000	366,30
317000 Frais de transports	204		-796	-79,6	1.000	316,30
317010 Frais de repas et logement				ND		50,00
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale			8	-100,0	-8	
317900 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale			6	-100,0	-6	
42 Taxes et redevances		42	6	16,1	36	28,90
4260 Remboursements et participations de tiers		42	6	16,1	36	28,90
426011 Participation aux pertes de gains maladie		42	6	16,1	36	28,90
43 Revenus divers		46.923	9.696	26,0	37.227	34.133,38
4309 Autres revenus d'exploitation		46.923	9.696	26,0	37.227	34.133,38
430990 Revenus divers d'exploitation, récupération de charges		1	1	ND		0,73
430999 Autres revenus divers d'exploitation		46.922	9.695	26,0	37.227	34.132,65

A - Autorités et gouvernance

Crédit d'ouvrage

1011472 - Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville

CR 1101 - Grand
Conseil

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Budget 2021	% crédit total	Variation 2020 - 2021
Dépenses	1'013'000	0	1'013'000	710'000	70%	-303'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11472, votée le 03/11/2016, ouvrant un crédit d'investissement de 19'356'000 francs pour la rénovation et la mise en conformité des salles et des accès publics des bâtiments de l'Hôtel de Ville (18'276'000 francs pour les travaux, 1'013'000 francs pour les équipements et 67'000 francs pour l'informatique).

Objectifs annuels 2021

Ce budget permettra d'équiper la future salle du Grand Conseil avec des équipements audio-visuels modernes (vote électronique, sonorisation, caméras, régie, etc.), après le report de la mise en service de janvier à décembre 2021.

Objectifs annuels 2020

Ce budget permettra d'équiper la future salle du Grand Conseil avec des équipements audio-visuels modernes (vote électronique, sonorisation, caméras, régie, etc.).

Crédit de renouvellement

2012456 - Crédits de renouvellement 2020-2024 - GC

CR 1101 - Grand
Conseil

	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Budget 2021	% crédit total	Variation 2020 - 2021
Dépenses	1'500'000	0	200'000	250'000	17%	50'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 12456, votée le 13/09/2019, ouvrant un crédit de renouvellement de 1'500'000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil.

Objectifs annuels 2021

La tranche annuelle 2021 permet de couvrir les frais d'investissement du Grand Conseil, principalement dans le domaine informatique et la gestion électronique des documents, ainsi que l'achat d'équipements connexes à la mise en service de la nouvelle salle du Grand Conseil prévue pour décembre 2021.

Objectifs annuels 2020

La tranche annuelle 2020 permettra de poursuivre le développement de l'environnement informatique du Grand Conseil, notamment sous l'angle de la gestion électronique des documents, l'achat d'équipements informatiques pour les députés et les commissions et l'achat d'équipements connexes à la mise en fonction de la future salle du Grand Conseil prévue pour janvier 2021.

ex. 18-05
05

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% crédit	Variation C-B 2020
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
5 Dépenses d'investissement	138'101'757	23'420'961	13'303'200	7'047'826	5%	-6'255'374
6 Recettes d'investissement	28'300'000	750'000		1'100'000	4%	1'100'000
<i>Investissements Nets</i>	109'801'757	22'670'961	13'303'200	5'947'826	5%	-7'355'374
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	96'885'000	12'151'928	8'163'000	4'777'022	5%	-3'385'978
6 Recettes d'investissement	28'300'000			1'100'000	4%	1'100'000
<i>Investissements Nets</i>	68'585'000	12'151'928	8'163'000	3'677'022	5%	-4'485'978
CRÉDITS DE RENOUELEMENT - 2						
5 Dépenses d'investissement	41'191'757	11'269'033	5'140'200	2'245'804	5%	-2'894'396
6 Recettes d'investissement		750'000				
<i>Investissements Nets</i>	41'191'757	10'519'033	5'140'200	2'245'804	5%	-2'894'396
DOTATIONS - 3						
5 Dépenses d'investissement	25'000			25'000	100%	25'000
<i>Investissements Nets</i>	25'000			25'000	100%	25'000
01 - CHANCELLERIE D'ETAT						
5 Dépenses d'investissement	1'894'000	338'913	120'000	19'633	1%	-100'367
<i>Investissements Nets</i>	1'894'000	338'913	120'000	19'633	1%	-100'367
02 - FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES						
5 Dépenses d'investissement	125'000	7'770	10'000	25'000		15'000
<i>Investissements Nets</i>	125'000	7'770	10'000	25'000		15'000
06 - INFRASTRUCTURES						
5 Dépenses d'investissement	129'943'157	21'579'727	11'802'800	6'899'705	5%	-4'903'095
6 Recettes d'investissement	28'300'000	750'000		1'100'000	4%	1'100'000
<i>Investissements Nets</i>	101'643'157	20'829'727	11'802'800	5'799'705	6%	-6'003'095
07 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
5 Dépenses d'investissement	1'511'600	498'306	105'000			-105'000
<i>Investissements Nets</i>	1'511'600	498'306	105'000			-105'000
11 - GRAND CONSEIL						
5 Dépenses d'investissement	4'313'000	884'271	1'213'000	102'226	2%	-1'110'774
12 - COUR DES COMPTES						
5 Dépenses d'investissement	315'000	111'974	52'400	1'262	0%	-51'138
<i>Investissements Nets</i>	315'000	111'974	52'400	1'262	0%	-51'138
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
<i>CR: 01 Chancellerie d'Etat</i>						
1012632 Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG)						
CR 01.04 Archives d'Etat de Genève						
5 Dépenses d'investissement	920'000					
<i>CR: 06 Infrastructures</i>						
1011472 Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville						
CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique						
5 Dépenses d'investissement	67'000					
1011472 Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	18'276'000	4'213'255	5'000'000	3'476'526	19%	-1'523'474
1011867 Vote électronique de deuxième génération						
CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique						
5 Dépenses d'investissement	4'740'000	4'261'536				
1011943 Archives d'Etat dans le bâtiment de l'arsenal - étude						
CR 06.16 Office cantonal des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	4'204'000	3'677'137	1'150'000	484'212	12%	-665'788
1012543 AIGLE - Refonte du système d'information						
CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique						
5 Dépenses d'investissement	6'335'000		500'000			-500'000

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% crédit	Variation C-B 2020
1012632 Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG) CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique 5 Dépenses d'investissement	230'000					
1012632 Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG) CR 06.16 Office cantonal des bâtiments 5 Dépenses d'investissement 6 Recettes d'investissement	61'100'000 28'300'000		500'000	816'284 1'100'000	1% 4%	316'284 1'100'000
CR: 11 Grand Conseil						
1011472 Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville CR 11.01 Grand Conseil 5 Dépenses d'investissement	1'013'000		1'013'000			-1'013'000
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
CR: 01 Chancellerie d'Etat						
2012448 Crédits de renouvellement 2020-2024 - PRE CR 01.01 Chancellerie d'Etat 5 Dépenses d'investissement	600'000		120'000	6'136	1%	-113'864
2011510 Crédit de renouvellement 2015-2019 - PRE CR 01.01 Chancellerie d'Etat 5 Dépenses d'investissement	374'000	338'913		13'497	4%	13'497
CR: 02 Finances et ressources humaines						
2012449 Crédits de renouvellement 2020-2024 - DF CR 02.21 Secrétariat général 5 Dépenses d'investissement	50'000		10'000			-10'000
2011511 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DF CR 02.21 Secrétariat général 5 Dépenses d'investissement	50'000	7770				
CR: 06 Infrastructures						
2012460 Crédits de renouvellement 2020-2024 - OCBA CR 06.16 Office cantonal des bâtiments 5 Dépenses d'investissement	13'314'000		2'342'800	1'056'744	8%	-1'286'056
2011520 Crédit de renouvellement 2015-2019 - OBA CR 06.16 Office cantonal des bâtiments 5 Dépenses d'investissement 6 Recettes d'investissement	8'583'332	4'171'670 750'000	200'000	76'813	1%	-123'187
2011521 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique 5 Dépenses d'investissement	2'973'825	5'256'129				
2012459 Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN CR 06.15 Office cantonal des systèmes d'information et du numérique 5 Dépenses d'investissement	10'120'000		2'110'000	989'126	10%	-1'120'874
CR: 07 Développement économique						
2012454 Crédits de renouvellement 2020-2024 - DDE CR 07.01 Secrétariat général 5 Dépenses d'investissement	825'000		105'000			-105'000
2011513 Crédit de renouvellement 2015-2019 - DES CR 07.50 Présidence - DDE 5 Dépenses d'investissement	686'600	498'306				
CR: 11 Grand Conseil						
2012456 Crédits de renouvellement 2020-2024 - GC CR 11.01 Grand Conseil 5 Dépenses d'investissement	1'500'000		200'000	80'227	5%	-119'773
2011517 Crédit de renouvellement 2015-2019 - GC CR 11.01 Grand Conseil 5 Dépenses d'investissement	1'800'000	884'271		-21'999	1%	21'999

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% crédit	Variation C-B 2020
<i>CR: 12 Cour des comptes</i>						
2012457.Crédits de renouvellement 2020-2024 - CdC CR 12.01 Cour des comptes 5 Dépenses d'investissement	200'000		52'400			-52'400
2011518 Crédit de renouvellement 2015-2019 - CdC CR 12.01 Cour des comptes 5 Dépenses d'investissement	115'000	111'974		1'262	1%	1'262
DOTATIONS - 3						
<i>CR: 02 Finances et ressources humaines</i>						
3012493 Dotation à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) CR 02.50 Direction des affaires Internationales 5 Dépenses d'investissement	25'000			25'000	100%	25'000

Annexe 2

Analyse des dépenses de fonctionnement du canton de Genève – Annexe

3.29 Grand Conseil et votations-élections

Définition et base de données

Définition

- Législatif: Pouvoir législatif; Parlement, commissions permanentes et commissions ad hoc, votations et élections.

Contributions financières du canton et de ses communes

Grand Conseil et votations-élections	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses	16.3	6.7	23.0
Recettes	-0.2	-0.0	-0.2
Dépenses de transfert	0.2	0.0	0.2
Dépenses, autre	16.1	6.7	22.8
Recettes de transfert	-	-	-
Recette, autre	-0.2	-0.0	-0.2
Contribution financière (dépenses nettes)	16.0	6.7	22.7
Part de financement	71%	29%	
Part de la contribution financière (dépenses nettes) dans le budget global	0.3%	0.6%	0.4%

Remarque: en millions CHF
Source: AFF, BAK Economics

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

Unité administrative	Département	Dépenses nettes
09.03 Droits politiques	09 Chancellerie d'Etat	4'856'163
11 Grand Conseil	11 Grand Conseil	11'192'751

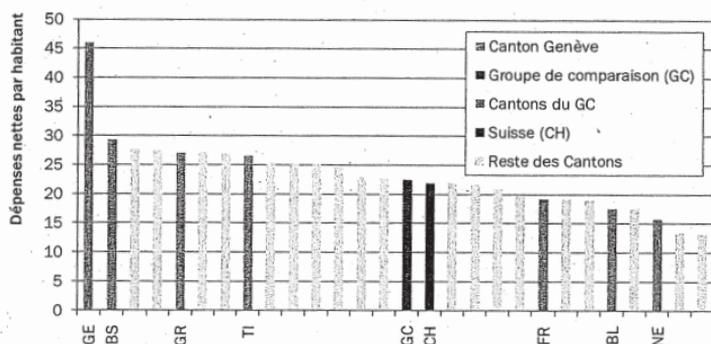
Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes
Source: AFF, BAK Economics

Analyse comparative intercantonale

Coûts standards et ajustement structurel

- Les coûts standards sont supérieurs de 110% à la moyenne suisse.
- Pour former le groupe de comparaison, compte tenu du poids plus élevé des dépenses cantonales, ce sont les cantons présentant des similitudes en termes de nombre de sièges au Parlement qui ont été retenus en priorité. Pour tenir compte de la part des communes dans les coûts, le nombre de communes avec un conseil municipal est intervenu comme critère supplémentaire. C'est la population résidente permanente qui sert d'indicateur de besoin.

Coûts par cas



Remarque: En CHF.

Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, OFS: statistique des élections cantonales, AFF, BAK Economics

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de 104 % à la moyenne. Pour un niveau de référence de 130, on obtient une différence de coûts de 5.8 millions de CHF.

Résumé

	Ct. & Com. [Mio. CHF]	Ct. [Mio. CHF]	Participation Ct.
Dépenses nettes:	22.7	16.0	71%

	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]			
Coûts par cas	204	Objectif	100	115	130
Coûts structurels	103	Ct. & Com.	11.6	9.9	8.3
Coûts standards	210	Ct.	8.2	7.0	5.8

Indicateur des besoins

...comme diviseur:

Population

...pour former des GC:

Nombre de siège dans le Parlement; Nombre de communes avec Parlement communale

Cantons dans le GC:

FR, BS, BL, GR, TI, NE



COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Comptes 2020

Rapport concernant la Politique publique A04 – DDE

Séance du jeudi 22 avril 2021

Membres

Alberto VELASCO
Françoise SAPIN

Groupe

S
MCG

Fonction

Rapporteur

Rapporteur : Alberto VELASCO

Personnes auditionnées

FONTANET Nathalie
RITTER Dominique

Dpt/Instit.

DF
DDE

Conseillère d'Etat
Directeur Financier

Procès-verbaliste :
Mélissa HOCHULI

Annexes et documents distribués en séance

1. Etat du versement des aides à fonds perdus aux entreprises genevoises au 20.04.2021
DF



Introduction

M^{me} Fontanet explique que cette année a été exceptionnelle et que l'ensemble des activités du DDE se sont transformées pour indemniser les entreprises. La fondation d'aide aux entreprises a accordé des prêts depuis mars 2020 et au 31 décembre 2020 le montant total se chiffrait à 22 millions de francs. Une aide pour les jeunes entreprises a été développée sous forme de prêt au mois de mai pour préserver le savoir-faire dans la santé et le développement durable.

Programme A04.01

Concernant l'aide spéciale liée à la FONGIT, M. Ritter indique que 3.3 millions de francs ont été octroyés dont 1.1 million de francs par le canton et le solde par les fonds fédéraux.

Ensuite, M^{me} Fontanet indique qu'entre les mois de mars et de mai 2020, les cadres dirigeants étaient sous le régime des RHT alors que les indépendants bénéficiaient des APG. Pour une question d'égalité de traitement, le DDE a décidé d'octroyer des RHT complémentaires pour 3.3 millions de francs. Ensuite, la Confédération a arrêté ces aides entre juin et septembre, ainsi le DDE a repris cette aide pour 2.9 millions de francs. De plus, un processus de numérisation accéléré des commerces et des restaurants genevois a été initié pour un volume de plus de 300 000 francs, ce qui permet de développer les possibilités de livrer à domicile et de rester actif. En mars 2020 le DDE a mis en place une hotline, qui sera réadaptée en novembre, dédiée aux entreprises dans le but d'aider efficacement les entrepreneurs. Pendant longtemps cette hotline était la seule de l'Etat ainsi les gens appelaient sur tous les sujets, car il n'y avait aucune autre alternative. Les collaborateurs ont fourni un gros travail pour aiguiller les citoyens et répondre aux attentes.

Finalement, un accord avec l'USPI Genève, la CGI et l'Ascloca Genève, a été conclu pour la prise en charge des loyers pour la période d'avril à juin pour un montant de 8.3 millions de francs et de novembre à décembre pour 9.3 millions de francs.

Au sujet du nombre des personnes et établissements aidés, M^{me} Fontanet explique que les chiffres figurent dans le tableau. Environ 10 000 personnes ont été exonérées des loyers commerciaux pour un total d'environ 18 millions. Ainsi beaucoup de monde a pu bénéficier de ces aides.

Malgré le fait que tout le monde tout le monde n'a pas pu en bénéficier de cette aide, M^{me} la Conseillère d'Etat réplique que ces chiffres sont très bien acceptables et que dans l'intention l'Etat aimerait bien aider plus. Une commissaire souligne qu'effectivement, les grandes assurances refusent des exonérations supplémentaires.

Ensuite, le département explique qu'une aide concernant les établissements nocturnes s'est mise en place entre août et décembre et que la mise en œuvre de cette loi s'est faite entre novembre et décembre. Par ailleurs, une première loi a été votée en octobre (loi 12783) et une seconde pour la période de novembre-décembre. Le département ajoute qu'ils ont été les premiers à être fermés sans perspective d'ouverture. Un versement à 33 demandeurs, qui correspond à l'ensemble des demandes reçues, représentant une somme de 3 879 929. De plus, un soutien aux restaurateurs, qui tenait compte des mètres carrés de surface d'accueil à la clientèle, a été mis en place et 11 981 742 ont été versés à 1 842 restaurateurs. Cette loi a été très appréciée, car le département possédait les informations par la PCTN, ce qui a permis de contacter les personnes et de leur verser l'argent facilement. Par ailleurs, aucun calcul n'a dû être effectué et les demandes qui n'ont pas été acceptées sont des établissements qui n'existaient pas. Ce qui explique l'écart entre les demandes reçues et les décisions positives. En effet, tous les



établissements inscrits sur les listes ont été indemnisés. De plus, aucune date d'ouverture ou autre n'a été prise en compte.

S'agissant de savoir si cette somme est bien comprise dans les 16 millions du texte, le département répond par oui et indique que la différence provient du crédit. La différence s'explique par le transitoire passé fin 2020 pour l'ensemble des restaurants suivant la liste de la PCTN. Il indique que la demande était votée. De plus, les 11 millions correspondent aux chiffres véritablement versés aujourd'hui, car certaines demandes arrivent encore, d'autres établissements n'ont pas survécu et finalement certains n'ont pas demandé d'aide.

Par ailleurs, M^{me} Fontanet déclare que certains établissements n'ont pas survécu à la première partie de la crise et que certains n'ont pas déposé de demandes, mais elle ignore les raisons.

Selon M^{me} la Conseillère d'Etat, la raison pour laquelle seules 1 842 décisions étaient positives sur 2 474 demandes est que les 16.2 millions passés dans les écritures représentent les aides totales selon la liste, mais sur la base des demandes réelles, seuls 11 millions ont été dépensés. Sur le fait que ces établissements ne remplissaient pas forcément les critères pour justifier cet écart, elle répond par la négative, en indiquant que la liste était exhaustive simplement certains établissements n'ont pas déposé de demandes, d'autres ont mis la clé sous la porte et finalement, certaines demandes pourraient encore arriver. Et donc, c'est la différence entre les 2 474 et les 1 872.

Le montant alloué aux cas de rigueur correspond à ce qui a la somme votée au Grand Conseil, soit 275 millions,

Un commissaire remarque que concernant la participation aux charges fixes pour les commerces et les activités de proximités, 1 407 demandes ont été déposées pour un petit total d'environ 4 millions et M^{me} Fontanet explique que cela se réfère au PL voté en décembre par le Grand Conseil, qui prévoyait un plafond de 10 000 F pour toutes les entreprises qui ont fait l'objet d'une fermeture. M. Ritter ajoute que 20 millions avaient été estimés par ce PL. Par ailleurs, M^{me} la Conseillère d'Etat explique que ce PL posait un problème, car il prévoyait une subsidiarité à toutes les autres aides versées. C'est-à-dire que toute aide précédente devait être déduite. S'agissant de savoir si les RHT ou les APG sont compris. Elle confirme et déclare que cette procédure était très longue et pénible à mettre en œuvre. De plus les entreprises ont eu une assez grosse déception, car sur les 10 000 francs promis, il restait très peu après avoir déduit toutes les aides. C'est pour cela que ces aides se faisaient que sur une seule loi pour éviter d'accumuler une multitude de lois qui viendrait créer des complications dans la mise en œuvre ainsi que créer des subsidiarités.

Ensuite, on demande au département de confirmer que les 942 demandes positives signifient qu'ils ont reçu une aide et M. Ritter explique qu'il y a actuellement 4 millions, car comme il y a des subsidiarités à cette loi, les données concernant les RHT arrivent encore, pour que les commerces aient de l'argent il faut extourner à chaque fois que les RHT arrivent. Ensuite il faut regarder si l'entreprise a touché Comprox, si oui, il faut déduire le montant des RHT et verser les RHT ou rien suivant les cas. Finalement, Comprox réel sera en dessous des 4 millions. M^{me} Fontanet indique que la moyenne s'élève à 4 246 francs par mois et ce qui était prévu c'était 10 000 francs par mois de fermeture. Ils ont donc reçu 2 120 francs par mois. Ce qui a suscité un grand mécontentement.

M. Ritter précise qu'au mois de novembre il y a eu plus, car l'ensemble des commerces était fermé. En décembre, une partie des restaurants étaient fermés, mais pas pendant l'entièreté du mois. Les plus touchés sont les fitness qui ont toujours fermés, mais tout dépend s'ils ont reçu une déduction de loyer ou des RHT. Mais tout le processus reste une sorte d'épicerie.



Enfin, M^{me} Fontanet remarque que ce ne sont pas les RHT, mais les RHT + qui permettent de payer les charges sociales des collaborateurs, les apprentis et les délais de carence. Ces RHT + ont été pris, en grande partie, en charge par la Confédération. La seule part qui a été payée est un ratio de 10% pour permettre aux employeurs de conserver leurs employés. En effet, la RHT donne 80% du salaire, mais les charges sociales doivent être payées sur le 100%. Ce sont donc seulement les RHT + qui étaient déduits.

Le département informe que la loi sur les cas de rigueur est bien celle des 275 millions et que cette loi a été votée janvier ainsi qu'au PL des députés voté au mois de décembre qui donnait 30 millions pour indemniser rapidement.

S'il est vrai qu'il reste des non-dépensés, M^{me} Fontanet réplique que cela est vrai pour aujourd'hui, mais que ce n'était pas le cas en fin 2020. Car ce tableau cumule les deux. Fin 2020, il y avait 30 millions et 25 millions ont été utilisés. Ils couvraient les cas de rigueur, c'est-à-dire les charges fixes.

M. Ritter précise que dans la loi, il y avait un délai d'utilisation du crédit à fin mars 2021.

Au sujet de la demande, si le non dépensé est ristourné, M^{me} Fontanet réplique que non, car en 2020, uniquement 30 millions ont été votés et puis en janvier 2021 un PL de 250 millions a aussi été voté, sur lesquels, lors de la dernière session du Grand Conseil, une hausse de 25 millions a été acceptée pour les cas qui étaient entre 40 et 50% de baisse de chiffre d'affaires. Mais cela n'a rien à voir avec les comptes de 2020, mais c'est à titre d'information. En 2020, 30 millions ont été votés et 25 ont été utilisés. Dans le tableau, la situation actuelle est aussi représentée et dans les comptes 2020. il y a 25 millions pour les cas de rigueur.

Le total des subventions en 2020, selon la liste depuis la première ligne « Covid-19 Indemnisation » à 24 millions jusqu'aux 2 950 000 de la dernière ligne. De plus, il y a aussi la partie de subvention à la fondation pour le tourisme pour 4.5 millions. Finalement, les 6 millions correspondent aux subventions annuelles.

Le montant voté pour la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), est de millions de prêts FAE qui se trouvent dans les comptes de la FAE.M. Ritter déclare que les frais s'ajouteront si les débiteurs ne peuvent pas payer et il ajoute qu'une provision pour les prêts de la FONGIT a été effectuée à hauteur de 1 100 000 francs et cette écriture se retrouve dans les comptes de l'Etat. La provision est faite sur les risques des prêts octroyés à la FONGIT. Dans le tableau se trouve la subvention FONGIT à hauteur de 2 121 000 francs, mais il ne faut pas confondre.

Au sujet de la comptabilisation des frais covid, M. Ritter répond qu'il y a un numéro de projet pour la clé comptable qui identifie les transferts covid. Toutes les aides sont ponctuelles, car elles sont liées à une loi. De plus, les actions ont été identifiées, mais une même clé spécifique est utilisée par tous les départements ce qui permet à la commission des finances de connaître tous les coûts.

M^{me} Fontanet explique qu'il y a 485'00 000 qui se trouvent dans les comptes sur les coûts covid de 2020 et ces chiffres ont été présentés aux députés des finances. Ce chiffre ne représente pas seulement des subventions à des tiers, mais aussi tout ce que le petit Etat a financé pour covid. Il y a donc eu des augmentations de subvention aux TPG, HUG et aux cliniques. Elle communiquera à M^{me} RITTER le montant global ajouté dans l'exposé des motifs (p. 7 volume 1). C'est le coût pour le petit Etat, dans ce coût, certains montants ont été versés à des entités du grand Etat.



En réponse à un commissaire qui remarque qu'il y a une grande différence au niveau des charges. Les comptes 2020 indiquent 128 millions de charge contre 36 millions en 2019, M. Ritter explique que la grosse différence se trouve dans les charges de transfert avec 84.6 millions pour l'ensemble des aides covid.

Une commissaire remarque que malgré la covid, il y a une baisse des ETP de 3.72 et M. Ritter doit regarder les détails, mais ce sont des postes non consommés au 31 décembre.

M^{me} Fontanet explique que la dénomination et la RTL sont des postes qui sont en recherche de nouveaux personnels et pas encore repourvus. Ce thème est discuté chaque année en commission des finances. Elle explique que dans les postes vacants, une partie doit être gardée en l'état et le reste est disponible, mais il y a un certain pourcentage que chaque département de l'Etat doit garder vacant. Lorsqu'un collaborateur part et qu'un engagement n'est pas effectué immédiatement, une vacance de quelques mois peut survenir. L'OPE donne toutes les explications sur les postes vacants et la RTL.

Au sujet de l'augmentation des facturations internes, M. Ritter explique que l'augmentation est due aux cotisations inter-cantoniales et sur la catégorie taxes et redevances est en forte augmentation, indique que les indemnités et les remboursements assurance-accident sont inclus. L'année passée un accident est survenu et les montants grimpent vite. 20 000 francs d'indemnité LAA ont été perçus alors que rien n'était budgété.

Investissements de renouvellement DDE.

M. Ritter explique qu'il y avait 105 000 au budget avec 0 utilisation, car 5 000 était prévu pour les équipements, mais il n'y en a pas eu et 100 000 pour la subvention d'investissement de la Fondation Écllosion. L'activité de cette fondation s'est arrêtée fin décembre 2020 et ils n'ont donc pas pu investir.

Sur la signification « les dépenses d'investissement », M^{me} Fontanet répond que c'est l'augmentation de la garantie et M. Ritter explique que ce chiffre représente le montant de la valeur nominale des prêts dans les comptes de l'Etat. Car ce sont des prêts-Etat effectués par le biais de la FAE.

M. Ritter indique que les pertes seront au nom de l'Etat et M^{me} Fontanet explique que chaque année un budget est donné à la FAE pour effectuer des prêts. Car l'Etat n'est pas une entreprise. Elle complète en disant que le DF a accepté que des prêts soient fait au nom de l'Etat pendant la période covid en plus de leur activité de cautionnement habituelle.

M. Ritter indique qu'une loi spécifique a été faite en mars, car la FAE n'était pas habilitée à faire des prêts. Le Grand Conseil a monté la limite à 50 millions et que les sommes étaient libérées par tranches de 10.

Sur les éclaircissements concernant les cas de rigueur, M^{me} Fontanet explique que la Confédération a changé les règles et a établi deux catégories. La première concerne les entreprises avec un chiffre d'affaires jusqu'à 5 millions. Cette catégorie d'entreprise avait le droit à 750 000 francs et la Confédération a augmenté ce chiffre à 1 million. La seconde catégorie concerne les entreprises avec un chiffre d'affaires de plus de 5 millions. Pour cette catégorie, la Confédération est passée de 750 000 francs à 5 millions voire à 10 millions. Les entreprises qui peuvent toucher jusqu'à 10 millions doivent avoir subi une baisse de plus de 70% de chiffre d'affaires et doivent avoir une participation de l'entreprise d'au moins 50%, par rapport à l'aide supplémentaire obtenue, dans ses fonds propres pour renforcer la société. Donc si une entreprise reçoit 10 millions, elle doit mettre 2.5 millions (50% de l'augmentation) dans ses fonds propres. Pour les très grosses entreprises, le traitement est unifié sur l'ensemble du pays. Aucun canton



n'a de marge de manœuvre, la Confédération prendra en charge l'ensemble des montants finaux, mais les cantons avancent l'argent. Elle précise que cette partie n'a rien à voir avec les comptes.

M^{me} Fontanet ajoute qu'avec cette deuxième modification, un projet de loi urgent d'adaptation du droit fédéral va être déposé. Elle explique que pour la 1^{re} catégorie d'entreprise, la Confédération remboursera à 70% et la Confédération remboursera à 100% pour les dépenses de la 2^e catégorie. Le Conseil d'Etat demande des crédits supplémentaires de 300 millions qui seront remboursés, mais qui doivent être avancés. Pour le reste, il reste 102 millions de disponibles sur les 275 millions demandés, ce qui couvrira les dépenses de la première catégorie.

M. Ritter ajoute que techniquement les 102 millions doivent être redemandés, car cette nouvelle loi remplace l'ancienne et les transferts sont interdits sans l'approbation de la Commission des finances.

M^{me} Fontanet explique que le PL déposé en urgence est une nouvelle loi qui remplace l'ancienne loi des cas de rigueur. Donc les crédits qui restaient, 102 millions, sur l'ancienne loi, doivent être redemandés.

S'agissant de savoir s'ils ne sont pas compris dans les 300 millions, M^{me} Fontanet indique que non, car les 102 millions sont le reliquat de l'ancienne loi.



Etat du versement des aides à fonds perdus aux entreprises genevoises

au 20.04.2021

Aides	Demandes reçues	Dossiers traités	Décisions positives	Montant des aides allouées	Progression en %
Indemnisation concernant les établissements de la nuit	33	33	33	3'879'929	100
Exonération des loyers commerciaux (avril à juin 2020)	7176	7176	6106	8'367'904	100
Exonération des loyers commerciaux (novembre à décembre 2020)	4183	4157	3926	9'547'104	99,4
Perte de gain pour les cadres dirigeant.e.s	390	390	275	2'646'812	100
Complément de salaire pour les cadres avec fonction dirigeante (mars à juin 2020)	6215	6215	3158	1'611'530	100
Indemnisation forfaitaire au mètre carré pour les cafés-restaurants	2474	2474	1842	11'981'742	100
Cas de rigueur	3530	3424 ⁽¹⁾	2076	172'513'325	97
Participation aux charges fixes pour les commerces et les activités de proximité	1407	1407	942 ⁽²⁾	4'138'495	100
Part patronale des charges sociales découlant de la RHT	7264	7264 ⁽³⁾	2660	4'126'901	100
Total				218'813'742	
				CHF	

(1) Dont 467 demandes nécessitant des compléments d'information

(2) A ces décisions positives, il faut ajouter 353 autres dossiers indemnisés via des mécanismes de soutien préexistants (principe de subsidiarité)

(3) Dont 89 demandes en traitement pour compléments d'informations



COMPTES 2020

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE B01-02-03
Département des finances et des ressources humaines (DF)
Audition du vendredi 16 avril 2021**

Commissaires	Groupe	Fonction
ALDER Murat Julian CALAME Boris	PLR Ve	Rapporteur
Personnes auditionnées	Dpt/Insttit.	
FONTANET Nathalie	DF	Conseillère d'Etat
BARTOLOMEI-FLUCKIGER Stefanie	DF	Directrice financière
GOBET Pierre-Antoine	DF	Secrétaire général
FIUMELLI Olivier	DF	Secrétaire général adjoint
CALPE Alicia	DF	Directrice de la CCA
TAVERNIER Grégoire	DF	Directeur général de l'OPE
BÉGUET Pierre	DF	Directeur général de la DGFE
Procès-verbaliste		
BRANCA Émile	SGGC	

Synthèse**Programme B01****Explication des écarts (M^{me} Bartolomei-Fluckiger)**

- Charges de personnel : non dépensé de Fr. 1 million représentant 3.5%. Ce non dépensé provient principalement de la vacance de postes durant l'année ainsi qu'au recours à des auxiliaires qui a été moins élevé que prévu.
- Taxes : différence de Fr. 600 000 représentant un écart de 45%. Cela provient du fait que les remboursements d'assurance ont été moins élevés que prévu. De plus, parfois, ces remboursements sont comptabilisés sur les autres programmes alors qu'ils sont budgétisés sur le programme B01.
- Reprise de provision pour un litige RH de Fr. 210 000.

Sur question d'un député (PLR), M^{me} Fontanet reconnaît qu'il existe des indicateurs plus opportuns que d'autres pour mesurer l'efficacité et l'efficience de l'action publique. Une simplification et une limitation du nombre de ces indicateurs seraient les bienvenues, mais le Conseil d'Etat ne souhaite pas que cette volonté de simplification et de limitation soit perçue comme une volonté de cacher des informations au Grand Conseil. C'est donc à ce dernier le cas échéant qu'il appartiendrait de modifier la législation applicable en la matière.

Sur question complémentaire d'un député (Ve), M^{me} Fontanet ajoute que le Conseil d'Etat souhaite une amélioration de la qualité de ces indicateurs et qu'un groupe de travail a été mis en place à cette fin.

Programme B02

Avant-propos (M^{me} Fontanet)

- Un rapport divers (RD) sera rendu à propos des conséquences du COVID-19 sur la flexibilité du travail, en particulier du télétravail, afin que le Grand Conseil puisse mesurer la perception par le personnel de cette expérience.
- Abandon du projet SCORE et lancement du projet G'EVOLUE.
- Développement des compétences : des formations-pilotes ont fait l'objet de tests avec la communauté des dirigeants constituée de plus de 250 personnes.
- Alors qu'en 2019, l'Etat avait recruté 86 apprentis, il y en a eu 134 en 2020.
- Des efforts importants ont été consentis en 2020 en matière de santé et de sécurité au travail (plans de protection, vaccination contre la grippe dans une trentaine de locaux de l'Etat).
- Fin de la refonte technique du système d'information SIRH.
- Un courtier a été choisi pour la perte de gains de l'assurance-maladie, ce qui permettra de faire une économie de 5 millions de francs, mais aussi d'apporter une plus-value pour les assurés avec une meilleure couverture.
- Introduction du congé parental, notamment pour les couples de pères aux mêmes conditions que les mères.

Sur question d'un député (Ve), M^{me} Fontanet explique que la question du télétravail doit être distinguée de l'aménagement des locaux professionnels. Le télétravail est un outil pour mieux concilier la vie privée et familiale avec l'activité professionnelle. Toutefois, il n'est pas prévu de priver des fonctionnaires de leur place de travail physique, et, en principe, personne ne travaille exclusivement en télétravail, sauf lorsque la situation sanitaire l'exige. M. Tavernier ajoute que c'est le manque d'interaction sociale qui est la préoccupation majeure liée au télétravail et que l'Etat exige un minimum de deux jours de travail en présentiel par fonctionnaire, ne serait-ce que pour tenir compte des aspects humains. S'agissant des locaux, la question mérite d'être posée, car il n'y a pas de sens à conserver des locaux vides à 50%.

Sur question d'un député (Ve), M^{me} Fontanet explique que l'employabilité des apprentis est très bonne. Les résultats aux examens d'apprentissage sont également excellents. L'objectif n'est pas que ces apprentis fassent exclusivement leurs classes à l'Etat et qu'ils puissent aussi faire des expériences dans le secteur privé.

Explication des écarts (M^{me} Bartolomei-Fluckiger)

- Charges de personnel : les écarts proviennent des demandes de rente-pont AVS (106 pour l'ensemble du petit Etat), qui ont été inférieures de Fr. 2.3 millions aux estimations prévues au budget. La crise sanitaire a restreint la participation du personnel aux formations initialement prévues, ce qui a généré un non dépensé de Fr. 0.8 million. Le solde de l'écart (-0.4 million) s'explique par des frais liés au personnel moindre (recrutement, frais de réception, etc.).
- Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : ces charges présentent un non dépensé de Fr. 0.5 million dû essentiellement aux prestations de service et honoraires qui ont été moins importants.
- Revenus de transferts : les revenus ont diminué de l'ordre de Fr. 0.5 million en raison d'un changement dans la redistribution de la taxe CO₂ dont le facteur de redistribution est passé de 1.293‰ (valeur 2019) à 0,541‰ en 2020. Cela est dû au fait qu'en 2018 et

2019, il y a eu de gros montants non utilisés par le programme bâtiments de cette loi qui ont été redistribués aux entreprises. Le montant redistribué pour 2020 a été revu vers le bas.

Sur question d'un député (Ve), M. Tavernier répond qu'il y a un dépassement en termes d'ETP pour les postes fixes de 6.53 (5.3 ETP) qui s'expliquent par la cellule de retour au travail (CRT). Cette dernière prend en charge les personnes qui ne peuvent pas, suite à des problèmes de santé, retourner vers leurs entités. Cette prise en charge occasionne des stages dans d'autres entités. Ces stages sont assumés financièrement par la CRT. S'agissant des auxiliaires et le reste des postes fixes, sans aller dans les détails, la progression est liée à une augmentation du travail concernant le projet SCORE où des auxiliaires supplémentaires et un nouveau directeur pour le service d'évaluation des fonctions ont dû être engagés. Il y a également eu un congé maternité sur la fin de l'année qui a dû être comblé.

Programme B03

Avant-propos (M. Béguet)

- De nombreux projets opérationnels de la DGFE pour 2020 ont été mis en suspens en raison de la crise.
- Des conséquences sur les marchés financiers ont commencé à se faire ressentir dès février 2020 et la situation s'est compliquée en mars 2020. Il a donc fallu emprunter sur les marchés des capitaux.
- Parallèlement à cela, le Conseil d'Etat a dû recourir à des demandes de crédits supplémentaires importants.
- L'activité de la DGFE a également été marquée en 2020 par le suivi des différentes caisses de prévoyance de la fonction publique : mise en œuvre de la loi recapitalisant la CPEG, élaboration de projets de loi modifiant la répartition des cotisations, mettant en conformité la composition des comités de la CPEG et de la FPTPG et visant l'équilibre financier de la CPFPP.
- Concernant les achats, la CCA a continué son projet transversal de dématérialisation de demandes d'offres et revu ses processus afin d'accélérer la dématérialisation et ainsi permettre plus de télétravail.

Explication des écarts (M^{me} Bartolomei-Fluckiger)

- Charges de personnel : le non dépensé de Fr. 0.8 million provient essentiellement de vacances de postes constatées durant l'année. Cet écart s'explique par des départs : 3 à la direction du budget, 1 au service des états financiers, et des départs d'acheteurs. Actuellement, une grande partie de ces postes ont été repourvus.
- Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : ces charges sont inférieures au budget de Fr. 0.3 million, principalement en raison de prestations de service et honoraires moins importants que prévu et de la suppression des timbres fiscaux.
- Taxes et redevances : les revenus de taxes sont supérieurs au budget de Fr. 0.1 million, en raison principalement de remboursement de frais de poursuites et faillites.
- Revenus divers : les revenus supplémentaires proviennent d'un produit de Fr. 0.3 million généré par un travail de purge et d'analyse effectuées par les départements et la direction finances et comptabilité sur le solde du compte des factures non parvenues.

Politique publique B et rapport BAK

M. Fiumelli explique que le DF part de sa classification par programmes et prestations puis fait le lien avec la classification fonctionnelle fédérale. Les 32 champs d'analyse du BAK sont le résultat de la manière dont les dépenses sont classées au sein de la classification fonctionnelle fédérale. Les prestations internes des offices transversaux (DGFE, OPE, OCSIN, OCBA) ne sont pas prises en compte. La ventilation des coûts se fait dans un système analytique d'une manière extracomptable à Genève. Les autres cantons n'ont pas ce système d'offices transversaux, et donc, les coûts des bâtiments, de l'informatique et des ressources humaines sont classés dans les bons programmes du BAK. A Genève, tous les coûts susmentionnés finissent dans un champ d'analyse spécifique (n° 31, états-majors départementaux – administration générale). Le Conseil d'Etat considère que le rapport BAK n'est pas utilisable dans le cadre de la politique publique B. Il s'est engagé à faire d'autres types de comparaisons à l'avenir. Un groupe de travail interne a été mandaté à cette fin.

Sur question d'un député (Ve), qui demande si c'est le cas pour d'autres politiques publiques, M. Fiumelli répond que le problème sur la politique publique B a forcément un impact sur tous les autres champs d'analyse. Dans le champ d'analyse 31, toutes les dépenses liées aux bâtiments sont regroupées. Celles-ci ne figureront pas dans les autres programmes. Il va donc manquer des coûts dans tous les autres champs d'analyse du rapport BAK. C'est une faille du système.

Annexe

Présentation PowerPoint du DF.

Comptes 2020 Fonctionnement

Politique Publique B Etats-majors et prestations transversales

Audition du 16 avril 2021



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF 7000000_100

Département des finances et des ressources humaines

- Page 1

B01 Etats-majors départementaux

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	30'283'995	-1'031'859	-3.3%	31'315'854	29'097'322
30 Charges de personnel	27'095'448	-993'381	-3.5%	28'088'829	26'125'067
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'892'246	8'306	0.3%	2'883'940	2'671'599
33 Amortissements du patrimoine administratif	253'993	-34'891	-12.1%	288'884	212'472
36 Charges de transfert	-	0	-	0	19'900
39 Facturations internes	42'308	-11'892	-21.9%	54'200	68'284
REVENUS	1'388'843	-306'578	-18.1%	1'695'421	924'010
42 Taxes et redevances	722'010	-603'378	-45.5%	1'325'388	419'849
43 Revenus divers	208'780	208'780	-	-	64'889
44 Revenus financiers	448'370	78'337	21.2%	370'033	430'559
46 Revenus de transferts	9'684	9'684	-	-	8'712
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-28'895'152	725'281	-2.4%	-29'620'433	-28'173'312
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'128'066</i>	<i>2'948'252</i>	<i>-29.3%</i>	<i>-10'076'318</i>	<i>-5'311'335</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>36'023'218</i>	<i>-3'673'533</i>	<i>-9.3%</i>	<i>39'696'751</i>	<i>33'484'647</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	143.85	-1.13	-0.78%	144.98	139.48
<i>ETP fixes</i>	<i>131.10</i>	<i>-2.51</i>	<i>-1.88%</i>	<i>133.61</i>	<i>125.01</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>7.15</i>	<i>2.04</i>	<i>39.92%</i>	<i>5.11</i>	<i>10.35</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>5.60</i>	<i>-0.66</i>	<i>-10.54%</i>	<i>6.26</i>	<i>4.12</i>



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF 7000000_100

Département des finances et des ressources humaines

- Page 2

B01 Etats-majors départementaux

Explications des écarts principaux

- Charges de personnel (nat 30) : -1.0 M (-3.5%)

Le non dépensé provient de vacances de postes durant l'année ainsi que du recours à des auxiliaires et agents spécialisés moins élevé que prévu.

- Taxes (nat 42) : -0.6 M (-45.5%)

L'écart provient de remboursement d'assurances moins élevés que prévus ainsi qu'à une comptabilisation de ces remboursements dans les services concernés alors qu'ils étaient budgétisés sur le programme B01.

- Revenus divers (nat 43) : +0.2 M

Cet écart se justifie par la reprise d'une provision pour litige RH.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances et des ressources humaines

- Page 3

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Réalisation du programme de législation et des projets prioritaires

- Crise sanitaire : expérience à large échelle des modes de travail flexibles et du télétravail (64% des employés souhaitent conserver une part de télétravail)
- Abandon de SCORE, lancement du projet G'Evolue
- Développement des compétences : formations pilote testées avec la communauté des managers; nouvelles approches pédagogiques (masterclass, communauté de pratiques, serious game, microlearning, etc.)
- Soutien de l'apprentissage : 134 apprenti(e)s à la rentrée 2020, contre 86 en 2019
- Santé et sécurité au travail: support plans de protection Covid, campagne de vaccination contre la grippe
- Refonte du SIRH, mise en production en janvier 2021
- Assurance perte de gains maladie : choix du courtier et travaux paritaires pour l'appel d'offre concernant l'assureur
- Mise à jour des règles de gestion sur les temps et les congés (congé paternité par ex.)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances et des ressources humaines

- Page 4

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	36'862'911	-4'030'247	-9.9%	40'893'158	45'178'937
30 Charges de personnel	35'432'344	-3'518'189	-9.0%	38'950'533	43'642'071
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'383'178	-521'169	-27.4%	1'904'347	1'494'542
33 Amortissements du patrimoine administratif	17'841	6'525	57.7%	11'316	11'316
34 Charges financières	25'961	0	0.0%	25'961	29'582
39 Facturations internes	3'587	2'587	258.7%	1'000	1'427
REVENUS	3'685'661	-527'961	-12.5%	4'213'622	5'056'582
42 Taxes et redevances	2'356'580	-15'042	-0.6%	2'371'622	2'259'167
43 Revenus divers	8'337	8'337	-	-	6'241
46 Revenus de transferts	1'320'743	-521'257	-28.3%	1'842'000	2'791'174
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-33'177'250	3'502'286	-9.5%	-36'679'536	-40'122'354
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-868'159</i>	<i>78'423</i>	<i>-8.3%</i>	<i>-946'582</i>	<i>-1'134'559</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-11'036'033</i>	<i>-1'060'975</i>	<i>10.6%</i>	<i>-9'975'058</i>	<i>-6'166'066</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>45'081'442</i>	<i>-2'519'734</i>	<i>-5.3%</i>	<i>47'601'176</i>	<i>47'422'979</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	134.51	11.32	9.19%	123.19	145.58
ETP fixes	126.19	6.53	5.46%	119.66	134.32
ETP auxiliaires	6.28	4.33	222.05%	1.95	9.45
ETP agents spécialisés	2.05	0.47	29.75%	1.58	1.81



B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Explications des écarts principaux

- Charges de personnel (nat 30) : -3.5 M (-9.0%)

Cet écart provient principalement des demandes de rentes-pont AVS inférieures aux prévisions (-2.3 M).

Le solde est dû à la crise sanitaire : baisse des frais de formation (-0.8 M) et des frais liés au personnel (recrutement, réception, etc.) (-0.4 M)

- Charges de biens et services et autres ch. d'exploit. (nat 31) : -0.5 M (-27.4%)

Ces charges sont inférieures au budget de 0.5 million en raison de prestations de service et honoraires moins importantes que prévu.

- Revenus de transferts (nat 46) : -0.5 M (-28.3%)

L'écart s'explique par la baisse de la redistribution de la taxe sur le CO2.



B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Réalisation des projets prioritaires

- Travaux/Projets ayant nécessité l'accompagnement de la DGFE :
 - Effets financiers de la crise sanitaire : évaluer l'impact de la crise sur les besoins de soutiens financiers, validation technique des PL, crédits supplémentaires et urgents
 - Mise en œuvre de la LCPEG
 - Suivi des caisses FPTPG et CPFP
- Poursuite du projet de dématérialisation des demandes d'offres (CCA)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF 700000 100

Département des finances et des ressources humaines

- Page 7

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	25'646'682	-1'177'446	-4.4%	26'824'128	25'380'124
30 Charges de personnel	23'985'677	-788'860	-3.2%	24'774'537	23'686'267
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'234'581	-326'807	-20.9%	1'561'388	1'241'049
33 Amortissements du patrimoine administratif	22'347	11'844	112.8%	10'503	10'503
34 Charges financières	0	0	-	-	-
36 Charges de transfert	0	0	-	-	0
39 Facturations internes	404'078	-73'622	-15.4%	477'700	442'305
REVENUS	605'486	410'740	210.9%	194'746	1'471'359
42 Taxes et redevances	252'869	114'296	82.5%	138'573	310'351
43 Revenus divers	352'617	297'617	541.1%	55'000	1'161'008
44 Revenus financiers	-	-1'173	-100.0%	1'173	-
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	-25'041'196	1'588'186	-6.0%	-26'629'382	-23'908'765
<i>Coût d'état-major</i>	-668'977	17'962	-2.6%	-686'939	-650'592
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-12'414'932	935'818	-7.0%	-13'350'750	-5'596'356
<i>Coûts répartis</i>	38'125'105	-2'541'966	-6.3%	40'667'071	30'155'713
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	147.85	-6.06	-3.94%	153.91	142.73
ETP fixes	143.05	-6.96	-4.64%	150.01	140.41
ETP auxiliaires	4.80	0.90	23.08%	3.90	2.32



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POF 700000 100

Département des finances et des ressources humaines

- Page 8

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Explications des écarts principaux

- Charges de personnel (nat 30) : -0.8 M (-3.2%)

L'écart provient de vacances de postes constatées durant l'année.

- Charges de biens et services et autres ch. d'exploit. (nat 31) : -0.3 M (-20.9%)

Cette baisse provient principalement des prestations de service et honoraires de mandats, moins importants que prévu, et de la suppression des timbres fiscaux.

- Taxes et redevances (nat 42) : +0.1 M

Ce revenu provient principalement de remboursements de frais de poursuites et faillites.

- Revenus divers (nat 43) : +0.3 M

Ce revenu supplémentaire résulte d'un travail de purge et d'analyse des factures non parvenues par les départements et la direction finance comptabilité.

Politique publique B et rapport BAK

- Les 32 champs d'analyse du BAK ont été constitués à partir de la classification fonctionnelle fédérale utilisées pour présenter les comptes des cantons
- Cette classification est restituée à l'administration fédérale à partir de nos comptes par programme et prestation.
- Genève a la particularité de centraliser ses "prestations internes" dans des offices transversaux et dans des programmes spécifiques.
- La ventilation des coûts (bâtiments, informatiques, etc) sur les prestations publiques se fait par le biais d'une comptabilité analytique, non restituée à Berne.

Politique publique B et rapport BAK

- En conséquence, les charges nettes des prestations de la politique publique B sont entièrement ventilées dans un code fonctionnel relatifs aux "services généraux".
- Dans le rapport BAK, ce code fonctionnel compose le champs d'analyse 31 "Etats-majors départementaux, administration générale".
- Dans la plupart des cantons, les coûts relatifs aux bâtiments et à l'informatique figurent dans les offices concernés et donc dans les champs d'analyse concernés.
- Il n'est donc pas étonnant que Genève présente les coûts les plus élevés sur le champs 31.



Politique publique B et rapport BAK

- Le DI et le DF sont d'avis qu'il n'est pas possible de tirer des conclusions sur le rapport BAK au sujet de la politique publique B
- Les organisations administratives des cantons sont très différentes et ne permettent pas d'établir des comparaisons sur la base de la classification fédérale.
- A l'heure actuelle, il n'existe pas de comparatif utilisable dans les domaines de la politique publique B.
- Toutefois, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail interne afin d'établir des comparaisons pertinentes. Cela nécessite toutefois que les informations puissent être disponibles.





COMPTES 2020

Rapport de la Sous-commission des finances
**Programmes B04 Gestion des locaux et logistique et
 B05 Systèmes d'information et numérique**

Politique publique B – Etats-majors et prestations
 DI – Département des infrastructures
 Séance du 10 mai 2021 (10h00 – 12h00)

Commissaires : MM. Murat Julian ALDER (PLR) et Boris CALAME (Ve)

Rapporteur : M. Boris CALAME (Ve)

Audition :	M. Serge DAL BUSCO	Conseiller d'Etat / DI
	M. Cyril ARNOLD	Directeur financier / DI
	M. Eric FAVRE	Directeur général de l'OCSIN – Office cantonal des systèmes d'information et du numérique /
DI	M. René DUVILLARD	Directeur général de l'OCBA – Office cantonal des Bâtiments / DI
	M ^{me} Carole GUEORGUIEV	Directrice à l'OCBA DTS – Office cantonal des Bâtiments Direction transversale et supports /
DI	M. Serge JANDEAU	Directeur financier à l'OCBA – Office cantonal des Bâtiments / DI

Procès-verbaliste : M^{me} Mélissa HOCHULI

Introduction :

La politique publique B – Etats-majors et prestations transversales – est composée de 5 programmes distincts, dont seuls les B04 et B05 (transversaux) sont traités dans le présent rapport, soit :

B01 : Etats-majors départementaux – CHA (cf. rapport Alder)

B02 : Gestion transversale et départementale des ressources humaines – DF (cf. rapport Alder)

B03 : Gestion financière transversale et départementale et achats – DF (cf. rapport Alder)

B04 : Gestion des locaux et logistique – DI (OCBA)

B03 : Système d'information et numérique – DI (OCSIN)

Contexte :

M. DAL BUSCO explique que lors de la crise sanitaire 2020 ces deux 2 programmes ont été mis particulièrement à contribution. Soit de veiller à une utilisation des bâtiments conformes aux normes sanitaires (OCBA) et d'assurer la transition massive vers le travail à distance (OCSIN).

Les investissements se situent à F à F 63 millions (+84%) uniquement pour la PP B. Les dépenses se font toutefois à plus de 90% dans des crédits de renouvellement. L'OCSIN et l'OCBA interviennent aussi dans les autres PP. Sur l'ensemble des PP, 42% des comptes d'investissement de l'Etat sont portés par ces deux offices. De fait, aucune conclusion ne peut être tirée du rapport BAK sur la PP B, car dans les autres cantons ces charges sont intégrées à chaque PP. Le modèle d'analyse devra peut-être revu à l'interne.

Programme B04 – Données générales

Il est expliqué qu'une petite partie du budget n'est pas à l'OCBA, mais au collège des secrétaires logistiques. Au niveau chiffres les données sont les suivantes :

- 1 800 bâtiments sont cadastrés sur 530 sites (propriété de l'Etat) ;
- 4.2 milliards de bâtiments et 4.8 milliards de terrains (propriété de l'Etat) ;
- 0.6 milliards de biens immobiliers (essentiellement le PAV) ;
- 200 millions d'investissements par an. En 2020, 167 millions dont 14 millions sur la PP B ;
- 12 500 demandes d'intervention d'entretiens ont été faites ;
- Activité restreinte au printemps 2020, mais un rattrapage s'est opéré ;
- 3 400 contrats de maintenance ;
- 250 baux où l'Etat est locataire et 900 baux où l'Etat est propriétaire.

Explications des comptes 2020

- Le budget est composé à 98 à 99% par l'office des bâtiments, le reste concerne des logistiques départementales. Pour les charges de personnels (nature 30), les logistiques ont un peu plus de poids, mais l'OCBA a 84%.
- Pour les dépenses, elles sont à 99% à l'OCBA. Elles se composent, pour un tiers du budget de locations, pour un tiers des entretiens et nettoyages et finalement, le dernier tiers se partage entre les dépenses énergétiques (15%) et les autres mandats (études préalables, projets d'investissement, diagnostic pour l'amiante et autres mandats à des tiers).
- Les charges de transfert (nature 36) sont exclusivement des amortissements de subventions accordées. Il s'agit de la comptabilisation des subventions versées. Plus de la moitié des revenus concerne les revenus des logements locatifs, un tiers concerne l'amortissement des subventions reçues de la Confédération. Elles sont perçues, mais l'amortissement est différé dans le temps.
- Pour la nature 43, la majorité des charges est l'activation des charges salariales sur les projets d'investissements.
- Au niveau des dépenses, entre le budget et les comptes 2020 un écart de 3% est constaté. Il est imputable aux deux blocs, les natures 31 et 36, pour les raisons suivantes :
 - En nature 31, il y a un dépassement de 10 millions (budget de 130 millions pour 142 millions dépensés). Ce dépassement est couvert par un crédit supplémentaire de 8 millions de la Commission des finances pour redonner à

l'office des montants qu'il disposait par alors, c'est donc une récupération du budget. Il y a également les reports de crédit pour 1.4 millions ce qui donne un apport en couverture budgétaire de 9.4 millions. Le dépassement n'est plus que de 1.3 millions avec les crédits accordés.

- De plus, 2 millions peuvent être retirés à l'ensemble des dépenses qui ont été affectées à la provision de la dépollution du site des Vernets. Il n'y a donc pas de dépassement sur les rubriques dites de compétence de la Commission des finances.
- Concernant l'efficacité énergétique (technique) et l'assainissement énergétique (enveloppe), les économies liées ont permis de maintenir la consommation globale de l'Etat avec toutefois une augmentation des surfaces. A noter toutefois un non-dépensé 2020 important qui s'explique par trois éléments distincts, soit : une année peu froide, la crise COVID qui a engendré une occupation moindre des locaux et la baisse du prix des fluides.
- En matière d'amortissement (33) et de charges de transferts (36), ce sont des amortissements d'investissement. Il y a eu un transfert de plus de 6 millions d'une rubrique à l'autre (effet miroir) pour terminer la régularisation du site Cluse-Roseraie (HUG).
- Au niveau des revenus, le budget était à plus de 51 millions et les comptes sont à 45 millions. Il y a donc un déficit de revenu de 12%. Cela s'explique, sous la catégorie « revenus financiers » (nature 44), car il y a une baisse de 6.4 millions. C'est un déficit de revenu structurel, car son potentiel s'est érodé (notamment en matière de location à des tiers) sans que le budget soit ajusté. Au total, le déficit est d'environ 5 millions. Un ajustement budgétaire (réalité des chiffres) sera proposé en 2022.
- Une diminution de revenu de 1.4 millions est constatée par la chute des locations de parkings (pendulaires ou habitants) et de salles.
- Il est précisé encore qu'une subvention d'investissement, de la Confédération de F 800 000.-, a été perçue, 5 à 6 ans après que la loi a été bouclée. Elle a été constatée comme une subvention de fonctionnement et non pas comme un investissement. Cette augmentation se voit dans la rubrique « revenus de transfert » (nature 46).
- Au total, il y a eu près 4.4 millions de mesures cantonales pour lutter contre la pandémie. Un bilan a été fait sur l'activité 2020 :
 - 3.7 millions de nettoyages (spécifiques, augmentation fréquences, contrôles, produits, ...), de surveillances et de sécurités ;
 - F 300 000 de dépenses pour le dispositif d'accueil ORCA aux Vernets ;
 - F 400 000 pour l'implantation (évolutive et provisoire) de la cellule des maladies infectieuses Covid (location et aménagements) à la Rue du Rhône. Cette dernière devra trouver toutefois un emplacement plus pérenne.
- Les augmentations de charges ont aussi été tempérées par des la diminution des interventions liés à la bien plus faible occupation des bâtiments (estimation à 1.4 millions).
- En ce qui concerne les revenus, le déficit de revenus structurels de 5 millions va s'accroître, car il y a une dynamique de transfert d'actifs dans le cadre de la recapitalisation de la CPEG. La capacité à générer des revenus pour l'Etat va ainsi continuer à s'éroder.

Survol de quelques indicateurs :

2.1 Investissements à réaliser (vétusté) : 2020 est l'année de départ du nouveau crédit de renouvellement/rénovation du parc immobilier (400 millions). Le démarrage a été très important (90 millions engagés) avec notamment le projet embrasures ainsi que les PL de rénovations (Ecole de médecine, Archives d'Etat, ...). Le ratio doit être amélioré pour atteindre les 140 millions par an pour la rénovation.

2.2 Consommation énergie (renouvelable) : Le retard sur réseau de chaleur à distance CAD Eco Jonction (SIG – Genilac) engendre le maintien de l'utilisation de centrale à gaz. Aussitôt le CAD en fonction, le taux passera à +8% d'énergie thermique renouvelable avec un dépassement de l'objectif 2020 (20.1% au lieu des 12.1% actuels, avec un objectif de 17% en 2020 et de 24% en 2023). A noter l'augmentation de l'énergie solaire qui monte en puissance avec les chaufferies photovoltaïques posées dans sur les toitures des bâtiments de l'Etat.

2.3 Energie solaire : Elle augmente dans la part contractualisée (chiffres 2019). Le ratio de 11% à l'horizon 2023 est quasiment atteint en 2020, respectivement 2019, avec un taux de 10.8%.

Aux diverses questions (thématiques) des commissaires, les auditionnés précisent :

Cellule COVID

Des moyens exceptionnels ont été mis en place à cause de la crise Covid. Une petite cellule Covid a pris place dans des locaux à la Rue du Rhône. Au fur et à mesure de l'évolution de la crise et l'agrandissement de la Cellule, des surfaces supplémentaires ont dû être loués. Le bâtiment commercial étant vide et voué à la destruction, le prix à la location a été des plus satisfaisant (trois étages à 250.- F/an/ m², un étage à 200.- F/an/ m², un étage à 150.- F/an/ m², soit une moyenne à F 220.-/an/m². Il s'agira toutefois de trouver des locaux pérennes.

Exonération loyers

Une exonération de loyers de près de F 400 000 a été accordée au ¾ pour des locaux commerciaux (54 entreprises) et au ¼ à pour l'internat de l'Ecole d'horticulture. Les exonérations ont été faites systématiquement. Le nombre relativement faible d'entreprises s'explique par le fait que l'office possède très peu de locaux commerciaux en location et que l'énorme majorité des bâtiments sont occupés par l'Etat.

Les Vernets

La destruction de la Caserne des Vernets par les promoteurs a débuté. Il y a toutefois encore 6 recours en cours, dont 3 avec des effets suspensifs. Le premier, car le PLQ n'est pas tout à fait respecté, le second, car un projet d'élimination des eaux pluviales a été ajouté et le dernier, car l'élimination de certains arbres a généré un blocage. Il y a donc des blocages, mais la plupart des travaux pourront être débutés si les droits de superficie [prochainement] signés.

Pour rappel, selon la Convention signée (autour de 2015 ou 2016) entre le canton et la Confédération, afin que l'armée libère le site (droit de superficie jusqu'en 2040), les investisseurs prennent en charge l'ensemble de la démolition et de la dépollution du site à concurrence d'un montant identifié en son temps par des études environ 33 millions, dont 11 millions pour la démolition et 22 millions pour la construction des nouveaux bâtiments militaires). L'Etat n'interviendra que dans le cas de découvertes supplémentaires. Pour ce faire 2 millions supplémentaires de provisions ont été constitués.

PAV et Pointe Nord

Les travaux préparatoires sur le périmètre du PAV vont démarrer. Pour les travaux de la Pointe Nord du PAV (anc. Firmenich, propriété actuelle de la CPEG). Une partie des services de l'Etat vont s'y déplacer en 2023 et les travaux préparatoires ont donc commencé. Les bâtiments pourraient être livrés pour fin février 2023 et donc dès le mois de mars l'administration pourrait s'y déplacer.

L'aménagement complet du secteur du Nouvel Hôtel de Police à la Pointe Nord est lié à un prochain et nouveau PLQ (phase de concertation de mai à novembre 2021) qui devrait appréhender toutes ces dimensions présentes qui sont notamment un pôle culturel, des logements, des activités ou encore la Voie verte d'agglomération (sous maîtrise de la ville de Genève). A noter que le PLQ initial s'est vu opposé de vives réactions négatives. Le nouveau PLQ devrait être mis en œuvre avec un décalage de 3 à 4 ans (2023-2024). Une discussion devra encore se faire avec la CPEG sur les conditions de réalisation des surfaces de planchers.

Parkings

Le taux d'utilisation (ou de vacance) des parkings de l'Etat est intégré dans un indicateur (3.1). Tel que défini, ce dernier n'est que peu représentatif, car il compile en un les places « publiques » (louées et gérées principalement par la Fondation des parkings) et celles réservées à l'usage de l'Etat (véhicules de service). Cette imbrication ne permet pas un suivi du type de place, il ne sera donc plus publié, mais restera en interne de l'administration pour son pilotage interne. A noter que la gratuité des parkings n'existe plus à l'Etat depuis environ 10 ans. Il y a une volonté affirmée de ne plus louer, le non utilisé par les véhicules de service, à des pendulaires et de les mettre en location aux habitants des quartiers.

Assainissement énergétique

Le crédit de 250 millions (embrasures) devrait se répartir sur une dizaine d'années avec un budget total de 640 millions (assainissement), notamment lié à la nouvelle loi sur les énergies qui va certainement obliger à faire des rénovations plus complètes des bâtiments. Avec la création relativement tardive de huit postes internes de pilotage et les contraintes liées aux marchés publics, le démarrage est un peu plus lent que prévu initialement, mais les chantiers commenceront à la fin de cette année (2021). A noter que les « retards » sont aussi liés aux besoins de coordination et autres conventions de collaboration, notamment avec les HUG. Il est dit que toute cette phase de préparation fait que le projet démarre lentement, mais ensuite les objectifs devraient être tenus. Un point de situation (plus exhaustif) sera fait à la commission des travaux d'ici la fin de l'année.

Cf. voir aussi la présentation, « Stratégie énergétique des bâtiments de l'Etat » faite à la Commission des travaux du 03.11.2020, annexée

Programme B05 – Données générales

Il est expliqué que cette politique concerne le système d'infrastructure d'informations et numériques. L'année 2020 a été caractérisée par la pandémie même cela se voit peu dans les comptes. L'objectif a été de fournir l'ensemble des prestations à distance. Quelques données y relatives :

- 83 systèmes d'information (nombreuses autres application avec large historique) ;
- 370 000 comptes utilisateurs (270 000 administration, 70 000 école en ligne) ;
- 400 km de fibre optique relie 500 sites géographiques ;
- 35 000 ordinateurs dont la moitié pour le secteur pédagogique ;
- Gestion de la téléphonie fixe et mobile, notamment pour la police ;
- Protection des données sous gestions ;
- Augmentation drastique des prestations e-démarches qui sont passées de 100 à 122 ;
- Mise en œuvre de la « politique numérique 2018 » ;
- 62 projets prioritaires sont réalisés en plus d'autres plus courants ;

Avec la crise COVID, les processus de développement numériques ont été simplifiés, notamment par une baisse des exigences de l'administration (perfection et exhaustivité) dans sa manière de concevoir des applications. Il a été ainsi privilégié le service à la population plutôt qu'un confort « excessif ». De cette expérience d'allègement de fonctionnement et de meilleure réactivité, il en est tiré un bilan très positif. Un Projet de loi va être déposé pour garder la même logique, numériser le plus possible l'administration et conserver une plus grande simplicité, afin de poursuivre sur cette lancée de transition numérique.

A noter que le retraitement des données (semi-automatisé ou automatisé), peut générer une charge de travail supplémentaire pour l'administration. Toutefois, avec l'urgence COVID, la priorité a été le contact avec le citoyen sans omettre la possibilité de revenir ultérieurement pour être plus efficient. Mais il est vrai que cette simplification se fait probablement avec une perte d'efficacité. Toutefois, une simplification de la part de l'autorité et de l'administration permet à l'OCSIN d'être plus rapide.

Durant la pandémie, le but était de soutenir le rythme de projets fixés, ce qui a presque été le cas. Un bon niveau de consommation du crédit d'investissement des projets est à souligner. Cela concerne les Ressources humaines, la police, la population, l'administration fiscale, les autorisations de construire et l'énergie sont les principaux dossiers qui ont avancé. La crise a beaucoup sollicité l'office, notamment avec le télétravail. Une bonne préparation en amont a été effectuée, car il y a eu peu de surprise. Lorsque la demande est arrivée, elle a été traitée rapidement.

Tout le support apporté à l'ORCA (Organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle du canton de Genève) a été démultiplié comme l'équipement informatique mis à leur disposition. Toutes les questions sur la priorisation des demandes à l'OCSIN étaient remontées à l'ORCA ce qui est très appréciable en termes de rapidité et d'efficacité. Avec l'ORCA, les projets étaient traités dans les 48 heures.

En temps normal, les priorités sont définies par le Collège des Secrétaires généraux. L'OCSIN prend la liste et réalise à mesure les projets. Les critères sont fixés par le Conseil d'Etat. Pour les projets [pertinents] qui arrivent au cours de l'année, il y a une enveloppe prévue. Les demandes urgentes peuvent être traitées, mais le processus est d'une autre nature que celui avec l'ORCA.

Explications des comptes 2020

Ils sont globalement proches du budget avec un écart de 92 000 sur les charges, de 555 000 sur les revenus et un résultat de 648 404, ce qui est en dessous de ce qui était prévu. Les ETP sont aussi très proches de la cible (-1%) avec une sous-consommation de F 800 000.- (postes vacants), soit un peu plus de 5 ETP). Les absences ont été compensées, si nécessaire, par des auxiliaires.

En 2020, il y a eu plus de charges en matière de frais de personnels de mandat et de frais de communications (qui sont compliqués à prévoir). Des dépenses ont été reportées sur les licences et sur des contrats retardés. Une provision a dû être constituée à la suite d'un litige avec un fournisseur (IBM) de licences. Celui-ci pense que le nombre de licences ne correspond pas à l'utilisation. L'OCSIN pense que cette provision ne sera pas dépensée.

Il y a eu une légère augmentation des taxes et redevances, notamment les frais de courriers.

Pour les revenus divers (nature 43), il y a une légère baisse, mais tout dépend des projets d'investissement. En 2020 un taux de réalisation de 85% a été effectué, mais il suffit que le personnel soit mobilisé sur d'autres activités pour qu'une plus grande externalisation se fasse. C'est exactement le scénario de cette année de crise.

A l'instar de l'OCBA, l'estimation de l'impact de la crise pour l'OCSIN est trompeuse, car la nature des prestations a été changée pour que le reste de l'administration puisse fonctionner. Le montant présenté est dû à la crise sanitaire. Il comprend la hausse des communications téléphoniques, une hausse de charges des licences, des coûts de locations de personnels et de mandats. La crise sanitaire a donc impacté les charges de 1.6 millions de francs. Pour le revenu, aucun impact n'est à signaler.

Survol de quelques indicateurs :

Indicateur 1.3 Prestations en ligne : Ce pourcentage s'appuie sur un référentiel qui était édicté par la Confédération et énumérait les prestations qui devraient être présentes dans les administrations cantonales. Par rapport à ce catalogue, 55% d'avance est estimé pour l'Etat (110 prestations en ligne à GE sur les 200 envisagées par la CH). Malheureusement ce référentiel n'est plus mis à jour par la Confédération. Cet indicateur tend à disparaître, mais celui de l'Etat pourra le remplacer. La complexité ou la charge spécifique liée à la réalisation d'une prestation en ligne n'est pas considéré dans ce cet indicateur. Toutefois, un autre indicateur de maturité (non publié) est utilisé pour distinguer la complexité entre les e-démarches. La Confédération juge que la numérisation des cantons ne se fait pas assez rapidement, le paysage de la gouvernance numérique est en forte reconstruction.

Indicateur 2.2 Coût par compte e-démarche : C'est la division du total de charges (200 millions) par le nombre de comptes utilisateurs 270 000 utilisateurs, soit en 2020 un coût annuel par compte de F 612.-. Dans ce montant sont comprises toutes les prestations et les salaires, mais pas les locaux. Cet indicateur permet de démontrer que l'augmentation du nombre de comptes e-démarches permet d'abaisser les coûts à l'unité. Du moment où il est compliqué de savoir si le prix de l'e-démarche est cher pour l'Etat, une demande à l'institut Gartner est déposée, tous les 3 à 4 ans, pour qu'il fasse un benchmark. Le rapport de cette année montre que les deux principaux indicateurs sont en dessous de ceux des pairs (6 villes européennes de même taille, hors CH). Le premier indique que nos dépenses sont 8% plus basses et notre dotation en personnel est de 22% en dessous.

Aux diverses questions (thématiques) des commissaires, les auditionnés précisent :**Equipement télétravail**

Depuis quelques années déjà, l'Etat s'est mis à travailler autrement. Il était donc outillé pour faire de la visioconférence et une bonne part de l'administration était dotée de portables. Sinon une utilisation des équipements privés (connexion VDI) était possible. Certains collaborateurs ont pris des écrans, de manière inventoriée, chez eux. L'Etat possède une solution qui permet de téléphoner en interne au travers de son propre réseau. Pour les communications externes, des frais sont générés.

E-démarches

L'OCSIN a pour « ambition » d'avoir des comptes d'administration en ligne pour chaque citoyen. Avec la pandémie, une explosion des demandes de e-démarches a été observée. Globalement une perspective d'évolution est attendue.

Une collecte des données est en cours en matière de dématérialisation des démarches administratives (notamment évaluation des coûts et bénéfices pour l'Etat, services à la population et aux entreprises, retour sur investissements) en vue du dépôt d'un projet de loi de cyberadministration

Le seuil de la numérisation relève de deux aspects. Le premier est de s'adapter aux besoins du citoyen. Le second est que tout ce processus doit se traduire par des gains d'efficacité et/ou de qualité. Ainsi, une mesure doit être faisable. Un retour sur investissement est une amélioration de la prestation et/ou une diminution des ressources consommées. L'exposé des motifs doit être enrichi de cette dimension pour prendre la mesure de l'argent dépensé.

La question de la fracture numérique préoccupe le département.

Annexes

1. Présentation devant la sous-commission des Finances – Audition du 10 mai 2021 – Comptes 2020 – Politiques publiques B – Programmes B04 (OCBA) et B05 (OCSIN) – Etats-majors et prestations transversales
2. Présentation devant la Commission des travaux du 3 novembre 2020 – Stratégie énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève (OCBA)

Comptes 2020

Politique Publique B Etats-majors et prestations transversales

Audition du 10 mai 2021



Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments/Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/05/2021 - Page 1

Fonctionnement 2020



Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments/Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/05/2021 - Page 2

B04 Gestion des locaux et logistique

PRESTATIONS

- B04.01** Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.02** Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.03** Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.04** Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- B04.05** Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
- B04.10** Logistique départementale



OCBA

LOG
DPTS

B04 Gestion des locaux et logistique

Périmètre sous gestion et chiffres clés

Patrimoine immobilier

- ~1'800 bâtiments cadastrés répartis sur près de 670 sites et sous-sites
- ~1'550 bâtiments cadastrés propriété EGE sur plus de 530 sites
- Bâtiments propriété EGE (PA) = ~4.2 milliards (VNC 31.12.2020)
- Terrains propriété EGE (PA) = ~4.8 milliards (31.12.2020)
- Biens immobiliers du PF = ~0,6 milliard (31.12.2020)

Investissements

- ~200 millions de dépenses par an en moyenne sur 10 ans toutes politiques publiques confondues (167 millions en 2020, dont 14 millions sur la PP B)

Exploitation

- ~12'500 demandes d'intervention/travaux d'entretien courants en 2020
- ~3'400 contrats de maintenance et d'entretien actifs
- ~250 baux (Etat locataire)
- ~900 baux (Etat propriétaire/bailleur)

B04 Gestion des locaux et logistique

Projets prioritaires en 2020

- La crise sanitaire a contraint le canton à déployer des moyens exceptionnels afin d'assurer la sécurité des usagers de ses locaux et proposer un site d'accueil pour la cellule COVID de la direction générale de la santé (DGS). Dans des conditions de travail dématérialisées toutes particulières, des projets phares ont connu des évolutions importantes :
 - La démolition des anciennes infrastructures militaires des Vernets a débuté pour permettre la construction d'un ambitieux programme de logements dès que les derniers recours auront été levés et que les DDP auront été signés;
 - Les travaux préparatoires sur le périmètre de la pointe nord du PAV ont commencé en vue d'accueillir un premier lot de services de l'administration cantonale en 2023.
- En ce qui concerne les investissements, l'effort de rénovation et d'assainissement du patrimoine bâti s'est poursuivi à un rythme soutenu et les premières études ont été lancées dans le cadre de la mise en conformité des embrasures. Les optimisations énergétiques des bâtiments ont été menées et deux nouvelles centrales photovoltaïques ont été installées. Le centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville a été livré tandis que les travaux de l'Hôtel des archives ont démarré. Les études se poursuivent pour le CO Renard, le bâtiment de la Haute école de santé et pour la rénovation de l'Hôpital de Loëx.



B04 Gestion des locaux et logistique

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	470'597'756	14'099'635	3.1%	456'498'121	481'048'665
30 Charges de personnel	36'261'069	-188'541	-0.5%	36'449'610	35'425'796
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	141'820'384	10'497'918	8.0%	131'322'466	135'800'361
33 Amortissements du patrimoine administratif	238'206'896	-4'132'467	-1.7%	242'339'363	292'718'158
36 Charges de transfert	53'831'632	7'840'281	17.0%	45'991'351	16'531'043
39 Facturations internes	477'775	82'445	20.9%	395'330	573'307
REVENUS	45'880'061	-6'236'923	-12.0%	52'116'984	48'630'926
40 Revenus fiscaux	-	-	-	-	0
41 Patentes et concessions	222'827	12'827	6.1%	210'000	243'596
42 Taxes et redevances	2'104'745	-343'391	-14.0%	2'448'136	2'157'512
43 Revenus divers	4'541'723	-58'842	-1.3%	4'600'565	4'806'363
44 Revenus financiers	23'843'584	-6'360'965	-21.1%	30'204'549	26'002'855
46 Revenus de transferts	14'877'572	712'908	5.0%	14'164'664	15'062'660
49 Facturations internes	289'609	-199'461	-40.8%	489'070	357'940
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-424'717'695	-20'336'558	5.0%	-404'381'137	-432'417'739
Coût d'état-major	-689'633	53'725	-7.2%	-743'358	-742'571
Coût des prestations de moyens	-10'809'826	-209'996	2.0%	-10'599'830	-9'074'280
Coûts répartis	436'217'154	20'492'829	4.9%	415'724'325	442'234'591
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

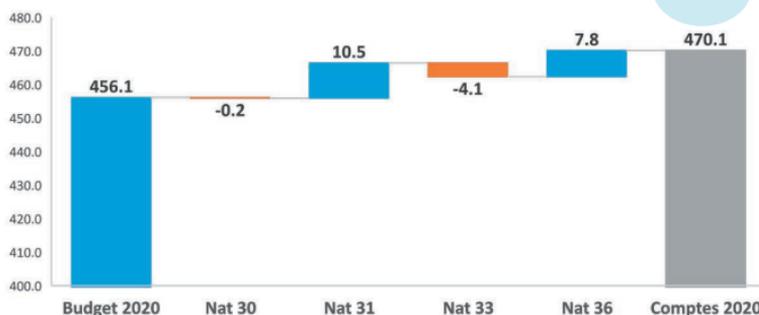
POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	278.00	-3.60	-1.28%	281.60	269.81
ETP fixes	270.82	-3.77	-1.37%	274.59	261.12
ETP auxiliaires	5.03	0.07	1.41%	4.96	7.63
ETP agents spécialisés	2.15	0.09	4.37%	2.06	1.06



B04 Gestion des locaux et logistique

Comparaison budget – compte – dépenses (hors imputations internes)



Les comptes 2020 s'établissent à 14 millions au-dessus du budget voté (+3%).

Ce dépassement est imputable :

- Aux dépenses générales (nat 31) : +10.5 millions (+2.3%)
- Aux amortissements (nat 33 & 36) : +3.7 millions (+0.8%)

B04 Gestion des locaux et logistique

Charges de personnel (nat. 30) : -0.2 mio (-0.5%)

- Vacance de postes, en particulier pendant le 1^{er} semestre.

Charges de biens et services (nat. 31) : +10.5 mios (+8.0%) couvert par le crédit supplémentaire (7.9 mios) et le report budgétaire (1.3 mio) accordés par la commission des finances

- Entretien courant des bâtiments (+5.4 mios);
- Locations de locaux (+1.1 mio);
- Baisse de la consommation de fluides énergétiques (-2.5 mios);
- Hausse des honoraires de mandataires en raison de nombreux diagnostics amiante (+1.1 mio);
- Hausse des études liées à la sécurité, à la faisabilité, à la surveillance ou aux installations techniques (+0.6 mio);
- Nettoyages spécifiques liés à la pandémie et aménagement des locaux de la cellule COVID + ORCA (+4.2 mios);
- Economie de nettoyage (hors COVID-19) et d'entretien des façades et toitures (-1.4 mio);
- Ajustement de la provision pour la dépollution du site des Vernets (+ 2.0 mios).

Amortissements du patrimoine administratif (nat. 33) : -4.1 mios (-1.7%)

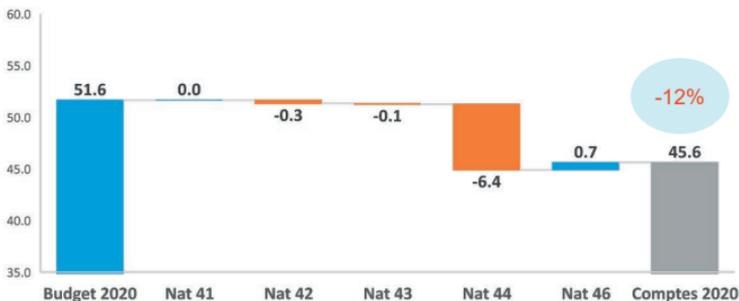
- L'écart s'explique principalement par le remaniement parcellaire en lien avec les bâtiments des HUG sur le site Cluse-Roseaie selon la convention du 16.12.2018 (voir nature 36).

Charges de transfert (nat. 36) : +7.8 mios (+17.0%)

- L'écart s'explique par le remaniement parcellaire en lien avec les bâtiments des HUG sur le site Cluse-Roseaie selon la convention du 16.12.2018 (voir nature 33).

B04 Gestion des locaux et logistique

Comparaison budget – compte : revenus



Les revenus 2020 s'établissent à 6 millions en dessous du budget (-12%).

L'écart principal concerne les revenus des immeubles locatifs (nature 44). Il résulte de transferts et cessions d'immeubles locatifs, de résiliations de baux et de reprises de locaux par des entités subventionnées, générant une large érosion du potentiel de revenus. Un ajustement du budget est par conséquent nécessaire.

B04 Gestion des locaux et logistique

Taxes et redevances (nat. 42) : -0.3 mio (-14.0%)

- Baisse des revenus issus de la refacturation au forfait des frais d'exploitation des immeubles locatifs en fonction des transferts ou cessions de bâtiments (-0.5 mio);
- Augmentation de la refacturation d'énergie photovoltaïque et thermique (+0.3 mio).

Revenus financiers (nat. 44) : -6.4 mios (-21.1%)

- Ecart sur les revenus des loyers en fonction des transferts et cessions d'immeubles locatifs, des résiliations et de la reprise de locaux par des entités subventionnées (-5.1 mios);
- Exonérations de loyers accordées dans le cadre de la crise sanitaire (-0.4 mio);
- Baisse de revenus des parkings et des locations de salles en lien avec la pandémie (-1.4 mio).

Revenus de transferts (nat. 46) : +0.7 mio (+5.0%)

- Solde de subvention fédérale en lien avec la loi n°8557 relative à la construction d'un bâtiment pour la détention des mineurs à Montfleury.

B04 Gestion des locaux et logistique

Impacts de la crise sanitaire

Charges

+3.7 millions : Nettoyages (spécifiques + augmentation fréquence + achats produits); surveillance/sécurité

+0.3 million : ORCA (caserne des Vernets)

+0.4 million : Cellule COVID Rue du Rhône (location, charges et aménagements)

+4.4 millions : Mesures cantonales

-1.4 million : Effet mécanique de baisse des interventions diverses du STE

+ 3 millions

Revenus

-0.3 million : Exonération loyers commerciaux

-0.1 million : Exonération loyer pension Lullier

-0.4 million : Mesures cantonales

-1.4 million : Effet mécanique de baisse des revenus de parking (-1.3 million) et des locations de salles (-0.1 million)

- 1.8 million



Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

05/05/2021 - Page 11

B04 Indicateurs 2020

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	100%	90%	100%	90%	2023
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Investissements à réaliser selon l'état de vétusté du parc immobilier, en millions de francs	Efficacité	87.3	141.9		141.9	2024
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	12.1%	17%	10.9%	24%	2023
2.3 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	10.8%	8.6%	8.03%	11%	2023
2.4 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	87.4%	90%	89.3%	90%	2023
3. Optimiser la valorisation des places de parkings propriété de l'Etat						
3.1 Ratio entre le nombre de places de parkings vacantes et le nombre total de places de parkings propriétés de l'Etat de Genève et gérés par la Fondation des Parkings	Efficience	16.8%	<20%	14.4%	N/A	



Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

05/05/2021 - Page 12

B04 Gestion des locaux et logistique

CONCLUSION

- En tenant compte du crédit supplémentaire et des reports de crédit, le dépassement du budget est inférieur à 1% et disparaît en neutralisant la provision pour la dépollution du site des Vernets;
- Le nombre d'ETP de l'OCBA est très proche du budget (-0.7 ETP) grâce à l'engagement des 5 postes pour le projet *Embrasures* conformément au crédit supplémentaire accordé par la commission des finances;
- Les revenus sont inférieurs au budget en raison des divers transferts et cessions d'actifs survenus ces dernières années. Vu l'entrée en vigueur de la LCPEG, cette tendance baissière va se poursuivre dans les années à venir car la recapitalisation de la caisse de pension sera en partie réalisée par des apports d'actifs immobiliers (terrains + bâtiments) dont les revenus ne seront plus perçus par l'Etat.

B05 Systèmes d'information et numérique

Descriptif du programme

Le
programme
B05 vise à...

Elaborer la **politique numérique** ainsi que la **stratégie** des systèmes d'information du Conseil d'Etat

Fournir les services numériques à l'intention des **citoyens** et des **entreprises** (« e-démarches ») ainsi qu'au sein de l'**administration cantonale**

Conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa **transformation numérique**

Garantir un niveau de **sécurité de l'information** conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat

Organiser l'information et assurer la **protection des données**

B05 Systèmes d'information et numérique

Périmètre sous gestion et chiffres clés

Les chiffres clés 2020 du programme B05 sont les suivants :

- 83 systèmes d'information et de communication, comprenant 1 175 applications;
- 370 000 comptes utilisateurs, dont 270 000 pour l'administration en ligne et 70 000 pour l'école en ligne;
- Un réseau métropolitain constitué de 400 km de fibre optique, 45 000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques;
- 35 000 ordinateurs — dont 18 000 pour le secteur pédagogique — et 7 600 imprimantes;
- 18 000 téléphones et 3 000 abonnements de téléphonie mobile;
- 4 000 serveurs informatiques;
- 27 000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 108 millions de messages par an;
- 33 millions de pages par an imprimées et expédiées par notre service éditique;
- 7 350 téraoctets de stockage brut.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

MOF 17/03/2018 - 1.00

Département des infrastructures
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/05/2021 - Page 15

B05 Systèmes d'information et numérique

Projets prioritaires en 2020

- Conformément à sa stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale approuvée le 25 mai 2016, le **Conseil d'Etat a adopté en 2018 sa politique numérique** dont l'importance pour notre canton est réaffirmée dans le **Programme de législature 2018-2023**. Chacun des objectifs de la politique numérique du Conseil d'Etat est illustré par des propositions et depuis juin 2018, une délégation au numérique favorise le pilotage du programme.
- Concrètement, en **2020**, la **mise en œuvre de la politique numérique** s'est traduite par:
 - 62 projets et initiatives en cours, à venir ou récemment réalisés;
 - Des projets orientés usagers, afin de simplifier les démarches administratives et développer de nouveaux services par le secteur public (conformément à l'objectif n°2 de la politique numérique);
 - Des projets et initiatives qui portent sur l'ensemble des politiques publiques du canton;
 - Le développement en continu de la cyberadministration avec la mise en service de 22 nouvelles e-démarches, portant leur nombre total à 122, dont l'objectif est de simplifier la vie des citoyens et de faciliter les interactions avec l'administration.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

MOF 17/03/2018 - 1.00

Département des infrastructures
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/05/2021 - Page 16

B05 Systèmes d'information et numérique

Projets prioritaires en 2020

- L'année 2020 a également vu le **lancement et la concrétisation de projets d'investissement stratégiques** en matière de systèmes d'information, à l'attention des politiques publiques du canton. Les principaux projets portent sur les domaines des ressources humaines, de l'action sociale, de la police, de la population et des migrations, de l'administration fiscale et des autorisations de construire et de l'énergie.
- L'année 2020 a également été marquée par la **crise sanitaire**. Une forte mobilisation a été nécessaire pour soutenir l'Administration et assurer la continuité de ses services :
 - mise à disposition des moyens permettant le télétravail à large échelle,
 - contribution à l'organisation en cas de catastrophe (ORCA-GE),
 - soutien des équipes de la direction générale de la santé : mise en œuvre des moyens informatiques et de télécommunication nécessaires à la gestion de crise, outils de cartographie nécessaires au suivi de la pandémie, développement des tableaux de bord, etc.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

ROUVEAUX 100

Département des infrastructures
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/05/2021 - Page 17

B05 Systèmes d'information et numérique

COMPTE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	198'720'759	92'683	0.0%	198'628'076	201'888'739
30 Charges de personnel	105'750'599	-804'069	-0.8%	106'554'668	99'933'438
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	46'900'798	1'129'590	2.5%	45'771'208	44'149'872
33 Amortissements du patrimoine administratif	46'058'004	-228'346	-0.5%	46'286'350	57'781'062
36 Charges de transfert	0	0	-	-	-
39 Facturations internes	11'359	-4'491	-28.3%	15'850	24'367
REVENUS	14'548'368	-555'720	-3.7%	15'104'088	15'237'936
42 Taxes et redevances	3'472'636	469'542	15.6%	3'003'094	4'222'435
43 Revenus divers	10'312'298	-1'087'818	-9.5%	11'400'116	10'327'163
46 Revenus de transferts	763'434	62'556	8.9%	700'878	687'668
49 Facturations internes	-	-	-	-	670
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-184'172'392	-648'404	0.4%	-183'523'988	-186'650'803
Coût d'état-major	-2'089'493	121'691	-5.5%	-2'211'184	-2'066'816
Coût des prestations de moyens	-27'359'293	-1'552'350	6.0%	-25'806'943	-31'959'802
Coûts répartis	213'621'179	2'079'064	1.0%	211'542'115	220'677'421
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	641.65	2.70	0.42%	638.95	606.48
ETP fixes	620.25	-16.54	-2.60%	636.79	592.67
ETP auxiliaires	19.60	18.44	1'589.66%	1.16	12.00
ETP agents spécialisés	1.80	0.80	80.00%	1.00	1.81



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

ROUVEAUX 100

Département des infrastructures
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/05/2021 - Page 18

B05 Systèmes d'information et numérique

Charges de personnel (nat. 30) : -0.8 mio (-0.8%)

- Vacance de postes.

Charges de biens et services (nat. 31) : +1.1 mio (+2.5%)

- Augmentation des coûts de location de personnel, de mandats, de support réseau et de licences (+4.0 mios, dont 1.6 mios directement liés à l'impact de la crise sanitaire, en sus des services fournis en standard par l'OCSIN);
- Reports sur 2021 en lien avec la gestion centralisée des licences, le système d'archivage, le décalage d'achats de licences, la gestion de bases de données ainsi que des baisses de tarifs de certains fournisseurs (-4.7 mios);
- Constitution d'une provision suite à un litige sur l'utilisation de licences (+1.9 mio).

Taxes et redevances (nat. 42) : +0.5 mio (+15.6%)

- Augmentation de la facturation de prestations liée aux frais de courrier en relation avec les élections communales (+0.4 mio);
- Part "employeur" des indemnités de personnel supérieures aux prévisions (+0.1 mio).

Revenus divers (nat. 43) : -1.1 mio (-9.5%)

- Activation des charges de personnel de l'OCSIN inférieure au budget (dépend de l'avancement des projets d'investissement).



B05 Systèmes d'information et numérique

Impact de la crise sanitaire

Charges

Revenus

+0.54 million :	Hausse des consommation téléphoniques
+0.42 million :	Licences VDI, vidéoconférences, supports réseaux
+0.52 million :	Coûts de location de personnel et mandats (Covid data)
+0.1 million :	Autre dépenses (casques téléphoniques, matériel de protection, etc.)

Aucun impact	
--------------	--

+1.58 million : Mesures cantonales

0.00 million : Mesures cantonales

+ 1.6 million

- 0.0 million



B05 Systèmes d'information et numérique

Objectifs et indicateurs pour 2020

	Type indicateur	C20	B20	C19	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyens et entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	270'000	230'000	200'000	310'000	2023
1.2 Taux de satisfaction global des usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	75%	75%	75%	75%	2023
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	55%	55%	50%	60%	2023
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	71%	70%	70.5%	70%	2023
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisateur (en francs)	Efficacité	612	635		600	2023

Investissements 2020

Politique publique B

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2019	Budget 2020	Comptes 2020	% crédit	Variation C-B 2020
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
5 Dépenses d'investissement	780'912'774	200'144'449	63'109'560	50'602'590	6%	-12'506'970
6 Recettes d'investissement	18'000'000	9'126'800	2'000'000	4'833'680	27%	2'833'680
<i>Investissements Nets</i>	762'912'774	191'017'649	61'109'560	45'768'910	6%	-15'340'650
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	349'180'000	41'221'331	8'600'000	4'180'518	1%	-4'419'482
6 Recettes d'investissement	18'000'000	8'907'668	2'000'000	4'833'680	27%	2'833'680
<i>Investissements Nets</i>	331'180'000	32'313'663	6'600'000	-653'162	0%	-7'253'162
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
5 Dépenses d'investissement	431'732'774	158'923'118	54'509'560	46'422'072	11%	-8'087'488
6 Recettes d'investissement		219'132				
<i>Investissements Nets</i>	431'732'774	158'703'986	54'509'560	46'422'072	11%	-8'087'488

Politique publique B

Principaux investissements réalisés et en cours en 2020

a) Bâtiments et constructions

Crédit d'ouvrage

Des études ont été initiées dans le cadre de la loi de mise en conformité des embrasures (L12552).

Crédit de renouvellement

Les travaux entrepris en 2018 pour le réaménagement total du rez-de-chaussée du bâtiment de l'Hôtel des Finances (HOFIN) à la rue du Stand se sont poursuivis en 2020. Dans le même bâtiment, des travaux de mise en conformité de la production de froid ont été réalisés. Les fenêtres du rez-de-chaussée du bâtiment sis à Colladon 2 sont en cours de rénovation. Les travaux de désamiantage des faux-plafonds du bâtiment sis à David-Dufour ont continué en 2020. Tous ces travaux sont financés par les crédits de renouvellement 2015-2019 et 2020-2024.

Efficience énergétique

Divers travaux d'optimisation énergétique ont été réalisés touchant essentiellement les circuits de ventilation (modernisation des équipements et mise ne place de variateurs) et la production-distribution de chaleur (sondes climatiques, vannes thermostatiques et équilibrage hydraulique). On peut citer par exemple les bâtiments ECG Henry Dunant, UNI Mail, site de Lullier et collège Voltaire

Politique publique B

PP	N° Loi	Libellé	Dépenses 2020	recettes 2020	Invest. nets 2020
Multi	11520	Crédit de renouvellement 2015-2019	10.1		10.1
Multi	12460	Crédit de renouvellement 2020-2024	90.6		90.6
Total crédits de renouvellement			100.7		100.7
D	11584	Nouvelle Comédie - subvention	11.3		11.3
H	12084	Relocalisation caserne des Vernets - Epeisses - construction et équipements	8.4		8.4
F	12149	Rénovation d'Uni Bastions	6.8	1.2	5.6
F	10875	Ancienne Ecole de médecine - rénovation et agrandissement	6.3	1.2	5.1
H	12085	Transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville	5.7		5.7
F	12242	HEAD - nouveau campus - travaux	5.0		5.0
A	11472	Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville	3.5		3.5
B	11975	Efficience énergétique	3.1	2.2	0.9
F	9995	UNI - CMU 5ème étape	2.6		2.6
F	12078	Construction de la Haute école de santé - étude	2.2		2.2
F	10822	CMU - 6ème étape	2.1	0.7	1.5
F	11973	Rénovation du CO Budé	1.6		1.6
F	11944	Reconstruction du CO Renard - étude	1.5		1.5
H	11942	Bâtiment PI, SARA 50, CCPD - étude	1.5		1.5
H	11580	Relocalisation caserne des Vernets - Meyrin Mategnin - construction	0.9		0.9
A	12632	Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG) - construction et équipements	0.8	1.1	-0.3
C	12079	Subventions d'investissement aux EPI	0.5		0.5
F	12184	Ecole ES II à Meyrin - étude	0.5		0.5
A	11943	Archives d'Etat dans le bâtiment de l'arsenal - étude	0.5		0.5
K	10667	HUG - maternité - 3ème étape (phase 3.3)	0.5		0.5
F	11264	Ecole de commerce de Frontenex	0.2	0.5	-0.3
B	12552	Mise en conformité des embrasures des bâtiments propriété de l'Etat - partie 1	0.2		0.2
F	12538	Construction d'un CO et d'un CFPS à Bernex - étude	0.2		0.2
K	10703	BDL2 - construction	0.1		0.1
F	12042	Rénovation et surélévation du collège Rousseau - étude	0.1		0.1
Multi		Divers projets en cours de finalisation	0.2	3.4	-3.2
Total crédits d'ouvrages			66.3	10.2	56.1
Total investissements Bâtiments			167.0	10.2	156.8

Politique publique B

Principaux investissements réalisés et en cours en 2020

b) Système d'information et de communication

Les dépenses pour l'année 2020 ont été dévolues à une lutte intense contre l'obsolescence technologique et fonctionnelle des outils numériques, permettant de rattraper le retard issu de la sous dotation de l'ancien crédit de renouvellement.

La crise sanitaire nous ayant contraint à nous focaliser sur la fourniture des moyens permettant le télétravail, certains projets ont pris du retard. L'activité est restée toutefois proche de la moyenne annuelle prévue pour la dépense du crédit de renouvellement 2020-2024.

Politique Publique B et autres

Ensemble des crédits d'investissement sous gestion de l'OCSIN (02.02.2021)

N° loi	Année loi	Dpt	Objet	Crédit voté Total II	Crédit voté part OCSIN (F)	Consummé total (1)		Disponible sur la loi (F)	Avancement global	Performance Globale (a)	Evolution des risques (a)	Fin de projet	
						(F)	(%)						
CREDITS D'OUVRAGE - lois votées, réalisations en cours ou terminées, hors lois bouclées					93'135'059	51'114'843	55%	42'020'216					
Réalisations en cours					69'258'718	29'465'488	42%	40'293'230					
10484	2009	DSES	Réalisation du SIC du commerce	2'658'200	2'658'200	1'745'220	66%	912'980	60%	●	▲	▲	2022
11140	2013	DSES	Vidéo-protection - système de vidéosurveillance	1'900'000	1'801'049	1'523'347	85%	277'502	99%	●	▲	▲	2021
11702	2016	DSES	SIC du service des contraventions	1'200'000	1'200'000	1'170'301	98%	29'699	90%	●	▲	▲	2021
11788	2016	DSES	Lutte contre criminalité informatique et la cybercriminalité	1'200'000	1'200'000	956'379	80%	243'621	71%	●	●	●	2023
11866	2016	DF	Refonte de SIRH	418'000	418'000	4341'946	104%	-163'946	100%	▲	●	▲	2021
11945	2016	DSES	Optimisation des prestations de l'OCPM	2'330'000	2'330'000	1'896'433	81%	433'567	80%	●	▲	▲	2022
11946	2016	DSES	Réalisation d'une gestion électronique des hospitalisations hors canton	578'000	578'000	410'281	71%	167'719	57%	▲	▲	▲	2021
12080	2017	DIP	Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation (SIC EF)	9'959'000	9'959'000	1'029'124	10%	8'929'876	10%	●	▲	▲	2026
12145	2018	DT	Refonte du SIC des autorisations de construire	7780'000	7780'000	3'781'632	49%	3'998'368	47%	▲	▲	▲	2022
12147	2017	DSES	Modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police	4'160'000	3'923'000	3'240'166	83%	682'834	50%	▲	▲	▲	2022
12240	2019	DSES	Modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale	3'741'200	1'306'055	641'451	49%	664'604	50%	●	▲	▲	2021
12371	2019	DT	Refonte du SI OCEN des 2019	2'611'000	2'611'000	2'138'391	82%	472'609	70%	▲	▲	▲	2022
12386	2019	DCS	Evolution du SIC socs 2019-2023	9'000'000	9'000'000	3'917'826	44%	5'082'174	54%	●	●	●	2023
12412	2019	DF	Référentiel de valeurs immobilières	1'725'000	1'725'000	714'973	41%	1'010'027	41%	▲	▲	▲	2022
12543	2020	PRE	AIGLE - Refonte du système d'information	6'335'000	6'335'000	-	0%	6'335'000	1%	●	▲	▲	2024
12623	2020	DF	AFC - Evolution du SIC Fiscal de 2020 à 2024	11'800'000	11'800'000	1'860'407	16%	9'939'593	16%	●	▲	▲	2024
12633	2020	DSES	Centre cantonal de biométrie	1'715'000	1'372'414	97'411	7%	1'275'003	1%	●	▲	▲	2022



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

MOF THURSDAY, 03

Département des infrastructures
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/05/2021 - Page 27

Politique Publique B et autres

Ensemble des crédits d'investissement sous gestion de l'OCSIN (02.02.2021)

N° loi	Année loi	Dpt	Objet	Crédit voté Total II	Crédit voté part OCSIN (F)	Consummé total (1)		Disponible sur la loi (F)	Avancement global	Performance Globale (a)	Evolution des risques (a)	Fin de projet	
						(F)	(%)						
Réalisations terminées — Projets de loi de bouclage en cours d'examen par le Grand Conseil					8'808'100	7'618'499	86%	1'189'601					
10418	2009	DSES	Etablissement "Carablis" + divers ouvrages Champ-Dollon	84'847'000	551'000	322'035	58%	228'965	100%	●	●	●	2016
10514	2010	DSE	Refonte du répertoire entreprises & d'un référentiel adapté à l'AEL (REG@)	3'517'100	3'517'100	3'034'928	86%	482'172	100%	●	●	●	2019
11867	2016	PRE	Réalisation du vote électronique de 2e génération	4'740'000	4'740'000	4'261'536	90%	478'464	100%	●	●	●	2019
Réalisations terminées — Projets de loi de bouclage en cours de rédaction					12'718'977	12'637'406	99%	81'571					
10516	2011	DIP	HEG Batterie Informatique fibre optique & télécom	41'372'000	335'513	406'652	121%	-71'139	100%	●	●	●	2015
11264	2013	DIP	Ecole de Commerce Frontenex-Informatique installation télécom & Brenaz II - agrandissement de l'établissement (+ 100 places) - part informatique	73'167'942	315'684	274'184	87%	41'500	100%	●	●	●	2018
11272	2013	DSES	37'954'000	302'380	230'696	76%	71'684	100%	●	●	●	2016	
11686	2015	DSES	Aménagement du poste de police de la Servette	1'395'000	245'000	202'635	83%	42'365	100%	●	●	●	2016
11792	2016	DF	Evolution du SIC Fiscal	11'520'000	11'520'000	11'523'239	100%	-3239	100%	●	●	●	2020
Réalisations en cours - liés à un projet de bâtiment					1'849'664	1'393'459	75%	456'214					
11580	2015	DSES	Meyrin-Mategnin Informatique	20'869'000	148'000	125'559	85%	22'441	100%	●	●	●	2019
11865	2016	DIP	Equipped de l'école de commerce de Frontenex	3'775'000	1'204'000	897'405	75%	306'595	100%	●	●	●	2020
11973	2017	DIP	Rénovation du CO Budé	24'700'000	231'000	103'110	45%	127'890	100%	●	●	●	2020
12084	2017	DSES	Construction du centre d'instruction des troupes de sauvetage à Eceisses	34'467'400	82'815	81'460	98%	1'355	70%	●	▲	▲	2021
12085	2017	DSES	Transformation des infrastructures du centre d'logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville	24'950'000	183'849	185'916	101%	-2'067	101%	●	●	▲	2020



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

MOF THURSDAY, 03

Département des infrastructures
Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

05/05/2021 - Page 28

Rapport BAK



Politique publique B et rapport BAK (1)

- Les 32 champs d'analyse du BAK ont été constitués à partir de la classification fonctionnelle fédérale utilisées pour présenter les comptes des cantons.
- Cette classification est restituée à l'administration fédérale à partir des comptes de l'Etat par programme et prestation.
- Genève a la particularité de centraliser ses "prestations internes" dans des offices transversaux et dans des programmes spécifiques.
- La ventilation des coûts (bâtiments, informatiques, etc.) sur les prestations publiques se fait par le biais d'une comptabilité analytique, non restituée à Berne.



Politique publique B et rapport BAK (2)

- En conséquence, les charges nettes des prestations de la politique publique B sont entièrement ventilées dans un code fonctionnel relatifs aux "services généraux".
- Dans le rapport BAK, ce code fonctionnel compose le champs d'analyse 31 "Etats-majors départementaux, administration générale".
- Dans la plupart des cantons, les coûts relatifs aux bâtiments et à l'informatique figurent dans les offices concernés et donc dans les champs d'analyse concernés.
- Il n'est donc pas étonnant que Genève présente les coûts les plus élevés sur le champs 31.

Politique publique B et rapport BAK (3)

- Le DF et le DI sont d'avis qu'il n'est pas possible de tirer des conclusions sur le rapport BAK au sujet de la politique publique B.
- Les organisations administratives des cantons sont très différentes et ne permettent pas d'établir des comparaisons sur la base de la classification fédérale.
- A l'heure actuelle, il n'existe pas de comparatif utilisable dans les domaines de la politique publique B.

Présentation de la stratégie énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève

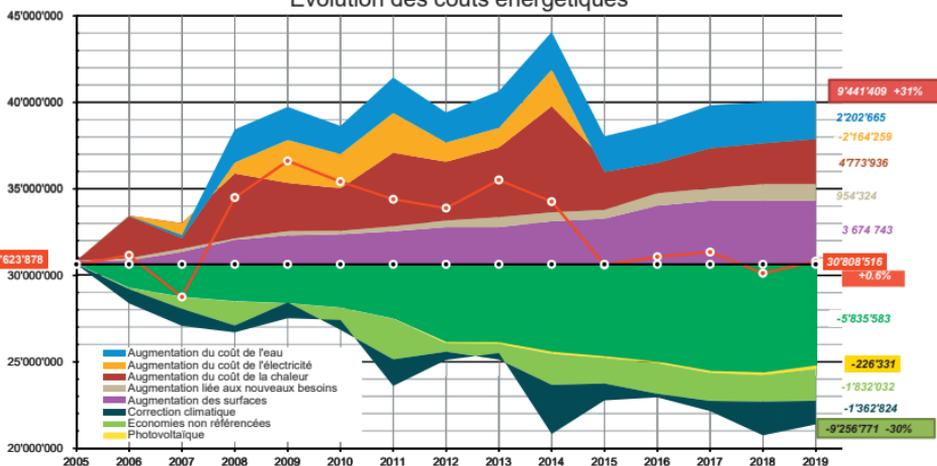


Commission des travaux
3 novembre 2020

Vladan Schroeter - Lionel Lemaire

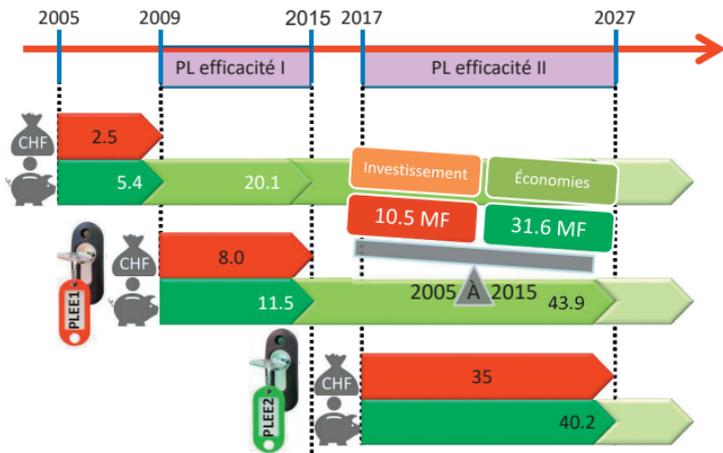
Le parc immobilier de l'Etat de Genève

Évolution des coûts énergétiques



Investissements vs économies

Millions de francs





COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Comptes 2020

Rapport sur la politique publique C – DCS / Cohésion sociale

Séance du 04.05.21

Horaire : 8h00

Salle : PEARL

Procès-verbaliste : Léa BOISADAM

Membres	Groupe	Fonction
BLONDIN Jacques	PDC	Rapporteur
BURGERMEISTER Jean	EAG	
Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
APOTHELOZ Thierry	DCS	
BRUNAZZI Marc	DCS/SFIN	
MAFFIA Aldo	OAIS	
BINDER Rogers	DCS/SFIN	

Annexes et documents distribués en séance

Rapport sur les comptes 2020 – Politique publique C



Présentation des comptes

M. APOTHELOZ indique en préambule que le Département s'est mobilisé sur plusieurs questions liées au covid-19. Il passe ensuite à la politique publique C où il commente plusieurs thématiques.

Hospice Général (abrégré ci-après HG)

Le bilan affiche 14 millions de francs supplémentaires pour l'HG dans le cadre des comptes 2020 et la commission des Finances a accepté un crédit supplémentaire. 756 dossiers supplémentaires sont à relever soit 6% en 2020. Cela est à mettre en rapport avec les 880 dossiers supplémentaires en 2019. Le nombre de dossiers à l'HG s'accroît. Il convient en outre de souligner la présence des indépendants qui ont été accueillis à l'HG dès le mois d'avril 2020. Le Conseil d'Etat, sur proposition de M. APOTHELOZ, a autorisé l'HG à prendre en charge des situations individuelles d'indépendants, car le régime légal existant est strict et peu adapté à des situations de pandémie. En ce sens, 374 nouvelles demandes ont été enregistrées en avril 2020 contre 103 en mai 2020 puis entre 40 et 70 nouvelles situations à l'HG par la suite. Ces personnes, comme le nom le démontre, ne sont pas des habituées de l'HG. La prise en charge est relativement brève (4,2 mois) et permet d'arrêter les hémorragies financières. Une partie de ces personnes ont renoncé à leur activité d'indépendant (65 en juin 2020 puis une dizaine de personnes par mois ensuite), car leur situation, déjà fragile avant la crise, s'est péjorée à cause de la pandémie. Par ailleurs, six associations (dont le CSP, Caritas, le CCSI et l'Aspasie) mettent en œuvre la loi 12836 afin de soutenir les situations individuelles sur trois cibles majeures : l'assurance-maladie, les frais médicaux et les loyers. De plus, le Grand Conseil a accepté la loi 12725 relative au droit à l'alimentation qui accorde une subvention de 5 millions de francs.

L'activité du DCS a passablement augmenté en raison de la pandémie, mais l'activité ordinaire (soit la délivrance des prestations) s'est maintenue avec parfois un peu de retard. En ce sens, l'activité de l'HG est très importante en raison de l'augmentation de la prise en charge des indépendants et du nombre de dossiers (9% d'augmentation en 2020 et environ 10% d'augmentation prévue en 2021). Les effets de la crise peuvent donc être constatés notamment au travers du prisme de l'HG avec un taux de sortie qui reste relativement faible. En effet, le retour d'une personne sur le marché de l'emploi est lié à l'activité économique. En outre, 6 millions de francs ont été accordés par le Grand Conseil pour le budget de fonctionnement de l'HG ce qui a permis d'engager environ 60 à 65 postes. Cela a permis de diminuer le nombre de dossiers et de reprendre le cœur de l'activité de l'HG qu'est l'accompagnement social. Avec la pandémie, la prise en charge s'est péjorée, car l'HG a répondu à l'urgence (selon des collaborateurs, la situation était similaire à celle avant le vote du budget 2019). Dès lors, les perspectives sont difficiles à offrir et le besoin d'encouragement est très conséquent.

Le SPAd

L'année 2019 était catastrophique en termes de RH (6 démissions de collaborateurs et collaboratrices, une démission d'une directrice). L'organisation du service a été entièrement reprise et un directeur a été engagé en mars 2020. En sus, la commission des Finances a voté un crédit supplémentaire pour des postes le 6 mai 2020. Cela a permis de remobiliser le service autour des « projets de service » qui permettent d'avoir une structure plus simple dans la prise en charge du SPAd, dans la création de cellules spécialisées (entrées en EMS par exemple) et dans l'ouverture des mandats. De surcroît, un dispositif a été mis en place pour assurer le paiement automatique des factures (loyer, assurance-maladie, téléphonie, électricité, entretien de base). Cette automaticité a permis de faire baisser la pression endossée par le SPAd malgré le fait que les dossiers soient en augmentation continue (346 dossiers en plus en 2020 et 3 640



dossiers actifs en 2020). L'objectif consiste donc à augmenter la qualité de la prise en charge et la compétence des intervenants sociaux.

Dans le cadre des budgets futurs, M. APOTHELOZ continuera à solliciter de la part du Conseil d'Etat puis du Parlement une augmentation qui sera toutefois moindre que les années précédentes. Il envisage à ce sujet de proposer 8 ETP par an sur les quatre prochaines années, ce qui permettra de diminuer le nombre dossiers pour atteindre l'objectif fixé d'environ 60 dossiers par année (selon une norme suisse convenue par les différentes organisations en charge des mesures de protection).

Le SBPE

Le SBPE est un service étatique très important, surtout en situation de pandémie. La Loi sur les bourses et prêts d'études (LBPE – C 1 20) a été révisée afin de prendre en charge des situations plus étendues notamment en termes de reconversion professionnelle. Le SBPE étant un service plus discret que d'autres, les moyens suivent relativement peu. Le Département s'est donc arrangé pour faire transférer un poste dans l'enveloppe de la politique publique concernée afin de soutenir le SBPE dans sa lutte contre les retards chroniques des paiements aux personnes concernées. Le nombre de situations a augmenté de 10%. Il y a également une augmentation du montant d'aides accordées qui sont fonction de la situation financière des personnes. Autrement dit, la situation financière des étudiantes et des étudiants ne s'améliore pas, surtout à cause de la pandémie.

Les EPI

La situation des EPI reste difficile et une conjonction de situations est à mentionner : il y a d'une part une prise en compte insuffisante des besoins structurels des EPI avec, d'autre part, une situation conjoncturelle liée à la pandémie. Les revenus des EPI, sur lequel le Département comptait, ont diminué très rapidement ce qui complique la situation financière des EPI. 15 millions de francs ont été votés afin d'atténuer les conséquences de la crise covid-19 (pertes de revenus) L'aide accordée en crédit supplémentaire a permis de stabiliser la situation et des efforts partagés entre le Canton et les EPI dans la gestion de la structure sont à souligner. Les EPI ont en effet fait face à des situations complexes (pandémie, quarantaine, visites interdites) en plus des situations professionnelles difficiles.

Questions

Les chiffres impressionnent (172 942 personnes ont eu un droit au soutien pour les subsides d'assurance et de nombreux indépendants sont venus à l'HG). Les montants du soutien financier individuel aux personnes âgées ou aux personnes en situation d'handicap sont élevés il est demandé quels sont les prestations qui coûtent le plus cher pour arriver à un tel montant.

M. MAFFIA explique qu'il s'agit des prestations complémentaires fédérales et cantonales. Les premières sont régies par le droit fédéral avec une loi d'application cantonale. Dans quelques cantons, il existe pour compléter la prestation fédérale une prestation complémentaire cantonale (par exemple parce que le coût de la vie est plus élevé). Le calcul se base sur le revenu de la personne et sur le droit que peuvent donner les prestations. La part qui alourdit le montant touche les participations aux loyers (qui sont fixées selon un barème et non pas selon le loyer effectif) ainsi que la participation à l'assurance-maladie. M. BINDER spécifie à ce sujet que cela concerne les prestations complémentaires et non les subsides. Puis, M. MAFFIA poursuit en citant également la participation aux frais médicaux. De plus, un montant forfaitaire peut atteindre jusqu'à F 24 000.-. L'aide aux loyers concerne les personnes qui sont suffisamment autonomes



pour vivre chez elles. Il y a également la participation aux frais de pension dans les EMS ou dans les établissements dévolus aux personnes en situation d'handicap. Le montant devient vite conséquent, car les frais de pension sont relativement élevés (par exemple, la structure la plus coûteuse est Clair-Bois qui est dédiée principalement aux situations de polyhandicaps).

M. BINDER ajoute que le coût d'une personne en EMS se monte à F 57 000.- par an contre F 13 000.- par année pour une personne à domicile.

M. MAFFIA pense qu'un tel enjeu sociétal est majeur sur le moyen et le long terme en raison de l'augmentation et du vieillissement de la population. Il est donc primordial d'encourager dès que possible le maintien à domicile. Ainsi, la prise en charge en EMS est très retardée avec le développement de l'imad.

Pour les subsides d'assurance-maladie il est demandé pourquoi l'effectif est moins élevé que le budget, car les demandes étaient importantes. Or, il n'est en principe pas nécessaire de déposer des demandes de subsides.

M. APOTHELOZ affirme qu'en principe le processus est automatique et est basé sur le RDU. En revanche, les jeunes de 18-25 ans doivent déposer une demande personnelle tout comme les personnes imposées à la source.

M. MAFFIA déclare que la demande est moins importante que prévue par rapport au budget. Un montant a été budgétisé selon la nouvelle loi, mais il reste toujours un degré d'incertitude. Ce n'est donc pas par rapport à la réalité des personnes, mais par rapport aux estimations des personnes. Le *ratio* est relativement faible. Pour M. MAFFIA, il serait intéressant d'attendre la deuxième année de fonctionnement afin de tenir compte du changement de situation des personnes et des demandes qui ne sont pas encore arrivées, car des personnes n'ont pas fait de demande. Il peut en effet y avoir un délai de carence, car les ayants droit ne connaissent pas forcément tous le mode de fonctionnement.

Le rapport BAK met notamment en lumière le surcoût de la politique publique C. Or certains coûts sont variables et ne dépendent pas que de l'Etat, comme les subsides d'assurance-maladie. Le rapport BAK demande des analyses complémentaires.

M. APOTHELOZ fait observer que le rapport BAK suit sa propre grille d'analyse. La méthode posait donc problème. En outre, le Canton a connu une évolution conséquente des subsides à partir du 1^{er} janvier 2021, ce que le rapport BAK n'a pas pris en compte.

Au sens de M. BRUNAZZI, l'étude BAK a un défaut majeur, car elle se base sur des données anciennes alors que la prise de décision est récente. Il n'est dès lors pas possible pour des politiques de se baser dessus. En effet, les données datent de 2017 et sont établies par la Confédération sous une classification fonctionnelle qui n'est pas le quotidien du Canton. Deuxièmement, la méthode est discutable par groupe de comparaison. Par exemple, pour le groupe 6 relatif aux assurances-maladie, l'évolution des coûts de la santé est imputée à la politique sociale. Si les barèmes, les bénéficiaires dans le budget et les comptes de l'Etat restent les mêmes pendant quatre années successives et que la croissance est de 0, le coût de la prise en charge de la santé continue d'augmenter alors qu'il n'y a aucun changement.

M. BRUNAZZI considère donc qu'une décision sera influencée par une autre politique publique qui dépend de plus d'organismes fédéraux. Dès lors, le rapport BAK n'a pas réalisé ce à quoi pouvait s'attendre le Conseil d'Etat en termes de pilotage. Il convient de se questionner si l'étude est utile aux politiques pour prendre de bonnes décisions.



M. BRUNAZZI constate que les conditions du cadre légal votées par le Parlement et confirmées par la population à Genève font que le coût de l'aide sociale est de tant actuellement. De surcroît, il est impossible de comparer la volonté du peuple à Genève et la volonté du peuple à Zurich. Le rapport BAK a donc des limites, car il ne tient compte que des aspects financiers dans un décalage avec les données de 2017, ce qui accentue encore l'écart de l'appréciation.

M. APOTHELOZ s'appuie sur la répartition des compétences entre les cantons et les communes. A Genève, le système est très centralisateur comparé à d'autres cantons donc la comparaison est difficile. Par exemple, les communes fribourgeoises participent à X % des prestations complémentaires ou des frais d'EMS, ce qui n'est pas le cas à Genève où l'Etat assume la totalité de ces éléments.

Il est demandé un point de situation du bâtiment de La Combe,

M. BRUNAZZI répond que le Conseil d'Etat a validé ce point, que l'information est publique et que la première séance de travail a eu lieu en visioconférence.

M. APOTHELOZ relate que La Combe est actuellement construite sur un terrain agricole. Lorsqu'une autorisation de construire est accordée pour une rénovation telle que celle du bâtiment de La Combe, il convient de mettre en ordre la zone du fonds qui ne correspond pas au bâtiment, car il s'agit d'une zone agricole. La zone doit donc être modifiée. Suite à une rencontre entre le Conseil administratif et M. Hodgers, il n'y a en principe pas de blocage.

L'effort partagé mentionné avec les EPI repose de manière générale sur un budget restreint, quitte à ce qu'un crédit supplémentaire soit rajouté le cas échéant. En l'espèce cela conduit-il les EPI à puiser dans leurs fonds propres. ?

M. BRUNAZZI informe qu'un crédit supplémentaire de 3 millions de francs avait été annoncé et que le Parlement avait voté dans le cadre du budget 2021 2 millions de francs pour les EPI. Par ailleurs, le nouveau contrat de prestation stipule que la subvention sera adaptée et présentée selon le plan financier des EPI afin d'être conforme à la réalité. Le budget 2021 autorise une utilisation des fonds propres jusqu'à concurrence d'un certain montant. S'ajoute à cela un complément de subvention pour 2 millions de francs et les fonds propres pour 2022.

M. MAFFIA expose que la situation devra encore être réadaptée de 2 millions de francs en 2022. Il rappelle que le Canton avait décidé d'opter pour un travail progressif. Les EPI évaluaient les activités sur lesquelles ils pouvaient faire des efforts et l'Etat s'engageait à effectuer un travail progressif d'augmentation. Tout l'enjeu se trouvera dans le renouvellement du contrat de prestation en préparation. En parallèle, le montant a été inscrit dans le PFQ et dans le budget. Si le Conseil d'Etat et le Parlement suivent, le renouvellement sera assuré.

La question des salaires des directeurs des établissements autonomes est posée. Un échange de correspondance sur le sujet sollicitait une harmonisation du statut des fonctions des directeurs. Qu'en est-il de la gouvernance ?

M. APOTHELOZ assure que le Conseil d'Etat est très soucieux de ces questions d'harmonisation. Trois PL ont été déposés par des députés sur la question et une séance agendée au mercredi matin ré-aborde le sujet. De surcroît, un quatrième PL du Conseil d'Etat est éventuellement envisagé. Des informations seront rapidement transmises sur le sujet.



Covid-19 – point de situation ?

M. APOTHELOZ remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, car ils ont assumé l'activité du quotidien en situation de covid-19. Son message ne s'adresse pas qu'au Département, mais également à l'HG et aux partenaires externes. Par ailleurs, M. APOTHELOZ redoute les effets à long terme du covid-19. Tout le monde s'est mobilisé pour le moment, ce qui est appréciable. En revanche, les effets de la pandémie vont se voir sur une durée plus longue alors qu'il y aura probablement moins de mobilisation. M. APOTHELOZ estime en outre que des enseignements peuvent être tirés de la crise covid-19 afin d'apporter des solutions différentes (par exemple pour les indépendants). De surcroît, la nouvelle loi sur l'aide sociale a été retardée afin de prendre en compte les effets du covid-19. Certains points sont figés, comme les prestations complémentaires fédérales, tandis que d'autres accordent au Département une marge de manœuvre qui lui permet d'être agile et de répondre aux besoins de la population.

M. MAFFIA ajoute que la crise sanitaire se poursuit et qu'il est important d'intégrer les indépendants. Au niveau national, la CSIAS s'est investie dans une démarche. Ainsi, une journée traitera au début du mois de juin de la question pour mieux prendre en compte la situation des indépendants. Il s'agit donc de capitaliser sur ces travaux nationaux pour les intégrer dans le dispositif afin de l'améliorer. Une fois que les aides fédérales tomberont, tout l'enjeu va porter sur la question de la reprise de l'activité économique, notamment si des gens vont se retrouver au chômage. Au niveau cantonal, une « task-force employabilité » a été mise en place et comprend l'administration, des représentants du patronat et des syndicats afin d'évoquer les différents métiers et les reconversions à envisager ainsi que les besoins qui en découleront en termes d'aide à la personne. A titre d'exemple, le secteur de l'hôtellerie ne va probablement pas revenir à la situation d'avant le covid-19 (comme les activités de congrès). Il y aura donc des structures qui vont disparaître et des employés qui vont devoir se reconverter.

Il est demandé des informations sur le nombre élevé d'indépendants annoncé à l'HG ?

M. MAFFIA commente qu'en temps normal, l'assurance perte de gain fait office de filet. Or, l'assurance est calculée sur le chiffre d'affaires antérieur à hauteur de 80% avec un plafonnement. Le taux moyen des déclarations des indépendants pendant les années antérieures était de F 27 000.- par année. Cela n'est cependant pas une particularité genevoise, car la même situation est constatée à Zurich (il convient à ce propos de comparer Genève avec la ville de Zurich et non pas le canton). Dès lors, le système d'assurance perte de gain n'a pas pu fonctionner de manière ordinaire, car il était basé sur des chiffres déclarés insuffisants. Des personnes se sont donc tournées vers l'HG qui a dû mettre en œuvre des mesures urgentes, en particulier pour les chauffeurs de taxi qui représentaient la moitié de cette population dans le besoin.

M. APOTHELOZ discerne une relation entre le travail des indépendants et l'aide sociale, qui a été conçue comme étant une substitution à un revenu manquant du travail. Pendant la pandémie, les postes d'indépendants, comme les chauffeurs et les livreurs Uber, soulèvent des interrogations sur la prise en charge d'une telle activité, car ni l'aide sociale, ni les prestations complémentaires n'ont été pensées pour des revenus irréguliers. Or, la fluctuation du revenu est conséquente pour les prestations complémentaires.

M. MAFFIA spécifie que la question des chauffeurs Uber n'est pas encore tranchée définitivement et qu'un recours est pendant devant le TF. Si les chauffeurs et les livreurs se voient accorder le statut de salariés, ils auront des droits pour rentrer dans le dispositif ordinaire s'ils se trouvent en situation de précarité.



M. MAFFIA cite le cas de l'économie domestique déclarée où la masse salariale relative aux chèques-services a augmenté en 2020. Globalement, ceux qui se trouvaient dans le système déclaré étaient en principe mieux protégés que les autres, bien que certaines personnes ne déclarent pas tout. Ainsi, l'activité se poursuit pour le Département. Il y a notamment une loi pour 12 millions de francs relative à l'octroi de prestations et une loi qui porte sur un montant de 15 millions de francs qui est entrée en vigueur le 7 avril.

Lorsque les crédits supplémentaires ont été présentés à la commission des Finances, M. BRUNAZZI rapporte s'être engagé à effectuer une analyse globale des crédits supplémentaires demandés pour trois catégories de prestations complémentaires : AVS, AI et familiales. Dans le cadre du budget et des comptes 2019, il y a eu -1% de dépense sur le total, soit 6 millions de francs de moins que le budget. Sur 569 millions de francs de budget, 563 millions de francs ont été dépensés. Pour 2020, 563 millions de francs étaient budgétisés et 566 millions de francs ont été dépensés, ce qui équivaut à un dépassement du budget de 3,1% sur autorisation de la commission des Finances. La variation est donc faible.

RAPPORT D'AUDITION DE L'HOSPICE GÉNÉRAL
COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Comptes 2020

Séance du **vendredi 7 mai 2021**

Membres	Groupe	Fonction
BURGERMEISTER Jean BLONDIN Jacques	EAG PDC	Rapporteur
Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
HERITIER LACHAT Anne GIROD Christophe KOBLER Othmar	DGAS/HG DGAS/HG DGAS/HG	présidente du Conseil d'administration Directeur général Directeur financier
DIALLO Mariama		Procès-verbaliste

Annexes

Examen des comptes financiers 2020 de l'Hospice général

L'exercice 2020 a été marqué par la pandémie et que trois éléments généraux ressortent :

1. **Au niveau des prestations sociales, il y a une hausse de 19 millions pour l'action sociale.**
2. **En matière d'aide aux migrants, la situation est stable.**
3. **Les prestations sociales se sont élevées à 378.3 millions ce qui a requis une demande de hausse de la subvention.**

La pandémie a eu un impact important sur le fonctionnement de l'Hospice général. Elle a entraîné une perte de revenus locatifs commerciaux, il a fallu effectuer une série de provisions sur débiteurs. L'Hg a également fait des économies de 2 millions (diminution des charges d'exploitation du parc de rapport et recrutements différés), mais le résultat est quand même une perte. **Les dépenses se sont élevées à 97.2 millions, ce qui équivaut à une perte de 3.5 millions.** L'Hospice général a donc puisé dans la réserve, qui est ainsi passée de 9.6 millions à 6.1 millions. **L'institution se retrouve désormais dans une situation de déficit structurel, les économies ayant une limite et le fonctionnement étant difficilement compressible.** Durant ces dernières années, l'Hg a compensé l'écart entre la hausse du nombre de cas et la stagnation de la subvention en puisant dans la réserve qui arrive maintenant au bout. Sans une hausse de la subvention à l'avenir, l'institution se retrouvera donc en situation de déficit.

L'Hospice général est venu en aide aux indépendants, suite à un arrêté du Conseil d'Etat. Il y a eu un grand afflux d'indépendants lors du premier semi-confinement puis ça a très fortement baissé. Ça s'est stabilisé, mais c'est toujours élevé. **Dans les années pré-Covid, on était à peu près à une dizaine d'indépendants en moyenne mensuelle et en 2021, on est à 40 nouveaux dossiers mensuels. En avril 2020, il y a eu un pic jusqu'à 370 dossiers.** Le Conseil d'Etat a prolongé cette aide jusque fin 2021. En ce qui concerne la population qui est arrivée à l'aide sociale en 2020, les jeunes ont passablement augmenté ainsi que les 50 ans et plus et on peut imaginer que ces derniers resteront jusqu'à l'âge AVS. Enfin, les titulaires du permis B qui habituellement ont plutôt des craintes de venir à l'hospice, car il y a la menace du non-renouvellement de permis qui plane, sont venus en plus grand nombre que d'habitude. **Le nombre de dossiers par collaborateur a augmenté et se situe au même niveau qu'avant le renforcement des effectifs en 2019. Il est attendu que le nombre de bénéficiaires à l'Hospice général augmente encore ces prochaines années. Sans engagements supplémentaires, le nombre de dossiers par collaborateurs se situerait à environ cent.**

Actuellement, la projection est à - 7 millions en termes de déficit de fonctionnement. Il n'y a pas d'assurance que l'Hg puisse assurer une autonomie financière jusqu'à la fin de l'exercice. Ceci provient principalement de la perte continue des recettes locatives et c'est une estimation fondée sur une crise continue. Ces pertes ont un impact aux alentours de 1,5 million. Il y a aussi un facteur structurel qui est la perte des forfaits fédéraux pour l'asile. Suite à la crise migratoire en 2015, il y a eu un afflux qui a généré des forfaits fédéraux. Pour les permis N, il n'y aura plus les forfaits fédéraux de la part du SEM donc la prise en charge sera continue pour ces migrants et puisqu'elle n'est pas prise en charge par la Confédération, elle génère des coûts. Ces coûts sont dans la prestation de l'asile, mais comme il y a toujours eu une part de 18% pour les tâches administratives, ça fait aussi un trou dans le budget de fonctionnement aux alentours de 1,5 million. C'était anticipé, mais c'est quelque chose qui se manifeste plus violemment que dans le budget. Le deuxième élément structurel est la prise en charge des maisons de vacances, dont on continue à projeter un déficit de 700 000 francs cette année. Vu qu'elles ont été fermées pendant 5 mois. **L'ensemble fait un écart budgétaire de 3.3 millions.** En termes d'économies, l'Hospice n'a plus vraiment de marge, il n'y a pas de nouvelles embauches prévues qui pourraient être décalées. L'HG considère qu'il faudrait transférer les maisons de vacances à la DGS parce que leur exploitation par l'Hg ne s'inscrit dans aucune politique publique, qu'elles coûtent cher et creusent le déficit.



Hospice général



Examen des comptes financiers 2020 de l'Hospice général

Genève, le 7 mai 2021

Sous-commission des finances du Grand Conseil

Anne HERITIER LACHAT
Christophe GIROD
Othmar KOBLER

Présidente du Conseil d'administration
Directeur général
Directeur Financier

Mieux vivre ensemble à Genève

Etats financiers Hg 2020

Messages clés

PRESTATIONS

Disparité de croissance entre ASOC et AMIG

- ASOC (C01) : **hausse de MCHF19** vs 2019 (prestations nettes) – impact crise sanitaire (dossiers : +9.4%)
- AMIG (C05) : prestations stables vs 2019 – **nb dossiers en baisse** (-2.8%) -> baisse des subventions fédérales (-MCHF4.7 / -7.7%)

FONCTIONNEMENT / RESERVES

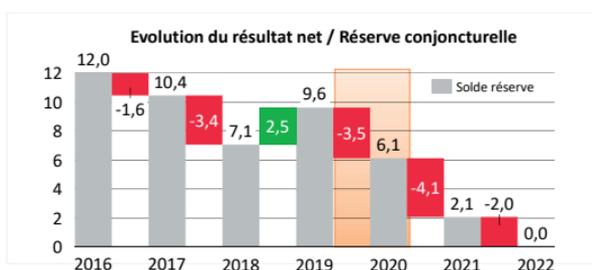
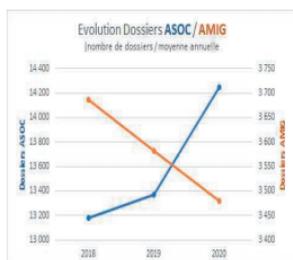
Réserve «conjoncturelle» => Déficit «structurel»

- Déficit annuel de MCHF3.5** (2019 : surplus de MCHF2.5)
- Provision débiteurs MCHF2.3** liée au risque recettes locatives, hôtellerie
- Diminution des charges d'exploitation de MCHF2.0** vs 2019 (mesures d'économie)
- Réserve conjoncturelle réduite à MCHF6.1** (2019 : MCHF9.6)

PERSPECTIVES 2021+

Autonomie financière *court* terme + Equilibre *long* terme

- Déficit continu** prévu jusqu'à la fin du contrat de prestation (2022) - **autonomie financière limitée à 12 – 18 mois**
- Poursuite des **mesures d'économie initiées en 2020** – adresser les racines du déficit structurel



Etats financiers Hg 2020

Prestations ASOC (C01)

Chiffres clés

	Comptes au 31.12.2020	Budget au 31.12.2020*	Ecart Budgetaire	Comptes au 31.12.2019
Chiffres clés en MCHF				
A) PRESTATIONS ACTION SOCIALE				
Volume mensuel moyen des dossiers assistés financièrement	14 252	13 508	6%	13 370
Prestations brutes assistance publique	(395,8)	(377,4)	(18,3)	(372,2)
Remboursements (AI, organismes officiels, créances usagers, ...)	46,4	40,9	5,5	41,7
Facturation garants et autres facturations	0,4	0,6	(0,2)	0,6
PRESTATIONS NETTES ACTION SOCIALE	(348,9)	(335,9)	(13,0)	(329,9)
Subvention Etat prestations action sociale (C01)	348,9	335,9	13,0	329,9
Subvention votée	350,3	335,9	14,4	330,4
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(1,4)	-	(1,4)	(0,5)
RESULTAT SUR PRESTATIONS ACTION SOCIALE (a)	-	-	-	-

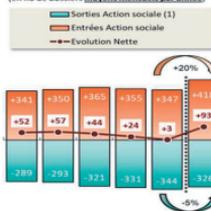
Evolution du nombre de dossiers financiers en photos de fin de période



Evolution dossiers

Entrées / Sorties mensuelles

(en nb de dossiers moyens mensuels par année)



* Sorties effectives après 6 mois sans prestation (régie DSS)

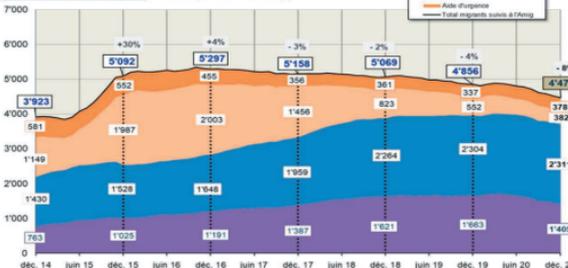
Page 3

Etats financiers Hg 2020

Prestations AMIG (C05)

Chiffres clés

	Comptes au 31.12.2020	Budget au 31.12.2020*	Ecart Budgetaire	Comptes au 31.12.2019
Chiffres clés en MCHF				
B) PRESTATIONS ASILE				
Volume mensuel moyen des dossiers asile	3 489	3 570	-3%	3 582
Prestations brutes asile	(97,9)	(102,3)	4,4	(100,3)
Prise en charge forfaits Secrétariat Etat aux Migrations (SEM)	56,2	60,9	(4,8)	60,9
Facturation garants et autres facturations	12,3	9,7	2,6	9,8
PRESTATIONS NETTES ASILE	(29,4)	(31,6)	2,2	(29,6)
Subvention Etat prestations asile (C05)	29,4	31,6	(2,2)	29,6
Subvention votée	31,9	31,6	0,3	29,6
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(2,5)	-	(2,5)	-
RESULTAT SUR PRESTATIONS ASILE (b)	-	-	-	0,0

Evolution des migrants³ suivis dans le dispositif asile (en photos de fin de période, hors ex ayants droit & Etop)

Evolution dossiers

Entrées / Sorties mensuelles (en nombre de personnes)

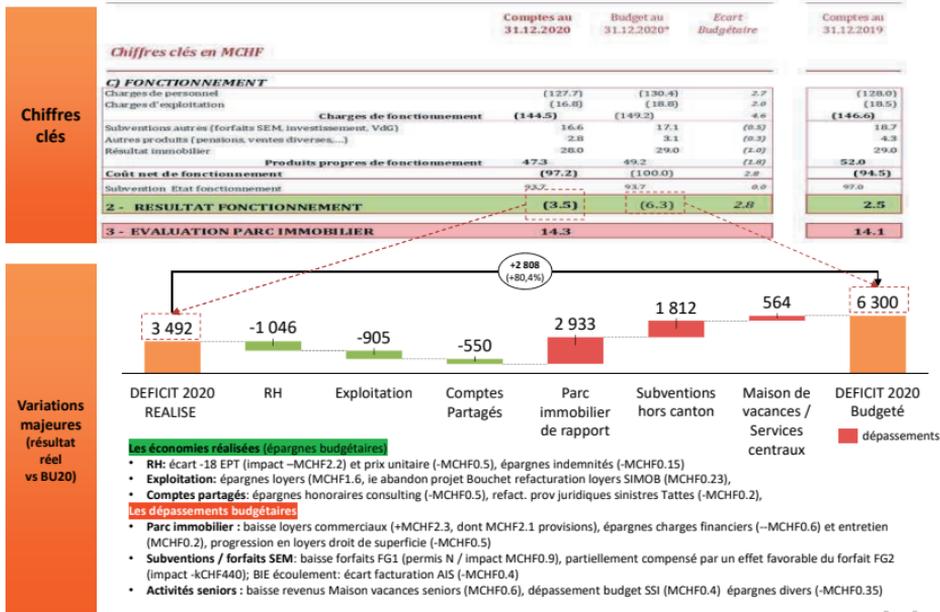


* Migrants : Permis NF, Régimes B/F et Adu

Page 4

Etats financiers Hg 2020

Fonctionnement : variations budgétaires



Page 5

Etats financiers Hg 2020

Déficit financier Hg : 6 leviers d'action clé (non-exhaustive)

	Leviers	Prérequis	Impact Financier (potentiel)	
			Court & Moyen Terme (2021 / 2022)	Long Terme (>2023)
Leviers structurels	 Activités déficitaires: recherche d'un financement solide Seniors (maison de vacances "Nouvelle Roseale"): Inclusion dans le nouveau contrat de prestation (2023 - 26)	Avenant Contrat Prestation (CP23 - 26)	???	800
	 AMG: adaptation pour baisse forfaits fédéraux a) Accélérer refacturation AIS (2021/2022) b) Mesures internes (charges structurelles) c) Complément de subvention (CP23 - 28?)	concertation BIE / accord DCS	1 000	2 000
	 Investissements SI: augmentation de la subvention activation de charges internes au crédit de renouvellement; négociation d'un nouveau crédit de renouvellement pour la période à partir de 2025	accord DCS	500	1 000
Leviers conjoncturels	 Dotation du personnel dotation du personnel supplémentaire, en fonction d'une hausse substantielle des dossiers (PFQ22 - 25 ou plus tôt)	Adoption PFQ22 - 25	500 - 800 (en fonction du lissage recrutement)	0 (effet neutre)
	 Mesures d'économie poursuite des mesures initiées en 2020 (charges d'exploitation / SSI / pilotage EPT)	gains d'efficacité (automatisation / optimisation continue)	300	500
	 SIMOB: Stabilisation du résultat parc de rapport Crise sanitaire: baisse temporaire loyers commerciaux (hôtels / Arcades) Mise en production nouveaux immeubles (Maralchers 2-4-6 / Carl Vogt) frais d'entretiens / activation conséquentes de rénovation à plus-value locative	évolution économique "post"-crise sanitaire compléter le projet comme prévu Accord réviseurs	2000 700 300	???

6

Annexe



7

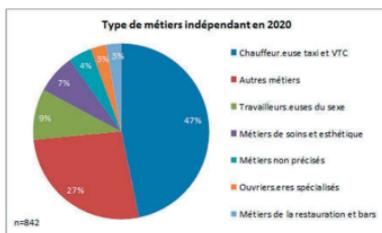
Etats financiers Hg 2020



Aide aux indépendants (C01)

- Reprise de l'activité économique + continuation des APG ont impliqué une grosse baisse du nb d'indépendants en juillet

	Réalisé 2019	Réalisé 2020
Moyenne mensuelle dossiers	48	265
Coût unitaire moyen dossier	2 238	2 226
Total annuel	1 289 088	7 078 680
Variation réalisé 2020 / réalisé 2019		+5 789 592

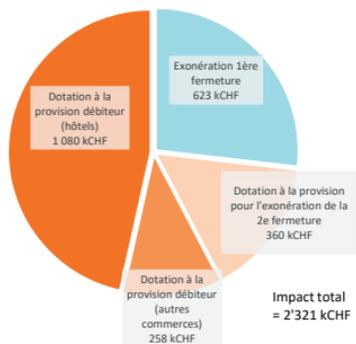


8

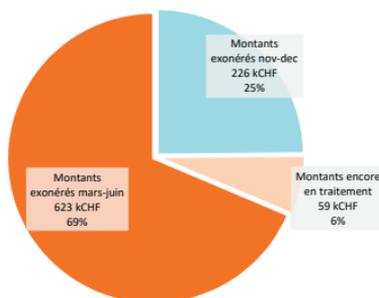
Etats financiers Hg 2020

COVID-19 : Impact sur les recettes locatives

Exonérations et arriérés de paiement de loyers:
Impact financier (reflété dans les comptes 2020 / en kCHF)



Demandes d'exonération de loyers reçues en 2020
(en kCHF)



Notes

- Comprend les exonérations effectivement accordées pour la période mars-juin ainsi que la provision qui avait été prévue pour la deuxième fermeture.
- Comprend également les provisions pour débiteurs au 31.12 (hôtels et autres commerces).

Notes

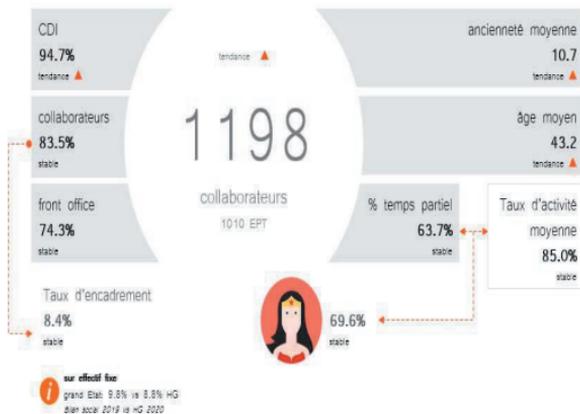
- Les demandes continuent d'arriver et pourraient encore augmenter pour la période.



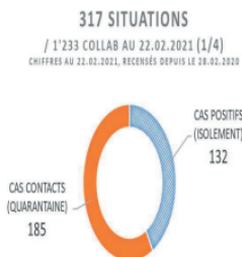
Etats financiers Hg 2020

Ressources humaines

Effectif RH : informations générales



COVID-19 : situations RH traitées

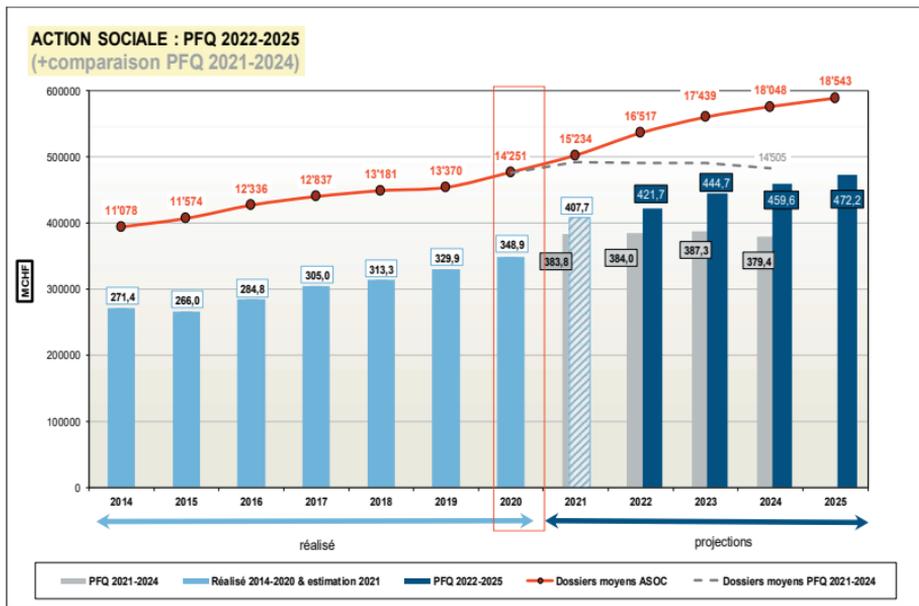


sur effectif fin
grand Etat: 9.8% vs 8.8% Hg
donnée 2019 vs Hg 2020



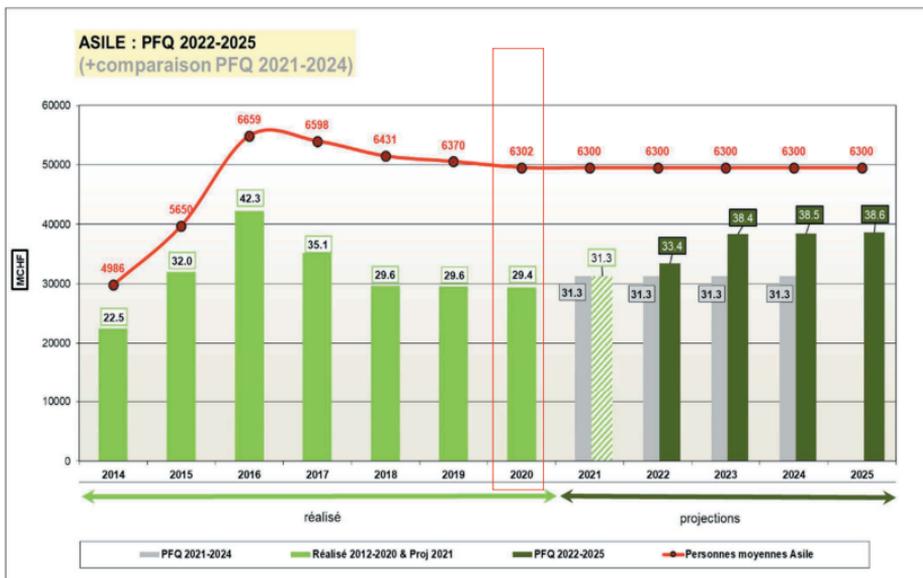
Etats financiers Hg 2020 et PFQ 2022 – 2025

Projection Aide sociale (C01)



Etats financiers Hg 2020 et PFQ 2022 – 2025

Projection Aide aux migrants (C05)



Rapport d'audition des EPI – Politique publique C

COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Comptes 2020
Séance du 20 mai 2020

Membres	Groupe	Fonction
BURGERMEISTER Jean	EAG	Rapporteur
BLONDIN Jacques	PDC	
Personnes auditionnées	Instit.	
GINET BABEL Magali	EPI	Directrice générale
Le BOT Louis-Marie	EPI	Directeur financier
BRANCA Emilie		Procès-verbaliste

Annexes et documents distribués en séance

1. Comptes 2020 Perspectives 2021
Etablissements publics pour l'intégration (EPI)
2. Situation financière 2019-2020
3. Incidences des décisions de l'Etat
4. Ecart entre les places subventionnées et personnes accueillies
5. Fourniture à perte de prestations socio-éducatives
6. Coûts des cas complexes
7. Economies réalisées depuis 2014
8. Evolution des fonds propres des EPI

Les Etablissements publics pour l'intégration (ci-après : EPI) ont vécu difficilement la crise sanitaire. Le Covid-19 qui a un impact important sur l'organisation des EPI, encore aujourd'hui. Récemment, un atelier des EPI a été fermé suite à la découverte du variant indien.

Le budget 2020 des EPI présentait un déficit de 3.9 millions, en raison du déficit structurel provenant notamment du fait que la subvention ne correspond pas à la réalité de la prise en charge des résidents. De surcroît, la crise sanitaire a eu une incidence évaluée à 3.1 millions. L'Etat a versé des compléments à la subvention à hauteur de 5.1 millions, soit 3.1 millions pour couvrir les pertes liées à la crise et 2 millions de subventions extraordinaires pour combler le déficit structurel. Finalement, les EPI affichent en 2020 un déficit de « seulement » 432 000 francs. Rappelons que l'établissement a réalisé de nombreuses économies ces dernières années (cf. annexe). Il y a donc une nécessité à réajuster la subvention dans le cadre du prochain contrat de prestations, dès 2022.

Une partie des résidents des EPI demande un accompagnement extrêmement spécifique. Dans ce cadre, les EPI sont extrêmement concernés par ces situations évaluées à une cinquantaine de personnes. Ces situations passent successivement entre les mains de l'unité psychiatrique du développement mental et des EPI. Les autres institutions n'ouvrent pas forcément leurs portes à ces personnes. Elles ont tendance à rester aux EPI alors que d'autres personnes entrent, présentant également des problématiques et des besoins très complexes. **Le modèle doit évoluer, car il y a des situations spécifiques qui demandent un accompagnement très important. Un encadrement insuffisant met en crise le personnel ainsi que les autres usagers. Cet effet domino coûte *in fine* plus cher. Ces personnes-là peuvent potentiellement présenter un danger important pour le personnel ainsi que pour elles-mêmes. Pour toutes ces raisons, il est indispensable d'être pourvu en effectifs suffisants.**

Au sein des EPI, il y a une très grosse préoccupation vis-à-vis des conditions de travail et de protection du personnel. Il y a parfois un seul employé qui s'occupe de cinq personnes extrêmement complexes, ce qui est dangereux. Il n'est plus possible de fermer les yeux sur cette situation. S'agissant de l'absentéisme, le taux était de 9.8% en 2020. Il semblerait que les EPI présentent le taux le plus élevé du Grand Etat. Il y a plus d'1% du taux qui représente des cas de pré-maternité car les médecins déconseillent très fortement aux femmes enceintes d'assurer l'encadrement des usagers. D'autres types d'activités doivent leur être proposés ou elles sont mises à l'arrêt. Il n'y a pas systématiquement des remplacements. Ceux-ci sont faits avec les moyens existants et en évaluant quelles sont les situations les plus urgentes. **Le taux de remplacement se situe entre 45 et 50% sur les lieux d'hébergements. Ainsi, il y a eu 260 avis d'incident de la part du personnel en six mois, ce qui indique une mise en danger relativement importante du personnel.**

Les fonds propres ont décliné continuellement depuis 2008, à l'exception de 2019 car les bâtiments avaient été « placés » dans les fonds propres sur demande de l'Etat. Ils ont par la suite été retirés suite à l'audit de la Cour des Comptes.

Projet de rénovation totale du site de La Combe

Le bâtiment de la Combe doit être entièrement rénové, car il est vétuste et n'est plus adapté à la prise en charge des résidents. Le coût des travaux est estimé à 105 millions, répartis ainsi.

- 35 millions de don via une fondation privée : engagement formel reçu
- 35 millions via emprunt hypothécaire : offre de principe reçue
- 35 millions via subvention d'investissement : validé en priorité 1 au plan décennal d'investissement

La fondation en question a pris l'engagement de participer à hauteur de 35 millions. Les EPI ont reçu l'offre de principe pour l'emprunt hypothécaire. Enfin, l'Etat a placé l'investissement en niveau 1 de priorité dans le plan décennal d'investissement.

Les EPI tiennent le planning prévu. **Néanmoins, l'office de l'urbanisme a « découvert » que le bâtiment se trouve dans une zone agricole et qu'il faut déclasser le terrain avant de commencer les travaux.** Les EPI ont donc rencontré les représentants des différents milieux susceptibles de s'opposer à ce déclassement (AgriGenève, Pro Natura Genève, la Commune de Collonges-Bellerive) qui semblent prêts à soutenir le projet.

Par ailleurs, le département de la cohésion sociale a proposé d'inclure, dans le projet de loi relatif à la rénovation de La Combe, un alinéa permettant de réallouer 2.9 – actuellement « bloqués » dans un autre projet de loi – pour les trois années à venir, afin de pouvoir assurer l'entretien de l'entièreté du parc immobilier des EPI. En effet, certaines dépenses d'entretien de la Combe n'ont pas été réalisées en raison de la rénovation complète à venir.

La nécessité d'un déclassement pourrait entraîner un retard dans les travaux pourtant urgents. Cependant, les EPI sont actuellement en train d'analyser la possibilité d'engager les premiers 35 millions provenant de la fondation privée pour commencer la phase d'étude. Cette dernière va prendre entre une année et deux ans d'après les spécialistes. Les EPI doivent donc agir immédiatement. Un poste de chef de projet a été ouvert au sein des EPI afin de pouvoir suivre cette partie-là.

Ecart entre places subventionnées et personnes accueillies

	Places subventionnées	Prise en charge réelle	Ecart en personnes	Ecart en CHF de subventionnement annuel
Home Occupation (HO)	163	178	15	1 584 000
Home (H)	182	167	-15	-954 000
Centre de Jour (CdJ)	82	82	0	0
H+CdJ	14+14	14+14	0	0
Atelier (A)	388	259	-129	-4 024 800
Centre de jour intégré travail	10	139	129	5 418 000
Total	853	853	0	2 023 200

Subventionnement mensuel d'une place
8 800
5 300
3 500
8 800
2 600
3 500

L'écart de subventionnement annuel s'élève à **2 millions**

Annexe 3 : prestations socio-éducatives fournies à perte

	Accompagnement à domicile	Antenne Socio-éducative	Unité mobile mixte
nb de places	100	18	22
Subvention d'exploitation Département	212 338	244 608	255 478
Autres subventions	221 000		
Revenus de pension	141 504	0	7 634
Rente d'impotence	0	0	0
Autres revenus	293	795	233
Total des produits	575 134	245 403	263 345
Nb d'EPT	7.3	2.4	2.0
Frais de personnel	-809 185	-396 893	-313 091
Autres charges directes	-17 331	-2 528	-3 405
Total des charges directes	-826 516	-399 421	-316 496
Marge sur coûts directs	-251 382	-154 019	-53 151
Coûts indirects	-219 290	-82 769	-72 556
Résultat analytique	-470 672	-236 788	-125 707

Annexe 4 : Bilan économique des prises en charges HO déficience intellectuelle

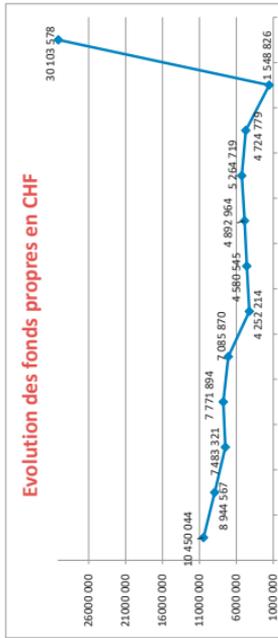
	Montants 2019
Nb de places	135
Revenus total y/c subvention	31 416 306
Charges directes et indirectes	-33 232 788
Résultat (déficit)	-1 816 482



Annexe 5 : Economies réalisées par les EPI de 2014 à 2021

	économies réalisées en chf	dont économies pérennes
Années 2014 à 2017		
Restructurations et réorganisations ayant permis la suppression de 33 postes :	3 497 000	3 497 000
- 1 chef de secteur et 3 secrétaires suite à la suppression du Secteur « amélioration continue »		
- 1 directeur de la réadaptation et 1 secrétaire liés à la restructuration des Service socioprofessionnels		
- 1 chef de service et 6 agents commerciaux suite à la suppression du Service marketing et commercial		
- 7 secrétaires au secrétariat de la réadaptation		
-1 chef de secteur et 1 secrétaire au Secteur culture et loisirs		
- 1 chef de secteur RH collaborateurs emploi adapté		
- 1 employé polyvalent et 1 secrétaire aux RH		
- 2 comptables		
- 1 ingénieur système & 1 technicien support assistance informatique		
- 2 secrétaires au secrétariat du Service immobilier et exploitation		
- 2 secrétaires au secrétariat des Services socio-éducatifs		
Réduction du budget "jobs d'été" dès 2015	25 000	25 000
Non renouvellement du poste de Chef de service atelier départ le 1er septembre 2017	56 000	
Report de l'engagement d'un chef de service technique et infrastructure entre fin 2015 et 2017 (18 mois)	217 500	
Total des actions sur les frais de personnel (A)	3 795 500	3 522 000
Rationalisation et renouvellement de la flotte de véhicules (baisse des dépenses d'entretien et de carburant)	88 000	88 000
Réduction des frais de gestion du logiciel RH	15 000	15 000
Optimisation des primes d'assurances Bâtiments, RC, et choses	70 000	70 000
Total des actions sur les autres charges (B)	173 000	173 000
Total années 2014 à 2017 - Actions sur les frais de personnel et Autres charges	3 968 500	3 695 000
Année 2018		
Réduction des dépenses de personnel auxiliaire dans les services support	390 000	390 000
Réduction de la part patronale de la cotisation assurance accident	100 000	100 000
Suppression d'un poste d'un chef de service atelier	150 000	150 000
Annulation de la fête du personnel	39 000	
Total des actions sur les frais de personnel (A)	679 000	640 000
Renégociation de certains loyers	225 000	225 000
Renégociation des taux hypothécaires	147 000	147 000
Optimisation d'achat de matériels informatiques	30 000	30 000
Total des actions sur les autres charges (B)	402 000	402 000
Total année 2018 - Actions sur les frais de personnel et Autres charges (A+B)	1 081 000	1 042 000
Année 2019		
Non remplacement du poste directeur Services immobiliers et exploitation (depuis juillet, 180K annuel)	90 000	
"Gel" de postes vacants:	647 000	
Finances		
Systèmes d'information		
Gel des postes vacants aux SSP 3.7 EPT (fixes+ auxiliaires)		
Non remplacement des départs dans les services supports	35 000	
Décalage d'un mois à chaque renouvellement dans les services SSE et SSP :	247 000	
SSE : décalage remplacement		
SSP : décalage remplacement		
Optimisation de la gestion des planning	180 000	
Total des actions sur les frais de personnel (A)	1 199 000	0
Frais de câblage informatique	11 000	
Total des actions sur les autres charges (B)	11 000	0
Total année 2019 - Actions sur les frais de personnel et autres charges (A+B)	1 210 000	0
Total période 2014 à 2019 - Actions sur les frais de personnel	5 673 500	4 162 000
Total période 2014 à 2019 - Actions sur les autres charges	586 000	575 000
Total période 2014 à 2019 - Actions sur les frais de personnel et autres charges	6 259 500	4 737 000
Actions prises en 2019 portant leurs pleins effets en 2020		
Arrêt de la boutique "Le Cinoche" en perte annuelle estimée à 180'000 CHF	180 000	180 000
Fermeture de la "Buvette du Bout du Monde" générant une perte annuelle de 110'000 CHF	110 000	110 000
Actions prises en 2020 portant leurs pleins effets en 2021		
Redéfinition des processus transversaux d'organisation pour optimiser l'utilisation des ressources	100 000	100 000
Part non subventionnée de la réduction du traitement des fonctionnaire à hauteur de 1%	37 000	37 000
Rationalisation des effectifs SSE (-1.6 EPT)	290 000	290 000
Collaboration avec la CAIB afin de réduire les coûts alimentaires	70 000	70 000
Total des économies réalisées depuis 2014	7 046 500	5 524 000

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fonds propres	10 450 044	8 944 567	7 483 321	7 771 894	7 085 870	4 252 214	4 580 545	4 892 964	5 264 719	4 724 779	1 548 826	30 103 578
Variation par rapport au 31.12.08		-14%	-28%	-26%	-32%	-59%	-56%	-53%	-50%	-55%	-85%	188%



Comptes 2020 Perspectives 2021

Sous-commission des finances, 20 mai 2021

2020 : Explications du résultat déficitaire de -432 KCHF

Eléments	Montants en KCHF
Résultat Budgété 2020, correspondant au déficit structurel (cf. Annexe 1)	-3 915
Impact de la crise sanitaire sur le résultat 2020	-3 100
Résultat 2020 avant actions	-7 015
Versement d'une subvention pour compenser les effets de la crise sanitaire	3 100
Versement d'un complément de subvention pour réduire le déficit structurel	2 000
Résultat 2020 après actions de l'Etat	-1 915
Economies ponctuelles ou non dépenses réalisées par les EPI en 2020	1 483
Résultat de l'exercice 2020 après actions de l'Etat et des EPI	-432

2020 : Faits marquants sur le compte d'exploitation : déficit réduit à 0.4 million

- Un Budget à -3.9 millions : dû au déficit structurel des EPI (cf. annexe 1)
- Incidence de la crise sanitaire évaluée à -3'100 KCHF (cf. annexe 3)
 - - 4'200 KCHF de manque à gagner
 - - 970 KCHF de charges supplémentaires
 - + 2'070 KCHF d'économies en lien avec la réduction des activités et l'annulation des manifestations et formations
- Versements de 5.1 millions de complément de subvention :
 - 3'100 KCHF de subvention complémentaire pour couvrir les pertes liées à la crise sanitaire Covid
 - 2'000 KCHF de subvention supplémentaire en lien avec la situation financière des EPI
- Economies non liées au Covid de 1.5 million, essentiellement composé de report d'engagement :
 - 1'350 KCHF : près de 20 postes vacants sur le premier semestre, plus de la moitié ont été repourvus durant le 2ème semestre
 - 170 KCHF d'économie sur les loyers et les charges locatives grâce à des coûts moins élevés que prévus

Eléments opérationnels et organisationnels :

- Réorganisation des services supports : création de l'unité coordination stratégique et création des Services partagés
- Ouverture de 5 places centre de jour d'urgence sur demande du Département (alignement de la subvention)
- Décalage de l'ouverture de la Résidence 21 (résidence du jet d'eau) à février 2021 (impact financier global de -145 KCHF)

2020 : Faits marquants sur le bilan au 31.12.2020

	Résultat 2020	Trésorerie au 31.12.2020	Fonds propres au 31.12.2020
Estimation suite au budget d'exploitation validé par le CA en février	-3 911	-4 318	26 193
Impact première vague Covid (tableau de bord de juin)	-3 100	-3 100	-3 100
Economies attendues sur l'année (tableau de bord de juin)	1 691	1 691	1 691
Estimation suite aux impacts première vague (tableau de bord de juin)	-5 320	-5 727	24 784
Impact deuxième vague Covid (tableau de bord d'octobre)	-350	-350	-350
Correction sur les économies attendues sur l'année (tableau de bord d'octobre)	-192	-192	-192
Estimation suite aux impacts deuxième vague (tableau de bord d'octobre)	-5 862	-6 269	24 242
Reclassement La Combe (décision du SAI en 2020)			-27 215
Reclassement par restituable (validation du SAI en 2020)			728
Estimation suite aux impacts des reclassements	-5 862	-6 269	-2 245
Crédit complémentaire validé par la commission des finances le 2 décembre	3 100	3 100	3 100
Autres variations		260*	
Estimation suite à factoi du crédit supplémentaire	-2 762	-2 909	855
Ecart Impact covid 2ème vague (réalisé vs estimé tableau de bord d'octobre)	350	350	350
Ecart correction sur les économies attendues (réalisé vs tableau de bord d'octobre)	-20	-20	-20
Ecart sur autres variations dans l'estimé		136*	
Subvention supplémentaire situation financière des EPI	2 000	2 000	2 000
Chiffres publiés dans les états financiers au 31.12.2020	-432	-443**	3 185

* essentiellement dû aux variations des balances des débiteurs.

** le solde de -443 KCHF inclut 770 KCHF de trop perçu lié à l'annuité 2016 et 1031KCHF de prêt FONDEPI

2021 : Eléments fondamentaux du budget

❑ Subvention complémentaire de +2 millions CHF accordée par le DCS

=> déficit ramené à -2.2 millions de CHF (hors effet Covid)

❑ Ouverture de la Résidence 21

- Ouverture progressive de 24 places H et 12 places CdJ à partir de février 2021

❑ Ouverture de 5 places Centre de jour en novembre 2020, non prévue au budget 2020 :

- Ajustement de la subvention aux coûts d'accompagnement

❑ Stabilité des revenus des services socioprofessionnels (réadaptation et ateliers) :

- Montant de 18.4 millions, identique à celui du budget 2020

2021 Perte estimée à -3.7 millions de CHF

Eléments de l'estimé 2021	Montants en million CHF
Budget 2021, déficit structurel (réduit grâce à la pérennisation des 2 millions supplémentaires versés en 2020)	-2.2
Effet de la crise sanitaire	-1.5
Résultat de l'exercice 2021, estimation	-3.7

❑ Le déficit structurel de près de -2 millions péjoré par la crise sanitaire

✓ Impact de la crise sanitaire évalué à -1.5 million

- Manque à gagner de 850 KCHF (400 KCHF dus à la fermeture des restaurants, 450 KCHF à la baisse des mesures AI)
- Charges supplémentaires de 420 KCHF pour les remplacements des absences liées au Covid aux SSE
- Charges de nettoyage de 160 KCHF et de matériel médical de 170 KCHF
- Non dépense de certaines charges à cause de la pandémie : matières premières restaurant + 100 KCHF

Remarque : Cet estimé pourrait varier en fonction de l'évolution de la crise sanitaire sur le deuxième semestre.

2021 : Financement des investissements

- ❑ **Loi 12455 (2020-2024)** : Pour l'année 2021, les EPI bénéficient d'un crédit de renouvellement de 1.9 million CHF pour le renouvellement de nos équipements, machines et mobiliers
- ❑ **Loi 12079 (2017-2021)** : Pour l'année 2021 une enveloppe de 1.7 million CHF est disponible pour le financement des travaux des différents sites des EPI

⇒ Pas de financement confirmé pour les travaux pour la période 2022-2024

Projet de rénovation totale du site de La Combe

- ❑ **Financement des 105 millions CHF en 3 tiers égaux :**
 - 35 millions de don via une fondation privée : engagement formel reçu
 - 35 millions via emprunt hypothécaire : offre de principe reçue
 - 35 millions via subvention d'investissement : validé en priorité 1 au plan décennal d'investissement
- ❑ **Projet de loi pour les 35 millions CHF de subvention, selon le planning prévu suivant :**
 - Dépôt à la Chancellerie le 23 juin 2021,
 - Au Conseil d'Etat le 7 juillet,
 - En commission des travaux le 2 septembre,
 - Adoption au Grand Conseil 7 octobre,
 - Délais référendaire 24 novembre 2021.
- ❑ **Projet de loi pour la modification de zone (actuellement le site de La Combe est sur une zone agricole) :**
 - PL de modification de zone établi par le département du territoire
 - Les EPI ont transmis les éléments pour la rédaction de l'exposé des motifs
- ❑ **Début des travaux prévu pour 2023**
 - La phase d'étude devra débiter avant cette date

Annexe 1 : Rappel des éléments constituant le déficit structurel des EPI

□ Un déficit structurel estimé d'environ 4 millions/an expliqué par :

✓ Des surcoûts structurels pour 11.8 millions sur les 6 dernières années

- Incidences des décisions de l'état sur nos comptes de près de 5.8 millions
- Ecart entre la prestation subventionnée et la prestation fournie pour plus de 2 millions
- Prestations fournies dont le financement ne couvre pas le dispositif d'accompagnement nécessaire pour 2.6 millions
- Des amortissements de nos immobilisations non compensés par des produits différés pour -1.4 million

✓ Economies et gains de productivité pérennes pour près de 5.5 millions

- Restructuration et réorganisation ayant permis la suppression ou le non engagement de 41 postes sur la période 2014-2020 pour 4.2 millions
- Renégociation de contrats d'assurance, de loyers, de contrats hypothécaires pour près de 0.4 million
- Rationalisation de la flotte de véhicule pour 0.1 million
- Optimisation des achats pour 0.1 million
- Arrêt de certaines activités non intégratives et déficitaires (Cinoche et Buvette du bout du monde) pour près de 0.3 million
- Rationalisation des dépenses dans les services supports (mutualisation, réorganisation, centrale d'achats...) pour 0.4 million

✓ Augmentation (sur décision de l'Etat) de nos prix de pension de 10 CHF/jour/résident pour près de 1 million dès 2020

✓ Gel des postes vacants et reports d'engagement pour un peu plus de 1 million

Annexe 2 : Compte d'exploitation synthétique réalisé 2020 vs budget 2020

Montants en KCHF	Budget 2020	Réalisé 2020	Δ R2020 vs B2020	
			En chf	En %
Total produits d'exploitation	113 592	114 964	+1 372	+1.2%
<i>Dont subvention cantonale d'exploitation</i>	66 065	71 020	+4 955	+7.5%
Total charges d'exploitation	-117 283	-115 224	+2 059	-1.8%
Résultat d'exploitation	-3 691	-259	+3 431	-93.0%
Résultat financier	-220	-208	+12	-5.3%
Résultat exceptionnel	0	36	+36	
Résultat de l'exercice	-3 911	-432	+3 479	-89.0%

Annexe 3 : Effet de la crise sanitaire évalué à -3.1 millions CHF pour 2020

✓ Une perte de revenu estimée à -4.2 millions vs budget :

- Fermeture des Centres de jour aux usagers externes, usagers pris en charges par leurs proches pour -0.7 million
- Report d'ouverture de la Résidence 21 pour -0.6 million
- Arrêt ou ralentissement de certaines mesures de réadaptation pour -1.8 million
- Fermeture des ateliers et des restaurants durant la crise algüe et ralentissement des demandes depuis le printemps 2020 pour -1.1 million

✓ Des coûts supplémentaires liés au Covid-19 pour 1.0 million vs budget :

- Dépenses intérimaires supérieures afin de renforcer les équipes SSE, notamment en cas de mise en quarantaine pour 0.6 million
- Achat matériel de protection (masques, gel, gants...) non budgétés pour 0.2 million
- Renforcement des nettoyages et des désinfections pour 0.2

✓ Des économies de +2.1 million vs budget en raison de l'activité plus faible :

- Ouverture de la Résidence 21 retardée : non embauche du personnel et absence de charges pour 0.4 million.
- Baisse des achats de matières premières suite à la fermeture des restaurants et ateliers pour 0.5 million
- Frais de formations non dépensées pour 0.4 million
- Activités pédagogiques et excursions pour 0.2 million
- Frais d'énergie et eau moins élevés pour 0.1 million
- Autres non dépenses en lien avec la crise pour 0.5 million

Annexe 4 : Rénovation et développement des EPI

□ Sur les 6 dernières années, les EPI ont levé 95.2 millions CHF de fonds privés pour financer :

- Les rénovations importantes de certains bâtiments (route de chêne 48, Maison de l'Ancre, combles de Thônex)
- Certains projets (création d'un atelier braille, création d'un atelier blistérisation, création de la structure Intera, rénovation des cuisines des résidences)
- De nouveaux bâtiments pour accueillir les nouvelles places (résidence 21)
- Financement d'un tiers du projet de rénovation du site de La Combe (à partir de 2023)

□ Renouvellement des machines, des équipements des résidences et des ateliers, du mobilier et des équipements informatiques 10.3 millions :

- Les EPI ont bénéficié d'un crédit de renouvellement pour 1.5 million CHF sur 5 ans (2015-2019), insuffisant pour couvrir nos frais d'entretien (30 sites). Un prélèvement d'1.2 million sur nos fonds propres a été nécessaire.
- Pour la période 2020-2024, nous bénéficions d'un crédit de renouvellement de 8.8 millions.

□ Entretien des bâtiments 9.2 millions :

- Les EPI ont bénéficié d'une loi d'investissement pour 9.2 millions CHF sur 5 ans (2017-2021), dont 5.5 millions pour La combe et 1.9 million pour Thônex.

□ Nécessité de rénover entièrement le site de la Combe pour un montant estimé à 105 millions :

- Participation de l'Etat pour un tiers soit 35 millions

Situation financière 2019-2021 Éléments explicatifs

Sous-commission des finances, 8 octobre 2020

Explications du résultat déficitaire 2019

Eléments	Montants en KCHF
Résultat courant 2019	-3 055
Effet des retraitements immobiliers	-2 890
Coût des déménagements	-440
Subvention exceptionnelle de l'Etat	3 300
Subvention relative aux coûts de déménagement	800
Résultat de l'exercice 2019	-2 285

Perspectives financières 2020-2021

□ Un déficit budgétaire estimé d'environ 4 millions/an

Des surcoûts structurels pour près de 11'800 KCHF

Des économies pérennes d'environ 5'200 KCHF et des économies temporaires réalisées chaque année (env. 1'200KCHF en 2019) (cf. annexe 5)

Une augmentation du prix de pension depuis janv.2020 avec un effet positif sur notre résultat d'environ 1'000 KCHF

- -3'911 KCHF au Budget 2020
- -3'975 KCHF au Projet de Budget 2021 prévu début 2020

Octroi dans la lettre de cadrage Projet de Budget 2021 d'un complément de subvention de 2'000'000 CHF pour l'année 2021

=> Déficit prévu en 2021 ramené à -2 millions CHF

Perspectives financières 2020-2021

□ Facteurs explicatifs des surcoûts structurels d'environ 11'800 KCHF/an :

- ✓ Incidences des décisions de l'état sur nos comptes de près de 5'500 KCHF (cf. annexe 1)
- ✓ Ecart entre la prestation subventionnée et la prestation fournie (cf. annexe 2):
 - Accueil d'usagers en place «home + occupation» sur des places «home» dans le handicap psychique: -630 KCHF
 - 1/3 de nos places «ateliers» occupées par des personnes correspondant plutôt à un profil «centre de jour» = -1'400 KCHF
- ✓ Prestations fournies dont le financement ne couvre pas le dispositif d'accompagnement nécessaire:
 - Des prestations socio-éducatives primordiales pour diminuer les risques d'hospitalisation ou/et de placement en institution, fournies à perte: -830 KCHF (annexe 3)
 - Un surcoût lié à la prise en charge de cas complexes dans la «déficience intellectuelle» (20% de nos usagers): -1'820 KCHF (annexe 4)
 - Un surcoût lié à l'ouverture d'un centre de jour spécialisé dans l'accueil de personnes à troubles sévères du comportement: -190 KCHF
- ✓ Des amortissements de nos immobilisations non compensés par des produits différés pour -1'400 KCHF

Perspectives financières 2020 et 2021

☐ Economies et gains de productivité pérennes pour près de 5.5 millions (cf. annexe 5)

- ✓ Restructuration et réorganisation ayant permis la suppression ou le non engagement de 41 postes sur la période 2014-2020 => 4'200 KCHF
- ✓ Renégociation de contrats d'assurance, de loyers, de contrats hypothécaires => pour près de 460 KCHF
- ✓ Rationalisation de la flotte de véhicule => 90 KCHF
- ✓ Optimisation des achats => 100 KCHF
- ✓ Arrêt de certaines activités non intégratives et déficitaires (Cinoche et Buvette du bout du monde) => près de 300 KCHF

A partir de 2020:

- ✓ Augmentation (sur décision de l'Etat) de nos prix de pension de 10 CHF/jour/résident => 1 million/an à partir de janv.2020
- ✓ Rationalisation des dépenses dans les services supports (projet de mutualisation des transports, réorganisation des services techniques, finalisation de la création d'une centrale d'achat, informatisation des dossiers collaborateurs)

☐ Economies temporaires ponctuelles

- ✓ Reports d'engagement
- ✓ Gels de postes vacants
- ✓ Reports d'investissement et de travaux d'entretien
- ✓ Optimisation par la mutualisation des ressources internes aux EPI

EPI – Sous-commission des finances du 8 octobre 2020

5

Rénovation et développement des EPI

☐ Renouvellement des machines, des équipements des résidences et des ateliers, du mobilier et des équipements informatiques

- Les EPI ont bénéficié d'un crédit de renouvellement pour 1.5 million CHF sur 5 ans (2015-2019), insuffisant pour couvrir nos frais d'entretien (30 sites). Un prélèvement d'1.2 million sur nos fonds propres a été nécessaire.
- Pour la période 2020-2024, nous bénéficions d'un crédit de renouvellement de 8.8 millions.

☐ De leurs côtés les EPI ont levé 60,2 millions CHF de fonds privés pour financer

- Les rénovations importantes de certains bâtiments (route de chêne 48, Maison de l'Ancre, combles de Thônex)
- Certains projets (création d'un atelier braille, création d'un atelier blistérisation, création de la structure Intera, rénovation des cuisines des résidences)
- De nouveaux bâtiments pour accueillir les nouvelles places (résidence 21)

☐ Entretien des bâtiments

- Les EPI ont bénéficié d'une loi d'investissement pour 9.2 millions CHF sur 5 ans (2017-2021), dont 7.3 millions CHF pour des rénovations sur les sites de La Combe et Thônex

☐ Nécessité de rénover entièrement le site de la Combe pour un montant estimé à 105'000 KCHF

EPI – Sous-commission des finances du 8 octobre 2020



Comptes 2020

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE D – Culture, Sport et Loisirs
Département de la Cohésion Sociale**

Commissaires	Dpt/Instit.	Fonction
BENE Jacques	PLR	Rapporteur
BAERTSCHI François	MCG	

Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	Fonction
APOTHELOZ Thierry	DCS	Conseiller d'Etat
BINDER Rogers	DCS	Chef du service financier
BRUNAZZI Marc	DCS	Directeur des services supports
FALCIOLA Marianna	DCS	Responsable des finances de l'OCCS
HISLAIRE Christine	DCS	Secrétaire générale

M. APOTHELOZ présente la politique publique D, qui a poursuivi l'ensemble de ses activités pendant la crise. Un certain nombre de décisions ont été prises dans l'urgence à des niveaux différents, la Confédération ayant impulsé des changements assez majeurs dans l'organisation de l'Office, en décidant d'indemniser, soutenir et accompagner le milieu culturel. Cela a bouleversé l'organisation et le programme du DCS qui a l'habitude de gérer un montant budgétaire d'une soixantaine de millions, dans des organisations connues, auprès d'instances connues et avec des outils connus. En 2020, environ le double de subventions ou indemnisations a été géré, sans que les collaborateurs aient été accompagnés dans un changement de pratique professionnelle, avec des acteurs et des pratiques inconnus, celles-ci changeant régulièrement, et avec rétroactivité. Cela continue encore en 2021.

Le DCS a géré la relation avec la Confédération et avec les autres cantons – les responsables cantonaux de la culture s'étant mobilisés pour créer une pratique la plus commune possible –, la Ville de Genève et les communes. **Dans le domaine spécifique de la culture, plus de 300 entreprises culturelles ont pu obtenir une indemnisation dans les différents domaines concernés.** Le reste n'a pas évolué grandement.

En ce qui concerne le sport, les trois grands projets majeurs que sont la relocalisation de l'académie du foot aux Evaux, le projet de la patinoire (avec un premier PL sur le crédit d'étude qui devrait être déposé en mai), et le Stade de Genève, qui fait part d'une préoccupation majeure s'agissant de son budget de fonctionnement.

Académie du foot aux Evaux

La signature de la convention est prévue au 1er juin. Son objectif est de limiter les oppositions. Plus il y a de communes en faveur du projet, moins il y aura d'alimentation des oppositions. La dernière rencontre du conseil de fondation a permis de fixer le cadre évoqué (report d'un mois, liste des dossiers encore à traiter). Deux communes sont encore hésitantes, il

s'agit de Lancy et Onex. Lancy s'oppose encore un peu et la cause est perdue pour Onex, qui subit les grosses nuisances, mais il a été répondu à l'ensemble des demandes. Pour M APOTHELOZ il est donc plus difficile pour Onex d'attaquer le projet de bonne foi, ce que ne partage un commissaire.

Le prétexte des oppositions était celui du trafic et de la gêne occasionnée pour les riverains, qui se plaignent déjà de la situation actuelle. **L'idée est de profiter de l'occasion de l'arrivée du Servette FC aux Evaux pour régler des problèmes que les riverains avaient déjà avant même qu'il soit envisagé que le Servette FC investisse les Evaux. La mobilité est un des éléments accrocheurs dans les discussions avec les riverains.** Il s'agit d'organiser une mobilité différente en s'assurant que les jeunes qui viennent avec leurs parents ne soient pas vus comme des envahisseurs. Le sujet est donc bien plus vaste qu'un seul aménagement de terrain déjà existant. Les terrains qui seront utilisés seront réhabilités en synthétique. L'étude d'impact environnemental a donné un feu vert au projet, avec un intérêt à miser sur les Evaux puisque des terrains sont déjà utilisés. Le DCS travaille déjà en parallèle à une solution durable. M. APOTHELOZ est cependant conscient que cette situation n'est pas simple, mais il faut y croire.

Un commissaire demande quel est le plan B.

M. APOTHELOZ précise que les Evaux étaient déjà un plan B, puisque le plan A était le Pré-du-Stand. Il faut être conscient que plus on a recours à des plans subsidiaires, moins les conditions sont favorables.

Le commissaire demande pourquoi il ne serait pas envisageable de relancer le projet du Pré-du-Stand, sans toutes les surfaces commerciales qui étaient prévues.

M. APOTHELOZ répond qu'un tel projet implique un déclassement et donc un risque majeur de référendum sur le déclassement.

Le commissaire considère qu'il y a pour les Evaux un risque majeur de recours jusqu'au Tribunal fédéral. La dévalorisation des parcelles du Chemin François-Chavaz est épouvantable si le Servette s'installe aux Evaux. Le chemin est déjà bondé actuellement. Cet environnement n'est pas du tout fait pour accueillir le Servette FC.

M. APOTHELOZ souligne que le projet utilisera des terrains de foot déjà existants et utilisés. La réflexion autour de la mobilité doit permettre de répondre aux habitants.

Le commissaire pense que le projet des Evaux prendra des années. Il ne comprend pas la stratégie du Conseil d'Etat. **Il faudra bien que le Servette FC s'en aille de Balexert, mais il peut bien s'écouler 5-6 ans avant que cela soit réalisé.** Il est convaincu que cela ira jusqu'au Tribunal fédéral. Il propose de déjà mettre en œuvre un plan C au Pré-du-Stand.

M. APOTHELOZ explique que des plans C sont en préparation. Le Pré-du-Stand en fait partie, mais ce n'est pas le seul.

Patinoire

M. APOTHELOZ explique que l'OCCS a fait un plan qui permet aujourd'hui de déposer un premier projet d'étude sur le dispositif. M. APOTHELOZ rappelle que le projet prévoit sur la parcelle un P+R, une patinoire, une deuxième surface de glace et un immeuble de rendement qui permettra de contribuer au fonctionnement de la patinoire. Le PL est en préparation auprès du Département de l'intérieur et est en train d'aboutir. L'OCS attend l'accord du Département des finances pour déposer le **PL auprès du Conseil d'Etat, prévu à fin mai.** Le DCS a pris contact avec la commune de Lancy, qui est prête à investir dans ce projet pour répondre aux besoins de la commune en matière d'infrastructures communales.

La jauge prévue est de 8'500 personnes. La jauge actuelle aux Vernets est de 6'700 personnes.

Un commissaire demande si des possibilités d'agrandir la jauge sont prévues, en fonction du succès des matches du Servette HC.

M. APOTHELOZ répond que le crédit doit pouvoir le montrer. La jauge initialement annoncée était de 10'000, puis a été revue à 8'500. Ce chiffre a été fixé avec le club, notamment pour permettre une économie de coûts de construction. **Il est prévu que le lieu puisse également servir à d'autres sports tels que le handball ou le volley-ball.** Il est prévu un accès à des camions permettant d'aménager le site pour des manifestations autres que du hockey.

Un commissaire demande quel est le budget et comment s'articule le financement.

M. APOTHELOZ explique qu'il y a deux financements. Le premier est un financement de la construction, le second est un financement du budget d'exploitation. Le premier consiste à l'heure actuelle en un montant de **l'ordre de 150 millions tout compris. Une partie de ce montant est assumée par la Fondation des parkings pour l'aspect P+R.** Tout le dispositif des coûts sera présenté dans le PL et le crédit d'étude. Il s'agit d'un investissement public. **Le budget de fonctionnement est quant à lui imaginé sous la forme d'un partenariat public-privé,** avec une contribution de la part des immeubles de rendement situés sur la parcelle.

L'interrogation actuelle se situe au niveau du portage de la future patinoire, quelle fondation la portera, s'il faut en créer une ad hoc. Le bouclage du budget de fonctionnement est également en train d'être travaillé, notamment avec le « naming », soit le fait de nommer l'infrastructure au nom d'une entité investissant au moins 500'000 francs par année.

Cité de la musique

M. APOTHELOZ rappelle que la Cité de la musique est une construction privée qui bénéficie d'une aide de la Confédération. **L'investissement n'est pas assumé par le Canton ou la Ville de Genève. Le budget de fonctionnement de la Cité de la musique est assuré par l'OSR et la HEM.** Toute contribution qui pourrait provenir du canton servira à ouvrir la Cité de la musique à d'autres types de musiques, autres que la musique classique, à permettre un accès à la culture et à la médiation. À ce stade, pour 2025, il est prévu dans le plan financier quadriennal un montant de 2.5 millions.

M. APOTHELOZ ajoute que c'est un projet situé sur la rive droite, que l'aspect patrimonial n'a pas beaucoup d'intérêt et que le seul engagement qu'assumera la Ville de Genève sera celui de l'entretien. La HEM se trouve aujourd'hui dans sept lieux de locations en Ville de Genève, avec des frais de location élevés. Tous les frais de location qui peuvent être évités serviront donc aussi à assurer un budget de fonctionnement.

Un commissaire se réfère à l'intégration d'autres types de musique. Certains milieux se considèrent comme oubliés dans le projet de la Cité de la musique. Il demande ce qui est prévu concrètement.

M. APOTHELOZ explique que par le biais de l'initiative 167 sur la culture, le peuple demande au canton d'être plus actif dans le cofinancement. Il n'imagine devoir financer chaque projet, chaque institution et chaque compagnie. Le cofinancement doit être interprété comme un cofinancement dans un domaine culturel. La Cité de la musique a à cet égard tout son sens. Le Grand Théâtre et l'OCG pourraient rester en mains de la Ville de Genève, alors que la Cité de la musique pourrait être soutenue par le canton. Il s'agirait de se répartir les institutions. M. APOTHELOZ prend l'exemple de l'OSR, qui est financé par la ville et le canton.

Un commissaire demande si le DCS a des contacts avec l'AMR au sujet de la Cité de la musique.

M. APOTHELOZ répond qu'ils n'en ont pas directement, mais qu'ils en ont à travers la Fédération genevoise des musiques actuelles. Les demandes de cette dernière sont un besoin de locaux de répétitions et des besoins de financement pour des créations. Les 2.5 millions prévus serviront à financer ces deux éléments. **La Cité de la musique sera utilisée de jour pour les cours de la HEM. En fin de journée, durant les weekends et les vacances la marge d'utilisation de ces**

locaux est très intéressante. La salle « Black Box » est une salle de studio de musique. Une salle intermédiaire sera également mise à disposition. Le montant cantonal servira à les rendre accessibles. La Cité de la musique peut donc être utilisée comme lieu où se pratique l'apprentissage, avec la HEM et l'orchestre de l'OSR, ainsi que toutes les musiques qui voudraient utiliser ces locaux.

Divers

Suite à l'initiative sur la culture un commissaire demande où en est le message sur la culture, qui avait été fustigé par à peu près tous les acteurs du domaine.

M. APOTHELOZ explique que ce message a été repris. Le DCS lance les ateliers de concertation le 2 juin. L'avant-projet de message avait été mal accueilli comme base de discussion. Tout le mois de juin sera consacré à la tenue de douze ateliers de concertation sur différents thèmes tels que le cofinancement, la coordination, comme demandé dans l'initiative 167 et à l'art. 216 Cst-GE, afin d'aboutir à une rédaction de deux modifications, sur la Loi sur la culture et la Loi sur la répartition des tâches. La consultation officielle aura lieu cet automne. À la fin de l'année 2021, le Conseil d'Etat sera saisi pour les modifications légales qui seront ensuite transmises au Grand Conseil.

Un commissaire demande si le processus de recrutement du nouveau directeur de l'OCCS a été relancé

M. APOTHELOZ répond que non. D'un commun accord avec Mme HISLAIRE, il a été décidé de se donner du temps pour trois raisons. La première est le constat d'échecs successifs de deux directeurs généraux qui ont laissé des traces dans l'équipe. Se pose en conséquence la question de savoir si la structure de l'OCCS doit être repensée. L'OCCS a fusionné le sport et la culture, mais cette fusion n'a pas été accompagnée. Enfin, il est question de voir quels sont les besoins de l'équipe et de comment organiser l'OCCS pour répondre aux défis actuels et à venir. Le DCS a donc décidé de commencer par traiter ces questions avant de recruter un nouveau directeur.

Concernant Genève-Plage un commissaire demande quel est l'état des permis G.

Mme FACCIOLA indique que pour la saison 2020, l'association Genève-plage a 25 permis frontaliers, soit un de plus que l'année précédente. En ce qui concerne les gardiens de baignade, il y a 11 employés au bénéfice d'un permis G sur un total de 14. Le directeur de Genève-Plage lui a assuré qu'ils donnaient la préférence à la main-d'œuvre locale. Le problème est de trouver la main-d'œuvre compétente.

Le commissaire a de la peine à entendre cet argument. Le nombre de personnes détenant le brevet de maître-nageur est important. Il se dit inquiet par le fait qu'on dise qu'il n'y a pas de possibilité d'engager de la main-d'œuvre locale, alors qu'il a eu différents échos concordants indiquant le contraire, bien qu'il ne s'agisse pas d'une enquête. Le vivier de personnes prêtes à occuper ces postes est important, même au niveau des étudiants.

Un commissaire relève cependant que les étudiants veulent en général travailler lors des mois de juillet et août et non toute la saison.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Comptes 2020

Rapport sur la politique publique E – DT

Séance du **mardi 18 mai 2021**
 Procès-verbaliste : **Camille ZEN-RUFFINEN**

Membres	Groupe	Fonction
BURGERMEISTER Jean HILTPOLD Serge	EAG PLR	Rapporteur
Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
Hodgers Antonio	DT	Magistrat
DEKONINCK Frédéric	DT	Directeur financier
GOUMAZ Christian	DT	Secrétaire général
CHAMBAZ Daniel	DG	OCEau
MULHAUSER Gilles	DG	OCEV
PETITJEAN Cédric	DG	OCEV
Camille ZEN-RUFFINEN		Procès-verbaliste

Annexes

1. Présentation du département sur les comptes
2. Note d'analyse sur l'étude comparative intercantonale des dépenses de fonctionnement

Sur l'ensemble de la politique E, il y a un écart des charges de plus de 3 millions par rapport au budget, dû essentiellement aux subventions au secteur viticole dans le cadre de la pandémie. Les revenus sont inférieurs de 11 millions, ce qui provient principalement de la rémunération forfaitaire des SIG selon la nouvelle convention d'objectifs en remplacement d'une rétribution de 50% aux propriétaires.

E01 – Protection de l'environnement

Les principales réalisations de ce programme sont :

1. Le déploiement du plan Opair 2018-2023 et du projet PACT'Air, avec la mise en service de nous nouvelles stations de mesure mobiles. La Cour de justice a approuvé le dispositif d'urgence en cas de pic de pollution, après une adaptation des valeurs.
2. La poursuite des projets visant à réduire l'empreinte carbone du canton : GEothermie, GE-EN-VIE et la mise en place de 225 nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques.
3. La poursuite de la refonte de la loi sur la gestion des déchets et le nouveau plan de gestion afin de réduire les déchets incinérables.
4. La lutte contre les nuisances sonores avec la fin du test de déploiement des capteurs de bruit autonomes sur Carouge.
5. L'initiation de la révision du Plan climat cantonal.
6. La poursuite du plan d'action sur le développement durable 2019-2023.

Les charges de biens et services et autres exploitations sont supérieures au budget de plus 2 millions à cause de la dotation de la provision pour sites contaminés de 1.1 million dont une grosse part est vouée à l'établissement d'un cadastre suite à la découverte de munitions dans le lac et une dotation de dépréciation des créances de 900 000.- pour la décontamination d'un site dans le cadre des travaux du CEVA. L'Etat avait avancé les fonds, mais l'entreprise est en sursis concordataire, il a donc fallu provisionner la créance. En ce qui concerne les revenus, il y a une reprise sur la provision pour l'assainissement du site contaminé, suite à la diminution de certains coûts de projets d'assainissement, de 840 000.-.

E02 – Énergie

Les principales réalisations sont :

1. L'adoption du nouveau plan directeur cantonal de l'énergie de 2030 qui vise la neutralité carbone en 2050. Ce plan a été revisité pour être en phase avec les objectifs revisités du plan climat cantonal.
2. La poursuite des mesures visant l'assainissement énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables.
3. La révision de la convention d'objectifs avec les SIG qui a été formellement approuvée par le Conseil d'Etat et le Conseil d'Administration des SIG.
4. Le renforcement des exigences énergétiques applicables aux nouvelles constructions et la poursuite de la dynamique baissière en matière de consommation thermique. La consommation d'énergie fossile est en diminution, mais cela reste insuffisant.
5. Le raccordement d'une dizaines d'installations du réseau thermique GéniLac permettant d'économiser de l'électricité.

Les charges de biens et services présentent un excédent de 170 000 francs dû à un retard sur un mandat. Les charges de transfert, sont inférieures au budget de 250 000 francs parce que les garanties de risques n'ont pas été versées. Au niveau des subventions à distribuer – qui est un élément en charge et en revenu – il y a 3.95 millions de moins vu la réduction des contributions fédérales. Celle-ci s'explique par le fait que les cantons ont augmenté et le fonds fédéral n'est donc plus suffisant pour assurer le même niveau de contribution qu'antérieurement. De plus, la Confédération a mis en place un nouveau calcul avec une pénalité pour les cantons dont le facteur d'efficacité est bas, ce qui est le cas pour Genève. Cette efficacité basse s'explique principalement par le fait que Genève ne soutient pas le bois et par les barèmes plus généreux pour les pompes à chaleur. En 2020, le Canton de Genève n'a donc pas touché 2 francs de budget fédéral pour un franc de budget cantonal (comme en 2019), mais seulement 1.67 francs.

E03 – Gestion des eaux

Les principales réalisations de ce programme sont :

1. La fin des travaux de la plage des Eaux-Vives et du nouveau Port Noir.
2. La finalisation de la renaturation du Foron en amont de la douane Fossard et le début de la renaturation du site de Firmenich.
3. La consolidation de la démarche « eau en ville » avec plusieurs actions pilotes.
4. La finalisation du dernier des six schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE).
5. L'établissement du plan d'actions 2021-2023 de la CIPEL pour le Léman.
6. Les nouveaux contrats RPT avec la Confédération pour la sensibilisation de la nature.

Les charges de personnel, sont légèrement supérieures au budget (150 000.-), notamment en raison du crédit supplémentaire octroyé par la commission des finances pour un poste pour les contrôles de conformité des raccordements privés entièrement financés par les SIG, ainsi que la charge des provisions des vacances non prises qui n'est plus centralisée. Avant, cela avait un impact sur le programme B01, mais c'est désormais réparti sur les différents programmes spécifiques. Les charges de biens et services sont supérieures d'un million au budget en raison des reports budgétaires des travaux au service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche.

En ce qui concerne les revenus, il y a une hausse de la redevance hydraulique, une légère diminution des taxes (-640 000) qui provient des contrats rivières (il n'y a pas eu de travaux ni de recettes pour la part française) et de la refacturation aux SIG pour le réseau primaire.

Le département a demandé aux SIG de revoir le système de tarification de l'eau potable pour les petits consommateurs (propriétaires de moins de 100m³). Actuellement, il y a un forfait qui n'est pas incitatif à faire des économies d'eau, le Conseiller d'Etat souhaite que les petits consommateurs paient ce qu'ils consomment. Le problème de la gestion de l'eau reste cependant entier, M. MULHAUSER rappelle que la Cour des Comptes a demandé de chercher un modèle de tarification de l'eau, il faut trouver un modèle qui permette à la fois d'internaliser les coûts environnementaux et qui soit incitatif pour le petit consommateur. La purification de la nappe du Genevois n'a pas encore commencé, les études de modèles se poursuivent.

E04 – Agriculture et nature

Les principales réalisations sont :

1. Les subventions octroyées au secteur viti-vinicole durement touché par la pandémie (2 millions prévu dans la loi 12739).
2. La poursuite de la traçabilité des produits certifiés GRTA et de la diversification de la production agricole.
3. Le lancement de la campagne « Les producteurs s'organisent » de l'OPAGE pour promouvoir la vente directe dans le cadre de la pandémie. La démarche a bien fonctionné mais il y a maintenant un recul en raison du retour du commerce « standard ».
4. La poursuite de la politique agricole avec la réduction des produits phytosanitaires et les aides aux mesures structurelles, ainsi que le nouveau système décentralisé du contrôle de la vendange.
5. Le soutien à la mise en place de fermes urbaines et le développement d'un programme de sensibilisation à l'alimentation (association MA-Terre).
6. L'adoption du plan biodiversité 2020 – 2023 avec la continuité des programmes d'entretien de la biodiversité et du paysage, notamment dans l'espace urbain et les communes.
7. La poursuite des programmes de régulation des animaux.
8. Un renforcement de la gestion du public dans les milieux naturels en raison de la pandémie.

Les charges de transferts présentent un excédent de 180 000 francs qui s'expliquent par plusieurs éléments :

- Les subventions cantonales au secteur viti-vinicole (+1.18 million). Par rapport à la loi votée, il y a eu moins de dépenses pour le déplacement des vins. Le canton venait en complément des subventions fédérales mises aux enchères. Les Genevois ont été particulièrement performants et ont pu placer leur contingent dans le cadre du financement fédéral
- Le soutien contre les dégâts climatiques : - 250 000 car la base légale n'était pas adoptée.
- La promotion de l'agriculture : -250 000.-
- Le reclassement au bilan du fonds des mesures compensatoires (-180 000.-)

- Une légère diminution pour la biodiversité relative à la nature et aux sites naturels et dégâts de la faune (-140 000.-)
- Des améliorations structurelles dans le domaine de l'agriculture -120 000.-

Au niveau des revenus, les taxes sont inférieures d'un million, notamment à cause des taxes de compensation agricole et de plus-values foncières qui sont tributaires du rythme des déclassements des terrains agricoles en zone constructible (-740 000). Les revenus de transfert, sont supérieurs de 510 000.- au budget en raison de l'augmentation des subventions fédérales dans le cadre du programme RPT de 2020-2024. Dans les subventions à redistribuer, il y a 230 000.- de plus en lien avec des subventions fédérales pour le domaine de la nature, liées aux conventions du programme RPT.

Rapport BAK

Sur la question de l'aménagement du territoire ou de sa gestion, le rapport amène plus de questions que de réponse, notamment des questions méthodologiques. Il y a d'importance différences entre les territoires cantonaux. La densité de population est un élément central, avec des différences très importantes entre les cantons choisis pour la comparaison. Les coûts de cette politique publique s'expliquent aussi par des choix politiques, le canton de Genève est ambitieux dans ce domaine et c'est un canton pionnier pour divers secteurs, notamment la renaturation des cours d'eau.



COMPTES 2020

E-ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Audition du 18 mai 2021



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

MAI 1789-2014

Département du territoire
Secrétariat général

Avril 2021- Page 1



E – ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

CHARGES ET REVENUS

Charges de la politique publique E :

- Hors subventions à redistribuer et facturations internes, les charges sont plus élevées de +3MF.
- Cet écart est principalement dû au versement de subventions pour le secteur viti-vinicole dans le cadre de la pandémie (+1.2MF), à la dotation pour sites contaminés (+1.1MF) ainsi qu'aux travaux et études supplémentaires sur le programme E03 financés par les reports budgétaires (+1.0MF).

Revenus de la politique publique E :

- Hors subventions à redistribuer et facturations internes, les revenus sont plus faibles de -11MF.
- L'écart provient principalement de la rémunération forfaitaire des SIG selon la nouvelle convention d'objectifs en remplacement d'une rétribution de 50% aux propriétaires (-10MF)



E01 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT QUELQUES REALISATIONS

- Qualité de l'air : poursuite du déploiement du Plan de mesures Opair 2018-2023 et du projet PACT'Air, mise en service de 2 nouvelles stations de mesure mobiles, confirmation par la Cour de Justice du dispositif d'urgence en cas de pics de pollution.
- Poursuite de la transition écologique vers une société post carbone : programme GE-EN-VIE, programme GEothermies (fin du 2^{ème} forage d'exploration à Lully), accélération du développement des bornes de recharge pour véhicules électriques avec les SIG (225 en 2020).
- Poursuite de la refonte de la loi sur la gestion des déchets et nouveau plan de gestion afin de réduire les déchets incinérables.
- Lutte contre les nuisances sonores : fin du test de déploiement des capteurs de bruit autonomes sur Carouge (A3DB).
- Plan climat cantonal : initiation de la révision suite à la déclaration du Conseil d'Etat fin 2019 de l'urgence climatique renforçant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-60% en 2030; neutralité en 2050).
- Développement durable : poursuite du plan d'action 2019-2023.

Avril 2021- Page 3



E01 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	21'556'136	1'953'202	10.0%	19'602'934	20'948'316
30 Charges de personnel	14'258'034	50'739	0.4%	14'208'095	13'319'664
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'354'964	1'992'743	45.7%	4'362'221	6'745'473
33 Amortissements du patrimoine administratif	640'061	-152'732	-19.3%	792'793	620'007
34 Charges financières	-	-	-	-	43
36 Charges de transfert	271'598	61'123	29.0%	210'475	238'433
39 Facturations internes	30'679	1'329	4.5%	29'350	24'696
REVENUS	2'981'357	903'646	43.5%	2'077'711	2'464'322
41 Patentes et concessions	0	0	-	-	0
42 Taxes et redevances	1'389'910	-161'557	-10.4%	1'551'467	1'063'513
43 Revenus divers	835'604	835'104	167'020.8%	500	791'588
46 Revenus de transferts	755'943	224'899	45.1%	530'044	609'221
49 Facturations internes	-	-4'800	-100.0%	4'800	-
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	-18'574'778	-1'049'555	6.0%	-17'525'223	-18'483'994
Coût d'état-major	-561'276	71'133	-11.2%	-632'409	-515'034
Coût des prestations de moyens	-4'868'123	-1'316'850	37.1%	-3'551'273	-3'037'345
COÛT COMPLET	-24'004'177	-2'295'272	10.6%	-21'708'905	-22'036'372

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	90.32	-2.92	-3.14%	93.25	87.02
ETP fixes	85.15	-3.10	-3.51%	88.25	83.18
ETP auxiliaires	1.38	0.18	15.00%	1.20	0.85
ETP agents spécialisés	3.80	0.00	0.00%	3.80	3.00

Avril 2021- Page 4



E01 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRINCIPAUX ECARTS (1/2)

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+2.0MF)

- Dotation de la provision pour sites contaminés (+1.1MF) : dont 1MF pour l'établissement d'un cadastre suite à la découverte de munitions dans le lac.
- Dotation pour dépréciation de créances (+0.88MF). Cela concerne principalement la décontamination d'un site dans le cadre des travaux du CEVA où l'Etat a dû avancer les fonds puis les refacturer à une société qui est depuis en sursis concordataire.

Revenus divers (+0.84MF)

- Reprises sur la provision pour l'assainissements des sites contaminés suite à la diminution ou revalorisation des coûts de projets d'assainissement.

Avril 2021- Page 5



E02 – ENERGIE

QUELQUES REALISATIONS

- Nouveau Plan directeur cantonal de l'énergie 2030 visant la neutralité carbone vers 2050 (société à 2000 W) au travers de 8 grands défis.
- Poursuite des mesures visant l'assainissement énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables.
- SIG : révision de la convention d'objectifs.
- Règlement d'application de la loi sur l'énergie : renforcement des exigences énergétiques applicables aux nouvelles constructions et poursuite de la dynamique baissière en matière de consommation thermique, en particulier fossile (-31% en 2020 par rapport à l'an 2000).
- Poursuite des mesures incitatives via les subventions (canton, Confédération, SIG).
- Réseau thermique GéniLac : une dizaine d'installations raccordées pour la 1^{ère} étape permettant d'économiser 9.5 GWh d'électricité par an (3800 ménages) et réduisant 4200 tonnes de CO₂ (~1100 camions de 30 tonnes).
- GEothermie 2020 : résultats prometteurs obtenus.

Avril 2021- Page 6



E02 – ENERGIE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	30 658 976	-4 439 283	-12.6%	35 098 259	34 261 733
30 Charges de personnel	4 684 336	-65 999	-1.4%	4 750 235	4 609 612
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1 752 079	-174 567	-9.1%	1 926 646	1 985 934
33 Amortissements du patrimoine administratif	111 626	306	0.3%	111 320	464 479
36 Charges de transfert	7 326 956	-250 044	-3.3%	7 577 000	7 326 929
37 Subventions à redistribuer	16 781 823	-3 949 885	-19.1%	20 731 708	19 072 123
39 Facturations internes	2 157	807	59.8%	1 350	2 656
REVENUS	24 333 111	-14 301 153	-37.0%	38 634 264	28 660 934
42 Taxes et redevances	1 106 838	-104 161	-8.6%	1 210 999	1 296 816
43 Revenus divers	517 863	-263 897	-33.8%	781 760	7 111 615
44 Revenus financiers	5 926 587	-9 983 210	-62.7%	15 909 797	372 178
47 Subventions à redistribuer	16 781 823	-3 949 885	-19.1%	20 731 708	19 872 123
49 Facturations internes	-	-	-	-	8 201
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6 325 866	-9 861 871	-278.9%	3 536 005	-5 600 800
Coût d'état-major	-184 391	27 044	-12.8%	-211 435	-179 241
Coût des prestations de moyens	-1 164 801	-185 290	18.9%	-979 511	-824 626
COÛT COMPLET	-7 675 058	-10 020 116	-427.3%	2 345 058	-6 603 666

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	31.28	-0.47	-1.48%	31.75	31.76
ETP fixes	28.60	-1.95	-6.38%	30.55	29.28
ETP auxiliaires	1.68	0.48	40.00%	1.20	1.48
ETP agents spécialisés	1.00	1.00	-	-	1.00

Avril 2021- Page 7



E02 – ENERGIE

PRINCIPAUX ECARTS (1/2)

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.17MF)

- Retard sur un mandat lié à la mesure du vent dans le canton.

Charges de transfert (-0.25MF)

- Aucune garantie de risque n'a été versée (fonds des privés) (LFDER).

Subventions à redistribuer : charges et revenus (-3.95MF)

- Réduction des contributions fédérales : 1.67 francs pour 1 franc cantonal (au lieu de 2 francs) car tous les cantons ont augmenté leur budget réduisant le fonds des contributions globales pour chacun

Avril 2021- Page 8



E02 – ENERGIE

PRINCIPAUX ECARTS (2/2)

Revenus divers (-0.26MF)

- Reprises des charges à payer sur les subventions octroyées (-0.44MF)
- Indemnités reçues dans le cadre d'un projet européen déposé par l'OCEN visant à créer une nouvelle étiquette énergétique (+0.18MF).

Revenus financiers (-9.98MF)

- Nouvelle convention d'objectifs avec les SIG : rémunération forfaitaire de 5.5MF pour l'Etat de Genève à la place d'une redistribution de 50% de son bénéfice aux propriétaires (-10MF).

NB : Les intérêts de 2.75MF sur la dotation viennent en plus et sont comptabilisés sur le programme I03 *Administration de la fortune, de la dette et de la RPT*.

Avril 2021- Page 9



E03 – GESTION DES EAUX

QUELQUES REALISATIONS

- Plage des Eaux-Vives et nouveau Port Noir : fin des travaux.
- Renaturation du Foron à l'amont de la douane de Fossard réalisée et celle du site de Firmenich à La Plaine démarrée. Préparation de la 4^{ème} étape de la renaturation de l'Aire.
- Consolidation de la démarche "eau en ville" avec plusieurs actions pilotes.
- Finalisation du dernier des 6 schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) : La Champagne, La Laire.
- Léman : Etablissement du plan d'actions 2021-2023 de la CIPEL : 29 actions sur 12 thèmes de la politique de l'eau ; démarrage avec 12 collectivités territoriales du bassin franco-valdo-genevois.
- Sensibilisation et éducation à la nature : nouveaux contrats RPT avec la Confédération (Pro Natura, La Libellule, ASL).

Avril 2021- Page 10



E03 – GESTION DES EAUX

	Compte 2020	Variations C20-820		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	29 961 289	1 436 147	5.0%	28 525 142	30 583 369
30 Charges de personnel	13 088 330	147 352	1.1%	12 940 978	12 422 355
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10 080 700	995 390	11.0%	9 085 310	11 423 111
33 Amortissements du patrimoine administratif	3 061 439	35 567	1.2%	3 025 872	3 115 435
36 Charges de transfert	3 637 629	242 297	7.1%	3 395 332	3 305 730
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	250 000
39 Facturations internes	92 191	15 541	20.0%	77 650	66 738
REVENUS	29 848 265	-806 439	-2.6%	30 655 304	29 420 216
41 Patentes et concessions	16 494 906	364 091	2.3%	16 130 815	16 729 874
42 Taxes et redevances	10 792 090	-635 095	-5.6%	11 427 185	10 176 541
43 Revenus divers	52 306	-320 694	-66.0%	373 000	42 529
44 Revenus financiers	75 000	0	0.0%	75 000	75 000
46 Revenus de transferts	2 434 562	-214 742	-8.1%	2 649 304	2 146 271
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	250 000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-112 424	-2 242 586	-105.3%	2 130 162	-1 163 154
Coût d'état-major	-515 201	60 808	-10.6%	-576 009	-480 338
Coût des prestations de moyens	-2 303 566	-492 008	27.2%	-1 810 558	-2 602 077
COÛT COMPLET	-2 931 192	-2 674 786	1 043.2%	-256 406	-4 245 569

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-820		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	85.53	-0.57	-0.66%	86.10	85.30
ETP fixes	83.65	-2.25	-2.62%	85.90	83.10
ETP auxiliaires	0.88	0.68	340.00%	0.20	1.20
ETP agents spécialisés	1.00	1.00	-	-	1.00

Avril 2021- Page 11



E03 – GESTION DES EAUX

PRINCIPAUX ECARTS (1/2)

Charges de personnel (+0.15MF)

- Demande de crédit supplémentaire pour 75'000F validée par la commission des finances pour un poste (dès le 2^{ème} semestre) pour les contrôles de conformité des raccordements privés, intégralement financé par les SIG.
- Charges à payer sur les vacances non prises (+0.10MF).

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+1.0MF)

- Travaux au service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche financés par les reports budgétaires.

Charges de transfert (+0.24MF)

- Amortissement exceptionnel sur un actif (+0.46KF)
- Subventions pour les contrats rivières : projets ralentis (-0.18KF).

Avril 2021- Page 12



E03 – GESTION DES EAUX

PRINCIPAUX ECARTS (2/2)

Patentes et concessions (+0.36MF)

- Redevances hydrauliques : volumes d'eau turbinés plus importants.

Taxes (-0.64MF)

- Contrats rivières : pas de travaux ni recette pour la part française (-0.29MF)
- Refacturation aux SIG pour le réseau primaire d'assainissement (-0.26MF)

Revenus divers (-0.32MF)

- Moins d'activation de charges salariales sur les projets d'investissement.

Avril 2021- Page 13



E04 – AGRICULTURE ET NATURE

QUELQUES REALISATIONS

- Subventions octroyées pour soutenir le secteur viti-vinicole durement touché par la pandémie (2MF prévus dans la loi 12739 voté le 26 juin)
- GRTA : poursuite de la traçabilité des produits certifiés et de la diversification de la production agricole.
- OPAGE : lancement de la campagne "Les producteurs s'organisent" pour promouvoir la vente directe dans le cadre de la pandémie.
- Poursuite de la mise en œuvre de la politique agricole : réduction des produits phytosanitaires et aides aux mesures structurelles. Nouveau système décentralisé et dématérialisé du contrôle de la vendange.
- Soutien à la mise en place de fermes urbaines et développement d'un programme de sensibilisation à l'alimentation (association MA-Terre).
- Adoption du plan biodiversité 2020-2023. Continuité des programmes d'entretien de la biodiversité et du paysage, notamment dans l'espace urbain et les communes.
- Poursuite des mesures de régulation des animaux posant problèmes.
- En raison de la pandémie, des moyens importants ont été affectés à la gestion du public dans les sites naturels.

Avril 2021- Page 14



E04 – AGRICULTURE ET NATURE

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	51'165'497	448'297	0.9%	50'717'200	49'420'629
30 Charges de personnel	13'198'477	3'855	0.0%	13'194'622	12'987'154
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'116'761	13'127	0.2%	6'103'634	6'183'474
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'034'886	130'183	6.8%	1'904'703	1'803'781
36 Charges de transfert	5'707'936	183'247	3.3%	5'524'689	4'412'917
37 Subventions à redistribuer	23'871'107	226'725	1.0%	23'644'382	23'765'447
39 Facturations internes	236'329	-108'841	-31.5%	345'170	267'856
REVENUS	27'527'758	-371'470	-1.3%	27'899'228	27'102'537
42 Taxes et redevances	2'337'000	-1'025'578	-30.5%	3'362'578	2'255'378
43 Revenus divers	14'829	-33'571	-69.4%	48'400	6'934
44 Revenus financiers	25'163	-23'837	-48.6%	49'000	31'530
46 Revenus de transferts	847'874	511'885	152.4%	335'989	523'277
47 Subventions à redistribuer	23'871'107	226'725	1.0%	23'644'382	23'765'447
49 Facturations internes	431'786	-27'093	-5.9%	458'879	520'070
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-23'637'739	-819'767	3.6%	-22'817'972	-22'318'092
Coût d'état-majeur	-519'537	67'762	-11.5%	-587'299	-502'177
Coût des prestations de moyens	-5'399'999	366'900	-6.4%	-5'766'899	-6'300'925
Coût d'infrastructure voirie	-14'500	0	0.0%	-14'500	-4'693
COÛT COMPLET	-29'571'775	-385'104	1.3%	-29'186'671	-29'125'887

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	90.53	1.98	2.24%	88.55	85.36
ETP fixes	87.85	0.10	0.11%	87.75	84.05
ETP auxiliaires	2.68	1.88	235.00%	0.80	1.31

Avril 2021- Page 15



E04 – AGRICULTURE ET NATURE

PRINCIPAUX ECARTS (1/2)

Charges de transfert (+0.18MF)

- Subventions cantonales au secteur viti-vinicole en complément de l'ordonnance fédérale "COVID-19 déclassement de vins" (+1.18MF)
- Soutien contre les dégâts climatiques : base légale pas encore adoptée (-0.25MF)
- Promotion de l'agriculture et ravageurs (-0.25MF)
- Reclassement au bilan du fonds des mesures compensatoires (-0.18MF)
- Biodiversité relative à la nature et aux sites naturels et dégâts dus à la faune (-0.14MF)
- Améliorations structurelles dans le domaine de l'agriculture (-0.12MF).

Avril 2021- Page 16



E04 – AGRICULTURE ET NATURE

PRINCIPAUX ECARTS (2/2)

Taxes (-1.0MF)

- Taxes de compensation agricole et plus-values foncières : tributaires du rythme des déclassements des terrains agricoles en zone constructible (-0.74MF)
- Reclassement au bilan du fonds des mesures compensatoires (-0.35MF)

Revenus de transfert (+0.51MF)

- Augmentation des subventions fédérales reçues pour le canton pour le domaine de la nature dans les nouvelles conventions programmes RPT 2020-2024.

Subventions à redistribuer (+0.23MF)

- Hausse des subventions fédérales à redistribuer pour le domaine de la nature dans les nouvelles conventions programmes RPT 2020-2024.

Avril 2021- Page 17



POLITIQUE PUBLIQUE E

INVESTISSEMENTS – DEPENSES ET RECETTES

DEPENSES	CO2020	BU2020	Ecart CO2020 - BU2020	
Crédits d'ouvrage	2'929'797	5'278'200	-2'348'403	-44.5%
Crédit de renouvellement	10'874'507	11'260'299	-385'792	-3.4%
Total dépenses (hors prêts à caractère général)	13'804'304	16'538'499	-2'734'195	-16.5%
Prêts à caractère général	466'800	2'700'000	-2'233'200	-82.7%
Total dépenses politique publique E	14'271'104	19'238'499	-4'967'395	-25.8%
RECETTES	CO2020	BU2020	Ecart CO2020 - BU2020	
Crédit de renouvellement	100'000	300'000	-200'000	-66.7%
Total recettes (hors prêts à caractère général)	100'000	300'000	-200'000	-66.7%
Prêts à caractère général	1'226'901	1'466'855	-239'954	-16.4%
Total recettes politique publique E	1'326'901	1'766'855	-439'954	-24.9%

Avril 2021- Page 18



POLITIQUE PUBLIQUE E

DEPENSES – PRINCIPAUX ECARTS

Crédits d'ouvrage

- Infrastructures agricoles durables (L10850) : retards dus à la crise sanitaire (-0.58MF)
- Ouvrages de protection contre les dangers naturels (L11790) : retards (-0.32MF)
- Axe stratégique réseaux (L12195) : retards dus à la crise sanitaire (-1.09MF)
- Refonte SI OCEN (L12371) : rattrapage du retard de 2019 (+0.32MF)
- Renaturation de l'Aire – étape 4 Certoux : loi votée début 2021 (-0.6MF).

Crédit de renouvellement

- Crédit de renouvellement 2015-2019 - DETA (L11515) : fin des commandes ouvertes et factures (domaine de Rigot, écloserie, quais de Cologny) (+3.0MF)
- Crédit de renouvellement 2020-2024 DT (L12452) : Report de l'achat des 2 faucardeuses (-3.36MF).

Prêts

- Prêts énergie : aucune demande de prêt en 2020 (-1.0MF)
- Prêts investissement et désendettement : report de plusieurs projets (-1.13MF).

Avril 2021- Page 19

Merci de votre attention



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Direction financière

DT-SG-FIN
Case postale 22
1211 Genève 8

Genève, le 11 mai 2021

Concerne : Note d'analyse sur l'étude comparative intercantonale des dépenses de fonctionnement

Madame, Monsieur,

La note présentée ici vise à synthétiser et formaliser les analyses conduites par le département du territoire sur les champs d'analyse "12- protection de l'environnement", "13- nature et paysage" et "14- politique agricole" de l'étude intercantonale de l'institut BAK.

1- Intérêt et limite de la démarche

L'objectif de l'étude décrit bien une analyse comparative intercantonale. Il s'agit donc d'une photo des dépenses nettes prise à un instant T, dans le cas présent en 2017, puis retravaillée au moyen d'indicateurs mais qui ne tient compte ni des conditions-cadres institutionnelles et politiques ni des différences assumées en terme d'objectifs stratégiques.

En conséquence, nous ne partageons pas ici le résultat d'un travail de benchmark qui aurait challengé des méthodes de faire sur la base d'une batterie de statistiques et de chiffres exprimant toutes les dimensions d'une "mission équivalente" et précisément bornée.

En cela, cette définition fixe à la fois l'intérêt de la démarche et ses limites.

La comparaison des 26 partenaires permet de se situer dans cet ensemble, de constater les différences, de s'interroger et d'émettre des hypothèses. En tant que "palmarès", suivre régulièrement l'évolution de cette comparaison pourrait également être instructif. Par contre, l'écart culturel, la comparaison limitée (26 choix), le décalage temporel (analyse en 2020 de chiffres 2017), les priorités divergentes, la pertinence des indicateurs limitent forcément le diagnostic et l'action corrective qui peut en découler.

Il convient aussi de souligner que le rapport BAK a fait le choix de comparer des niveaux de dépenses nettes, c'est-à-dire après prise en compte des recettes spécifiquement allouées à une activité étatique spécifique. Ainsi le choix de faire financer une activité en tout ou partie par l'impôt général plutôt que par des émoluments peut biaiser sérieusement l'analyse si on n'y prend pas garde.

2- Périmètre retenu par le département du territoire

Parmi les 32 champs d'analyse proposés, 5 concernent le département du territoire dont 3 mentionnés en préambule recourent des programmes de la politique publique E. Seuls les 2 premiers cités, à savoir la protection de l'environnement (couvrant également l'énergie) et nature et paysage (comprenant également l'office cantonal de l'eau), présentent des excédents de dépenses nettes pour 15 millions de francs.

Dans ce cadre, le département rappelle que l'ensemble de la politique publique E environnement et énergie pesait aux comptes 2020 pour moins de 1% dans les charges de l'Etat (hors nature 37 et 39) soit 92 millions de francs. Sur le même périmètre, les revenus étaient de 43 millions de francs (hors nature 47 et 49).

3- Méthodologie de l'étude

Pour permettre la comparaison inter-cantonale, BAK économics est dans l'obligation d'agglomérer les dépenses nettes cantonales et communales.

Ensuite, le principe de l'étude est d'identifier au moyen d'indicateurs de besoin pertinents un groupe de comparaison homogène permettant de mettre à jour des écarts de coûts réputés uniquement dus à des différences de "gestion", une fois neutralisées les différences de capacités financières et des niveaux de coûts locaux.

- Pour y parvenir, les dépenses nettes sont divisées par un indicateur particulier au champs d'analyse et "le plus pertinent possible". Le résultat ainsi obtenu pour le canton de Genève est ensuite exprimé sous forme d'un indice (dit de coûts par cas) par rapport à la moyenne du groupe.
- Cet indice permet donc de calculer un excédent de dépenses qu'il est possible de pondérer par un coefficient censé corriger les différences de capacité financière et de niveau de coûts. Cet excédent de dépenses est ensuite attribué au Canton ou aux communes au prorata de leurs dépenses nettes respectives.

L'objectif premier de déterminer le surcoût étant atteint, l'étude présente deux indices de coûts supplémentaires.

- L'indice de coût standard qui est défini, pour le champs d'analyse considéré, par les dépenses nettes par habitant exprimées en fonction de la moyenne suisse.
- L'indice de coût structurel qui est simplement calculé en divisant l'indice de coût standard par l'indice de coût par cas.

4- Travers de la méthode et conséquences sur les analyses

- D'abord, il convient d'indiquer que quels que soient le soin et la prudence avec lesquels sont choisis les indicateurs de besoins, ils ne permettent pas dans un ensemble limité de 26 cantons de construire des groupes de comparaison homogènes. Pour de nombreux indicateurs, les autres cantons du groupe de comparaison sont plus éloignés de Genève que de la moyenne suisse.
- Pour illustrer ce constat et sur ces champs d'analyse, les cantons du groupe comparatif sont Zurich, Zoug, Bâle-ville, Bâle-campagne et Argovie. Et les indicateurs sont la population par superficie productive et le taux de la surface du terrain naturelle. Le

groupe comparatif est aussi biaisé par la présence du canton d'Argovie qui est un des cantons de Suisse qui dépense le moins en matière environnementale (50% inférieur à la moyenne suisse), alors que les dépenses du canton de Genève sont en revanche très comparables à celles des cantons de Bâle-ville et Bâle-campagne.

- Ce constat d'absence d'homogénéité des groupes de comparaison conduit à penser que les différences de coûts structurels sont loin d'avoir été neutralisées et que ces derniers figurent encore pour une grande part dans les excédents de dépenses mis à jour.

Enfin, il convient d'ajouter deux remarques supplémentaires :

- Quoique ceci ne s'applique pas dans les 2 cas présents, le raccourci mathématique attribuant les excédents de dépenses sur ce champ d'analyse au canton (100%) ou aux communes au prorata de leurs dépenses pourrait ne pas être non plus fidèle.
- Bien que sans impact sur le calcul des excédents de dépenses, il faut s'interroger sur la signification réelle de l'indice des coûts structurels quand les diviseurs des coûts standards et des coûts par cas qui le composent ne sont pas identiques.

5- Axes d'analyses retenus par le département

Compte tenu de la spécificité territoriale dans laquelle se déploient nécessairement les programmes politiques du département, l'équipe s'est interrogé sur la pertinence des choix d'indicateurs de besoin retenus sur les différents champs d'analyses.

- En effet, le taux de surface naturelle peut certes être identique ou proche mais la superficie réelle que cela représente va forcément induire des usages ou des priorités différentes.
- De même, la population par superficie productive peut être proche mais elle peut aussi recouvrir des réalités très différentes en valeurs brutes et n'entraînera donc pas nécessairement des charges identiques.

En conséquence, le département considère qu'à ce niveau intercantonal, les deux indicateurs de base qui caractérisent le mieux le territoire et sur lesquels devraient plutôt être conduites ces comparaisons sont la superficie du canton et la densité de population. Le tableau suivant présente ces deux indicateurs pour les cantons comparés dans les différents champs d'analyse de l'étude BAK. La densité est en effet un élément clé pour appréhender la charge négative sur l'environnement, que l'on pense simplement au bruit ou à la qualité de l'air.

Chiffres OFFSTAT 2017		
Groupe	superficie km	Densité/km2
GE	282	2015
ZH	1729	906
BS	37	5248
BL	518	555
AG	1404	481
ZG	239	605
TI	2812	129
VD	3212	281
CH	41285	212

Sur cette base, il apparait plus clairement qu'il sera malaisé de produire une comparaison entre tous ces cantons sur des programmes ayant un lien très fort avec le territoire. L'exprimer finalement en francs sera encore plus difficile.

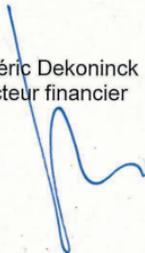
A ce stade, il est intéressant d'indiquer que dans le cadre d'un benchmark, les indicateurs auraient été tout autre et vraisemblablement très portés sur l'urgence à protéger, même à prix forts, des espaces très restreints dans un milieu fortement urbanisé et sans réel arrière-pays, avec de très fortes pressions de l'activité économique et humaine. Il faut mentionner que l'urgence climatique actuelle va encore renforcer ces différences entre territoires. Un travail commun avec un partenaire devant faire face à un environnement plus similaire deviendrait alors source possible de corrections, de méthodes de faire bien plus pertinentes.

6- Conclusion

- Le département salue l'étude et la démarche ayant conduit à sa réalisation. L'accès à une information supplémentaire, à de nouvelles comparaisons, à des axes d'analyses différents, à des classements ou palmarès reconnus sont un moyen efficace de s'interroger et de sortir d'un schéma de penser ou de produire devenu trop conventionnel. Pouvoir compter régulièrement sur une mise à jour de l'étude permettrait de transformer la photo en film et certainement de progresser dans la compréhension des leviers.
- Enfin, partant des indicateurs de superficie et de densité, il est peut-être possible de rechercher un "territoire" plus comparable afin d'entamer une démarche de benchmark plus orientée solution pour l'un ou l'autre de nos programmes.
- Cela étant, à l'heure de la nécessaire transition écologique, la question est d'abord politique. Avons-nous le sentiment d'en faire trop en matière environnementale ou au contraire pas assez. Rappelons que l'ensemble de la politique publique E "environnement et énergie" pèse moins de 1% des charges du canton, dont près de 50% sont financés par des revenus.

Avec mes meilleures salutations.

Frédéric Dekoninck
Directeur financier





Commission des Finances

**POLITIQUE PUBLIQUE E : ENERGIE ET ENVIRONNEMENT (SIG)
 Comptes 2020**

Commissaires : Serge HILTPOLD & Jean BURGERMEISTER

Rapporteur : Serge HILTPOLD

Excusé : Jean BURGERMEISTER

Procès-verbaliste : Alexandra KARAM

Audition du 3 mai 2021 dans les locaux des SIG – Rapport de la sous-commission

Assistent	Fonction	Département
BALESTRA Michel	président du Conseil d'administration	SIG
BRUNIER Christian	Directeur général	SIG
GAUDERLOT Céline	Directrice exécutive finances	SIG

Préambule, une année 2020 particulière

Durant cette crise sanitaire, les adaptations mises en place ont eu une incidence sur la lecture des comptes 2020. Les faits marquants durant cet exercice de pandémie peuvent être ainsi résumés :

- Une forte **Mobilisation**, avec une organisation de crise très rapide pour la mise en place d'un protocole sanitaire strict afin d'assurer la santé des collaboratrices et collaborateurs.
- **Les plans de continuité** d'activité ont été très rapidement mis en œuvre pour assurer les services pour toutes les missions essentielles à la population et aux entreprises genevoises tout au long de la crise.
- La réponse **numérique** a été activée avec célérité, en 24 heures, lors du premier confinement, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs capables de travailler à distance est resté en télétravail, ce qui a engendré jusqu'à 1 100 connexions à distance simultanées. Les activités de support aux différentes activités opérationnelles ont ainsi pu se poursuivre.
- Des **baisses tarifaires** accordées, des délais de paiements clients rallongés et des paiements aux fournisseurs accélérés

Cette séance avec les représentants des SIG a été basée sur l'étude des 3 documents suivants :

- le rapport de gestion 2020
- le rapport financier 2020
- la convention d'objectifs

Un échange a donc eu lieu sur des points spécifiques, et une présentation des comptes SIG 2020 a été remise aux commissaires à titre confidentiel. Vous trouverez donc dans le présent rapport une synthèse succincte des éléments majeurs.

Audition & questions

Le résultat de gestion s'est situé en 2020 à **59 millions**, contre un budget de 63 millions et un résultat 2019 de 80 millions. La ligne « prélevement propriétaires » est enregistrée pour la première fois dans le compte de résultat, à hauteur de 10 millions en vertu de la seconde convention d'objectifs qui couvre la période 2020-2024 et dont la signature vient d'être approuvée par le Conseil d'Etat. Ces 10 millions avaient été pris en compte dans le budget 2020 mais n'avaient alors pas été comptabilisés en charges ; ils avaient été traités comme un dividende (leur effet avait donc été reflété sur la trésorerie). Si ce montant avait été inscrit dans les charges, le résultat de gestion aurait été supérieur au budget.

L'effet de la crise, dont le trait est difficile à dessiner, est estimé à environ une dizaine de millions. Son impact est principalement lisible sur les lignes du compte de résultat situées entre la marge brute et le résultat d'exploitation :

- Dans les charges de personnel, l'écart entre les 274 millions dans les comptes 2020 et les 270 millions du budget 2020 s'explique essentiellement par une provision vacances complémentaire de 3,5 millions. En effet, SIG a octroyé un report de congé complémentaire d'une semaine en raison du contexte sanitaire et de la difficulté pour les collaboratrices et collaborateurs de prendre leurs congés dans un contexte normal. Il s'agit d'un élément non récurrent. Cette provision sera reprise au fil du temps, en 2021 et 2022.
- Le deuxième élément qui reflète l'effet de la crise se trouve sur la ligne des autres produits et charges. Le réel 2019, qui avait bénéficié d'une reprise de provision assez importante, se montait à +6 millions, contre un réel 2020 de -5 million. Outre cet élément non récurrent enregistré en 2019, l'écart s'explique par le fait qu'en 2020, en raison du ralentissement ou de l'arrêt des chantiers, il n'a pas été possible d'activer la totalité de la main-d'œuvre comme SIG le fait habituellement sur ses projets d'investissements.

Si les produits ont diminué, les achats d'énergies ont également diminué, en miroir. Au total, la marge brute s'élève à 631 millions, soit un niveau supérieur à celui du budget (616 millions) et du réel 2019 (625 millions).

Sous le résultat d'exploitation, les charges financières nettes ont continué de décroître, de -21 millions en 2019 à -16 millions en 2020, ce qui représente 5 millions d'économies. Le désendettement continue depuis 2015 et porte donc ses fruits.

SIG a par ailleurs été en mesure de maintenir un niveau d'investissements solide en 2020, malgré la crise (207 millions). Le niveau est toutefois un peu en retrait par rapport à 2019 et au budget, en raison du ralentissement ou de la fermeture des chantiers.

Concernant l'écart de 6 millions entre les comptes 2020 et le budget relatif à la recherche et développement, cette ligne concerne principalement la géothermie et le report complet d'une campagne sismique 3D prévue en 2020, décalée en 2021, pour des raisons indépendantes de la crise. Il est précisé que c'est une campagne d'acquisition de données qui se fait sur le terrain et non dans les bureaux.

Produits – détails

Les revenus se sont élevés à 905 millions en 2020, soit une baisse de 35 millions par rapport à 2019. Pour les réseaux, le CA est resté d'une grande stabilité (504 millions dans les comptes 2019, 506 millions dans les comptes 2020). C'est donc sur les énergies, qui passent de 427 millions en 2019 à 393 millions en 2020, que le mouvement de baisse a été enregistré. L'activité de vente de gaz est principalement à l'origine de cette baisse, pour 24 millions, en raison de plusieurs éléments qui se sont combinés, soit :

- la baisse tarifaire octroyée dans le cadre de la crise, à compter du 1^{er} mai 2020 avec un impact d'environ 10 millions
- un effet volume, en lien avec la crise mais aussi avec le climat, pour environ 4 millions
- un effet comptable qui avait concerné l'année 2019 et qui était non récurrent

Le deuxième élément qui a contribué à la baisse du chiffre d'affaires énergies se rapporte aux ventes d'électricité, en lien avec le forfait de coûts et bénéficiant d'un montant approprié fixé par l'EICOM qui a été baissé à F 75.- par installation au 1^{er} janvier

La consommation globale d'électricité a diminué de moins de 4% en 2020 par rapport à 2019.

Achats d'énergies – détails

Les achats d'énergies ont diminué de 34 millions par rapport à 2019, principalement le gaz, avec un effet prix d'environ 20 millions sur un total de 25 millions de baisse concernant cette énergie. Le coût de la molécule a diminué significativement entre 2019 et 2020. La baisse du coût d'approvisionnement a plus que compensé la baisse tarifaire qui a été octroyée. La légère baisse au niveau de l'électricité est principalement liée à la baisse de consommation due au COVID.

Par rapport au budget, l'écart de 68 millions s'explique également par l'effet prix au niveau du gaz (35 millions), mais aussi par un effet prix sur l'électricité (33 millions), avec des quantités achetées sur les marchés dans des conditions meilleures que celles projetées dans le budget. A noter par ailleurs qu'au niveau de l'électricité, un crédit a été enregistré suite à la résolution, en faveur de SIG, d'un litige avec un fournisseur d'énergie ; l'indemnité de 8 millions reçue a été enregistrée en diminution des achats d'énergies et répercutée dans le fonds de péréquation pluriannuelle.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 374 millions. Les EPT sont restées stables entre 2019 et 2020 (1563 EPT en 2019, 1569 en 2020).

Hormis la provision vacances mentionnée plus tôt, la variation des charges de personnel entre les réels 2019 et 2020 s'explique essentiellement par l'augmentation des cotisations de prévoyance suite à des rattrapages salariaux, lesquels ont été d'autant plus défavorables pour SIG que la CAP a pris en considération une baisse du taux technique.

Leviers de performance

Le programme lancé en 2015 s'achevait en 2020. Un objectif de 30 millions avait été fixé, qui correspondait à 8% d'économies de charges d'exploitation par rapport à la base initiale. Cet objectif a été dépassé, avec 33 millions d'économies de charges d'exploitation réalisées. Ces économies ont été réalisées sans licenciements, sans coupes linéaires, avec la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs.

Redevances et subventions versées par SIG

Le montant de 70 millions ne comprend ni le prélèvement des propriétaires ni les intérêts sur le capital de dotation. La baisse par rapport au budget 2020 et au réel 2019 concerne essentiellement la redevance d'utilisation du domaine public. La redevance est calculée sur le timbre d'acheminement, celle-ci a mécaniquement baissé dès lors que les tarifs d'acheminement de l'électricité ont baissé au 1^{er} janvier 2020 et qu'une baisse tarifaire a également été octroyée pendant quatre mois dans le cadre de la crise. Par ailleurs, les incitations éco 21 sont en légère diminution comparé à l'année dernière, ce qui s'explique par la crise.

Investissements

Les investissements ont été maintenus à un niveau assez important, soit plus de 200 millions. Il s'agit du renouvellement des réseaux et ouvrages, pour plus de 80 millions (dont environ 40 millions pour l'électricité et 30 millions pour les eaux). Ce renouvellement est essentiel pour assurer la fiabilité et la sécurité des prestations rendues par SIG. Près de 90 millions ont été engagés pour la transition écologique, dont 72 millions pour la thermique (en particulier pour GeniLac). Environ 17 millions ont été engagés pour la future usine de traitement et de valorisation des déchets Cheneviers IV. Le solde concerne les infrastructures SIG, notamment l'informatique.

Par rapport au budget, les variations s'expliquent par l'impact de la crise, puisqu'un certain nombre de projets ont dû être décalés et que certains chantiers ont été fermés. Par exemple, le chantier de Cheneviers IV a été fermé pendant trois mois, d'où un report d'environ une dizaine de millions d'investissements de l'année 2020 sur l'année 2021. En outre, certaines études ont dû être reportées, malgré le recours au travail à distance dans la mesure du possible. Le solaire, en retrait par rapport au budget, a aussi subi l'effet de la crise. Pour les réseaux également, quelques projets ont été décalés, par exemple le biogaz de la STEP d'Aire ou le projet hydrogène.

Comptes consolidés – Compte de résultat

La variation très importante du résultat net est soulignée, soit presque 100 millions de plus qu'en 2019 durant laquelle une perte d'environ 46 millions avait été enregistrée. En 2020, le résultat net se solde par un gain de 52 millions. Cette variation s'explique d'une part par des dépréciations d'actifs inférieures, d'environ 40 millions, à celles de l'année précédente. D'autre part, l'on voit dans le résultat financier l'effet indirect mais bénéfique cette année des résultats d'Alpiq. Alors qu'en 2019, Alpiq avait fait une perte d'environ 270 millions, elle a fait en 2020 un bénéfice d'environ 110 millions. Avec une quote-part indirecte pour SIG d'un peu moins de 7%, l'effet bénéfique se monte à environ 25 millions dans le résultat financier.

Aujourd'hui, les dépréciations d'actifs concernent principalement deux secteurs : le **thermique et Cheneviers IV**. Pour la thermique, il existe deux cas de figure : le réseau existant de chauffage à distance et le réseau futur, avec GeniLac et la rive gauche. Pour ce qui est du réseau existant, SIG souffre actuellement d'une formule de prix qui est défavorable puisqu'elle est indexée, pour un certain nombre de contrats, au mazout. Dès lors, avec la chute du prix du mazout, les prix ont aussi chuté, ce qui a conduit à des dépréciations d'actifs importantes. Concernant les futurs réseaux, SIG a engagé un certain nombre de mesures conservatoires, lesquelles sont fixées dans la convention d'objectifs 2020-2024 dont la signature vient d'être approuvée par le Conseil d'Etat. SIG profite/a profité de la coordination des chantiers en sous-sol (par exemple le tram à Bernex, le CEVA) pour poser des conduites qui, pour l'instant, ne sont pas raccordées et induisent donc des dépréciations d'actifs. Le cadre légal est en train d'évoluer au sujet des réseaux thermiques structurants.

Concernant Cheneviers IV, la **taxe de traitement des déchets**, tel qu'elle a été fixée à l'origine du projet, est inférieure aux coûts estimés de la future usine, même si ces coûts ont été serrés au plus près. Un projet de loi sur la gestion des déchets est en cours d'élaboration et devrait être validé par le Conseil d'Etat à la mi-2021. Si cette loi est votée, elle devrait permettre de remettre

la taxe au niveau des coûts puisqu'elle prévoit une révision triennale des prix avec une couverture complète des coûts, c'est-à-dire le renforcement de l'application du principe de causalité. Par ailleurs, la future loi sur la gestion des déchets doit aussi permettre de renforcer la définition **de la zone d'apport** afin que Cheneviers IV ne souffre pas, comme c'est le cas pour Cheneviers III actuellement, d'une fuite des déchets importante hors canton. Si ces deux clés de voûte du plan financier que sont le volume de déchets et la taxe sont bien mises en place, les dépréciations d'actifs seront retournées.

Comptes consolidés – Bilan

Les actifs non courants, à 3,7 milliards, sont d'une grande stabilité. Deux éléments sont à relever. D'une part, les participations mises en équivalence (soit celles qui sont détenues entre 20% et 50% par SIG) augmentent de près de 20 millions. Il s'agit ici de l'effet indirect des bénéfices d'Alpiq. D'autre part, les immobilisations financières passent de 235 millions à 218 millions, en raison d'une dépréciation d'actifs qui a été comptabilisée sur la participation EDH, au vu de perspectives futures défavorables.

Les fonds propres sont solides, à 1,8 milliard.

Quant aux passifs, les provisions ont diminué de 98 millions en 2019 à 76 millions en 2020 principalement en raison d'une dissolution partielle du fonds de péréquation pluriannuelle qui a été utilisé notamment dans le cadre des mouvements tarifaires de l'année.

Flux de trésorerie et dette nette

Les activités opérationnelles ont généré des flux de trésorerie de 275 millions. Ces flux ont été utilisés pour payer les investissements à hauteur de 207 millions et pour honorer les échéances financières à hauteur de 54 millions. La variation nette des liquidités sur 2020 est de 15 millions, dont 10 millions ont été utilisés pour le prélèvement aux propriétaires.

Concernant l'évolution de la dette nette, elle a continué de baisser, à un niveau de 436 millions. Le ratio de dette nette sur EBIDTA a lui aussi baissé, à 1,6 (sur base EBITDA consolidé).

Les discussions et interventions ont porté notamment sur les éléments suivants :

- l'évolution des réseaux thermiques structurants
- le stockage et recyclage des Mâchefers
- le programme éco21 déchets

En conclusion, le rapporteur souligne la qualité et concision des documents établis par SIG et confirme la nécessité de pouvoir dialoguer avec sa direction, lien essentiel avec notre parlement.



COMMISSION DES FINANCES
 Sous-commission Comptes 2020

Rapport sur la politique publique F – DIP

Séance du **lundi 26 avril 2021**
 Procès-verbaliste : Mariama Laura DIALLO

Membres	Groupe	Fonction
ALDER Murat-Julian	PLR	
BAYRAK Dilara	Ve	Rapporteuse
Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
EMERY-TORRACINTA Anne	DIP	Conseillère d'Etat
BARBARESCO Laurent	DIP	Directeur financier
JOST Samy	DIP	Directeur du Service des subventions
HABERLER Christian	DIP	Directeur du Service comptabilité et finance
MARCHESINI Paola	DIP	Secrétaire générale
HUMBERT Thomas	DIP	Directeur du service du budget et du contrôle de gestion

Annexes et documents distribués en séance

1. Rapport du "BAK Economics" de 2020 – données comptables 2017 constats concernant les activités du DIP



Comptes 2020

Les charges s'élevaient à 2 162 000 000 de francs. Le montant de 3.73 millions, qui excède le budget voté, est entièrement couvert par les crédits supplémentaires. Au final, le département n'aura même pas eu besoin de l'entier de ces crédits. Ce différentiel est expliqué par la situation particulière du budget 2020 : aucun nouveau poste n'avait été voté malgré la hausse conséquente du nombre d'élèves. Quelques crédits supplémentaires avaient été acceptés par la COFIN essentiellement sur des postes déjà engagés en 2019. Pour le reste, des efforts d'économies à l'interne du DIP ont été opérées, notamment en réallouant des postes à d'autres services. Ces crédits supplémentaires sont donc neutres du point de vue financier. Les écarts sur les charges de personnel sont essentiellement les crédits supplémentaires nécessaires. Sur les charges de personnel, on a eu un certain nombre de non-dépensés en lien avec la crise Covid notamment des recrutements qui ont été faits plus tard.

Concernant les charges de service en ligne 31, le département a dépensé 3,92 millions de moins que le budget. A partir du moment où une bonne partie des sorties scolaires et des voyages ont été interrompus, les financements sur ces lignes-là n'ont pas été utilisés. Les cérémonies de fin d'études ont été annulées et il y a eu moins de photocopies en raison de la fermeture des écoles.

Sur les charges de transfert, l'essentiel du dépassement est lié à la question des mineurs non accompagnés (MNA). Le département avait demandé un crédit supplémentaire de 3,7 millions de francs. En réalité, seuls 4,5 millions ont été utilisés, pour arriver aujourd'hui à presque 8 millions sur le coût global des MNA. Plus de la moitié des charges de transfert supplémentaires sont dues aux politiques sur les MNA. Pour le reste, ce sont des questions liées au Covid.

Questions de la députation

Une députée (Ve) aimerait plus d'informations sur le taux d'encadrement des élèves, considérant le fait qu'il n'y a pas eu de budget supplémentaire en 2020. M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il n'a été péjoré ni à l'école primaire ni au cycle. Les économies au cycle et au secondaire II ont été faites sur ce qui ne touchait pas aux conditions d'enseignement des enseignants et aux conditions d'apprentissage des élèves. Elle ajoute que le département n'a pas touché à la moyenne d'élèves par classe. Le travail a été fait sur les dégrèvements, donc ce sont certains cours facultatifs et missions complémentaires qui ont été diminués ; il y a eu de la rationalisation de la plupart des options au secondaire. Il est possible de constater une faible péjoration au secondaire II, plus liée au Covid qu'aux mesures d'économies qui ont été faites sur la marge. Les conditions-cadres d'enseignement n'ont pas été péjorées. Par contre, un phénomène de la rétention d'élèves dans le système lié au Covid a été constaté : le département s'est retrouvé avec plus d'élèves que prévu à la rentrée. Des élèves qui, habituellement, auraient raté le collège et seraient partis à l'ECG ont été promus par dérogation en 2^e du collège, ce qui a résulté en la présence de 300 élèves supplémentaires que ce qui était prévu aux budgets. A la rentrée scolaire en 2019 au secondaire II, le taux d'encadrement était de 11.5 alors qu'il était de 11.7 en 2020. Au collège, la moyenne du nombre d'élèves par cours est passée de 17.9 à 18.2, à l'ECG de 16.5 à 17.7 et dans le commerce à plein temps de 19.7 à 20.4, mais c'est essentiellement lié aux effets en cascade du Covid. Le département n'exclut pas le fait que l'effet Covid se prolonge encore quelque temps.

Une députée (Ve) demande si le département a eu des retours de ces mesures budgétaires qui ont touché les cours facultatifs et si ces options auraient pu être maintenues si les montants demandés avaient été accordés. Elle demande si les mesures de régionalisation vont être maintenues en 2021. M^{me} Emery-Torracinta répond que la totalité des cours facultatifs n'ont pas été supprimés. Certains cours facultatifs ne sont pas forcément donnés depuis le premier jour de



l'année jusqu'au dernier. Ils étaient payés en dégrèvement, par exemple au cachet, ce qui diminue le nombre de postes. Sur les dégrèvements, les présidences de groupe ont été baissées.

Dans chaque bâtiment scolaire du secondaire II, il y a un responsable qui avait par exemple 2h de décharge pour organiser la coordination avec ses collègues. Ces 2h sont passées à 1h30. Cela signifie qu'il n'y a pas de péjoration forte sur le terrain. En ce qui concerne les élèves, le département a fait ce qui se fait dans les autres cantons : toutes les prestations supplémentaires ne sont pas offertes partout. A Genève, les collègues avaient tendance à offrir presque tous les mêmes offres. Le département a régionalisé en gardant un certain nombre d'options par région sachant qu'il y a des options très peu prisées et qui coûtent plus cher. Ce type de mesures resteront puisqu'on est dans des comparatifs et que le budget 2022 ne va pas être facile à construire. L'idée est de continuer à offrir les options, mais pas avec une carte aussi variée dans tous les lieux. Par contre, le budget 2021 devrait permettre en principe de faire une rentrée qui correspond à ce qui avait été annoncé par rapport aux besoins donc là on n'a pas de souci manifeste.

Une députée (Ve) demande si ça veut dire que de facto il y a aussi des postes vacants qui ne seront pas pourvus et que des personnes perdront leur travail. M^{me} Emery-Torracinta répond que tous les fonctionnaires ont une garantie d'emploi avec un certain pourcentage donc il n'y aura pas de perte d'emploi. Simplement, cette année on n'a pas eu le nombre d'engagements à la rentrée 2021 qu'on avait habituellement. Il y a des situations de jeunes enseignants qui viennent de finir leur formation et qui n'ont pas trouvé une place de travail et qui font peut-être des remplacements, mais ils trouveront une place à la rentrée prochaine. Elle admet que ça a été une rentrée particulière pour les directions d'établissements et pour l'entier du département en particulier au secondaire II, entre l'effet Covid et les mesures d'économies.

Un député (PLR) a une question concernant les mineurs non accompagnés. Il revient sur la propos de M^{me} Emery-Torracinta et sur l'intention du Conseil d'Etat de prendre des mesures à ce propos et il souhaite en savoir davantage. M^{me} Emery-Torracinta estime que c'est problématique d'aller chaque année demander des crédits supplémentaires pour un fait qui devient récurrent. Si c'est récurrent, on doit l'inscrire au budget. Le coût moyen de l'année passée était autour de 8 millions. Le département a pu demander moins parce d'autres lignes ont pu être utilisées. Cette année, le département viendra avec une demande inférieure à ce montant, quitte à ce que des crédits supplémentaires soient demandés par la suite. M^{me} Emery-Torracinta ne veut pas demander 8 millions à la commission si le montant utilisé est inférieur. On verra ce que fait le Conseil d'Etat mais elle souhaite que quelque chose soit mis au budget.

M. Barbaresco explique qu'il y a une ligne de subvention globale qui concerne les mesures éducatives et de placement donc toutes les mesures prises pour les mineurs suivis par le SPMi. Des efforts importants ont été faits pour baisser les hospitalisations sociales dont le financement vient de la même ligne budgétaire. Cette diminution des hospitalisations sociales a permis de dégager un disponible pour absorber une partie des coûts des MNA. Il y a également tout ce qui concerne les placements hors cantons. Il suffit qu'une fratrie commette un délit et soit placée dans du semi-carcéral et il y a de nouveau un dépassement budgétaire.

Relativement aux mesures prises par le Conseil d'Etat, une attention particulière a été donnée sur la question des MNA sachant que ça génère une hausse considérable au Tribunal des mineurs. Une des questions qui se pose est que beaucoup de ces mineurs ne sont pas des mineurs. Ce que la délégation à la migration du Conseil d'Etat a proposé au Conseil d'Etat est une procédure qui vise à identifier l'âge de ces personnes. Si elles sont mineures, elles ont droit à la protection selon les conventions internationales. Si elles sont majeures, c'est l'art. 12 de la Constitution fédérale et ce ne sont pas les mêmes droits ni les mêmes moyens. Une procédure vient de démarrer avec l'OCPM, qui fait cette analyse. La personne qui se dit mineure est



accompagnée d'une personne de confiance ; le mandat a été confié à Caritas pour l'accompagnement de la procédure. Les chiffres varient d'un mois à l'autre. Il y a eu une attractivité forte de Genève parce qu'ils étaient pris en charge à l'hôtel. Le département est tributaire d'éléments qui sont étrangers à ce que pourrait faire le Conseil d'Etat.

M^{me} Emery-Torracinta reconnaît que ce n'est pas très lisible pour les députés de savoir quand quelqu'un est mis dans du PAT, si c'est de l'administration au sens strict du terme. Elle ajoute qu'elle aurait apprécié la création d'une catégorie supplémentaire de type « personnel associé » ou « personnel scolaire associé » qui puisse distinguer l'administration au sens de back-office des prestations qui sont faites directement sur la population d'élèves ou autres.

Un député (PLR) demande s'il ne faudrait pas faire examiner par le service juridique l'éventuel besoin de modifier la loi pour clarifier la et le cas échéant, il l'encourage à déposer un PL dans ce sens. M^{me} Emery-Torracinta explique qu'il y a trois lois qui déterminent le statut du personnel à l'Etat : il y a la loi sur la police, la LPAC et la loi sur le personnel enseignant. Elle ajoute que le département devrait se pencher sur la question, mais que cela doit correspondre à une volonté du Grand Conseil d'aller dans ce sens.

M. Barbaresco explique qu'il y avait eu une tentative de faire un calcul du personnel scolaire associé. Ça tendrait à démontrer que c'est faisable dans le cadre actuel, mais le département s'est heurté à des définitions pour savoir où est-ce qu'on met la limite pour dire que ce type de personnel est du personnel au front. Si on pense à la pédagogie spécialisée, un éducateur qui intervient avec l'élève est comme un enseignant, mais c'est une fonction qui aujourd'hui est classifiée en PAT. Il faut pouvoir définir si une bibliothécaire ou si une secrétaire dans une école fait partie du personnel au front. Il faudrait passer au travers ces différents profils de personnel qui sont au contact des élèves et des jeunes qui sont suivis pour déterminer comment on les classe et trouver une méthode qui ne soit pas trop lourde.

Une députée (Ve) pense que c'est important de changer la loi pour faciliter les futurs travaux de la COFIN et pour apporter de la transparence au niveau des citoyens de manière globale. Le fait de pouvoir voir ce qu'il y a dans ce PAT et de pouvoir séparer va peut-être aider des députés à pouvoir effectivement déterminer qui, dans le PAT, est, selon ses propres critères, utile ou pas. Cela va pouvoir clarifier les débats au niveau de la COFIN.

Une députée (Ve) demande s'il est possible d'obtenir les taux d'encadrement. M. Humbert explique que les taux d'encadrement pour le primaire et le secondaire I sont à la p. 169. En revanche, pour le secondaire II, il faudra les fournir. M^{me} Emery-Torracinta précise qu'il s'agit de ceux des comptes. Elle ne sait pas s'ils sont faits sur une année civile. Elle doit vérifier comment sont faits les indicateurs parce qu'ils se basent sur les budgets annuels avec des années scolaires qui sont sur deux exercices budgétaires.

Rapport du "BAK Economics" de 2020

M. Barbaresco déclare que le BAK s'appuie sur des données comptables de 2017. Il y a environ 230 millions d'éventuels surcoûts et de prestations complémentaires au niveau de l'ensemble de l'Etat. Le rapport met aussi en évidence une particularité genevoise qui est la répartition des prestations entre les cantons et les communes. Le canton supporte 78% des coûts et les communes 22%, ce qui est supérieur à la moyenne des autres cantons suisses (62%). Un premier constat qui est fait est dire que si on prend les charges nettes, Genève est 88% plus chère qu'ailleurs. Mais évidemment, suivant le nombre d'habitants et les domaines d'activité, ce n'est pas forcément le bon calcul et typiquement le BAK corrige cet effet. Si on parle d'enseignement, ce qui est important est le nombre d'élèves et pas forcément le nombre d'habitants puisque c'est le déterminant qui est lié aux dépenses.



Certains traitements techniques ont été fait par le BAK notamment afin de ne pas tenir compte des investissements, des provisions ou des imputations internes. Ensuite, ils se sont demandé comment déterminer à quel moment on peut imaginer que soit il y'a des prestations supérieures qui sont offertes par le canton, soit il y a d'éventuels surcoûts qu'il faudrait analyser. Ils ont tenu compte de la capacité financière du canton de Genève qui est plus élevée que les autres cantons de 67%, mais on a aussi des charges structurelles qui sont plus élevées de 37%. Avec ces 2 ratios, ils se sont dit que Genève peut présenter des coûts supérieurs d'environ 30% par rapport à la moyenne des cantons suisses.

Pour comparer les comptes, la Confédération se base sur un plan comptable harmonisé « MCH2 » sur lequel s'appuient des codes fonctionnels. C'est une manière de regrouper les prestations pour les comparer entre les cantons. A Genève, on a fait le choix de regrouper les choses par politique publique et ensuite par programme. Sur le plan comptable, on a toujours ce qu'on appelle les centres de responsabilité qui vont identifier l'Office de l'enfance la jeunesse, l'Office médico-pédagogique (OMP) même si ces centres de responsabilité se répartissent sur des programmes différents. On utilise les pourcentages pour dire que tel centre de responsabilité va sur tel programme. On peut avoir un petit biais lorsqu'on répartit ces centres de responsabilité sur les programmes et ces derniers ne correspondent pas forcément aux codes fonctionnels qui sont retenus par la Confédération dans son plan comptable « MCH2 ». On fait donc des ajustements complémentaires et ce reclassement pour arriver à livrer des données financières à la Confédération a été fait par le département des finances.

Le DIP est concerné par les champs d'analyse 01 à 04 et puis marginalement par le 07, le 09 et par les prestations transversales. Suite à ces travaux du BAK, le département des finances a souhaité mettre à jour les codes fonctionnels et on a travaillé avec eux et avec l'administration fédérale des finances (AFF) pour revoir ces codes fonctionnels. Cette révision leur a permis de mettre en évidence quelques incohérences dont certaines n'ont pas vraiment d'impact financier. Par exemple, il y a un décalage d'un rang de l'école primaire et selon la classification qui était rendue à la Confédération, cela figurerait sur le cycle élémentaire au lieu d'être dans le degré primaire. Ça n'a pas d'impact par rapport au rapport du BAK, mais peut-être que sur une autre comparaison cela aurait pu relever quelques incohérences. Le cycle d'orientation était classifié sur le degré primaire alors qu'on est dans le secondaire I. Là aussi, ça n'a pas d'impact puisque l'ensemble de l'école obligatoire et du spécialisé est regroupé dans le rapport du BAK sur le code fonctionnel 01.

On a vu que les unités d'accueil de la source bleue étaient mal classifiées puisque ces unités s'apparentent à des crèches ou à des prises en charge de garderies et ça aurait dû figurer sur le code fonctionnel des prestations aux familles. Si on met cette prestation sociale en prestation famille, ça n'impacte plus le champ 03 « social et santé de la jeunesse », mais le champ 07 « famille et jeunesse » ; l'impact est de 242 000 francs d'ajustement. Ce qui est évidemment plus embêtant, c'est tout ce qui concerne les centres de consultation médicale de l'OMP. Ces centres font de l'accompagnement pédopsychiatrique, du suivi psychologique et ils ont des prestations de logopédie et de psychomotricité. Toutes ces prestations avaient été classifiées sur le code fonctionnel relatif au service médical des écoles (champ 03), ce qui est erroné. En effet, ces prestations relèvent du code fonctionnel écoles spéciales et doivent donc se regrouper sur le champ d'analyse du BAK de l'enseignement obligatoire plutôt que le champ « social et santé de la jeunesse ». L'impact est extrêmement fort puisque c'est 21 millions qu'on reclasse du champ 03 au champ 01. Si l'on prend tout ce qui relève de la pédopsychiatrie, sur le canton de Vaud, c'est fait par le CHUV et ça va figurer sur les hôpitaux donc ça fait quelques imperfections dans les comparaisons intercantionales. On peut dire que le 80 à 90% doit bien relever d'un autre code fonctionnel et c'est ce qu'on se propose de reclasser.



Le SASAJ qui accrédite tout ce qui est du milieu de la petite enfance a été classifié par le BAK sur le « social et santé de la jeunesse » alors qu'ils vont sur le champ 07 qui est « famille et jeunesse » donc on est sur un montant de 1,4 million de francs qui était mal classifié.

Tous ces éléments de reclassement ont été faits en collaboration avec le département des finances et l'AFF qui nous a confirmé que ces interprétations des codes fonctionnels étaient justes.

01 Enseignement obligatoire, orientation et enseignement spécialisé

M. Barbaresco déclare que le premier champ d'activité qui avait retenu la comparaison est l'enseignement obligatoire, l'orientation et l'enseignement spécialisé. Les dépenses cantonales totalisent 798 millions pour le canton et 114 millions pour les communes. Elles ont été divisées par le nombre d'élèves et comparées aux autres 25 cantons. Genève se situe à un indice de 100 ce qui est à ce stade un coût raisonnable puisque si on prend la capacité financière du canton et les coûts structurels, on peut admettre qu'on soit à 30% d'écart donc à un niveau de 130. C'est à partir de là que le BAK propose qu'on s'interroge sur des particularités cantonales genevoises. On est à 100 donc on est véritablement au même niveau que les autres cantons. Il précise que ce 100 est avant ce fameux reclassement des mesures des centres médico-pédagogiques qui s'apparentent à de la pédagogie spécialisée. L'impact de ces 21 millions représente 2,3% donc on passerait à un indice de 102,3 et on est toujours au niveau de la moyenne cantonale. A ce niveau-là, ça demandera de descendre dans des détails incroyablement fins pour se dire à quel niveau on aurait d'éventuels surcoûts.

M^{me} Emery-Torracinta souligne qu'on pourrait presque demander au parlement plus de moyens pour l'école primaire et le cycle d'orientation.

M. BARBARESCO déclare que si l'on en croit les comparatifs, c'est effectivement là que l'on dépense particulièrement peu sur le canton de Genève.

02 Enseignement secondaire II et formation continue

M. BARBARESCO explique que Genève a procédé à un retraitement pour arriver à 386,5 millions de dépenses cantonales. Les dépenses totales ont été divisées par le nombre d'élèves et comparées à un groupe plus restreint de cantons pour arriver à un indice de 116 donc là aussi, on n'est pas encore au 130 de référence, mais on est quand même un peu plus cher que la moyenne cantonale. Une des explications est liée à cette particularité genevoise qu'est la formation professionnelle. On a beaucoup développé la formation professionnelle à plein temps et pas assez la formation duale. La formation à plein temps représente un surcoût conséquent puisque les jeunes sont pris en charge tous les jours contrairement à la voie duale où ils sont 3 jours en entreprise.

M^{me} Emery-Torracinta explique que le coût moyen par élève en formation professionnelle toutes formations confondues en plein temps est d'environ 30 000 francs et de 16 800 francs en voie duale. Le Conseil d'Etat cherche des pistes d'amélioration et si on veut faire des économies, il faudrait plus de places d'apprentissage. Si on prend les cantons de référence du BAK, soit notamment Zurich et Berne et quelques cantons romands, ils ont en moyenne seulement 10% des élèves qui sont dans les filières plein temps donc il nous faudrait 3 400 élèves supplémentaires en formation duale à la place du plein temps si on voulait être dans la comparaison avec ces cantons-là. Si on fait les coûts pour le canton, on arriverait à un surcoût total engendré par la plus faible proportion d'élèves en voie duale à Genève qui pourrait être estimé à 36,5 millions de francs annuels. On a potentiellement un surcoût dans le secondaire II qui a été accepté par le BAK qui dit qu'on n'est pas au-dessus de 130, mais de 100.



Comparativement aux autres cantons, Genève finance de manière importante la formation professionnelle. A Genève, on a une fondation qui s'appelle la FFPC. Dans la plupart des autres cantons, c'est uniquement des fonds qui viennent des entreprises c'est-à-dire que c'est un pourcentage sur la masse salariale. A Genève on a cette subvention importante qui est versée à la FFPC par le canton alors que ce n'est pas le cas ailleurs. On est quand même très généreux à Genève dans le soutien concret à la formation professionnelle. Enfin les travaux du BAK sont sur les chiffres 2017 et on a fait des efforts en 2020 même s'il est clair que c'est peut-être marginal sur la masse globale. A moins de créer plus de places d'apprentissage en voie duale ou d'agir sur les éléments liés à la FFPC notamment les cours interentreprises, on n'a pas des masses de manœuvres dans ce domaine-là qui a des grilles horaires très cadrées par les ordonnances fédérales sur la formation.

03 Social et santé de la jeunesse

M. Barbaresco déclare que ce champ regroupe une partie de l'OMP dont les charges restent ici dans la prise en compte de l'analyse du BAK et le reste concerne l'Office de l'enfance et de la jeunesse. Le BAK est arrivé à un coût total de 148 millions pour le canton et de 10 millions pour les communes. Ce ne sont plus les élèves qui sont le point référence, mais c'est la population des moins de 20 ans puisque ce sont des prestations qui s'adressent plus largement à l'ensemble des jeunes. Lors de la toute première analyse qui était faite avec le BAK, on avait quand même constaté qu'ils avaient mis dans ce champ les coûts des RMNA et d'un foyer donc on a pu faire ce reclassement. Genève était à un indice de 158, il y a donc là une éventuelle inefficacité ou des prestations supérieures de 28 millions ce qui paraît beaucoup par rapport à 148 millions. On voit qu'il y a 21 millions qui ne devaient pas relever de ce champ d'analyse, mais qu'il faut reclasser au niveau des moyens de soutien à la pédagogie spécialisée au sens large et des besoins en soutien psychologique qui vont avec.

Ensuite, on parlait avant des dépenses qui touchent à la petite enfance et aux crèches et là aussi, c'est la source bleue et le SASAJ qui doivent être reclassés ; c'est un montant de 1,7 million qu'on reclasse. Le BAK avait tenu compte de 3.7 millions et c'est un montant de la loterie romande qui vient augmenter les dépenses de ce champ d'analyse. Dans ce montant, il y a 3 millions de subventions d'investissement pour la fondation Astural. Comme le BAK ne tient pas compte des investissements, il faut retirer cette dépense de l'analyse. En tenant compte de ces trois corrections, c'est quand même 26 millions qu'on retranche. Il y a toujours des choses à analyser, mais qui restent d'un niveau modeste. L'hypothèse est que ce soit dans le cadre des soins dentaires ou des placements en famille. On a un arrêté du Conseil d'Etat qui fait que Genève accorde des réductions de tarifs pour les familles modestes et ça explique peut-être une partie du surcoût, mais on devrait vraiment rentrer dans des analyses extrêmement fines. C'est une analyse relativement complexe à faire sur ce montant.

04 Hautes écoles

M. Barbaresco déclare que les dépenses du canton sont de 432 millions. Ce montant est divisé par le nombre des étudiants et comparé avec des cantons qui ont aussi des universités et de hautes écoles. Genève se situe à un indice de 125. En ce qui concerne les surcoûts, on a l'IHEID qu'on n'a pas dans les autres cantons ainsi que des financements du canton qui permettent de favoriser la recherche. L'université obtient plus de fonds et permet de garder sa classification et de faire partie des 1% des meilleures universités de la planète, mais il ne saurait pas comment s'y prendre s'il fallait descendre dans un détail extrêmement fin pour analyser le coût des universités et des autres écoles du canton.



M^{me} Emery-Torracinta ajoute qu'on peut réfléchir à des mesures d'efficience, mais on voit que globalement, sur la partie formation à Genève, on n'est pas dans des surcoûts massifs et il n'y a peut-être malheureusement pas de piste d'économies massives avec des dizaines de millions à la clé.

Une députée (Ve) demande si on peut dire que Genève ne diffère pas des autres cantons sur le fonctionnement et le coût de l'éducation et donc que le nombre de fonctionnaires se justifie. M^{me} Emery-Torracinta répond que si on prend l'école et la formation professionnelle, on est dans les moyennes suisses compte tenu des coûts du canton. Genève a quand même les salaires les plus élevés de Suisse pour les enseignants ainsi qu'un coût de la vie plus élevée. C'est un mythe de dire que l'école à Genève est beaucoup plus chère. Elle constate qu'à Genève, une des explications qui fait qu'on n'est pas à 100, mais au-dessus, est sans doute en partie la formation professionnelle à plein temps. On pourrait aussi parler de la durée des parcours. Les élèves dans le secondaire II n'ont pas tous un parcours linéaire.

Si on compte le nombre d'années pour faire un CFC, on est à plus de 7 ans parce qu'avant d'aller en CFC, les étudiants font autre chose. On a un marché du travail qui est exigeant et on a surtout un secteur tertiaire développé. On a peu de secteur secondaire et de petits boulots qui demandent peu de qualifications et donc le marché demande des gens qualifiés et même pour un CFC, on va engager plus facilement un jeune qui a déjà un certificat de l'ECG. On a un fort secteur multinational ou international avec les organisations internationales et ce n'est pas dans ce secteur-là qu'on prend beaucoup d'apprentis. Il y a plein de facteurs qui jouent alors on peut essayer d'orienter et de faire un maximum, mais typiquement sur les places d'apprentissage, les solutions sont limitées. On est très content de voir le résultat du BAK qui montre qu'on n'est pas dans quelque chose d'excessif. Il reste la question sociale, de la santé de la jeunesse où il faut qu'on creuse un peu. Elle rappelle Genève est un canton très social qui prend beaucoup de choses en compte et ceci explique cela.

M^{me} EMERY-TORRACINTA répond que les comparaisons sont fiables dans le sens que les cantons ne sont pas livrés à eux-mêmes. Tous les cantons romands ont le même plan d'étude. Pour le secondaire II et la formation professionnelle, il y a des ordonnances fédérales qui cadrent les choses. Une des rares économies faite sur les prestations des élèves à la rentrée 2020 est l'abaissement de la grille horaire des préparatoires de l'ECG, mais sur le reste, la marge de manœuvre est faible. On introduit l'informatique au collège et à l'ECG à la rentrée prochaine. Genève était moins cher à l'ECG que d'autres cantons globalement parce que nous avons une grille horaire plus basse, mais là nous devons augmenter. Pour le collège, on remplace une heure d'introduction à la démarche scientifique par une heure d'informatique et on rajoute une heure. Les autres cantons vont devoir faire pareil. Pour le primaire, Genève avait déjà une période de formation générale et on va pouvoir jouer là-dessus, mais il y a des cantons qui vont devoir ajouter une période à l'école primaire pour l'informatique. Les différences sont faibles parce que les plans d'études sont les mêmes donc on ne fait pas ce qu'on veut.

Elle ajoute, par rapport à l'école inclusive que si les élèves ne sont pas dans l'enseignement spécialisé, ils sont intégrés et coûtent tout autant que dans l'enseignement spécialisé. D'ailleurs, quand ils sont dans l'enseignement régulier, ils sont accompagnés. Cependant, il y a des cantons romands plus en avance que nous dans ce domaine-là, notamment le Valais.



Rapport du "BAK Economics" de 2020 - données comptables 2017 constats concernant les activités du DIP

Les données du BAK

Le rapport du BAK utilise notamment les données financières de 2017 que les cantons transmettent annuellement à l'administration fédérale des finances (AFF), en respectant la classification fonctionnelle du plan comptable harmonisé MCH2. En collaboration avec le département des finances, les codes fonctionnels MCH2 ont été regroupés sous 32 champs d'analyse pour représenter les activités du canton et des communes. Ensuite, le BAK a utilisé sa propre méthode pour définir un seuil de comparaison avec les autres cantons. Les principales étapes pour arriver à ce résultat sont :

- La première consiste à calculer et comparer le coût standard par habitant ((charges - recettes) / nb habitants). Sur cette base, Genève est 88% plus cher que les autres cantons.
- La deuxième consiste à corriger les coûts structurels. C'est ainsi que, pour la "Formation", le diviseur n'est plus le nombre d'habitants, mais le nombre d'élèves et, pour le champ 03, la population de moins de 20 ans.
- La troisième consiste à tenir compte des spécificités cantonales et à déterminer des groupes de comparaison, soit, pour le champ 03 par exemple, les cantons de ZH, BS, VD et NE.
- Les investissements, provisions et autres imputations internes sont exclus de l'analyse.

Pour déterminer le niveau de référence à partir duquel tout dépassement pourrait être interprété comme une éventuelle inefficacité ou un niveau de prestation supérieur, le BAK a calculé la capacité financière du canton de GE qui est de 167 (soit 67% plus élevée que les autres cantons), qu'il a divisé par les coûts structurels du canton de GE qui est de 136 (soit 36% plus élevés que dans les autres cantons), pour aboutir à un résultat de 123, qui a été donc arrondi à 130 par le BAK.

Le canton de Genève a, quant à lui, classifié ces prestations par programmes et applique les normes comptables IPSAS. Dès lors, une table de conversion a été mise en place par le département des finances pour livrer les données retraitées à l'AFF. Cet exercice a plusieurs limites, sachant que :

- les informations du plan comptable harmonisé MCH2 sont relativement succinctes et rendent difficiles une interprétation très fine,
- la table de conversion s'appuie principalement sur les centres de responsabilité ou les prestations qui sont pris en compte à 100%. Il n'y a pas à ce jour de répartition plus fine pour allouer les dépenses sur les bons codes fonctionnels.

Les dépenses nettes du DIP sont regroupées principalement dans les champs d'analyse 01 à 04, et dans une moindre mesure dans les champs 07 à 09 et 31 pour les états-majors.

Champ d'analyse	Correspondance avec les programmes du canton de Genève	Code MCH2
01 Enseignement obligatoire, orientation et enseignement spécialisé	F01 et F03	21 + 22
02 Enseignement secondaire II et formation continue	F02	23 + 25 + 26
03 Social et santé de la jeunesse	F04 (hors loisirs de la jeunesse)	544 + 433
04 Haute écoles	F05	271 + 272 + 273
05 Réinsertion des demandeurs d'emplois	L01	55
06 Réductions de prime d'assurance-maladie	C01 (uniquement assurance-maladie mais hors créances irrécouvrables des assurés modestes)	511 + 512
07 Famille et jeunesse	C04	541 + 542 + 543 + 545
08 Action sociale	C01 (hors assurance-maladie mais avec les créances irrécouvrables des assurés modestes)	571 + 572 + 579
09 Asile et migration	C05	573

Figure 1 Correspondance utilisée par le BAK entre les données MCH2 et les champs d'analyse

Champs d'analyse	Dépenses nettes		Part cantonale	ICSt	ICS	ICC	Différence de coûts
	Canton	Ct. & Com.					
	[Mio. CHF]	[Mio. CHF]	[%]	[Idx]	[Idx]	[Idx]	[Mio. CHF]
TOTAL	5'926	7'643	78%	188	137	137	230.0
01 Enseignement obligatoire, orientation et enseignement spécialisé	797.8	911.8	87%	100	100	100	-
02 Enseignement secondaire II et formation continue	386.5	387.5	100%	148	127	116	-
03 Social et santé de la jeunesse	148.4	159.2	93%	280	177	158	28.3
04 Haute écoles	431.6	431.6	100%	184	147	125	-
05 Réinsertion des demandeurs d'emplois	51.6	52.5	98%	324	200	162	10.4
06 Réductions de prime d'assurance-maladie	161.0	161.0	100%	145	188	77	-
07 Famille et jeunesse	63.9	275.7	23%	474	173	274	-
08 Action sociale	627.6	682.4	92%	288	203	142	58.1
09 Asile et migration*	35.0	35.0	100%	259	100	259	17.5

Figure 2 dépenses nettes des cantons et communes par champ d'analyse

Révision des codes fonctionnels

Au mois de février 2021, le département des finances a souhaité impliquer les départements dans la restitution des comptes 2020 à l'administration fédérale des finances (AFF).

Cette démarche nous a permis d'identifier des données qui nécessitent un changement de code fonctionnel. Les modifications proposées concernent :

- l'école primaire qui est mal classifiée dans le code fonctionnel "211 cycle élémentaire" au lieu du "212 degré primaire". Pas d'influence sur le rapport du BAK,

- Le cycle d'orientation qui est mal classifié dans le code fonctionnel "212 degré primaire" au lieu de "213 degré supérieur / degré secondaire I". Pas d'influence sur le rapport du BAK,
- Les unités d'accueil de la source bleue sont mal classifiées dans le code fonctionnel "433 Service médical des écoles" au lieu de "545 Prestations aux familles" qui englobe les garderies et les crèches. Ce reclassement diminue les dépenses du champ "03 Social et santé jeunesse" et augmente le champ "07 Famille et jeunesse" pour un montant de 242'000 francs,
- Les centres de consultations médicales de l'OMP assurent à la fois des prestations de pédagogie spécialisée, de soutien psychologique et pédagogique dans les écoles, ainsi que des soins psychologiques et de pédopsychiatrie et sont classifiés dans le code fonctionnel "433 service médical des écoles". Après interpellation de l'AFF, ces prestations doivent prioritairement faire partie du code fonctionnel "220 écoles spéciales" qui regroupe toutes les prestations liées à la pédagogie curative. Ce reclassement diminue les dépenses du champ "03 Social et santé jeunesse" et augmente le champ "01 Enseignement obligatoire, orientation et enseignement spécialisé" pour un montant de 21'089'000 francs,
- Le "SASAJ" qui autorise et accrédite les crèches est mal classifié dans le code fonctionnel "544 Protection de la jeunesse" au lieu de "545 Prestation aux familles" qui englobe les garderies et les crèches. Ce reclassement diminue les dépenses du champ "03 Social et santé jeunesse" et augmente le champ "07 Famille et jeunesse" pour un montant de 1'428'000 francs.

L'adaptation de la classification fonctionnelle a été faite en collaboration avec le département des finances et les modifications ont été confirmées par l'AFF.

01 Enseignement obligatoire, orientation et enseignement spécialisé

Les dépenses cantonales nettes prises en considération pour le champ 01 sont les suivantes :

Code Fonctionnel AFF		milliers de francs						Total
		LOG	SESAC	EO	OMP	OEJ	OFPC	
212	Degré primaire			349'444			1'595	351'039
213	Degré secondaire I			254'304		4'673		258'977
214	Ecoles de musique		32'152					32'152
217	Bâtiments scolaires	1'376						1'376
218	Accueil de jour			4'678				4'678
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	186		11'723	5'523			17'433
220	Ecoles spéciales				68'706	63'466		132'172
TOTAL 01		1'563	32'152	620'149	74'229	68'139	1'595	797'827

Elles totalisent 797.8 millions pour le canton et 114 millions pour les communes.

Elles ont été divisées par le nombre d'élèves et comparées aux autres 25 cantons. Genève se situe à un indice de 100, soit aucun surcoût, sachant que l'indice de référence est fixé par le BAK à 130.

Toutefois, suite à la revue de la classification fonctionnelle, les dépenses nettes des centres médico-pédagogiques de l'OMP devraient s'ajouter à ce champ d'analyse, soit une augmentation de +21'089'000 francs (+2.3%), ce qui ne change pas les conclusions du BAK par rapport à ce champ d'analyse.

Dans cette augmentation, figurent également les prestations de soins (psychologues, pédopsychiatres) qui sont par exemple assurés sur le canton de VD par le CHUV et sont potentiellement classifiés au titre du champ "23 Hôpitaux".

02 Enseignement secondaire II et formation continue

Les dépenses cantonales nettes prises en considération pour le champ 02 sont les suivantes :

Code Fonctionnel AFF		milliers de francs			
		ES II	OFPC	DGAS	Total
230	Formation professionnelle initiale	149'015	1'176		150'191
251	Ecoles de maturité gymnasiale	136'016		23'317	159'334
252	Ecoles de culture générale et autres écoles de formation générale	69'647			69'647
260	Formation professionnelle supérieure	6'961	896		7'857
TOTAL 02		361'639	2'073	23'317	387'029

Les dépenses nettes ont été corrigées par le BAK de -1'848'223 francs (provisions) et un montant de 1.3 million a été ajouté pour les soutiens de la loterie romande.

Elles totalisent 386.5 millions pour le canton et 1 million pour les communes.

Elles ont été divisées par le nombre d'élèves et comparées aux cantons de (ZH, BE, FR, BS, TI, VD, NE, JU). Genève se situe à un indice de 116, soit à priori aucun surcoût, sachant que l'indice de référence est fixé par le BAK à 130.

Toutefois, on sait que le canton de Genève dépense plus que les autres cantons pour assurer la formation professionnelle plein temps.

En Suisse, près de 70 % des élèves de première année au degré secondaire II commencent une formation professionnelle et 30% une formation générale. A Genève, les élèves de première année s'orientent de préférence vers une formation générale (64%), notamment le Collège (45%) plutôt que vers une formation professionnelle (36%). De surcroit, très peu d'élèves entrent directement depuis le CO en formation professionnelle duale (moins de 4%); lorsque la voie professionnelle est choisie, c'est prioritairement à plein-temps en école.

Plusieurs dispositifs sont en développement pour améliorer cette situation : GO-apprentissage, prospection de nouvelles places d'apprentissages, renforcement de l'information et l'orientation scolaires et professionnelles, etc.

Selon les données de l'OFS (statistique des élèves et étudiants – 2017), Genève avait 9'215 élèves en formation professionnelle, dont presque 50% dans la voie professionnelle plein-temps. En comparaison, les cantons de référence (ZH, BE, FR, BS, TI, VD, NE, JU) mentionnés dans le rapport du BAK ont une moyenne de 10% d'élèves en voie plein-temps. Si Genève devait présenter la même proportion d'élève en voie plein-temps que son groupe de référence, c'est plus de 3'400 élèves supplémentaires qui devraient suivre une formation en voie duale à la place d'une voie plein-temps¹.

Tableau comparatif entre la voie plein temps et la voie duale²

Données 2017	Voie PT	Voie duale	Ecart
Nombre d'élèves voie professionnelle en Suisse (selon OFS)	21'516	202'194	
Nombre d'élèves voie professionnelle Genève (selon OFS)	4'397	4'818	
Coût moyen par élève genevois	29'600	16'800	12'800
Subvention SEFRI - forfait par élève	5'100	3'200	1'900
Subvention SEFRI - forfait par élève ajusté si Genève a la même proportion d'élève PT que les autres cantons suisses	5'700	3'100	2'600

¹ L'immense majorité des places d'apprentissage étant repourvues, il faudrait créer près de 3'400 nouvelles places.

² Coût moyen par élève publié pour la rentrée 2018. Le forfait par élève "SEFRI" ajusté correspond à une estimation réalisée en considérant le forfait global versé par le SEFRI pour la formation duale et plein temps inchangé, mais en modifiant la répartition des élèves genevois. (Les montants sont arrondis à la centaine).

Bien que ce calcul soit hypothétique, le différentiel de coût total peut être estimé à environ 43.5 millions (12'800 francs x 3'400 élèves), duquel il faudrait diminuer le montant des subventions du SEFRI qui sont perçues (le forfait est inférieur pour les élèves en voie duale et doit être ajusté pour tenir compte de la nouvelle répartition d'élèves entre PT et duale) d'environ 7 millions. Le surcoût total engendré par la plus faible proportion d'élèves en voie duale à Genève peut ainsi être estimé à environ 36.5 millions par an.

Comparativement aux autres cantons, il faut savoir également que Genève finance de manière importante la formation professionnelle par le biais d'une subvention versée à la FFPC (fondation pour la formation professionnelle et continue) et d'une forte contribution aux cours interentreprises dispensés par les associations professionnelles,

A noter également que les travaux du BAK ont été opérés sur les chiffres 2017. Depuis lors, le département a pris des mesures d'économies, notamment sur la base de comparaisons avec les autres cantons ; rationalisation des options entre les différents établissements (fin du "tout partout"), grilles horaires, dégrèvements... (40 ETP ont ainsi pu être réalloués pour financer l'augmentation du nombre d'élèves dans le spécialisé à la rentrée 2020).

03 Social et santé de la jeunesse

Les dépenses cantonales nettes prises en considération pour le champ 03 sont les suivantes :

Code Fonctionnel AFF		milliers de francs		
		OMP	OEJ	Total
433	Service médical des écoles	21'987	22'415	44'403
544	Protection de la jeunesse	1'955	103'683	105'638
TOTAL 03		23'943	126'098	150'041
<i>Ajout du BAK - Loterie romande :</i>				3'728
544	<i>Reclassement des dépenses liées à la prise en charge RMNA</i>		-3'395	-3'395
544	<i>Recassement du foyer de Nancy</i>	-1'955		-1'900
Total final BAK 03		21'988	122'703	148'474

Elles totalisent 148.4 millions pour le canton et 10.8 million pour les communes.

Elles ont été divisées par la population de moins de 20 ans et comparées aux cantons de ZH, BS, VD et NE. Genève se situe à un indice de 158, soit une éventuelle inefficacité ou un niveau de prestation supérieur de 28.3 millions.

Suite à la revue de la classification fonctionnelle, les dépenses nettes des centres médico-pédagogiques de l'OMP devraient sortir de ce champ d'analyse, soit une diminution de -21'089'000 francs.

De plus, les dépenses liées aux sources bleues et au service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) relèvent du code fonctionnel "545 Prestations aux familles" qui englobe les dépenses liées aux garderie et aux crèches, soit une diminution de -1'670'000 francs.

Enfin, dans le montant de la Loterie romande, figure une subvention d'investissement de 3 millions à l'Astural, dans le cadre du projet de logements intergénérationnels de Clair-Val, qui devait prendre en compte la reconstruction du foyer de Thônex. Etant donné que le BAK ne tient pas compte des investissements, ce montant doit être retiré de l'analyse.

Au total, c'est donc une diminution de -25.8 millions qui ramène une éventuelle inefficacité ou un niveau de prestation supérieur de 2.5 millions.

Pour expliquer cet écart nous formulons l'hypothèse qu'il soit lié aux conditions favorables qui sont octroyées aux familles modestes dans le cadre de la prise en charge des soins dentaires ou pour les placements en famille (sur la base d'un arrêté du Conseil d'Etat). A titre d'exemple, les rabais accordés en 2017 pour les soins dentaires totalisent 1.9 million.

04 Hautes écoles

Les dépenses cantonales nettes prises en considération pour le champ 04 sont les suivantes :

Code Fonctionnel AFF		milliers de francs				
		SG	HES	UNI	DGAS	Total
271	Hautes écoles universitaires	16'623		363'181	6'139	385'944
273	Hautes écoles spécialisées	241	125'233		4'921	130'395
	TOTAL 03	16'864	125'233	363'181	11'060	516'339
271	Ajustement université			-82'619		-82'619
273	Ajustement HES-SO		-4'864			-4'864
	Ajustement nature comptable MCH2					2'736
	Total final BAK 04	16'864	120'368	280'562	11'060	431'592

Elles totalisent 431.6 millions pour le canton.

Elles ont été divisées par le nombre d'étudiants respectivement de l'UNI et des HES et comparées aux cantons de ZH, BE, LU, FR, BS, BL, SG, TI, VD, NE. Genève se situe à un indice de 125, soit a priori aucun surcoût, sachant que l'indice de référence est fixé par le BAK à 130.

Quelques éléments méritent toutefois d'être soulignés :

- La méthodologie utilisée s'appuie principalement sur la définition de ratio basé sur le total des coûts divisé par le nombres d'étudiants.
- Or, il sied de relever que les comparatifs intercantonaux sur les hautes écoles dans leur ensemble restent complexes à réaliser car les périmètres ne sont pas égaux, certaines hautes écoles ayant des domaines que d'autres n'ont pas.

A titre d'exemple, l'institut de hautes études internationales et du développement (IHEID, subvention de fonctionnement de F 15 millions) émerge du total des charges du canton de Genève alors qu'il s'agit d'une offre unique en Suisse.

- A cela s'ajoutent de possibles différences au sein d'une même faculté analysée entre deux cantons, les périmètres n'étant pas comparables entre eux. Les coûts de la médecine illustrent cela, le canton de Zurich n'intègre probablement pas dans son périmètre les coûts hospitaliers de la psychiatrie ainsi que la pédiatrie qui sont des entités séparées de l'hôpital universitaire.
- Finalement, la prise en compte des activités de recherche est déterminante dans la structure de coûts d'une haute école et il semble que ce paramètre ne ressorte pas de l'analyse produite.

Pour mémoire, le SEFRI et les cantons ont travaillé à déterminer la méthode des coûts de référence (LEHE) : afin d'établir une analyse de coûts la plus homogène possible, cette méthodologie demandait d'intégrer un pourcentage d'activités de recherche. A noter également que cette méthodologie essayait de tenir compte d'éléments tels que des valeurs moyennes et médianes afin de prendre en compte la marge de variation au sein d'un même groupe de faculté.

Ces réflexions tendent à démontrer que l'analyse permettant un benchmark national devrait intégrer les paramètres cités précédemment, pas seulement un coût par étudiant.



COMPTES 2020

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
 SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE F
 Université de Genève (UNIGE)
 Audition du vendredi 4 mai 2021**

Commissaires	Groupe	Fonction
ALDER Murat Julian BAYRAK Dilara	PLR Ve	Rapporteur
Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
FLUCKIGER Yves FERRILLO Raphaël	UNIGE UNIGE	Recteur Directeur de la division comptabilité et gestion financière
Procès-verbaliste		
ZEN-RUFFINEN Camille	SGGC	

Synthèse

M. Flückiger explique en substance que :

- L'année 2020 a naturellement été particulière en raison du COVID-19 et de ses conséquences à la fois financières et sur les plans de la recherche et de l'enseignement.
- L'UNIGE veut réduire de 50% ses émissions de gaz à effet de serre pour 2030 et encore de 50% par la suite jusqu'à atteindre la neutralité carbone.
- Les étudiants ressentent un fort besoin de revenir à l'enseignement en présentiel.
- Il y a eu une croissance de 8,5% d'étudiants à la rentrée académique 2020, ce qui est dû au fait que de nombreux étudiants ont choisi de rester dans le cursus, en renonçant notamment à une année sabbatique après le collège. L'impact de cette hausse de 8,5% sur les auditoires n'est pas encore connu et constitue l'une des craintes de l'UNIGE pour la rentrée 2021.
- L'UNIGE a des craintes quant à l'avenir des relations entre la Suisse et l'UE (accord-cadre). En effet, elle s'inquiète que notre pays puisse être exclu des programmes de recherche européens ou relégué au statut de pays partiellement associé ou d'Etat tiers. Le Royaume-Uni est pleinement associé au programme de recherche, mais la Suisse n'a pas le même statut, alors qu'elle est une partenaire scientifique très importante.
- L'UNIGE a de plus en plus de mal à recruter pour compenser les départs à la retraite (comme le Prof. Nicolas GISIN). Les ressources vont manquer pour soutenir l'excellence et c'est une forte préoccupation. Les EPF, notamment l'EPFZ, ont des ressources beaucoup plus importantes. L'augmentation de 2 millions de francs prévue dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs, pour laquelle l'UNIGE est reconnaissante, risque de s'avérer toutefois insuffisante.

Il donne ensuite la parole à M. Ferrillo, qui met en lumière quelques aspects particulièrement importants résumés dans la présentation PowerPoint annexée. Afin d'éviter d'inutiles redites, le rapporteur de sous-commission se contentera de s'y référer (cf. [annexe n° 1](#)).

Sur question d'une députée (Ve), M. Ferrillo précise que sur la dernière diapositive de la présentation, il convient de lire « déficit à compenser en 2021 » et non pas « en 2022 ». Il souligne en outre l'importance du Fonds d'innovation et de développement pour soutenir des projets qui n'ont pas été planifiés et financés dans le cadre de la convention d'objectifs.

Sur question d'une députée (Ve) à propos du Fonds général, M. Ferrillo explique qu'il y a des entités sur lesquelles l'UNIGE exerce une influence ou un contrôle exclusif. Pour le Fonds général, l'UNIGE nomme l'entier des membres du conseil de fondation. A ce titre, elle est en capacité de tirer avantage des activités. C'est à ce titre que le Fonds général est consolidé dans les comptes. Il s'agit de montrer la primauté économique sur la forme juridique. L'organisation du Fonds général doit gérer un portefeuille de titres mobiliers et d'immeubles et décider de l'utilisation des rendements nets en faveur de projets menés au sein de l'UNIGE. M. Flückiger ajoute que les donations sont faites sous condition d'utilisation. Il y a 17 fonds au sein du Fonds général. Ce sont des fonds avec des obligations d'octroi et objets de placement financiers ou immeubles qui génèrent des rendements qui sont utilisés pour soutenir les différents objectifs.

Sur question d'une députée (Ve), M. Ferrillo indique que le Fonds général a un portefeuille mobilier et immobilier. Les résultats sont reconnus dans les comptes du Fonds général et consolidés dans les états financiers de l'UNIGE. Elle possède également un portefeuille mobilier (actions, obligations) et un portefeuille immobilier. Les produits des fonds mobiliers et immobiliers touchent les comptes de l'UNIGE. Le portefeuille mobilier est de l'argent mis à disposition qui attend d'être dépensé pour mener la recherche. Il y a un horizon de placement en ligne avec la durée des projets de recherche (4 et 5 ans). Le rendement du portefeuille de trésorerie net des frais est de 3% environ.

Cette même députée (Ve) s'étonne d'y voir notamment BLACKROCK. Elle relève qu'il s'agit d'un revenu et demande qui fait l'arbitrage des investissements, qui sont risqués. Elle demande également comment sont choisis les actions et comment les risques sont garantis.

M. Flückiger répond qu'il y a une charte de placement et une analyse faite à travers leur portefeuille. Il souligne la collaboration avec ETHOS pour exercer les droits de vote et une politique d'engagement ciblée. Il y a également des choix d'exclusion de certains secteurs d'activité dans le portefeuille d'actions selon les principes arrêtés dans la charte de placement.

M. Ferrillo indique que le risque est réparti. Pour chaque classe d'actifs, il y a des règles de jeu. Le recteur préside une commission de surveillance qui définit la politique de placement, notamment l'allocation stratégique, et s'assure que la politique de placement promue par l'UNIGE est respectée. Parmi les obligations, il remarque qu'il y a des obligations sensibles et non sensibles au cycle économique. Ils sont accompagnés par un expert financier indépendant pour effectuer ces tâches.

Cette même députée (Ve) reste quand même bloquée sur ce genre de noms. Elle remarque le fonds de type ESG. C'est quelque chose qui montre les objectifs environnementaux et elle demande si c'est aussi le cas pour le Fonds général, s'il est aussi soumis à cette charte et s'il y a un contrôle sur les valeurs. Elle demande également si ces engagements et l'influence de l'UNIGE sont pris en compte.

M. Flückiger sépare les activités en tant que telles de l'UNIGE. C'est ce qui permet à l'entité d'avoir le plus d'impact. Sa politique de développement durable consiste à mesurer leur impact en CO₂ direct. Il veut atteindre les objectifs fixés pour les activités de l'UNIGE.

M. Ferrillo, au niveau du Fonds général, relève que son portefeuille a été restructuré en novembre 2020 pour être en cohérence avec les choix et les politiques de l'UNIGE. Cela permettra à l'avenir de suivre la politique de placement du fonds général de manière systématique et sera moins dépendant des choix arbitraires d'un conseiller financier. Il relève que le Fonds général est une fondation à part entière. Il ajoute qu'il y a deux ans, ils ont fait une évaluation du portefeuille de l'UNIGE au travers de critères ESG. Sans que l'UNIGE ait réellement défini des objectifs explicites, elle avait une note de 7/10. C'est une notation extrêmement bonne du portefeuille sous l'angle ESG. L'exercice sera réitéré vu les décisions prises pour observer l'évolution du portefeuille.

Un député (PLR) indique que le Grand Conseil a pleinement connaissance et compréhension de la situation sanitaire et qu'il sait le désarroi des étudiants. Les séances en vidéoconférence ne sont pas comparables aux cours ex-cathedra. Il espère que cela n'affectera pas trop le cursus des étudiants. Les universités se vouent une concurrence féroce. Il a vu fleurir des classements (Shanghai notamment). Il veut connaître la valeur de ces classements et si un classement ressort du lot par son sérieux, son objectivité et sa neutralité. Il a fait des recherches et, selon les classements, l'UNIGE est plus ou moins bien placée.

M. Flückiger concède que les classements diffèrent. Celui de Shanghai est établi sur des données objectives fournies par les universités ou des maisons d'édition (articles publiés par les chercheurs de l'université considérée dans des revues répertoriées) et d'autres éléments tels que les distinctions attribuées (Prix Nobel, médaille Fields), donc la reconnaissance professorale. Le classement de Shanghai

lui paraît fondé sur des données objectives, mais qui restent limitées. Il trouve ce classement fiable même si c'est le classement qui valorise le mieux l'UNIGE. Il y a d'autres classements basés sur des données plus subjectives telles que la réputation auprès d'un panel de personnes interrogées. Il concède qu'il y a des différences. Il rappelle que l'UNIGE veut être dans les 150 meilleures, ce qui est le cas en figurant parmi les quatre meilleures en Suisse (l'EPFZ avec des ressources financières bien supérieures à celles de l'UNIGE, l'EPFL, l'UNIGE et l'université de Zurich). Un chercheur français a pondéré le classement de Shanghai par le budget des institutions. Par ce fait, l'UNIGE montait dans les 30 premiers. Le classement de Shanghai reste un classement souvent commenté dans la presse. Il souhaite conserver ce classement dans les années à venir. Il indique qu'un des éléments pris en compte est celui des chercheurs les plus cités dans le domaine. Il a 5 personnes de l'UNIGE parmi ces personnes les plus citées. Mais si l'un des 5 quitte l'UNIGE, cela aura un lourd impact. C'est compliqué de retenir quelqu'un qui reçoit des offres très compétitives, pas forcément liées au salaire, mais souvent au groupe de recherche mis à leur disposition ou à des indemnités d'arrivée pouvant aller jusqu'à 1 million de francs pour démarrer ses activités de recherches (l'UNIGE peut offrir jusqu'à 100 000.- francs). Il prend l'exemple de l'attribution des médailles Fields. L'UNIGE ne peut pas rivaliser avec une offre issue d'autres universités, américaines notamment, pour attirer de futurs médaillés Fields. C'est un sujet de préoccupation et de fragilité selon lui.

Un député (PLR) relève l'augmentation de 8,5% du nombre d'étudiants. La question du nombre d'étudiants à l'université est ancienne. Il demande si l'UNIGE envisage d'instaurer un *numerus clausus*.

Pour M. Flückiger l'objectif principal est la qualité de la formation. Il est personnellement opposé au *numerus clausus* à l'entrée. Il relève que les taux d'échec à la fin de la première année augmentent, mais cela a des effets négatifs pour les personnes concernées et pour la collectivité. Il se demande s'il y a une limitation possible. Il rappelle que la maturité donne un droit d'entrée automatique à l'université. Les limitations pourraient venir pour les étudiants étrangers, mais cela n'est pas si simple. La limitation se fait à la fin de la première année. Il ajoute que les autorités publiques n'ont plus la capacité de pouvoir répondre à leurs besoins au niveau des structures. Il ne trouve pas sain de devoir louer ailleurs des surfaces pour faire face à cette situation (8 millions de locations actuellement). Il veut développer des stratégies pour réduire ce montant à 2 ou 3 millions et pouvoir être propriétaire des locaux. Aujourd'hui, le rectorat réfléchit à un emprunt obligataire qui permettrait d'envisager des acquisitions de bâtiments à des coûts extrêmement intéressants sur une très longue durée. Il faut aussi réfléchir à la manière d'enseigner. Il concède que la formation en présentiel est importante, mais ce n'est pas la seule manière. Il n'y a, pour l'instant, pas de volonté de restreindre l'accès, mais c'est une question qui va se poser. Il relève l'ECAV (école d'avocate) créée pour donner une formation identique à tous, mais il y a toujours 200-300 étudiants par année. Il se demande si dans ce domaine il n'y a effectivement pas trop d'étudiants.

Ce même député (PLR) trouve que l'exigence systématique du brevet d'avocat réduit la valeur des études universitaires de droit. Il faut faire en sorte que les titulaires de diplômes juridiques autres que le brevet puissent eux aussi trouver une place sur le marché du travail.

M. Flückiger a la même réflexion pour les doctorants. Peut-être que les universités forment trop de docteurs. Il relève que 8% pourront devenir professeurs. La frustration des autres pose un problème. Il faut donc ouvrir des perspectives pour ces doctorants.

Une députée (Ve) demande s'il est possible de collaborer avec les organisations internationales qui ont des locaux (OMM, IHEID, etc.). Vu que le mode d'utilisation de ces salles va changer, elle se demande si une collaboration serait intéressante pour les étudiants.

M. Flückiger indique que le bâtiment des Bastions va être rénové, ce qui compliquera les choses. Il utilisera toutes les opportunités pour avoir des salles de cours. Il rappelle la réalité des budgets et que ces salles ont un coût de location. Il regarde toutes les opportunités, mais il veut sortir de cette vision et avoir une planification beaucoup plus systématique, raison pour laquelle l'acquisition des bâtiments permettrait de désengorger les budgets. Il rappelle que les auditoriums de 600 personnes ne sont peut-être plus nécessaires si les enseignements deviennent hybrides.

Sur question d'une députée (Ve), qui s'interroge à propos de l'opportunité d'acquérir les immeubles de l'UNIGE au moyen du droit de préemption de l'Etat, M. Flückiger et M. Ferrillo expliquent qu'il faut prendre en considération les particularités liées aux constructions de bâtiments universitaires et que d'autres paramètres, tels que les périmètres, entre également en ligne de compte. En particulier, il est dans l'intérêt de tous que les quartiers estudiantins se développent autour des bâtiments de l'UNIGE.

Sur question de la même députée (Ve) à propos des relations Suisse-UE, M. Flückiger répond qu'il y a un front uni dans le domaine de la recherche pour que la Suisse conserve sa place européenne en la matière. C'est également dans l'intérêt des chercheurs européens que notre pays ne soit pas mis à l'écart ni relégué. Les élus aux Chambres fédérales sont conscients de cet enjeu. Il convient de rappeler à ce propos que 6,4 milliards de francs ont été débloqués pour la recherche pour participer aux programmes européens.

Sur question de la même députée (Ve), M. Flückiger voit d'un bon œil que l'UNIGE puisse présenter aux députés l'importance des biotechnologies, au travers de réflexions liées à un projet sur la santé et le vieillissement.

Cette même députée (Ve) demande combien coûte un étudiant étranger. Cette réponse figure dans une lettre adressée à la sous-commission postérieurement à l'audition (cf. annexe n° 2).

Un député (PLR) revient sur la problématique du nombre particulièrement élevé d'étudiants à l'école d'avocature. A l'origine, l'ECAV devait former une centaine d'étudiants par année. Depuis sa création, nous en avons chaque année entre 200 et 300. De nombreux candidats viennent d'autres cantons dans le seul objectif de décrocher le Certificat de spécialisation en matière d'avocature. Or, les places de stage d'avocat disponibles sur le marché du travail genevois ne permettent pas de couvrir les besoins des lauréats, de sorte que de nombreuses personnes doivent parfois attendre des années avant de commencer leur stage. Il propose donc une solution très simple et non discriminatoire : exiger des candidats à l'ECAV non-domiciliés dans le canton de Genève qu'ils produisent une promesse de stage dans une Étude d'avocats genevoise pour justifier leur inscription.

M. Flückiger se déclare conscient de ce problème et en discutera avec la direction de l'ECAV, qui a également d'autres pistes de réflexion.

Annexes

1. Présentation PowerPoint remise aux commissaires lors de l'audition ;
2. Lettre de l'Université de Genève, du 6 mai 2021.

Présentation États financiers 2020 Députés Commission des finances 04.05.2021

Compte d'exploitation UNIGE

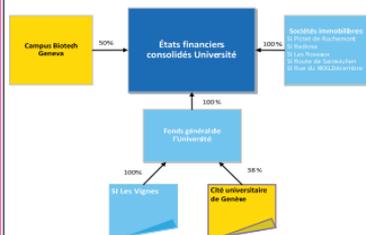
Compte d'exploitation au 31 décembre 2020	Comptes individuels				Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières	Fonds général	Campus Biotech		débit	crédit	
Produits d'exploitation	793 247 731	2 203 222	159 000	-	795 609 953	3 833 404	-	791 776 549
Charges d'exploitation	801 287 093	-2 398 335	2 665 449	-	801 554 207	-	-768 153	802 322 360
Part résultat mise en équivalence	-	-	-48 136	-481 260	-529 397	-	-	-529 397
Résultat net d'exploitation	-8 039 362	4 601 557	-2 554 585	-481 260	-6 473 651	-3 833 404	-768 153	-11 075 208
Produits financiers	20 384 265	3 995 344	9 312 856	-	33 692 465	1 082 373	2 203 222	34 813 313
Charges financières	4 377 531	3 748 354	6 251 038	-	14 376 923	-2 398 335	22 373	11 956 215
Résultat financier	16 006 734	246 990	3 061 819	-	19 315 542	1 315 962	2 225 595	22 857 099
Résultat net	7 967 372	4 848 547	507 233	-481 260	12 841 891	-2 517 442	1 457 442	11 781 891

❖ **Résultat net** : Excédent mais en fort recul vs 2019

❖ **Résultat exploitation** :

Déficit plus important vs historique
Croissance des charges plus grande
que celle des revenus

❖ **Résultat financier** : Bénéfice grâce aux gains réalisés sur portefeuilles mobilier et immobilier



Compte d'exploitation par bailleur

Compte d'exploitation <small>au 31 décembre 2020</small>	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Produits d'exploitation	571 350 643	94 698 667	128 169 733	71 127 912	865 346 955
Charges d'exploitation	571 450 292	94 691 302	122 310 302	84 934 422	873 386 317
Résultat net d'exploitation	-99 649	7 366	5 859 431	-13 806 510	-8 039 362
Produits financiers	-	-	-	20 384 265	20 384 265
Charges financières	-	-	-	4 377 531	4 377 531
Résultat financier	-	-	-	16 006 734	16 006 734
Résultat net	-99 649	7 366	5 859 431	2 200 223	7 967 372

- ❖ **Budget DIP** : déficit, le premier depuis fort longtemps
- ❖ **Fonds étrangers** : marge bénéficiaire (~ 3 %) en léger recul vs 2019/2018
- ❖ **Fonds propres** : mise à contribution plus que compensée par résultat financier

**DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE**

Le 04.05.2021



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Impact COVID

Détérioration du résultat d'exploitation	Impact COVID			
	<small>au 31 décembre 2020</small>			
	État	Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Moins de chiffre d'affaires				
Ralentissement de l'activité :				
❖ moins de dépenses générales				
❖ moins de subventions reconnues				
Quelques dépenses supplémentaires ciblées :				
❖ provision congés dus				
❖ plus de nettoyage, d'entretien, de gardiennage, de licences, de fournitures et de bourses				
Subventions reçues		-7 430 000		-7 430 000
Écolages	-565 082			-565 082
Autres produits d'exploitation	-2 196 399	-478 519		-2 674 918
Produits d'exploitation	-2 761 481	-7 908 519	-	-10 670 000
Charges de personnel	-1 613 931	-736 069		-2 350 000
Dépenses générales	4 954 800	11 132 588	-1 997 388	14 090 000
Subventions accordées	458 000	-2 488 000		-2 030 000
Charges d'exploitation	3 798 869	7 908 519	-1 997 388	9 710 000
Impact sur le résultat d'exploitation	1 037 388	-	-1 997 388	-960 000

**DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE**

Le 04.05.2021



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

❖ Déficit du budget DIP❖ Origine des écarts :

- Revenus - 1 187 KCHF +

Baisse chiffre d'affaires	Imputations internes
Subvention fédérale de base	Recettes diverses
Autres prestations de service	Taxes universitaires
	AIU

- Charges - 1 087 KCHF +

Dépenses générales	Charges de personnel
dont frais de déplacement	Amortissements
Subventions accordées	Bourses sociales

❖ Taux d'utilisation : 99.8 %❖ Déficit à compenser en 2022

Nature & Libellé	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert	
			en CHF	en %
4 Revenus	571 350 643	570 158 544	1 192 099	0.2%
42 Taxes et revenus divers	28 944 146	31 137 624	-2 193 478	-7.0%
43 Recettes diverses	1 866 084	1 076 744	790 840	73.5%
46 Subventions acquises	529 354 013	530 201 458	-847 445	-0.2%
Indemnité cantonale	359 036 252	359 036 252	-	0.0%
Subvention fédérale de base	110 873 921	111 740 000	-866 079	-0.8%
Contribution fédérale aux frais locaux	407 009	495 600	-88 591	-17.9%
AIU local	41 011 251	40 845 006	166 251	0.4%
Produits différés liés aux investissements	16 320 450	16 000 000	320 450	2.0%
Autres subventions	1 705 130	2 084 606	-379 476	-18.2%
49 Imputations internes	11 185 900	7 743 718	3 442 182	44.5%
3 Charges	571 450 292	570 158 544	1 291 748	0.2%
30 Charges du personnel	462 910 116	459 608 822	3 301 294	0.7%
dont Personnel administratif et technique	141 906 114	139 123 482	2 782 632	2.0%
Corps enseignant	232 468 790	232 041 317	428 413	0.2%
31 Dépenses générales	66 713 863	70 874 429	-4 160 566	-5.9%
33 Amortissements ordinaires	18 818 023	18 048 282	469 741	2.6%
36 Subventions accordées	17 998 109	18 018 423	-20 314	-0.1%
39 Imputations internes	5 310 181	3 608 588	1 701 593	47.2%
Résultat net	-9 649	-	-9 649	-
Occupation de postes	3 087.5	3 108.6	-21.0	-0.7%
Personnel administratif	1 266.2	1 279.2	-13.0	-1.0%
Corps enseignant	1 821.3	1 829.4	-8.0	-0.4%
Corps professionnel	481.3	640.8	-159.5	-11.0%
Collaborateurs/trices de l'enseignement	1 340.0	1 288.5	51.5	4.0%

**DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE**

Le 04.05.2021



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**DIVISION COMPTABILITÉ
ET GESTION FINANCIÈRE**

Raphaël Ferrillo
Directeur financier
Ligne directe: 022 379 75 27
Raphael.Ferrillo@unige.ch

Madame Dilara Bayrak
Députée
Monsieur Murat-Julian Alder
Député
Commission des finances
Grand Conseil
Distribution : A106E3/GC

Genève, le 6 mai 2021 RF/cc

Concerne : Examen des comptes 2020 de l'Université

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Je me réfère à l'audition qui s'est tenue le 4 mai 2021 et ai le plaisir de vous faire parvenir ci-après notre réponse à votre interrogation sur le coût de revient d'un étudiant étranger.

Un étudiant étranger entre dans le calcul de la subvention fédérale de base par l'indicateur du nombre d'étudiants, ainsi que par celui du nombre du pourcentage d'étudiants étrangers. Le tableau ci-dessous vous détaille le prix par indicateur et détermine dès lors ce que « rapporte » un étudiant étranger à l'Université :

Groupe - facultés	Indicateur nombre d'étudiants	Indicateur pourcentage d'étudiants étrangers	Total
GF I (Sciences humaines et sociales)	2 787	3 593	6 380
GF II (Faculté des sciences et médecine)	7 523	9 698	17 221
GF III (Faculté de médecine clinique)	13 817	17 812	31 629

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments distingués.

Raphaël Ferrillo



COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Projet de budget 2021

Politique publique G – DT

Séance du **lundi 17 mai 2021**
 Procès-verbaliste : **Mariama Laura DIALLO**

Membres	Groupe	Fonction
MARTI Caroline	S	députée – Rapporteuse
ZWEIFEL Yvan	PLR	député
Personnes auditionnées	Dpt/Instit.	
HODGERS Antonio	DT	Conseiller d'Etat
GOUMAZ Christian	DT	Secrétaire général
DEKONINCK Frédéric	DT	Directeur financier
DA BROI Edi	DT/ORF	Directeur général
GARNIER Albert	DT/OPS	Administrateur

Annexes et documents distribués en séance

1. Comptes 2020, G – Aménagement et logement



Introduction

M. Goumaz explique que globalement, sur l'ensemble de la politique publique, on observe que les charges sont maîtrisées. Elles sont 5 millions en dessous du budget. Cette variation concerne principalement les subventions au logement et les amortissements. Les revenus sont eux, de 9 millions supérieur au budget ce qui est dû aux surtaxes et émoluments à l'office des autorisations de construire.

Un-e commissaire remarque qu'il y avait une crainte d'une augmentation des subventions d'aide au logement, soit des allocations au logement et aides HM en raison de la crise. Or pour 2020, on voit une baisse de ces subventions. Par ailleurs, s'agissant des revenus, il y a une hausse concernant les émoluments de l'office des autorisations de construire. Peut-on en déduire qu'il n'y a pas eu le trou d'air des demandes et délivrances d'autorisation de construire auquel on pourrait s'attendre en raison du Covid.

M. Goumaz répond que c'est plus complexe que cela. S'agissant des subventions au logement, les comptes 2019 présentaient un important non-dépensé. Le département pensait qu'il y aurait un effet de rattrapage sur 2020, un phénomène dont ils avaient tenu compte au moment de l'établissement du budget 2020. Cet effet rattrapage a bien eu lieu, mais pas de l'ampleur qu'ils avaient anticipée. C'est essentiellement au niveau des nouveaux logements HM qu'on a eu un décalage dans le temps. On remarque aussi que des logements HM dont la construction devait s'achever en 2020 ont pris du retard et l'entrée des locataires a été décalée dans le temps ce qui a un effet à la baisse sur le montant des subventions. L'effet Covid qu'on avait anticipé ne s'est pas du tout produit avec la même ampleur et on n'a pas constaté d'augmentation sensible. On a constaté une petite augmentation des demandes de subvention, mais pas aussi importante que ce qu'on aurait pu penser. On n'a pas du tout constaté une variation sensible sous l'angle des revenus des ménages bénéficiant de logements HM. Il y a aussi eu une mise à jour périodique des dossiers. La mise à jour a plutôt montré des augmentations de revenu et ce qui a aussi un impact puisque si les revenus des ménages augmentent, les prestations d'aide au logement diminuent. Tout ça cumulé fait qu'on est en dessous du budget. S'agissant des émoluments de l'OAC, le trend global s'est maintenu à un haut niveau. On avait là aussi un budget qui était très précautionneux, car on a constaté une augmentation de la volumétrie des dossiers. En termes de budget, le département a été conservateur. Cette tendance se confirme cette année.

Programme G01 – Logement et planification foncière

M. Goumaz mentionne la poursuite de la réforme de la politique du logement selon quatre axes :

1. Organiser la chaîne de production ;
2. Accroître le nombre de logements d'utilité publique ;
3. Répondre aux besoins en matière de logement
4. Rénover le parc bâti pour réduire sa consommation énergétique.

Le grand événement de l'année dernière est l'aboutissement des travaux autour de l'art. 4A LGZD. Ce nouvel article est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Il y a eu des réflexions approfondies sur la valorisation de la qualité des projets de construction avec une redéfinition des prix admis ainsi qu'une simplification des procédures. Un autre élément marquant est que la fixation des rendements des logements subventionnés a été confirmée par le Tribunal fédéral, de sorte que la situation est sécurisée sur le plan juridique. On a aussi poursuivi les travaux autour des restrictions à la location de courte durée (plateforme de location en ligne) avec de premières irrégularités constatées et des mesures ont été prises à cet égard.



Un-e commissaire revient sur les contrôles qui sont faits sur ces plateformes de location. Les commissaires relèvent que pour dix logements, des irrégularités ont été constatées et se demandent à quelle proportion des logements contrôlés cela correspond.

M. Goumaz répond qu'il n'a pas le chiffre exact, mais qu'il le transmettra ultérieurement. Il est compliqué de mettre en évidence l'infraction parce qu'on n'a pas d'outil informatique pour avoir une vision de l'ensemble des sous-locations. Ces activités sont assez cachées et ils doivent amener la preuve du dépassement des 90 jours ce qui n'est pas évident.

Un-e commissaire demande s'ils interviennent uniquement sur dénonciation.

M. Goumaz répond qu'il y a aussi des opérations spontanées. M. Hodgers ajoute qu'il s'agit surtout de « gros poissons » dont la location concerne un immeuble entier. La nature même de ce qu'on doit vérifier demande une observation permanente et c'est ce qui est très compliqué avec Airbnb. C'est surtout l'observation régulière des voisins qui attirent leur attention.

Un-e commissaire estime qu'on pourrait vérifier sur la plateforme combien de temps sur l'année un appartement est offert à la location. S'il est offert à la location quasiment toute l'année, cela donne une indication que cet appartement a été « converti » à des activités hôtelières.

M. Hodgers souligne qu'il faut pouvoir en faire la démonstration. Il est possible de se dire qu'on met à louer son bien tout le temps sur Airbnb et qu'on s'arrête après 90 jours de location.

M. Goumaz rappelle que la loi interdit la sous-location pour plus de 90 jours, donc ce n'est pas un délit d'intention, mais de réalisation.

M. Hodgers explique que tant que les plateformes ne collaborent pas, il ne faut pas se leurrer sur la réelle portée des contrôles que l'on peut faire. Pour certains appartements, les personnes de contact étaient une régie genevoise ce qui est un indice que le logement est exclusivement loué via une plateforme. Le département essaye de repérer quand il y a une organisation derrière ou quand une personne et la personne de contact pour une multitude de logements. Ça demande un temps d'observation, de faire de faux profils, etc. ce qui n'est vraiment pas facile et prend du temps.

M. Goumaz revient aux aspects financiers du programme G01. Il explique que les principaux écarts concernent les charges de biens et services. Les 500 000 francs supérieurs au budget s'expliquent par la dotation pour dépréciation de créance en lien avec les encaissements de surtaxes. Il ajoute qu'il y a néanmoins des économies sur les honoraires de mandataires de 470 000 francs.

S'agissant des économies sur les honoraires, un-e commissaire demande si ce n'est qu'un décalage temporaire de ces dépenses ou s'ils ont renoncé à passer par un mandataire.

M. Goumaz répond que ce sont des décalages temporels. Cette année a évidemment été particulière en matière de gestion administrative. Sur les amortissements du patrimoine administratif, on est en dessous du budget à hauteur de 1,6 million. Ceci s'explique par des actifs sortis du patrimoine administratif. Les amortissements ont été maintenus au budget, mais ils n'ont pas été réalisés aux comptes. M. Dekoninck précise qu'ils ont été sortis fin 2019.

M. Goumaz ajoute que les charges de transfert sont inférieures de 2 millions par rapport au budget.



Un-e commissaire demande pourquoi les enquêtes sur les revenus des locataires des logements HM ne sont pas faites avant l'établissement du budget pour avoir des chiffres plus fiables. M. Dekoninck répond que ce sont des opérations lourdes et faites régulièrement. M. Goumaz explique qu'on renouvelle toutes les aides et dans ce cadre, on fait la réactualisation du revenu.

Un-e commissaire indique qu'en théorie, durant l'été, une bonne partie de la taxation est censée être faite. Il demande quel est le processus et s'ils s'adressent à l'AFC ou aux locataires.

M. Goumaz répond que tout ça fonctionne avec le RDU. En matière de logement, on ne fonctionne pas avec deux ans de décalages, mais en année N 0. Comme c'est une prestation sociale importante et pour l'attribution du logement, il faut pouvoir juger en fonction de la situation réelle actuelle des personnes. Si quelqu'un a une augmentation de salaire au 1^{er} janvier, elle doit être communiquée pour adaptation des aides financières. Le locataire a l'obligation de communiquer cette augmentation et s'il ne le fait pas et qu'elle est importante, il risque une sanction pénale et des remboursements rétroactifs. Sur la base de la taxation fiscale, on s'assure qu'on reste dans les clous et qu'on n'a pas des gens qui leur auraient déclaré des revenus différents entre l'office du logement et l'administration fiscale.

Un-e commissaire demande comment ça se fait qu'il y a moins de logements HM construits que budgétés.

M. Goumaz répond que c'est lié à la question des dates de mise en location. Il suffit qu'un chantier prenne quelques mois de retard pour que cela ait un impact sur le montant des subventions. Pour établir le budget, ils se basent sur les autorisations de construire et sur un temps de réalisation théorique de 18 mois avant la mise en location. M. Goumaz ajoute que les surtaxes sont également en augmentation (2.97 millions de plus que budgété) liée notamment à la mise jour des revenus des locataires et à la facturation de surtaxes rétroactives. Les émoluments pour les accords de principe sont plus élevés que prévu pour 500 000 francs. On a aussi plus de facturation de trop-perçus d'allocations et de subventions HM pour 300 000 francs.

S'agissant de l'indicateur sur le temps d'attente moyen sur la liste des demandeurs de logements, un-e commissaire relève que ce temps d'attente est plus élevé que ce qui a été évalué dans le budget. Cette augmentation est-elle liée à une augmentation du nombre de demandes ou à une baisse du taux de rotation.

M. Goumaz pense que ces deux phénomènes se conjuguent, mais n'a pas le détail et propose de faire une réponse écrite.

Un-e commissaire constate que sur l'indicateur 2.1 (*Pourcentage de logements construits en ZD par rapport au pourcentage total de logements construits, y compris en zone ordinaire et zone villa*), on est en dessous de la cible. Etant donné les refus des modifications de zone et le gel de celles-ci, alors que l'on continue à construire en zone villa et en zone ordinaire, notamment par le biais de surélévations, cela risque d'aggraver ce déséquilibre.

M. Hodgson explique que les déclassements en ZD sont bloqués. Toutefois ce pourcentage risque de ne pas se dégrader, car on ralentit aussi la construction en zone villa et les gros volumes de construction sont quand même en ZD.

M. Goumaz déclare que cet indicateur illustre le pourcentage de nouveaux logements sur lesquels l'Etat a une maîtrise sur les typologies. C'est plus un indicateur d'une tendance qu'un indicateur de performance.



M. Hodgers ajoute que c'est un indicateur politique. C'est l'équilibre que l'on souhaite atteindre et la raison d'être de la 4A LGZD.

Un-e commissaire demande ce que l'indicateur 5.1 (*m² de surface brute de plancher (SBP) de l'Etat remis en DDP depuis 2018*) chercher à mesurer. On est au double de ce qui était prévu et on a déjà atteint la valeur cible de 2023. Il demande à quoi cela est dû.

MM. Hodgers et Dekoninck pensent que ce n'est pas régulier et qu'il faut rester modeste sur ce chiffre.

Un-e commissaire explique que ces indicateurs sont intéressants, mais il trouve qu'il serait intéressant de laisser un commentaire sur les grosses évolutions. M. Hodgers prend note que pour l'indicateur 5.1, on pourrait donner les exemples des plus grosses opérations et demander si c'est un trend ou si c'est conjoncturel.

Un-e commissaire relève, s'agissant des indicateurs 5.2 et 5.3 que les PLQ les plus récents ont un plus grand nombre de SBP réalisés alors que les PLQ plus anciens ont un pourcentage de SBP réalisées plus bas ce qui est étonnant.

M. Goumaz répond qu'à ce stade, cet indicateur est une photo sur une année de tous ceux qui ont été adoptés il y a 5 ans et une photo de ceux qui ont été adoptés il y a 10 ans ; ça ne montre pas un trend. D'ailleurs, l'année dernière c'était l'inverse. Cet indicateur dépend très fortement des spécificités (et niveau de complexité) des PLQ adopté il y a 5, respectivement 10 ans. M. Goumaz indique que ses services se demandent s'il ne faudrait pas adapter cet indicateur pour qu'il fasse plus de sens. Il faudrait non pas avoir une photo sur un exercice particulier, mais plutôt quelque chose qui se focus sur tous les PLQ de plus de 5 ans et tous les PLQ de 10 ans.

Programme G02 – Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

M. Goumaz mentionne comme projets prioritaires la construction de logements tout en veillant à la mixité sociale, à la qualité des quartiers, à la desserte en transports publics, à l'utilisation rationnelle du sol et à la mise en valeur du patrimoine bâti. Il mentionne également la création du poste d'urbaniste cantonal et d'un pôle dédié à la transition écologique.

Un-e commissaire demande si ce poste d'urbaniste cantonal a été créé en faisant évoluer un poste existant.

M. Hodgers indique que le département a une conservatrice cantonale, un architecte cantonal, un conservateur du registre foncier et un archéologue cantonal. En matière d'urbanisme, il fallait une figure forte qui émerge et qui puisse représenter l'office de l'urbanisme à l'égard des communes, des associations et de la presse, etc. C'est M^{me} Ariane Widmer qui a été nommée à ce poste.

M. Goumaz ajoute que leur réflexion était qu'il faut déconnecter les fonctions de direction et d'expertise. L'autre élément était de dire qu'on a besoin d'avoir quelqu'un qui a la capacité de pouvoir zoomer ou dé-zoomer sur les différentes échelles, d'assurer la cohérence du projet urbanistique de la très grande échelle au niveau de la région à la déclinaison dans les plans directeurs communaux, les PLQ voire les autorisations de construire sur les éléments emblématiques pour s'assurer que tout reste cohérent.

M. Hodgers explique que c'est un rôle éclectique et de visibilité. M^{me} Widmer a une très bonne connaissance des réseaux nationaux et une expertise qui est bienvenue.



M. Goumaz indique qu'au niveau du PAV les travaux continuent d'avancer avec la mise en exploitation de la nouvelle Fondation PAV.

Un-e commissaire relève que la loi qui définit quels sont les terrains à transférer et il se trouve qu'ils ont transféré des terrains en plus.

M. Dekoninck précise qu'ils ne les ont pas encore transférés, mais ils finiront dans le PAV. Ce n'est pour l'heure qu'une intention, qui n'a pas encore été réalisée. Il s'agissait de valoriser les terrains qui finiront son dans le périmètre.

Un-e commissaire demande pourquoi ils n'y étaient pas dès le départ.

M. Dekoninck répond qu'il y a eu des évolutions et que ça ne concerne que trois parcelles. M. Hodgers déclare que ce qui l'intéresse et qui compte est la cohérence urbanistique. On ne sait pas vraiment pourquoi ces trois terrains n'étaient pas dans la liste initiale. Il n'a aucun doute sur le business-model qu'il y a derrière la Fondation PAV.

M. Goumaz poursuit en disant que le département a poursuivi les travaux de dématérialisation de l'ensemble des procédures d'autorisations de construire et on est à bout touchant pour le reste des procédures. C'est une première suisse en la matière. Dans la conformité des constructions, on a développé des contrôles pour garantir le respect des autorisations délivrées.

Sur les aspects financiers et les principaux écarts, M. Goumaz relève une réduction de 250 000 francs par rapport au budget sur les charges de personnel en lien avec la latence dans le repourvoiement de postes. Il y a 450 000 francs de moins sur les charges de biens et services avec moins de mandats, mais en contrepartie, une dotation pour dépréciation de créances à l'OAC. Les amortissements sont en dessous du budget dans le cadre de retards dans le réaménagement des interfaces CEVA. Sur les taxes, on est 3.5 millions au-dessus du budget en lien avec des amendes à l'office des autorisations de construire et l'augmentation des capacités de contrôle.

Un-e commissaire revient sur la hausse des autorisations de construire. Au budget on est à 8.7 millions et on se retrouve à 12 millions d'émoluments. La question est pourquoi dans le budget on avait prévu une baisse par rapport aux comptes 2019.

M. Dekoninck explique le budget 2019 était aussi en dessous et on devrait rattraper plus vite. C'est dû aussi au temps de traitement des dossiers.

M. Goumaz ajoute qu'ils sont relativement prudents au moment du budget, car sur la planification des émoluments, ça dépend de la volumétrie qu'on ne maîtrise pas nécessairement en avance s'agissant des autorisations. Il ajoute qu'il y a 1,2 million de plus sur les revenus financiers en lien avec la FTI. Il précise que la FTI est encore dans le programme G02, mais elle quittera ce programme suite à la réorganisation des départements et sera à l'avenir rattachée au département de l'économie et de l'emploi.

M. Dekoninck explique que la FTI va continuer à gérer le patrimoine qui n'est plus à l'Etat. M. Hodgers ajoute que ce sont deux entités séparées d'un point de vue comptable et leurs objectifs sont différents. La FTI et la FPAV devront toujours continuer à collaborer en bonnes intelligences, car il est prévu que les terrains qui appartiennent maintenant à la Fondation PAV et qui sont industriels rapportent des revenus à la FTI. Quand ces terrains sont réattribués, ça bascule du côté de la Fondation PAV et donc ce mécanisme implique que ces deux entités s'entendent bien.



M. Goumaz précise qu'il y a une nécessité de coopération étroite et des missions différentes.

Un-e commissaire relève que la question des locaux commerciaux vides ressurgit régulièrement et c'est un argument qui ressort souvent pour contester des déclassements. Le-la commissaire pense qu'il n'y a pas encore de véritable réponse sur cette question des bureaux vides ce qui est un problème.

M. Hodgers déclare que le département a donné la réponse. L'office de l'urbanisme a fait un calcul global qui montrait que sur les 300 000 m² de surface de bureaux vides, et en raison de l'OPAM, de l'OPB et de la Lex Koller, seul 80 000 m² sont potentiellement convertibles. Sur tous les mètres carrés qu'on peut légalement reconverter, ça fait 800 logements en tout et pour tout... Cette étude a été communiquée, mais elle n'a pas été très relayée. On estime donc que 80 000 m² sont potentiellement convertibles sans compter que pour certains, ce sont des open spaces sans toilettes et plan de cuisine, très difficile à transformer. Le problème de cette idée est que c'est une fausse bonne idée.

Un-e commissaire a une question sur l'indicateur 8.1 (*valeur en pour cent, des décisions d'autorisation de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires*). Il-elle comprend que ça signifie qu'il n'y a que 40% d'autorisations délivrées dans le délai de 30 jours et que c'est en baisse par rapport aux délais de 2019. C'est un indicateur important et ce qui doit se construire doit se faire le plus rapidement possible.

M. Dekoninck précise qu'il était en nette progression pendant longtemps. M. Hodgers indique que c'est un effet pandémie.

M. Goumaz ajoute que le département avait demandé des postes additionnels. Il y a eu une grosse croissance de la volumétrie.

M. Hodgers rappelle le gel qu'il avait décrété sur les zones villas et en 2020, l'arrêt des chantiers en raison de la pandémie.

Un-e commissaire relève que la 2^e ligne de crédit du fonds LUP n'est quasiment pas utilisée 684 613 francs sur 17 millions prévus au budget.

M. Goumaz indique qu'il y a une norme légale donc le département met au budget ce qui est prévu dans la loi, mais en raison du manque de disponibilité des terrains, ils ont de la peine à dépenser le montant budgéter.



COMPTES 2020

G – AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Audition du 17 mai 2021



Département du territoire
Secrétariat général

Avril 2021- Page 1



G – AMENAGEMENT ET LOGEMENT

CHARGES ET REVENUS

Charges de la politique publique G :

- Hors subventions à redistribuer et facturations internes, les charges sont plus faibles de 5MF par rapport au budget 2020.
- Cette variation concerne principalement les subventions au logement et les amortissements.

Revenus de la politique publique G :

- Hors subventions à redistribuer et facturations internes, les revenus sont plus élevés de 9MF par rapport au budget 2020.
- Cette hausse concerne principalement les surtaxes et les émoluments à l'office des autorisations de construire.



G01 – LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIERE

QUELQUES REALISATIONS

- Poursuite de la réforme de la politique du logement selon 4 axes : organiser la chaîne de production, accroître le nombre de logements d'utilité publique, répondre aux besoins en matière de logement et rénovation du parc bâti pour réduire sa consommation énergétique et rénover le parc bâti.
- Proportion de logements à réaliser en zone de développement : nouvelle teneur de l'article 4A LGZD adopté (entrée en vigueur le 01.01.2021).
- Réflexions approfondies sur la valorisation de la qualité des projets de construction (entrée en vigueur en 2020) et redéfinition des prix admis ainsi que simplification des procédures (en cours de finalisation).
- Fixation des rendements des logements subventionnés (exclusion de l'application directe de l'art. 269 CO aux immeubles subventionnés) validée par la chambre administrative de la Cour de justice (en 2019) puis confirmée par le Tribunal fédéral.
- Restrictions à la location de courte durée : mise en œuvre d'une limitation à 90 jours par an. Contrôles effectués en 2020 (irrégularités constatées pour 10 logements).

Avril 2021- Page 3



G01 – LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIERE

	Compte 2020	Variations C20-820		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	62 902 357	-3 241 865	-4.9%	66 144 222	66 521 270
30 Charges de personnel	11 320 945	-96 986	-0.8%	11 417 931	11 205 203
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1 999 339	534 114	39.1%	1 365 225	3 841 891
33 Amortissements du patrimoine administratif	567 083	-1 598 477	-73.8%	2 165 560	2 298 379
36 Charges de transfert	49 108 280	-2 040 726	-4.0%	51 149 006	49 174 118
39 Facturations internes	6 711	-39 789	-85.6%	46 500	1 679
REVENUS	13 807 992	3 652 760	36.0%	10 155 232	11 965 055
42 Taxes et redevances	11 587 929	3 352 697	40.7%	8 235 232	10 083 975
43 Revenus divers	219	219	-	-	187
46 Revenus de transferts	2 219 844	299 844	15.6%	1 920 000	1 880 893
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-49 094 366	6 894 624	-12.3%	-55 988 990	-54 556 215
Coût d'état-major	-445 631	62 587	-12.3%	-508 218	-433 274
Coût des prestations de moyens	-4 620 280	237 024	-4.9%	-4 857 304	-2 048 488
COÛT COMPLET	-54 160 277	7 194 235	-11.7%	-61 354 512	-57 037 977

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-820		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	78.90	-1.40	-1.74%	80.30	77.80
ETP fixes	76.90	-1.60	-2.04%	78.50	74.80
ETP auxiliaires	2.00	0.20	11.11%	1.80	3.00

Avril 2021- Page 4



G01 – LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIERE

PRINCIPAUX ECARTS (1/2)

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.53MF)

- Dotation pour dépréciation de créances : principalement liée aux encaissements de surtaxes (+1.03MF)
- Economie sur les honoraires de mandataires (-0.47MF).

Amortissements du patrimoine administratif (-1.60MF)

- Reclassements d'actifs au patrimoine financier effectués en 2019 mais encore inclus au budget 2020.

Charges de transfert (-2.04MF)

- Moins de logements HM construits que budgété et mise à jour des revenus des locataires qui entraînent une baisse des allocations et des subventions HM versées.

L'impact de la pandémie est estimé à +0.675MF (+1.4% sur le montant total des subventions et allocations au logement versées).

Avril 2021- Page 5



G01 – LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIERE

PRINCIPAUX ECARTS (2/2)

Taxes (+3.36MF)

- Surtaxes plus élevées du fait de la mise à jour des revenus des locataires et de la facturation de surtaxes rétroactives plus importantes (+2.87MF). Cette hausse a été freinée d'env. -0.4MF à cause de la pandémie.
- Emoluments : hausse des accords de principe délivrés (+0.51MF).

Revenus de transfert (+0.30MF)

- Plus de facturations de trop-perçus d'allocations et de subventions HM.

Avril 2021- Page 6



G02 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITE DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS

QUELQUES REALISATIONS

- Poursuite de l'action prioritaire du Conseil d'Etat en faveur de la constructions de logements tout en veillant à la mixité sociale, la qualité des quartiers, la desserte en transports publics, l'utilisation rationnelle du sol et la mise en valeur du patrimoine bâti (3000 logements construits en 2020). Création du poste d'urbaniste cantonal et d'un pôle dédié à la transition écologique au sein de l'OU pour renforcer l'aspect qualitatif des projets.
- Fortes avancées dans la mise en œuvre du projet PAV en termes d'opérationnalisation et de planification spéciale (préparation des projets d'infrastructures et des équipements publics d'importance).
- Mise en exploitation de la nouvelle Fondation PAV.
- Poursuite de la dématérialisation de l'ensemble des procédures d'autorisations de construire (demandes définitives et démolitions) et des travaux permettant la refonte complète du système d'information de l'OAC. Avancées en matière de BIM.
- Conformité des constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire : développement des contrôles pour garantir le respect des autorisations délivrées.

Avril 2021- Page 7



G02 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITE DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS

	Compte 2020	Variations C20-820		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	38'210'764	-1'553'131	-3.9%	39'763'895	36'681'337
30 Charges de personnel	26'728'248	-253'409	-0.9%	26'981'657	25'880'790
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'389'241	-453'884	-4.2%	10'843'125	10'145'167
33 Amortissements du patrimoine administratif	285'252	-508'305	-64.1%	793'557	190'711
36 Charges de transfert	713'104	-232'252	-24.6%	945'356	309'027
39 Facturations internes	94'919	-105'281	-52.6%	200'200	155'642
REVENUS	19'042'302	4'772'765	33.4%	14'269'537	16'067'531
42 Taxes et redevances	12'184'333	3'507'720	40.4%	8'676'613	10'895'072
43 Revenus divers	433'197	33'197	8.3%	400'000	573'901
44 Revenus financiers	6'208'755	1'208'755	24.2%	5'000'000	5'174'980
46 Revenus de transferts	71'036	11'482	19.3%	59'554	-
49 Facturations internes	144'981	11'611	8.7%	133'370	223'578
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'168'462	6'325'896	-24.8%	-25'494'358	-19'813'806
Coût d'état-major	-1'052'115	148'852	-12.4%	-1'200'967	-1'000'737
Coût des prestations de moyens	-6'136'811	-1'377'221	28.9%	-4'759'590	-4'697'194
COÛT COMPLET	-26'357'388	5'097'527	-16.2%	-31'454'915	-25'511'737

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-820		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	168.50	-9.05	-5.10%	177.55	169.02
ETP fixes	158.30	-11.85	-6.96%	170.15	159.52
ETP auxiliaires	4.70	1.70	56.67%	3.00	4.00
ETP agents spécialisés	5.50	1.10	25.00%	4.40	5.50

Avril 2021- Page 8



G02 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITE DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS

PRINCIPAUX ECARTS (1/2)

Charges de personnel (-0.25MF)

- Délai de latence dans le repourvolement des postes laissés vacants en cours d'année dont la majeure partie était en cours de recrutement fin décembre.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.45MF)

- Etudes et mandats : ralentissements et retards, notamment liés à la situation sanitaire (-1.2MF)
- Dotation pour dépréciation de créances à l'OAC (+0.69MF).

Amortissements (-0.51MF)

- Retards dans le réaménagement des interfaces CEVA.

Charges de transfert (-0.23MF)

- Seules 2 subventions versées dans cadre de l'élaboration des plans directeurs communaux (PDCom) (-0.12MF)
- Amortissements des subventions reçues en investissements (-0.12MF).

Avril 2021- Page 9



G02 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITE DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS

PRINCIPAUX ECARTS (2/2)

Taxes (+3.51MF)

- Emoluments autorisations de construire : hausse des dépôts (+2.34MF)
- Amendes à l'office des autorisations de construire : hausse des infractions constatées avec la création de la direction de l'inspectorat de la construction en 2018 (+1.18MF)

Revenus financiers (+1.21MF)

- Participation de l'Etat de Genève aux bénéfices de la FTI plus importante.



G03 – INFORMATION DU TERRITOIRE ET GARANTIE DES DROITS REELS

QUELQUES REALISATIONS

- Poursuite de la mise en place des programmes BIM et Smartcity (lancement en 2021).
- Cadastre RDPPF : travaux de développement pour faire du cadastre un vrai outil de publication des restrictions de droit public à la propriété.
- Poursuite de la mise en œuvre du SITG sous forme d'une feuille de route.
- Signature des nouvelles convention-programme avec la Confédération.
- Achèvement du lot d'acquisition des données des ouvrages d'art en 3D.
- Registre foncier : adaptation du système d'information aux nouvelles exigences. Système de numérisation des pièces justificatives dans Capitastra et Inter capi étendu aux anciennes affaires.
- Poursuite de l'étude pour la mise œuvre du projet fédéral eGris.
- Transfert effectué des données à l'Office fédéral de la justice pour la sauvegarde à long terme ainsi qu'à l'office fédéral de la statistique concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaires.
- Règlement sur le registre foncier adapté et approuvé par la Confédération.

Avril 2021- Page 11



G03 – INFORMATION DU TERRITOIRE ET GARANTIE DES DROITS REELS

	Compte 2020		Variations C20-820		Budget 2020	Compte 2019
	en francs	en %	en francs	en %		
CHARGES	10 848 856	-298 954	-2.7%		11 147 810	10 122 753
30 Charges de personnel	9 474 454	-200 788	-2.1%		9 675 242	8 775 751
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	377 048	-115 489	-23.4%		492 537	372 706
33 Amortissements du patrimoine administratif	995 019	21 608	2.2%		973 411	972 473
36 Charges de transfert	0	0	-		-	-
39 Facturations internes	2 337	-4 283	-64.7%		6 620	1 823
REVENUS	17 706 664	886 187	5.3%		16 820 477	17 948 908
42 Taxes et redevances	17 165 586	801 973	4.9%		16 363 713	17 348 761
43 Revenus divers	185	185	-		-	148
46 Revenus de transferts	517 568	94 304	22.3%		423 264	545 949
49 Facturations internes	23 325	-10 175	-30.4%		33 500	54 151
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6 857 807	1 185 140	20.9%		5 672 667	7 826 155
Coût d'état-major	-372 947	57 703	-13.4%		-430 650	-339 334
Coût des prestations de moyens	-3 783 919	305 146	-7.5%		-4 089 065	-2 330 999
COÛT COMPLET	2 700 942	1 547 990	134.3%		1 152 952	5 155 822

POSTES

	Compte 2020		Variations C20-820		Budget 2020	Compte 2019
	en ETP	en %	en ETP	en %		
TOTAL POSTES	63.70	-4.25	-6.25%		67.95	62.05
ETP fixes	63.70	-3.10	-4.64%		66.80	58.05
ETP auxiliaires	-	-1.15	-100.00%		1.15	4.00

Avril 2021- Page 12



G03 – INFORMATION DU TERRITOIRE ET GARANTIE DES DROITS REELS

PRINCIPAUX ECARTS

Charges de personnel (-0.20MF)

- Délai de latence dans le repourvolement des postes laissés vacants en cours d'année dont la majeure partie était en cours de recrutement fin décembre.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.12MF)

- Retards sur certains projets à la direction de l'information du territoire.

Taxes (+0.80MF)

- Hausse des émoluments : dépend du nombre de validations de réquisitions effectuées sur l'année et de la nature des dossiers traités.

Avril 2021- Page 13



G04 – PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES

QUELQUES REALISATIONS

- Printemps 2020 : rapport de la Cour des comptes. Création de la fonction de délégué patrimoine. Mise en œuvre de la stratégie de la culture du bâti avec l'ensemble des acteurs du patrimoine.
- Poursuite du recensement architectural des bâtiments.
- Mise en œuvre d'une nouvelle pratique administrative (meilleure efficacité des ressources) pour répondre à l'élargissement du périmètre des objets protégés et à la hausse des sollicitations.
- Plusieurs projets de sensibilisation et formation impactés à cause de la pandémie.
- Archéologie : voie antique dégagée à Bernex, fouille importante dans un bâtiment au 3 rue de l'Hôtel-de-ville (découverte de monnaies du 4^e et 5^e siècle), investigations sur la promenade de l'Observatoire. Vote du PL St-Antoine
- Commission des monuments, de la nature et des sites : augmentation des dossiers préavisés (624) malgré la pandémie.
- Mises sous protection : 90 objets.
- Nouvelle convention programme 2021-2024 signée avec la Confédération.

Avril 2021- Page 14



G04 – PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET DES SITES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en francs	en %		
CHARGES	9 281 707	-436 147	-4.5%	9 717 854	9 610 303
30 Charges de personnel	5 636 459	23 590	0.4%	5 612 869	5 422 943
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1 346 372	-393 802	-22.6%	1 740 174	1 894 134
36 Charges de transfert	2 291 060	-48 751	-2.1%	2 339 811	2 261 857
39 Facturations internes	7 816	-17 184	-68.7%	25 000	31 370
REVENUS	76 264	-233 282	-75.4%	309 546	38 003
42 Taxes et redevances	59 556	28 565	92.2%	30 991	12 671
43 Revenus divers	16 708	-261 847	-94.0%	278 555	25 333
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9 205 443	202 865	-2.2%	-9 408 308	-9 572 300
Coût d'état-major	-221 870	27 962	-11.2%	-249 832	-209 690
Coût des prestations de moyens	-1 968 658	-808 479	69.7%	-1 160 179	-1 696 424
COÛT COMPLET	-11 395 972	-577 653	5.3%	-10 818 319	-11 478 414

POSTES

	Compte 2020	Variations C20-B20		Budget 2020	Compte 2019
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	35.80	-0.05	-0.14%	35.85	37.90
ETP fixes	34.20	-1.50	-4.20%	35.70	37.10
ETP auxiliaires	1.60	1.45	966.67%	0.15	0.80

Avril 2021- Page 15



G04 – PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET DES SITES

PRINCIPAUX ECARTS

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.39MF)

- Retards et annulation de certains projets confiés à des mandataires externes à cause de la pandémie (manifestation l'art de bâtir, journées européenne des métiers d'art, travaux sur les plans de sites, suspension pendant 2 mois des chantiers archéologiques).

Revenus divers (-0.26MF)

- Reprises sur les subventions octroyées mais non payées peu nombreuses en 2020.

Avril 2021- Page 16



POLITIQUE PUBLIQUE G

INVESTISSEMENTS

	CO2020	BU2020	Ecart CO2020 - BU2020	
Crédits d'ouvrage	24'411'962	23'300'000	1'111'962	4.8%
Crédit de renouvellement	2'075'480	2'619'901	-544'421	-20.8%
Dotations	684'613	17'000'000	-16'315'387	-96.0%
Prêts ferroviaires	0	300'000	-300'000	-100.0%
Total dépenses (hors prêts à caractère général)	27'172'055	43'219'901	-16'047'846	-37.1%
Prêts à caractère général	420'850	12'850'000	-12'429'150	-96.7%
Total dépenses politique publique G	27'592'905	56'069'901	-28'476'996	-50.8%
Crédit de renouvellement	207'002	274'648	-67'646	-24.6%
Prêts ferroviaires	1'330'760	0	1'330'760	
Total recettes (hors prêts à caractère général)	1'537'762	274'648	1'263'114	459.9%
Prêts à caractère général	492'824	213'664	279'160	130.7%
Total recettes politique publique G	2'030'586	488'312	1'542'274	315.8%

Avril 2021- Page 17



POLITIQUE PUBLIQUE G

INVESTISSEMENTS – PRINCIPAUX ECARTS

Crédits d'ouvrage et Dotations

- LUP (crédits d'ouvrage et dotations) (L10460) : acquisitions, subventions communales et dotations aux fondations immobilières. Dépend des opportunités (-16.4MF)
- Aménagements autour des interfaces CEVA (L11679) : fin des travaux (+2.6MF)
- Refonte des autorisations de construire (L12145) : retards (-0.7MF)
- Site archéologique de Saint-Antoine : adoption tardive de la loi (-0.8MF)

Crédits de renouvellement

- Crédits de renouvellement départementaux et transversaux 2015-2019 : dernières factures (total des écarts : +0.4MF)
- Crédits de renouvellement départementaux et transversaux 2020-2024 : retards (-1.0MF)

Prêts ferroviaires

- Aménagements autour des interfaces CEVA (L11679) : Démolition repoussée à 2021 (Dépenses : -0.3MF) / Remboursement du prêt Eaux-Vives par le constructeur (Recettes: +1.3MF)

Prêts à caractère général

- Prêts aux coopératives et coopérateurs : très peu de demandes (-9.6MF)
- Prêts hypothécaires HLM-HBM : pas de nouveau prêt (-2.9MF)

Avril 2021- Page 18



COMPTES 2020

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES
SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE G :

FPLC

4 mai 2021

Commissaires : Alberto VELASCO (*remplace Caroline MARTI*), Yvan ZWEIFEL
Rapporteur : Yvan ZWEIFEL

Personnes auditionnées	Institution	Fonction
CLERC Damien	FPLC	Secrétaire générale
DUCOMMUN Jacqueline	Fiduciaire SFER	Fiduciaire en charge de la comptabilité
SALVADOR David	Fiduciaire SFER	Fiduciaire en charge de la comptabilité

1. Introduction

M. CLERC commence par présenter le projet majeur de 2020, soit la construction d'immeubles dans le quartier de Pont-Rouge. Cette parcelle était anciennement la propriété des CFF puis la FPLC s'est substituée au Canton qui était bénéficiaire d'un droit d'emption sur cette parcelle. Des discussions ont été menées avec les CFF, car le chantier se trouve juste à côté de la nouvelle gare du Léman Express, pour coordonner les travaux et examiner les incertitudes quant à la pollution des sols. La première partie du projet a été achevée en 2020 et la seconde est prévue pour 2022. La FPLC a déplacé ses bureaux au rez-de-chaussée d'un des immeubles du quartier de Pont-Rouge.

Comme toutes les entités, la crise du COVID-19 a impacté les activités de la fondation, car il était plus compliqué de rencontrer des personnes pour acquérir de nouvelles parcelles. Ce temps à disposition a été mis à profit pour référencer tous les terrains pouvant potentiellement servir la mission de la FPLC. La base de données a ainsi été mise à jour. De plus, les propriétaires possédant des parcelles faisant partie de plans localisés de quartier (PLQ) entrés en force et non réalisés dans leur totalité, ont été relancés. En effet, acheter des terrains devient de plus en plus compliqué, car les gens qui sont propriétaires veulent le rester et Genève ne dispose pas d'une infinité de parcelles. Les parcelles sont de plus en plus petites et les prix toujours plus chers. Genève risque donc de connaître un creux de construction. De plus, les promoteurs peuvent acquérir un terrain bâti au prix de l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) et y ajouter 32% en faveur du propriétaire, plafonnés à 810 000 francs. Mais la FPLC n'est pas en mesure d'offrir ces possibilités. Quatre cessions de droits de superficie ont été accordées aux copropriétaires de logements en propriété par étages du quartier de Pont-Rouge. Finalement, l'anticipation du télétravail a permis de continuer à travailler de manière satisfaisante. Toutefois, le télétravail a des limites, car plusieurs personnes se chargent d'un même dossier ainsi l'échange oral est bien plus pratique.

D'un point de vue financier, il est important de souligner que le bilan global a diminué, car le terrain de Lancy Pont-Rouge a été vendu. Ceci est une satisfaction, car le but est de créer de nouveaux logements et de rechercher les terrains en amont des procédures. Mais ce qui est préoccupant, c'est l'incertitude par rapport aux procédures adoptées sur certains périmètres, car de petits obstacles peuvent mettre à mal, voire anéantir un projet très rapidement, comme des arbres sauvages qui poussent.

2. Discussion générale

Un commissaire trouve qu'il faut informer la population pour qu'elle comprenne pourquoi il y a une pénurie de loyers. Il signale que beaucoup d'enfants vivent dans des conditions de vie sociale difficiles et que l'étroitesse des logements n'aide en rien. Il ne comprend pas qu'il y ait un tel déficit de logement et qu'aucun terrain ne soit constructible.

Un autre commissaire remarque que des votations populaires ont eu lieu. Ainsi les déclassements de terrain sont compliqués et les projets sont refusés en votations. Il suppose que c'est aussi un obstacle.

M. CLERC confirme. 6 millions de francs ont été investis à Cointrin et cet argent est immobilisé. En effet, les modifications de zones des périmètres de Cointrin-Est et Cointrin-Ouest ont été refusées lors de votations populaires. Il suffit donc de peu de chose pour que les objectifs premiers ne soient pas atteints rapidement.

A une question sur la crise du logement, M. CLERC explique qu'avec la construction du Léman Express, les gens se déplacent plus facilement et n'ont donc pas besoin de chercher à se loger à Genève même. Ainsi une quadrature du cercle apparaît. De plus, trop de gens sont bien lotis à Genève pour faire des concessions. Finalement, les demandeurs de logements se font trop peu entendre. En effet, un logement convenable permet une meilleure intégration.

Un commissaire demande pourquoi les bâtiments ne sont pas construits plus en hauteur.

M. CLERC répond que le rapport au sol est important. La plupart des personnes a de la peine à se projeter dans des tours de 27 étages. Ainsi une bonne partie de la population est réfractaire à habiter en hauteur. De plus, il y a une tendance intellectuelle de prétendre que les hauts bâtiments ne sont pas esthétiques. Souvent dans l'inconscient des gens ces bâtiments abritent des locaux administratifs et non pas des logements d'habitation. Finalement, les très hauts bâtiments ont un coût. Mais les moins efficaces sont les bâtiments de hauteurs intermédiaires comme l'ilot de la caserne des Vernets. En effet, un compromis a été trouvé pour ne pas dépasser la barrière psychologique de la hauteur. Un autre exemple est le quartier de la piscine de Lancy. Des bâtiments relativement bas sont construits, mais de base, 3 tours étaient prévues avec des bâtiments plus bas en deuxième ligne. Des voix contre ce projet se sont élevées. Finalement, tous les bâtiments sont descendus de quelques étages. Le compromis essaie de satisfaire tout le monde, mais l'inverse se produit souvent.

Un commissaire trouve qu'il est important d'avoir ce débat pour pouvoir en informer le Grand Conseil. Il souligne que construire de hauts bâtiments n'est pas synonyme de perte de qualité de vie. Il faut arrêter de vouloir faire de Genève un village.

M. CLERC explique qu'il y a trois éléments qui inquiètent les gens. Premièrement la circulation, puis les arbres et finalement la hauteur des bâtiments. Ce sont trois points qui reviennent régulièrement.

3. Revue des comptes 2020

Un commissaire remarque que les promotions en cours ont baissé et il se demande pourquoi.

M. CLERC répond que la première étape du quartier de Pont-Rouge est terminée. Il reste la seconde pour 2022. Cela correspond aux 28 millions indiqués dans les comptes, ainsi qu'une petite promotion à « Val d'Aire ».

Concernant la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers » qui a baissé, M. SALVADOR répond que d'avantage de factures pour l'Adret Pont-Rouge avaient été reçues et comptabilisées en fin d'année 2019 comparativement à 2020.

Concernant les rubriques « Engagement de prévoyance » et « Acomptes et créances acquéreurs » qui sont à zéro en 2020, M. SALVADOR répond que l'engagement de prévoyance concerne le coût de la recapitalisation de la CPEG payé en 2020. Les acomptes et créances à court terme en 2019 représentent le 20% versé par les acquéreurs pour la 1^{re} étape, dont le solde a été acquitté en 2020 avec la livraison des appartements. L'acompte correspondait à 20% de la première étape du quartier de Pont-Rouge et cette avance a été payée.

Au niveau du compte de résultat, une baisse est à noter dans la catégorie « entretien des immeubles ». 1.7 millions ont été réalisés en 2019 et seulement 1.1 millions en 2020. Cela concerne le remplacement d'une partie des ascenseurs dans les immeubles de la rue des Boudines 1 à 13 en 2019 pour un montant de près de F 620 000.

M. CLERC précise que les vitrages de certains bâtiments doivent être changés, ce qui prend plus de temps que prévu, essentiellement pour des contraintes patrimoniales. Les travaux ont seulement commencé cette année, mais ce n'est pas un décalage dû au COVID.

Concernant la gestion de la crise sanitaire, M. CLERC répond qu'il y a eu peu de demandes et de difficulté de paiement. Les régies devaient informer les locataires. De plus, ils ont pu faire partie des accords Vesta. Une longue discussion avec une personne qui faisait le lien avec les locataires a été menée. Le but était que personne ne se trouve en difficulté. L'objectif a été atteint, car un seul retour de difficulté leur est parvenu.

Pour ce qui est des terrains en droit de superficie, M. CLERC explique que la fondation a reçu deux immeubles de rendement ; un centre commercial et un parking. Lors de l'expertise, la valeur vénale des deux immeubles a été déterminée. Le centre commercial a été dévalorisé alors que le parking a bénéficié d'une revalorisation. Un PL a été déposé pour proposer la vente du centre commercial par le biais d'une vente aux enchères publique avec un prix de réserve. Il précise que les comptes statutaires de la FPLC sont soumis aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il ajoute que la consolidation des comptes est faite selon le principe d'intégration globale.

M. CLERC précise que le réviseur de la FPLC est l'UNIFID.

Concernant la valorisation des biens immobiliers, M^{me} DUCOMMUN indique qu'une expertise des valeurs se fait tous les 5 ans.

Un commissaire demande si les appartements en propriété par étage (PPE) sont transformés en droit de superficie.

M. CLERC indique les 50 appartements commercialisés en pleine propriété ont été, suite au refus du PL 12319-A, proposés aux promettants-acquéreurs sous la forme de logements en PPE sont convertis en logements en droits de superficie. Cela a généré une grande frustration auprès des promettants-acquéreurs. Les personnes qui n'étaient pas intéressées par cette nouvelle forme d'acquisition se sont vu proposer un remboursement. Une dizaine de personnes ont renoncé. Un

problème est survenu lorsque certains promettant-acquéreurs ont vu des appartements se libérer, ils ont émis le désir de modifier leur choix. La régie chargée de la commercialisation a dû faire face à un casse-tête pour pouvoir satisfaire le plus possible les modifications de choix. Finalement les acquéreurs ont emménagé et ils sont contents.

Un commissaire demande si la valeur plafond de 1 000 francs par mètre carré est respectée.

M. CLERC répond par l'affirmative.

Pourtant, le même commissaire connaît des terrains à 2 000 F par m².

M. CLERC explique qu'il n'y a quasiment pas de terrain nu. Les prix sont donc plus chers, car il y a des constructions dessus.

Un commissaire s'inquiète du sort de la fondation pour le futur.

M. CLERC répond qu'à terme le nombre de collaborateurs devrait diminuer et que les départs à la retraite ne seront pas remplacés. De plus, toutes les parcelles à acquérir sont déjà identifiées. A moyen terme, une réduction d'activité est à venir sauf si de nouvelles modifications de zones sont adoptées. Cependant, il n'y a jamais eu autant de collaborateurs et l'effectif ne sera pas augmenté pour le moment.

Un commissaire demande si la possibilité de construire en France a été envisagée et si elle serait possible.

M. CLERC répond que la question a été posée et que son Conseil de fondation n'avait pas souhaité entrer en matière. M. CLERC ajoute que les procédures administratives, à Genève, sont complexes et qu'elles le sont encore plus en France.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

Page 1/8

COMMISSION DES FINANCES
Sous-commission Comptes 2020

Politique publique G – FIDP

Séance du **mardi 04 mai 2021**
Procès-verbaliste : Méli^sa Hochuli

Membres	Groupe	Fonction
MARTI Caroline	S	députée (rapporteure)
ZWEIFEL Yvan	PLR	député
Personnes auditionnées	Dpt/Inst.	
GROBET THORENS Karin		présidente de la CAFI
PERIZZOLO Michel		Directeur du SFIDP

Annexes et documents distribués en séance

Néant.



Introduction

M. Perizzolo indique que le bilan 2020 est exposé dans le projet de loi (12940) et présente les comptes fondation par fondation, mais un commentaire consolidé sur l'ensemble des bilans sera réalisé. A l'actif, une croissance de bilan de 4.6% a été observée. En termes absolus, cela représente 77 millions d'augmentations. Les deux fondations qui contribuent le plus à cette augmentation sont les fondations Emile Dupont et Emma Kammacher. L'augmentation du bilan de la fondation Emile Dupont est de 23 millions en 2020 inhérents à des promotions immobilières qui se sont transférées à l'actif par des dettes hypothécaires. De plus, l'immeuble à l'avenue Edmond Vaucher comprend un regroupement de consommation propre (RCP) pour le toit de cet immeuble. La fondation Emma Kammacher présente une augmentation de son bilan de 38 millions due aux derniers immeubles qui se sont construits en face de la piscine de Carouge, à travers un processus de démolition-reconstruction.

La valeur des actifs immobilisés, en valeur nette, est de 1 625 000 000. Rapportés à la dette consolidée cela donne 1 300 000 000 et donc un ratio de 80% d'endettement après amortissement des actifs. Au niveau des valeurs brutes, le parc immobilier se chiffre à 1 879 000 000 ce qui donne un ratio réduit d'endettement à 69%. Finalement, les valeurs d'assurance se montent à plus de 2 milliards pour l'ensemble du parc des fondations. Ce qui donne le volume des actifs sous gestion.

En ce qui concerne le compte de pertes et profits consolidé, par rapport à 2019, les charges ont augmenté de 3% et les produits de 3.7%. Les résultats nets présentent une plus grosse progression de 13.5%, c'est-à-dire 9.69 millions pour l'ensemble des actifs des fondations. L'augmentation des résultats nets n'est pas comparable à celle de l'exercice 2019 en raison de la contribution, en 2019, des FIDP à la recapitalisation de la CPEG à hauteur de 4.6 millions. Dans l'absolu, la progression est assez comparable si les événements exceptionnels sont mis de côté. De plus, des produits extraordinaires avaient été réalisés en 2019 par la rétrocession des impôts complémentaires, car l'administration fiscale avait reconnu l'utilité publique.

Un-e commissaire relève que l'impôt immobilier complémentaire n'est plus demandé depuis 2018. Ce qui met de grosses sommes à disposition des fondations.

M. Perizzolo explique que depuis 2002, les fondations ont été fusionnées par la LGL. Le but était d'inscrire les fondations comme fondations d'utilités publiques à l'instar de la FPLC. La LGL prévoyait que lorsque l'arrêté départemental d'un plan financier était délivré, alors il y avait une exonération de l'impôt immobilier complémentaire. Or les fondations avaient beaucoup de retard dans l'obtention des décisions définitives, car l'office du logement avait du retard dans la délivrance de ces autorisations. Ainsi les impôts immobiliers complémentaires étaient payés et puis une rétrocession était demandée dès que l'arrêté départemental était reçu. Tous ces efforts de trésorerie étaient décourageants. L'administration fiscale a enfin accepté la demande d'où les rétrocessions 2018 et 2019.

Impact du COVID sur les activités des FIDP

Gratuité des locaux commerciaux fermés par le COVID

M. Perizzolo rappelle également que les fondations possèdent des surfaces commerciales et elles ont été parmi les premières entités à accorder la gratuité des loyers des surfaces commerciales pour les commerces qui ont dû fermer. A la demande d'un-e commissaire, M. Perizzolo ajoute que le principe était d'offrir la gratuité pendant toute la période de fermeture des commerces. Il relève que l'état locatif annuel des FIDP est de plus de 88 millions, soit environ 7.3 millions d'état locatif mensuel. Sur ces 7.3 millions, la valeur locative inhérente aux commerces a été évaluée à 491 000. Cette part de l'état locatif est donc marginale d'autant plus



que si l'on comptabilise uniquement l'état locatif des commerces qui ont effectivement dû fermer, cela ne représente que 285 000 francs. La commission a donc accordé la gratuité dans un geste fort selon le principe de solidarité. A l'origine, les fondations n'étaient pas incluses dans les accords Vesta. Elles l'ont été dans un deuxième temps. Rapporté sur un an, l'impact des gratuités accordées a été calculé à 0.2% de l'état locatif.

M^{me} Grobet Thorens ajoutant qu'au moment de la prise de décision seule la Ville de Genève accordait la gratuité. Il était prévu que les commerces fermés soient exonérés du paiement du loyer, même si le laps de temps concerné n'était pas encore connu. De plus, tous les locaux commerciaux, y compris ceux qui n'étaient pas fermés, ont bénéficié d'une suspension de l'exigibilité des loyers. Cette double décision a été prise sans savoir que les accords Vesta allaient être créés et sans savoir si les fondations allaient y être éligibles. Une fois qu'il a été établi que les fondations pouvaient bénéficier des accords Vesta, fonds de solidarité a vu le jour par décision de la CAFI. Ces fonds Vesta ont été constitués des aides financières reçues de l'Etat et mutualisés pour les utiliser selon un mécanisme de péréquation entre les 5 fondations pour combler les éventuels retards de loyer. Le bilan est très bon, et une directive sur la répartition des fonds sera adoptée afin de déterminer les conditions d'affectation de ces fonds. Finalement, le risque initial de cette décision prise en mars 2020 a été réduit par le fait que tous les locataires n'ont pas demandé la gratuité et que l'éligibilité aux accords Vesta a été accordée aux FIDP. M. Perizzolo précise que les locataires ont été directement informés via des directives précises.

M^{me} Grobet Thorens souligne la proactivité de la CAFI pour mettre en place des règles très strictes adressées à tous les mandataires pour qu'ils puissent rediriger et informer les locataires de surfaces commerciales des possibilités d'aide.

Pour répondre à un-e commissaire, M. Perizzolo indique que toutes les fondations étaient d'accord avec cette décision, car elles ont compris les enjeux, notamment la fondation Jean Dutoit qui risquait d'être la plus touchée. La solidarité s'est rapidement répandue et le fonds a été comptabilisé au bilan du Secrétariat, car c'est lui qui avait la mission de gérer ces fonds Vesta. Au 31 décembre 2020 environ 110 000 francs sont inscrits à ce titre au bilan du Secrétariat à destination de la Commission administrative qui aura la compétence de la redistribution.

M^{me} Grobet Thorens explique que les discussions ont été soutenues et nourries sur l'octroi de la gratuité des locaux commerciaux, car toutes les fondations n'étaient pas impactées de la même façon. Mais lorsque les choses ont été mises en perspective par rapport aux états locatifs, les fondations ont compris qu'elles devaient donner l'exemple vertueux. D'ailleurs, certains bailleurs, qui ne sont pas sociaux, ont aussi accordé la gratuité.

Difficulté de paiement des loyers par les locataires de locaux d'habitation

Un-e commissaire demande si des difficultés de paiement semblables ont été observées sur les loyers d'habitations.

M^{me} Grobet Thorens explique que ni la gratuité ni la suspension de loyers n'ont été octroyées pour les locaux d'habitation, car il était plus compliqué d'évaluer les cas. En revanche, personne n'a été évacué sachant que les défauts de paiement pouvaient être antérieurs à la période Covid. Mais le raisonnement était de dire que si la crise Covid n'avait pas eu lieu, les locataires auraient peut-être pu se remettre à flot. Certains jugements ont toutefois été prononcés à la suite de libérations de logements spontanées par les locataires.

M. Perizzolo ajoute qu'il n'y a pas eu d'augmentation du nombre de défauts de paiement pour les logements. Le Secrétariat est doté d'un service avec deux intervenants sociaux qui ont continué leur travail afin de limiter les contentieux. Les chiffres pour l'année antérieure représentent une



trentaine de mises en demeure par mois. Malgré la Covid et le télétravail, les intervenants sociaux ont continué à contacter les locataires en difficulté. Ainsi, aucune aggravation flagrante n'est observée. De plus, les loyers sont très bon marché et beaucoup de locataires bénéficient de l'aide de l'Hospice général. Les familles monoparentales auraient pu être prétéritées, mais ce constat n'est pas tiré.

Organisation du télétravail et fermeture des guichets

M. Perizzolo indique que l'année 2019 a été très marquée par la mise en œuvre du télétravail et la fermeture des guichets.

M^{me} Grobet Thorens souligne que l'investissement du Secrétariat a néanmoins été énorme. Les séances de bureau de la CAFI, qui rassemble les 5 présidences des FIDP, ont augmenté de 50% par rapport à la période 2019 et cela reste une partie minime du travail. De plus, le Secrétariat a fonctionné à 100% et a effectué un travail incroyable pour répondre à toutes les demandes. Finalement, il n'a pas été simple de gérer l'activité des administrateur-trice-s et le télétravail pour les collaborateurs.

Un-e commissaire remarque une baisse de fréquentation des guichets et se demande si répondre aux courriels prend plus de temps que lorsque quelqu'un vient au guichet ou passe un appel téléphonique. Le but étant d'utiliser les enseignements de la crise pour améliorer l'efficacité du SFIDP.

M. Perizzolo déclare qu'il y a eu un transfert d'activité au travers des outils informatiques. Un changement des stations de travail était prévu pour 2020. Avec la crise Covid des ordinateurs portables ont été achetés au lieu de postes fixes. Cet investissement a coûté un peu plus cher, mais les collaborateurs peuvent maintenant travailler depuis la maison par VPN. Cette force a permis ne pas accumuler de retard sur les demandes de logements. De plus, il rappelle que sur demande du Conseiller d'Etat, une augmentation des espaces d'accueil a été opérée en 2018 pour arriver à 4 guichets ouverts au public. Il relève qu'il est important de maintenir le contact social, notamment avec les familles qui ne parlent pas bien le français. Cependant, le fait d'échanger par voie électronique pourrait encore être amélioré. D'ailleurs une transition est en cours pour passer à une gestion électronique des documents (GED). Mais pour cela, il faut également un outil informatique plus performant en amont. La base de données actuelle, SIDLO, recueille les demandes de logements, mais le schéma d'inscription reste complexe. Les demandes doivent être remplies à la main et envoyées, avec les justificatifs, au Secrétariat. Si la demande est incomplète, il faut envoyer un avis puis les scanner, les indexer dans la base de données pour finalement détruire les papiers. Plusieurs millions ont été investis dans cette base de données, mais un élément de réponse pourrait être l'amélioration de ce processus en remplissant directement le formulaire via internet pour arriver à une procédure d'inscription zéro papier. De plus, les demandeurs de logements sont souvent précaires et dans le désarroi. M. Perizzolo indique que les guichets disposent de parois transparentes pour éviter tout risque d'agressions. Malgré tout, la suppression des guichets ne serait pas une réponse adéquate. Il faut continuer à fonctionner par voie numérique et conserver les guichets. Finalement, les demandeurs de logement peuvent être des sdf ainsi le contact humain est encore plus important et il doit être maintenu.

M^{me} Grobet Thorens informe les commissaires qu'ils-elles ont mené des discussions avec le groupe interdépartemental sur le thème des violences domestiques. Les personnes qui déposent une demande de logements se voient attribuer un nombre de crédits qui définit l'urgence de leur situation et la priorité dans les attributions. Typiquement, pour les violences domestiques, il est important d'avoir un contact humain. 50% des foyers suisses sont touchés par ce sujet. Une



question est de savoir comment objectiver une telle situation. Idéalement il conviendrait de créer un système uniforme de référentiel pour tout le monde, que ce soit la police, les fondations, les foyers, etc.

Au niveau du télétravail, le règlement interne des FIDP était précurseur et offrait, avant le COVID déjà, la possibilité de télétravailler sous certaines conditions. Les collaborateurs, qui le souhaitent, pourront effectuer une partie du travail à la maison. Entre les postes informatiques portables et le règlement interne, le Secrétariat est bien doté et le but est d'analyser les activités qui seraient les mieux adaptées au télétravail tout en gardant les guichets ouverts au public.

Un-e commissaire demande si la fermeture des guichets a pu décourager des personnes, qui ne maîtrisent pas l'informatique ou la langue, de déposer des demandes de logement et si une avalanche de nouvelles demandes est attendue.

M. Perizzolo répond que les guichets sont toujours fermés et le sont restés même pendant la période d'été 2020, car l'organisation des locaux ne permet pas une réouverture dans la situation actuelle. De plus, avec la mise en place de la numérisation, une réouverture aurait tout chamboulé et aurait presque été plus dommageable. Le but est de rouvrir les guichets le 1^{er} septembre 2021 dans la mesure où les prestations peuvent être assumées.

M^{me} Grobet Thorens explique que des règles drastiques ont été mises en place pour éviter que le Secrétariat soit paralysé par un *cluster*. Lors de la mise en place du télétravail, les collaborateurs-trice-s ont dû rendre compte de leurs activités pour évaluer si le télétravail fonctionnait ou pas pour leurs tâches. Ces mesures ont permis de visualiser l'activité déployée. Une fois que le dispositif est en route et qu'il fonctionne, il est difficile de revenir en arrière pour de courtes périodes pendant lesquelles les mesures sanitaires ont été allégées. Il a fallu beaucoup de discipline pour éviter les *clusters* et malgré la détente, les règles drastiques restent en vigueur pour les éviter.

M. Perizzolo ajoute qu'aucun renoncement des demandeurs n'a été observé. Les statistiques depuis 2018 montrent une progression similaire des demandes. Avec l'instauration du télétravail, un tableau de bord a été mis en place pour visualiser le retard accumulé. Pour l'instant, il y a 2 semaines de retard dans le traitement des demandes ce qui reste dans la moyenne constatée les années précédentes. Le retard est donc tolérable et les prestations continuent à être délivrées.

Etat du parc de logement des FIDP

Un-e commissaire remarque que le taux de rotation des logements baisse et demande des explications sur ce phénomène.

M. Perizzolo explique qu'effectivement, en 2020, la crise a joué un rôle, car les gens renonçaient à déménager. Les années précédentes, le taux de rotation tournait autour des 5% et pour cette année le taux se situe vers 4%. Mais une reprise se dessine. Des logements commencent à se libérer par les locataires et de nouvelles opérations ont vues le jour avec un système de vases communicants. Ces taux faibles de rotation créent de la frustration auprès des demandeurs, car, à peine 400 logements sont attribués par année. Un nouveau bâtiment a été acquis ce qui a permis d'augmenter de 100 logements le parc des FIDP en 2020. En 2021, la fondation Emile Dupont va produire plus de 185 logements, ce qui représente une grosse opération. A l'horizon 2024/25, entre 1 000 et 1 200 nouveaux logements auront été produit. Cependant, les FIDP ont de vives inquiétudes pour les années postérieures à 2025. Des liens avec des promoteurs sont tissés pour poursuivre le développement, car il y a un besoin. De plus, le développement de HBM se fait en complémentarité avec l'activité de Genève, mais plus de 60% des demandeurs ont des revenus inférieurs à 50 000 francs. Pour conclure, la production jusqu'à 2025 sera bonne, mais la suite est incertaine.



M^{me} Grobet Thorens abonde dans ce sens. Elle indique qu'après 2025, les FIDP n'ont ni projets de constructions, ni nouveaux terrains à construire. Elle pense que c'est aujourd'hui qu'il faut s'en soucier. Elle indique également qu'un vieux différend a été réglé s'agissant du nombre de SBP attribués aux FIDP par la FPLC. Le litige concernait l'attribution par la FPLC, selon la loi à parts égales, des surfaces brutes de planchers entre les FIDP et les coopératives. Elle indique que plusieurs appartements de la FonVal ont été attribués aux FIDP par la FPLC. Les FIDP contestaient le fait que ces SBP soient comptabilisées comme SBP attribuées au FIDP par la FPLC, car les appartements n'étaient pas considérés comme d'utilité publique. En effet, ils étaient occupés par des habitant-e-s, ceux-ci bénéficiant de baux CO (loyers libres) et non LUP. Pour mettre des logements sous régime HBM, cela nécessite d'attendre que les anciens locataires quittent volontairement leur logement ce qui prend des années. L'arbitrage du département a été sollicité, car il y avait un déficit de surfaces brutes de plancher. Un arrangement a été trouvé même si un déficit perdure.

M^{me} Grobet Thorens ajoute que fin 2019, un arbitrage a été demandé à l'Etat pour fixer le déficit des fondations par rapport aux coopératives et autres institutions. Tout le monde voulait résoudre cette situation et finalement un déficit de 17 000 m² a été arrêté.

Dans la mesure où l'attribution des surfaces dépend de la FPLC et du fond LUP, des projets sont prévus jusqu'à 2025 puis plus rien. Une Convention d'objectifs a été signée entre le FIDP et l'Etat. M. Perizzolo précise que deux Conventions ont été signées, une en 2018 qui ensuite a été remplacée par la seconde en 2019 qui prévoient la création de 250 logements par année.

M^{me} Grobet Thorens déclare que des discussions sont menées avec le département. De fortes inquiétudes persistent pour les années après 2025, car pour l'instant, aucun projet n'est dans le pipeline. Constatant que rien ne bouge du côté de l'Etat et de la FPLC, les FIDP ont pris l'initiative de contacter l'APCG. Les promoteurs privés, sont obligés de construire des HBM. Le but est donc de collaborer pour trouver des synergies. Mais il faut, quoi qu'il en soit, une volonté politique pour donner des terrains au FIDP afin de réaliser les objectifs de la Convention signée avec l'Etat.

M. Perizzolo ajoute que pour accroître leur parc immobilier, les fondations ont optimisé et densifié les terrains en leur possession. Une fois ce travail terminé, plus rien ne pourra être fait. Il restera les renforcements de contacts. Par exemple avec l'APCG, car les dernières collaborations étaient positives, confirmant la bonne relation.

Un-e commissaire se demande quels sont les besoins en termes de typologies de logements. Plus de la moitié des demandes de logements sont déposées par des personnes seules ce qui questionne les besoins typologiques.

M^{me} Grobet Thorens explique qu'il existe des immeubles, par exemple à Onex composés exclusivement de petits logements. L'expérience démontre qu'une mixité de typologie dans les immeubles est importante. Cependant, s'il faut transformer des petits logements existants en 4 ou 3 pièces, des HBM seront supprimés ce qui pose problème du point de vue de la LDTR. Des discussions sont en cours, pour les immeubles existants et futurs.

M. Perizzolo mentionne le cas du quartier des Libellules. Finalement une fusion des logements a pu être effectuée, notamment grâce au programme social de la ville de Vernier. Ce projet a été très porteur. Mais il est vrai que les immeubles avec uniquement des petits logements créent un risque d'incivilités. Une concentration de petits logements n'est pas une bonne solution. Il mentionne que la grande majorité de demandes de logements (64%), sont pour des logements entre les 2.5 et 5.5 pièces. L'office de logement demande de panacher le type de logement. I



M^{me} Grobet Thorens mentionne aussi les familles monoparentales. A ce titre, elle rappelle la modification de l'approche qui consiste à dire qu'un parent qui a la garde partagée de ses enfants pour au moins 40% du temps, et bien que le domicile de ce parent ne soit pas le domicile légal des enfants, le parent peut néanmoins avoir un appartement dont le nombre de pièce permet d'accueillir ses enfants. Le but est de permettre un accueil favorable des enfants afin de maintenir des relations personnelles avec son parent. Cela permet de ne pas sanctionner doublement ces parents qui n'ont pas obtenu la garde à 50%. Une sorte de coresponsabilité pourrait presque apparaître dans le sens que le juge ne peut pas pleinement tenir compte du souhait des parents s'ils ne peuvent pas accueillir les enfants dans des logements adéquats en termes de nombre de pièces.

Un-e commissaire demande si le semi-confinement a amené des réflexions sur la qualité et l'adaptabilité des logements pour de nouveaux usages (par exemple télétravail). Le-la commissaire se demande aussi si une augmentation des tensions entre locataires qui se trouvaient dans des logements inadaptés (trop petits) a été ressentie pendant la période de confinement.

M. Perizzlo répond qu'il n'a pas eu vent d'une augmentation des tensions. Toutefois, le désarroi des gens qui viennent s'inscrire se ressent. Certaines fondations réfléchissent à construire des logements adaptables pour une tierce personne, mais restent classiques dans les promotions.

M^{me} Grobet Thorens ajoute que tout un travail est effectué sur la question des cuisines ouvertes. En effet, la crise sanitaire a mis en avant le fait que les pièces de séjour doivent pouvoir être fermées pour pouvoir y travailler ou y jouer. Ainsi la cuisine ouverte est un problème pour l'habitabilité. Les fondations connaissent aussi des problèmes liés aux machines à laver le linge dans les appartements. Souvent ce sont des petits logements et si le linge sèche dans le salon, il ne reste pas beaucoup de place. Le but n'est pas d'interdire aux gens d'installer des machines, mais d'offrir des buanderies conviviales pour éviter le stress et les problèmes d'organisation liés à des plages horaires trop strictes. Une réflexion sur la possibilité d'installation de cloisons est en cours. Finalement, les moyens de moduler les appartements pour donner plus de souplesse sont examinés, mais tout est une question de négociation. Évidemment, l'esprit est d'améliorer les conditions de vie dans les appartements.

Application du nouvel article 4A LGZD

Suite aux questions des commissaires, M^{me} Grobet Thorens répond que le problème du nouvel article 4A LGZD est le temps d'application. En effet, la mise en œuvre de certains projets est longue, jusqu'à parfois 30 ans. Le département va faire une cartographie pour les périmètres déjà réalisés ou en partie. S'agissant du contenu de cet article et des ratios de catégories de logements, elle relève que le terme « en principe » revient deux fois ce qui rend son application assez vague. Il faut attendre une jurisprudence pour savoir comment appliquer cette disposition.

Un-e commissaire demande s'ils ont été contactés par des promoteurs pour que les FIDP réalisent ces 16.5% de HBM.

M^{me} Grobet Thorens répond que pour l'instant l'article est trop récent et les promoteurs ne savent pas non plus comment cet article va être appliqué. Il faut sensibiliser tous les interlocuteurs sur cette problématique.

Un-e commissaire remarque qu'il faudrait déclasser des terrains, mais que ce n'est pas à la mode.



M. Perizzolo confirme et déclare que cette tendance risque de s'accroître avec les prochaines élections avec comme corollaire une augmentation des flux pendulaires.

Organisation interne du SFIDP

M^{me} Grobet Thorens et M. Perizzolo indiquent également que le SFIDP va déménager dans de nouveaux locaux en principe en 2024. Ces nouveaux bureaux se trouveront sur le même site de la rue Gourgas. Les bâtiments en face de l'immeuble actuel du SFIDP composé actuellement de petits bâtiments, d'artisans et d'un parking seront remplacés par un bâtiment plus grand. La construction de l'immeuble sera gérée par la fondation Camille Martin. Ce nouvel immeuble sera composé de surfaces administratives à destination du SFIDP, notamment des guichets pour les demandeurs de logement, ainsi que plusieurs étages de logements. Ces travaux ne nécessiteront pas de déménagement temporaire du SFIDP, celui-ci interviendra en 2024 au moment l'entrée dans les nouveaux locaux. Il ajoute que des projets antérieurs plus ambitieux ont été combattus par la Ville de Genève qui avait estimé que ces projets auraient entraîné une trop grande densification de logements.

Performance énergétique des bâtiments

M. Perizzolo aimerait encore souligner les efforts des fondations sur les questions énergétiques et environnementales, notamment s'agissant de la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits et la végétalisation de ceux-ci dans certains cas. Des expériences positives ont été menées pour revendre l'électricité auprès des locataires. De plus, des conventions avec les SIG ont été conclues. Aujourd'hui avec les taux hypothécaires bas, il faut favoriser la qualité de la construction. Les questions énergétiques sont essentielles et un programme est lancé pour remettre aux normes les bâtiments énergivores même si globalement, le taux moyen de mégajoules consommés par m² des immeubles des FIDP est bon.

M^{me} Grobet Thorens ajoute qu'il y a quelques « bêtes noires » dans le parc immobilier des FIDP s'agissant de la consommation énergétique, mais dans l'ensemble, le bilan énergétique est bon. Une adhésion des locataires aux mesures est obligatoire pour la baisse de consommation d'énergie. La fondation Emile Dupont a fait un dépliant à l'intention des locataires pour expliquer les mesures mises en place dans le but qu'elles puissent déployer tous leurs effets. Ce programme va être répliqué dans le futur.

